

L'Europe des 25

► Jacques Chirac remet en question le « rabais » consenti à la Grande-Bretagne pour les finances de l'Union

► Londres refuse toute renégociation des accords de 1984

► Persistance du différend franco-allemand sur la PAC

► En France, le PS toujours divisé sur l'élargissement

Lire pages 2-3 et 10 et les points de vue page 15

Sarkozy répond à ses détracteurs

NICOLAS SARKOZY, accusé par la gauche d'être « entré en guerre contre les pauvres », répond vivement dans *Le Monde* aux « droits-de-l'hommeistes » et à « l'arrogance » d'une certaine intelligentsia qui « a eu un effet dévastateur sur l'équilibre de notre République ».

Le ministre de l'intérieur se veut le défenseur de « la France des oubliés », « la France des ouvriers, des plus modestes, la France des banlieues, la France laborieuse », qui s'est, selon lui, détournée du Parti socialiste.

Nicolas Sarkozy devait présenter en conseil des ministres, mercredi 23 octobre, son projet de loi sur la sécurité intérieure, qui durcit la législation sur les prostituées, les mendiants, les squatteurs et les gens du voyage, et qui accorde de nouveaux moyens, notamment informatiques, aux policiers. Le ministre n'a que légèrement amendé son texte, dont le Conseil d'Etat a validé l'essentiel.

Le Parti socialiste a, de son côté, été traversé de « débats assez vifs » sur le texte présenté par les asso-



ciations de défense des droits de l'homme et la gauche ; il a fini par signer l'appel, à la condition de supprimer un paragraphe jugé « trop dur » sur la police.

Jean-Marc Ayrault, maire de

Nantes et président du groupe socialiste à l'Assemblée, a par ailleurs été vivement pris à partie, mardi 22 octobre, par Nicolas Sarkozy, qui s'est étonné du « décalage » entre ses « déclara-

tions nationales » et son comportement de maire.

Le ministre de l'intérieur, parfaitement à l'aise dans les médias, semble exploiter avec plaisir la gêne du PS sur la sécurité.

► Dans un entretien au « Monde », il s'en prend aux « tartufes » et aux « droits-de-l'hommeistes »

► « Les droits de l'homme, cela vaut aussi et d'abord pour les victimes »

► Mendiants, squats, prostitution : ce qui a changé dans son projet sur la sécurité

Lire pages 8 et 9 et Pierre Georges page 38

EN ILE-DE-FRANCE

aden

Tout le cinéma, sélection de sorties

IRAQ

Blocages à l'ONU. Bush s'impatiente p. 4

CORSE

L'affaire du Crédit agricole p. 11

BURUNDI

Enquête sur un massacre p. 14

PECHINEY

Le groupe français achète Corus p. 21

VOYAGES

Paris-Mont-Saint-Michel à vélo p. 28 et 29

PORTRAIT

Jean-Pierre Richard, critique buissonnier p. 34

International.....	2	Météorologie.....	30
France-Société.....	8	Jeux.....	30
Régions.....	13	Culture.....	31
Horizons.....	14	Radio-Télévision.....	35
Entreprises.....	20	Immobilier.....	36
Marchés.....	24	Carnet.....	37
Aujourd'hui.....	26	Abonnements.....	37

DANSE

Les adieux d'une star



EN TOURNÉE en Italie avec sa compagnie White Oak, Mikhail Baryshnikov (photo) annonce qu'il envisage de faire ses adieux à la danse. Pour l'heure, il triomphe à Rome et à Turin dans *The Show* (*Achilles Heels*). Lire page 31

Lagardère n° 1 du livre en France

VIVENDI UNIVERSAL a décidé, mardi 22 octobre, de vendre la partie européenne de son pôle édition (VUP) à Natexis Banques Populaires, agissant au nom de Lagardère, pour 1,25 milliard d'euros. Déjà propriétaire d'Hachette Livre, ce groupe s'affirme de loin comme le numéro un français du secteur. Cette concentration sera soumise aux autorités de la concurrence, à Paris et à Bruxelles. Elle suscite des inquiétudes de la part des éditeurs indépendants. Le ministre de la culture va organiser une table ronde de la profession.



► Le numéro deux de l'édition française rachète le numéro un pour 1,25 milliard

► Cette concentration inquiète les éditeurs indépendants

Lire page 20 et notre éditorial page 16

Et si les médias aidaient le sniper de Washington ?

WASHINGTON de notre correspondant

Avec un nouveau meurtre, à l'aube du mardi 22 octobre, dans la banlieue de Washington, et un message menaçant les enfants, l'affaire du tireur embusqué est devenue le sujet presque unique des chaînes d'information de la télévision par câble, un de ces faits divers nationaux qui n'ont pas leur pareil pour gonfler l'audience, de New York à Los Angeles, de Chicago à La Nouvelle-Orléans.

CNN, Fox News et MSNBC ont, dans toute la région parcourue par le sniper, des envoyés spéciaux, interrogés en direct, quinze ou vingt fois dans la journée, sur la dernière information ou la dernière rumeur. Le reste du temps, les présentateurs animent des débats avec d'anciens policiers, qui jouent le même rôle que les anciens généraux expliquant la guerre en Afghanistan ou les préparatifs d'une action contre l'Irak.

Les chaînes d'information permanente n'ont pas en permanence des informations nouvelles à offrir. Elles se livrent donc à des spéculations, des hypothèses, des bavardages incessants. Et certains s'inquiètent de l'effet produit sur le tireur. Occuper la plus grande par-

tie du temps d'émission peut l'inciter à continuer sa sanglante aventure. Le quotidien *Boston Globe* se demandait récemment si la couverture des télévisions câblées « n'aide pas le tueur ». Elles le renseignent, en effet, sur les pistes que suit la police ou sur une partie d'entre elles. Elles l'informent, aussi, du genre d'analyse auquel se livrent les « profilers », ces psychologues qui cherchent, à partir d'indices, à ébaucher la silhouette sociale du tireur et à anticiper ses actes.

De leur côté, les responsables de l'enquête utilisent les télévisions pour envoyer des messages au tireur, pour tenter de l'influencer. Le comble du paradoxe, ou de l'absurde, est atteint quand, aussitôt après une des déclarations du coordinateur des services de police, Charles Moose, des « experts » viennent expliquer devant les caméras comment il a choisi ses mots, selon eux, pour tenter de gagner la confiance du tueur...

L'assassin embusqué doit apprécier ce décryptage.

Patrick Jarreau

Lire nos autres informations page 5

ANALYSE

En Côte d'Ivoire, le spectre du Rwanda

LA CONCLUSION d'un cessez-le-feu, jeudi 17 octobre, ne doit pas induire en erreur : la Côte d'Ivoire reste menacée dans son existence. Dans le meilleur des cas, elle continuera sa chute des dix dernières années en exacerbant les querelles scissipares et venimeuses autour de son identité nationale et religieuse. Au pire, dans les semaines sinon les jours à venir, l'ancienne « vitrine de la France » en Afrique deviendra le huis clos de massacres intercommunautaires. Nul ne peut en prédire l'ampleur ni, donc, exclure que le « Plus jamais ça ! », qui aurait déjà dû empêcher le génocide au Rwanda, en 1994, ne soit de nouveau violé, noyé dans un bain de sang.

Si le pire n'est pas sûr, il a ce-

pendant été programmé en Côte d'Ivoire. Dans la nuit du 19 septembre, une cinquantaine de sous-officiers ivoiriens, des putschistes récidivistes exilés au Burkina Faso, ont lancé une opération à triple détente : d'abord, ils ont assassiné, à Abidjan, le ministre de l'intérieur, et tenté de tuer aussi celui de la défense et le chef d'état-major de l'armée, pour s'emparer du pouvoir en l'absence du président, Laurent Gbagbo, en voyage officiel en Italie. Il y eut près de 300 morts. Dans un second temps, après l'échec de ce qui devait être présenté comme une « mutinerie », ils ont conquis la moitié septentrionale du pays, à partir de deux places fortes investies dès les premières heures, Bouaké au centre et Korho-

go dans le grand nord. Dès lors, la « mutinerie » s'est muée en rébellion. Stoppée par l'armée française dans sa progression vers le sud, elle a manqué de déclencher une guerre civile en lançant l'offensive sur Daloa, la plus grande ville dans la « boucle du cacao ». Cette région de l'ouest est non seulement le poumon économique de la Côte d'Ivoire et le pays bété - l'ethnie à laquelle appartient Laurent Gbagbo -, mais elle est aussi le fief présidentiel et, surtout, une mosaïque de forte migration intérieure et extérieure.

Stephen Smith

Lire la suite page 16 et nos informations page 6

ARCHÉOLOGIE

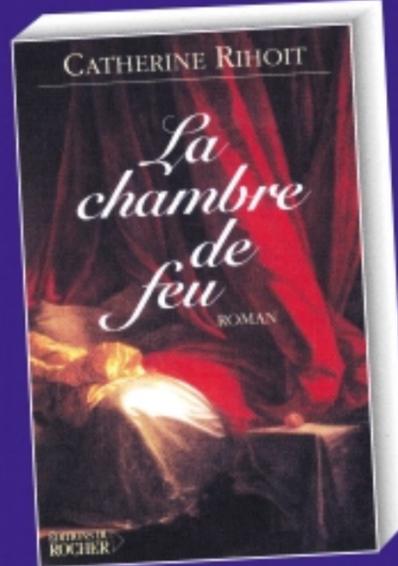
Ce Jésus, frère de Jacques et fils de Joseph, est-il le Christ ?



« JACQUES, fils de Joseph, frère de Jésus. » Gravés sur un ossuaire du I^{er} siècle découvert à Jérusalem (photo), ces quelques mots se rapportent-ils au fondateur du christianisme ? Un spécialiste français de philologie et d'épigraphie, André Lemaire, estime que la réponse est très probablement oui, ce qui ferait de cette inscription la plus ancienne référence au Christ.

Lire page 26

CATHERINE RIHOIT La Chambre de feu



...ou le sadisme masculin comme défense contre l'amour.

ÉDITIONS DU ROCHER

INTERNATIONAL

UNION EUROPÉENNE

A deux jours du **SOMMET EUROPÉEN** des chefs d'Etat et de gouvernement, à Bruxelles, Jacques Chirac a, mardi 22 octobre, jeté un pavé dans la mare en demandant à rediscuter de l'ensemble du finance-

ment de l'Europe. M. Chirac a, en particulier, remis en cause le **RABAIS** consenti en 1984 à la Grande-Bretagne. Cette attaque a été vivement repoussée par Londres. M. Chirac répondait ainsi aux critiques con-

tre son refus de redéfinir les règles de la politique agricole commune. Les Allemands veulent voir alléger leur contribution à la **PAC**, dont la France est la première bénéficiaire. Le sommet de Bruxelles devait

se limiter à fixer le budget de **L'ÉLARGISSEMENT** de l'Europe jusqu'en 2006. Sans accord entre la France et l'Allemagne, et avec un ordre du jour bousculé par M. Chirac, il est désormais menacé d'échec.

Jacques Chirac menace de renégocier le financement de l'Europe

Attaqué par ses partenaires pour son refus de réviser la politique agricole commune, le président français critique la participation des Britanniques. Il demande une discussion sur l'ensemble du budget communautaire, prenant le risque d'un échec du sommet de Bruxelles

BRUXELLES

de notre bureau européen
Jacques Chirac a mis les pieds dans le plat. A deux jours du sommet européen qui se tient les 24 et 25 octobre à Bruxelles pour décider de l'offre financière que feront les Quinze aux dix pays candidats à l'élargissement, le président de la République a remis en cause le rabais dont bénéficient les Britanniques sur leur contribution au budget communautaire. En choisissant ainsi d'élargir la discussion sur le financement de l'élargissement, M. Chirac a pris le risque de compliquer la négociation entre les Quinze, et donc de provoquer un échec du sommet de Bruxelles.

Le rabais dont bénéficie Londres avait été instauré en 1984 pour mettre fin au « *I want my money back* » de Margaret Thatcher. A l'issue d'une rencontre à l'Élysée avec le premier ministre danois, Anders Fogh Rasmussen, qui exerce la présidence tournante de l'Union, M. Chirac a appelé, mardi 22 octobre, à rechercher « *une solution acceptable par tous* » sur les finances de l'Union après l'élargissement. « *Nous devons tous faire un effort sur le plan financier pour maintenir l'ensemble des dépenses*

européennes dans un plafond acceptable par tous », a déclaré le chef de l'Etat.

Pour y parvenir, estime M. Chirac, il faut examiner « *toutes les dépenses* », c'est-à-dire « *non seulement les dépenses agricoles, mais également les dépenses des fonds*

raison objectives, il est aussi justifié qu'il l'a toujours été », a déclaré le ministre britannique des affaires étrangères.

Cet affrontement quasi annoncé entre la France et la Grande-Bretagne suscite l'inquiétude, tant à la Commission européenne qu'à la

commissaire responsable du budget, Michael Schreyer. « *Sans accord jeudi à Bruxelles, l'élargissement sera retardé* », a de son côté prévenu M. Fogh Rasmussen dans un entretien au *Monde*.

Or celui-ci ne sera possible que si Français et Allemands se mettent d'accord sur la question des aides au revenu agricole, dites « *aides directes* », qui seront versées aux agriculteurs des pays candidats. Les Allemands veulent profiter de cette discussion pour enfoncer un coin dans la politique agricole commune (PAC). C'est pour cela que Berlin insiste sur la nécessité de prévoir une baisse progressive des « *paiements directs* » accordés aux agriculteurs de l'Union, si possible dès 2004, en tout cas après 2006, lorsqu'il faudra renégocier le budget communautaire.

Jacques Chirac et Gerhard Schröder doivent se rencontrer jeudi à Bruxelles, en prélude au sommet européen, et de leur rencontre dépend désormais le succès ou l'échec de la rencontre des Quinze : sans un accord sur le volet agricole, le dossier du financement de l'élargissement – sujet essentiel du sommet de Bruxelles – ne pourra être bouclé. Mercredi, les ministres des

affaires étrangères des Quinze, réunis à Luxembourg, ne sont pas parvenus à atténuer leurs divergences sur ce point.

La négociation franco-allemande promet d'être ardue : l'Allemagne estime qu'elle paie déjà trop pour la PAC, alors que la France n'entend pas la sacrifier, notamment parce que ses agriculteurs en sont les premiers bénéficiaires. « *Si on décide de plafonner les dépenses communautaires, il faut que toutes soient revues. Il n'y a aucune raison que la PAC, parce qu'elle est la PAC, soit le bouc émissaire de réductions budgétaires ou de plafonnements* », a précisé le ministre français de l'agriculture, Hervé Gaymard, à Strasbourg. M. Chirac insiste donc pour demander une réévaluation de l'ensemble des dépenses communautaires, le rabais britannique mais aussi les fonds structurels.

« PRÊT À SIGNER TOUT DE SUITE »

Depuis plusieurs semaines, il tente de convaincre M. Schröder que sans une remise en cause du fameux rabais, France et Allemagne vont se retrouver à financer à deux l'Union élargie. A Paris, on se défend de vouloir compliquer les négociations, en rappelant que Jac-

ques Chirac est « *prêt à signer tout de suite la proposition de la Commission sur les paiements directs* », contrairement à l'Allemagne, aux Pays-Bas, à la Suède et au Royaume-Uni. Craignant d'être acculé à une réforme de la PAC qui ne dirait pas son nom en décembre à Copenhague, le président français préfère prendre les devants des Bruxelles.

Si la France doit faire des sacrifices, explique-t-on de source française, ses partenaires doivent en faire autant : les Britanniques avec leur rabais, les Espagnols avec les fonds structurels. Quant aux Allemands, ils ne peuvent espérer faire un élargissement sans payer davantage.

Si la position française est défendable sur le fond, politiquement, elle risque d'être vécue comme une provocation à la veille d'un sommet essentiel pour boucler les négociations d'élargissement. Le débat, qui devait être à l'origine réduit aux problèmes concrets de financement de cet élargissement jusqu'en 2006, change totalement de nature si on ouvre le lourd dossier du financement de l'Union après 2006.

**Arnaud Leparmentier
et Laurent Zecchini**

Un tiers du rabais britannique est financé par la France

► **Rabais britannique.** Si rien n'est fait, en 2007, les Français calculent qu'ils auront financièrement intérêt à demander la suppression des politiques communes en Europe. A cette date, la politique agricole commune (PAC) leur rapportera moins que la facture qu'ils devront payer pour compenser le fameux chèque britannique.

Ce rabais, instauré en 1984 au sommet de Fontainebleau, prévoit de rembourser à Londres les deux tiers de son déficit avec l'Union européenne. Il s'est élevé en moyenne de 3,9 milliards d'euros de 1997 à 2001. Il sera de 5 milliards en 2002, estiment les Français.

Au sommet de Berlin de 1999, qui a fixé les règles de financement de l'Union jusqu'en 2006, les Allemands voulaient obtenir une réduction de leur contribution au budget européen. Il a été décidé qu'avec les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède, ils ne financeraient plus qu'un quart du rabais britannique. Ce sont donc l'Italie et surtout la France qui doivent payer la facture. Jusqu'en 2001, les Français payaient environ 23 % du rabais britannique. A partir de 2002, avec l'entrée en vigueur des accords de Berlin, ils vont en payer 30 %.

Avec l'élargissement, le montant des aides agricoles et régionales accordées aux nouveaux pays membres va augmenter progressivement. Les Quinze, plus riches, vont devoir faire un effort de solidarité. Les Britanniques, eux, seront relativement protégés par leur rabais, dont le montant va augmenter : à politiques constantes, il va doubler d'ici à 2013, analyse-t-on de source française. C'est Paris qui va devoir payer, d'où la réaction de Jacques Chirac.

On arrive même au paradoxe que les pays de l'Est vont devoir financer l'exception anglaise. Les Polonais sont ulcérés à l'idée de devoir régler dès 2004 232 millions d'euros pour financer leur quote-part du rabais britannique.

Autre paradoxe : jusqu'à présent, les aides de préadhésion dont bénéficient les pays candidats depuis les années 1990 sont considérées comme des dépenses externes, et Londres les finance au prorata de son produit intérieur brut. Dès que ces pays auront rejoint l'Union, les aides seront totalement intégrées au budget communautaire sur lequel s'applique le rabais britannique. L'adhésion favorisera donc Londres sur ses partenaires.

Avec un PIB par habitant supérieur à celui de la France, la Grande-Bretagne, aussi peuplée, avec 60 millions d'habitants, ne finance depuis cinq ans que 13 % du budget européen, alors que Paris paie 17 %. Berlin paie 25 % avec une population de 20 millions d'habitants supérieure.

► **PAC.** En matière agricole, La France reste pour l'instant bénéficiaire net de la politique agricole commune, qui représente 45 % du budget communautaire et 41 milliards d'euros par an. En 2001, les agriculteurs français ont encaissé 9,2 milliards d'euros contre 4 milliards aux Britanniques et 5,8 milliards aux Allemands. En pourcentage, la France a reçu en 2001 22 % des subsides de la PAC, suivie de l'Espagne (14,1 %) et de l'Allemagne (14,1 %). La part britannique est de 9,6 %.

► **Fonds structurels.** En revanche, c'est l'Espagne qui est la première gagnante des politiques régionales et structurelles, qui représentent le tiers du budget européen, soit 26 milliards d'euros par an environ jusqu'en 2006. L'Espagne a reçu un quart des dépenses depuis cinq ans, suivi de l'Allemagne (14 %), qui doit reconstruire ses régions de l'ancienne RDA communiste. La France, elle, touche moins de 9 %, en grande partie grâce aux départements d'outre-mer, et le Royaume-Uni moins de 7 %.

Ar. Le. et L. Z.

Une remise en cause jugée sacrilège par Londres

LONDRES

de notre correspondant

« *I want my money back !* » (« Je veux récupérer mon argent ! »). Cette phrase rituelle de Margaret Thatcher, martelée pendant cinq ans, souvent geste à l'appui, lors de chaque réunion européenne, jusqu'à ce qu'elle obtint raison en 1984 au sommet de Fontainebleau, appartient désormais à la mémoire collective des Britanniques.

L'exigence de Londres datait de l'adhésion du royaume à la Communauté européenne, en janvier 1973. Dès cette époque, la Grande-Bretagne, profitant peu de la politique agricole commune, se plaignait amèrement de devoir verser au budget communautaire deux fois plus d'argent qu'elle n'en recevait. Arrivée au pouvoir en 1979, la « Dame de fer » bloqua, par son veto, le fonctionnement des institutions.

De guerre lasse, François Mitterrand et Helmut Kohl, soucieux de redonner un élan à la CEE, lui cédèrent en acceptant de rembourser à la Grande-Bretagne les deux tiers de sa contribution nette de l'année précédente. Ce rabais est financé depuis par les autres Etats membres qui payent le manque à gagner du budget communautaire.

Près de vingt ans plus tard, les Britanniques tiennent ce rabais pour un droit acquis. « *Il est gravé dans le*

marbre », déclarait récemment un ministre. La réaction de Londres aux propos de M. Chirac remettant en cause la légitimité du « chèque britannique » a donc été, mardi 22 octobre, aussi rapide et catégorique que prévisible. « *Notre position sur l'abatement britannique est bien connue : cela n'est pas négociable, parce que, pour des raisons objectives, il est aussi justifié qu'il l'a toujours été*, a déclaré un porte-parole du Foreign Office. *Il est donc hors de*



« *On s'attendait à quelque chose de ce genre de la part de Chirac. Il est culotté* »
MICHAEL ANCRAM

question de rouvrir ce dossier qui a été décidé à l'unanimité en 1999 [lors du sommet de Berlin qui a fixé le cadre budgétaire de l'UE pour la période 2000-2006]. *Cet accord tient jusqu'en 2006.* »

La préservation de la ristourne britannique est un thème qui suscite l'union sacrée. Travailleurs et conservateurs jugent à l'unisson qu'accepter sa remise en cause serait sacrilège. Interrogé par *Le Monde*, le ministre des affaires européennes, Peter Hain, nous a renvoyés à la mise au point de son

ministère, ajoutant qu'il n'avait rien à ajouter. Michael Ancram, chargé de la diplomatie dans le « *shadow cabinet* » conservateur, a la parole plus libre. « *On s'attendait à quelque chose de ce genre de la part de Chirac* », nous a-t-il dit, avant d'ajouter, en français : « *Il est culotté.* »

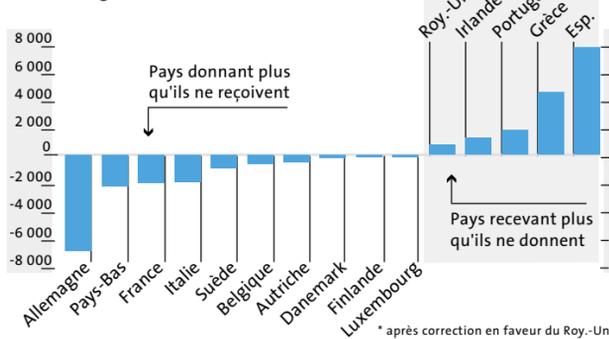
Il y a fort à parier que la presse britannique – majoritairement eurosceptique – pour le moins –, va s'emparer des propos de Jacques Chirac et enfourcher un nouveau cheval de bataille contre Paris et Bruxelles. Juridiquement, l'argumentation de Londres, fondée sur l'accord de Berlin, est solide. Financièrement, les choses sont plus contrastées. En 2002, la Grande-Bretagne a fourni 14,3 % du budget de l'UE, alors qu'elle représente 18 % de sa richesse. Elle reste généralement un contributeur net au budget européen, mais a dégagé un surplus en 2001.

Cette controverse naissante ne devrait guère aider les Britanniques partisans de l'adhésion de leur pays à l'euro à populariser leur cause. Ils ne sont toujours que 31 % à s'y montrer favorables. Et il semble chaque jour un peu moins probable que Tony Blair tiendra sa promesse de soumettre l'entrée de son pays dans l'eurozone à un référendum avant les prochaines élections générales.

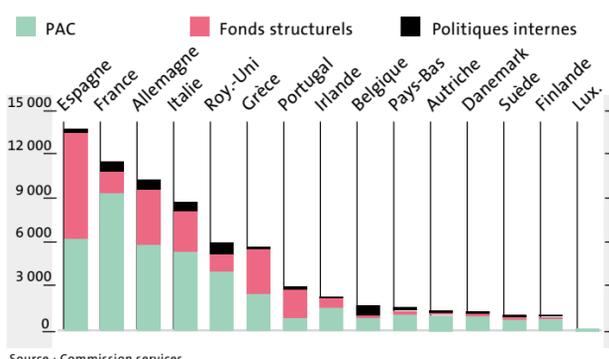
Jean-Pierre Langellier

CONTRIBUTIONS ET RÉPARTITIONS DES FOND DE L'UE EN 2001

Soldes budgétaires 1999-2001*, en millions d'euros



Fonds reçus en 2001 par Etat membre, en millions d'euros



Source : Commission services

Ce que l'élargissement va changer en France

ÉLARGIR, et après ? Va-t-on voir arriver en France de nouvelles vagues d'immigration d'Europe de l'Est mettant à mal un marché du travail déjà fragile ? Les entreprises françaises iront-elles délocaliser leur production sur les terres de ce nouvel éden à la main-d'œuvre bon marché ? L'agriculture est-elle menacée ? Autant de questions auxquelles les politiciens français n'ont jusqu'à présent répondu que par le silence.

Dans un peu plus d'un mois à Copenhague, les Quinze devraient donner le feu vert à l'élargissement. Les règles du jeu ne sont pas toutes encore définies mais les experts commencent à mesurer l'impact de l'élargissement en France. La plupart de ces spécialistes ne croient pas à un scénario catastrophe. Au contraire, il n'y aurait pas de bouleversement majeur dans le marché du travail. C'est plutôt du côté des dix nouveaux membres que le choc de la transition et de la concurrence sera rude.

► **Economie.** « L'impact sur l'économie française sera très faible, sinon négligeable », estime Mohamed Hedi Bchir, auteur avec Mathilde Maurel d'une étude sur la question publiée en avril 2002 par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii), à la demande de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'UE (*Le Monde* du 28 mai 2002). « Le cœur économique de l'Europe est à l'ouest, et le trop faible poids (en termes de PIB) des pays d'Europe centrale et orientale [PECO] fait que l'essentiel du choc de l'intégration est ressenti à l'Est », indique le document. Les PECO ne représentent que 3,9 % des exportations de l'UE, alors que l'UE concentre 68 % des exportations des PECO.

Actuellement, le choix de la délocalisation ne semble pas attirer outre mesure les dirigeants français. D'après Dana Diminescu, sociologue à la Maison des sciences de l'homme, « 11 000 entreprises italiennes ont délocalisé en Roumanie contre à peine 1 000 françaises ».

Sur le dossier élargissement, le coût devrait être dans un premier temps minime pour la France comme pour les autres pays membres. Le transfert des Quinze vers les dix nouveaux arrivants s'élèverait, de 2004 à 2006, à moins de 40 milliards d'euros (0,15 % du PIB des Quinze), dont environ 1,7 milliard par an pour la France. C'est peu au regard des gains de croissance attendus.

Selon le document du Cepii, les trois quarts du choc commercial et migratoire affecteraient d'abord l'Allemagne et l'Autriche, des économies géographiquement et historiquement proches de la République tchèque et de la Pologne. En conséquence « il reste peu de craintes pour la France », précisent les deux auteurs.

► **Immigration.** L'Allemagne et l'Autriche ont obtenu de Bruxelles un délai avant d'accorder aux travailleurs polonais, tchèques ou encore hongrois la libre circulation dans l'espace communautaire. Cette restriction dans le temps devrait

s'échelonner sur le mode « 2 plus 3 plus 2 ans ». A chaque étape, le conseil des ministres pourrait décider de lever l'interdiction.

Cette période de transition rend malaisée une estimation des flux migratoires. Il est d'ailleurs probable qu'après ce moratoire la différence de niveau de vie et de coût du travail ne soit plus significative, rendant la main-d'œuvre des PECO moins attrayante. En revanche, « il existe en France une forte demande de main-d'œuvre dans l'agriculture, le bâtiment et la restauration, rappelle Emmanuel Ma Mung, directeur de recherche au CNRS. A l'avenir, l'immigration provenant des pays de l'Est va concurrencer l'immigration traditionnelle du Maghreb et d'Afrique noire ».

Pour Claude Valentin Marie, expert auprès du Conseil de l'Europe, même s'il existe une dynamique migratoire, « elle se stabilisera à moyen terme ». Qualifiée ou non, la main-d'œuvre en provenance des PECO pourrait venir « combler les déficits de certains secteurs en difficulté », souligne ce sociologue et spécialiste du travail clandestin. Il y aura, dans certains secteurs, une possibilité de substitution de la main-d'œuvre en raison d'une plus grande flexibilité offerte aux employeurs. « C'est moins le chômage qui m'inquiète que la précarisation des statuts », explique-t-il. L'apport de l'élargissement en France peut être positif sous réserve de respecter les règles des conditions de travail et de protection sociale. »

► **Agriculture.** Les effets de l'élargissement se feront surtout sentir dans l'agriculture. D'après les prévisions de l'étude Cepii, les importations agricoles de la France ne seraient que de 3 % en 2006 alors que les exportations n'augmenteraient que de 0,5 %. Le bilan serait donc négatif de 2,5 %.

Les auteurs de l'étude proposent deux scénarios en cas de réforme ou non de la PAC. Si le budget de la PAC ne varie pas, la baisse de la subvention versée à l'agriculture française entraînerait une forte diminution de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée : « respectivement de 6 % et 10 % en 2003, 9 % et 13 % en 2010 ». Avec une augmentation du budget de l'ordre de 20 %, ce qui paraît peu probable au vu des difficiles négociations actuelles, les conséquences pour l'emploi seraient moindres (entre -0,1 % et -2,4 %). « L'impact sur la production agricole française est significatif : -6 % à budget constant et -1 % à budget variable », précisent-ils.

« Nous n'allons pas être envahis par leurs produits », avance Alain Poulou, directeur de recherche à l'INRA et spécialiste de l'agriculture des pays de l'Est. L'intégration de ces agricultures se traduirait par un fort recul de leurs productions animales, incapables de résister à la concurrence de l'Ouest. Les surplus céréaliers de l'UE pourraient s'accroître de façon modérée, mais la balance des échanges agroalimentaires nous est bénéficiaire. »

Nicolas Bourcier

Impuissante et inquiète, Varsovie redoute les conséquences d'une crise entre les Quinze

Le Parti paysan brandit le spectre d'un effondrement de l'agriculture polonaise

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

Persuadée que son adhésion à l'Union européenne (UE) n'est qu'une question de temps, la Pologne observe, impuissante et inquiète, les débats qui agitent les Etats membres à propos du financement de l'élargissement à la veille du sommet de Bruxelles.

La semaine avait pourtant bien commencé. Varsovie avait accueilli avec un « ouf » de soulagement le feu vert irlandais à l'élargissement. Le résultat positif au référendum en Irlande sur le traité de Nice levait en effet un obstacle sur la voie de l'adhésion des pays candidats à l'UE. Pourtant, on sentait déjà poindre quelques inquiétudes.

« En Europe occidentale, on entend de plus en plus de voix contre l'élargissement », remarquait ainsi Jacek Saryusz-Wolski, ancien chef de UKIE, l'office polonais pour l'intégration européenne. « Si les Irlandais avaient dit "non", cela aurait ouvert la porte aux forces opposées à l'élargissement dans d'autres pays de l'Union. Cela aurait pu entraîner un effet de dominos. Tout le monde a été soulagé en

apprenant les résultats. Le processus d'élargissement ne peut plus être arrêté, car il est trop avancé. Mais, il y a devant nous quelques événements perturbateurs », ajoutait-il. La presse avait également commenté avec inquiétude les résultats du dernier sondage Eurobaromètre dans lequel il apparaissait que l'élargissement n'emportait pas le soutien de la majorité des Français, pas plus qu'il n'enthousiasmait les Britanniques et les Allemands.

A l'occasion de sa visite, lundi 20 octobre à Berlin, le ministre polonais des affaires étrangères, Włodzimierz Cimoszewicz, avait pu mesurer l'ampleur de ces « événements perturbateurs » en entendant son homologue allemand, Joschka Fischer, affirmer que « l'Allemagne fera tout son possible pour que le calendrier de l'élargissement soit respecté ».

L'alliance constituée, mardi 22 octobre à Prague, par les ministres des affaires étrangères des dix pays candidats à l'UE afin d'augmenter leur poids dans les négociations sur la question-clé de l'agriculture confirmait qu'ils ne sont pas dupes. « Cela serait un vrai

paradoxe si les pays candidats – que Bruxelles presse tellement pour qu'ils soient préparés à l'adhésion – étaient prêts à temps et si l'Union, elle, n'était pas préparée à les recevoir », avait d'ailleurs glissé Włodzimierz Cimoszewicz avant de s'en voler pour Berlin. « Le ministre a compris qu'il y avait des problèmes entre les Quinze, mais la position officielle du gouvernement est de ne pas se mêler des affaires intérieures de l'Union européenne tant qu'elle n'en est pas encore membre », souligne un proche du dossier.

« CONCURRENCE DÉLOYALE »

Le gouvernement polonais a une hantise : celle d'être placé au pied du mur si jamais les dissensions entre les Quinze devaient aboutir à ne définir les règles d'adhésion qu'au dernier moment avant le sommet européen de Copenhague, prévu pour la fin de l'année.

Les propositions de Bruxelles seraient alors à prendre ou à laisser pour les autorités polonaises sans qu'elles n'aient eu le temps de préparer une opinion publique inquiète des conséquences de l'adhésion, tout particulièrement dans

le monde agricole. Ce point est particulièrement sensible en Pologne, où l'agriculture occupe près d'une personne active sur cinq. Il rejaille bien évidemment sur la politique intérieure.

Le Parti paysan (PSL), allié minoritaire des sociaux-démocrates du SLD au sein du gouvernement, fait ainsi de la surenchère sur le thème de la défense des agriculteurs à la veille des élections locales de ce week-end. Et peu importe si cette position bat en brèche la stratégie du premier ministre social-démocrate, Leszek Miller, qui repose sur l'adhésion à l'UE – quitte à avaler des couleuvres sur le dossier agricole.

Dans son fief de Lublin (est du pays), le puissant président régional du PSL, Zdzisław Podkański, agite quant à lui le spectre d'une rupture de la coalition gouvernementale en refusant d'endosser la responsabilité de « l'effondrement de l'agriculture polonaise » sapée par une « concurrence déloyale » des Etats membres dont les sociaux-démocrates de M. Miller auraient fait le lit.

Christophe Châtelot

Irak : de nouveaux blocages dans les négociations à l'ONU

Les nouvelles propositions américaines se heurtent aux réserves ou oppositions de la Russie, de la France et de la Chine. La Maison Blanche s'impatiente alors qu'un vote au Conseil de sécurité n'est pas envisagé cette semaine

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Les tractations se poursuivent au Conseil de sécurité des Nations unies sur le projet de résolution voulu par les Etats-Unis. Lundi 21 octobre, les Américains ont remis aux quatre autres membres permanents du Conseil une version révisée de leur projet. Lundi et mardi, la France, la Russie, la Chine et le Royaume-Uni ont fait part de leurs observations ou de leurs oppositions. Les Américains ont « pris note », indique un diplomate. Leurs partenaires espèrent être saisis d'une version « re-révisée », qui serait ensuite remise aux dix autres membres du Conseil. « Les discussions vont de l'avant, mais ce sera un processus compliqué, et il y aura aussi probablement des empoignades », a convenu le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher. « Des progrès sont encore nécessaires, il reste beaucoup de travail à faire », a commenté le ministre français des affaires étrangères, Dominique de Villepin.

Dans les 14 paragraphes du préambule de ce projet, le Conseil rappelle ses résolutions sur l'Irak et déplore les violations passées. Ils sont suivis de 13 paragraphes « opérationnels » (OP). Les trois premiers – qui laissent lourdement planer l'ambiguïté sur le recours à la force – dérangent beaucoup Français, Russes et Chinois, qui les jugent en contradiction avec les concessions obtenues jeudi des Etats-Unis et inscrites dans les deux derniers articles (retour au Conseil en cas d'incidents avec les Irakiens). Ces trois pays essaient d'obtenir un report de la mention des « consé-

quences » en fin de texte, pour en faire l'une des options susceptibles d'être considérées par le Conseil.

Les autres paragraphes concernent les modalités d'inspection. Là aussi, il y a des ambiguïtés, par exemple la mention de militaires de l'ONU « accompagnant » les inspecteurs à leurs bases, une précaution que M. Blix, chef de la mission d'inspection, juge lui-même dangereuse. Le paragraphe 10 demande aussi

que les inspecteurs viennent raconter au Conseil les informations qu'ils auront recueillies. M. Blix essaye plutôt de convaincre les Irakiens que les inspecteurs ne feront pas d'espionnage. Bref, le texte ci-dessous n'est que « la photo de l'étape du jour », assure une source onusienne, qui ajoute : « On est seulement au début de l'escalade de la montagne des paragraphes 1 à 10. » En voici les principaux extraits.

Le Conseil de sécurité :

► **OP-1 (paragraphe « opérationnel »)** : « Décide que l'Irak se trouve toujours et a été depuis un certain nombre d'années, en violation patente de ses obligations découlant des résolutions pertinentes, y compris la résolution 687 de 1991 (...) »

► **OP-3** : « Rappelle que le Conseil averti l'Irak de manière répétée qu'il s'exposait à des conséquences sérieuses résultant des violations continues de ses obligations. »

► **OP-4** : « Décide que (...) le gouvernement irakien fournira à l'Ummovic (Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations unies) et au Conseil de sécurité préalable aux inspections, et au plus tard 30 jours après la date de cette résolution, une déclaration acceptable, mise à jour, complète et entière de tous les aspects de ses programmes pour développer des armes chimiques, biologiques, et nucléaires, ainsi que les missiles balistiques et autres vecteurs tels que les véhicules aériens sans pilotes et les systèmes de dispersion étudiés pour être utilisés par voie aérienne. »

► **OP-5** : « Décide aussi que l'Ummovic et l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) peuvent selon leur choix conduire des entretiens à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Irak, et peuvent faciliter le voyage des personnes interrogées et de leur famille et que de telles interviews se dérouleront hors de la présence d'observateurs du gouvernement irakien (...) »

► **OP-7**. Cet article concerne les modalités d'inspection. Le personnel doit être composé des experts les « plus accomplis et expérimentés ». Les sites présidentiels doivent être

accessibles sans restrictions. Les équipes d'inspecteurs « seront accompagnées à leurs bases par un nombre suffisant de gardes de sécurité des Nations unies pour y assurer la sécurité ». Les inspecteurs auront le droit de déclarer « des zones d'exclusion aérienne ou automobile afin de geler un site » qu'ils voudront inspecter.

► **OP-9** : « Demande au secrétaire général d'informer immédiatement l'Irak de cette résolution et décide que dans les sept jours suivant cette notification l'Irak devra déclarer qu'il l'accepte. »

► **OP-10** : « Demande à tous les Etats membres de donner plein soutien à l'Ummovic et à l'AIEA (...), y compris en fournissant toute information disponible sur les tentatives effectuées par l'Irak pour se procurer des éléments prohibés, et en recommandant les sites à inspecter, les personnes à interviewer, les conditions de ces interviews, et les informations à collecter (...) »

► **OP-11** : « Donne instruction au directeur exécutif de l'Ummovic et au directeur général de l'AIEA de faire immédiatement rapport au Conseil de toute interférence de l'Irak avec les activités d'inspection ainsi que tout manquement de l'Irak à se conformer à ses obligations en matière de désarmement (...) »

► **OP-12** : « Décide de se réunir immédiatement dès réception d'un rapport en conformité avec le paragraphe 11 ci-dessus, afin de considérer la situation et la nécessité d'un respect strict de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de rétablir la paix et la sécurité internationale. »

Al-Motassadeq et le réseau terroriste de Hambourg

BERLIN

de notre correspondant

Parmi les dizaines de personnes interpellées en Allemagne immédiatement après les attentats du 11 septembre 2001, Mounir Al-Motassadeq fut longtemps le seul à ne pas être relâché faute de preuve. Il était de ceux qui formaient le milieu où vivaient les terroristes, entre la mosquée, l'Université technique, où nombre d'entre eux étudiaient, et l'appartement communautaire du quartier populaire de Harburg, à Hambourg.

Mounir Al-Motassadeq n'a pas plongé dans la clandestinité après les attentats. Interpellé en novembre 2001, il a été le premier à être formellement inculpé. Depuis le 22 octobre, ce jeune Marocain de 28 ans comparait devant la cour d'appel de Hambourg, équivalent de la cour d'assises, accusé d'appartenance à une organisation terroriste et de complicité de meurtre « dans au moins 3 116 cas », ainsi que le précise l'acte d'accusation. Il risque la prison à perpétuité.

Les charges sont détaillées, mais Mounir Al-Motassadeq reste ferme sur sa ligne de défense. Oui, il connaissait l'Egyptien Mohammed Atta et l'Emirati Marouane Al-Shehhi, qui ont tous deux jeté leur avion sur les tours du World Trade Center à New York. Oui, il fréquentait le Libanais Ziad Jarrah, qui a écrasé son appareil en Pennsylvanie, vraisemblablement à cause d'une révolte des passagers.

UNE CONFIDENCE

Oui, enfin, il a croisé toutes ces personnes qui évoluaient autour de Mohammed Atta, le « cerveau » des attentats : Saïd Bahaji et Zakariya Essabar, soupçonnés d'avoir aidé à la logistique du réseau et tous deux en fuite ; ou encore Ramzi Ben Al-Shaiba, l'un des responsables d'Al-Qaïda arrêté le 11 septembre 2002 au Pakistan et livré aux Américains ; ou, enfin, Abdelghani Mzoudi, un Marocain récemment arrêté pour avoir apporté son aide aux terroristes.

Il les connaissait, les fréquentait assidûment et pourtant, assure-t-il, il ignorait tout de leurs sanglants projets. Répété durant toute l'instruction, l'argument n'a guère convaincu le procureur fédéral Kay Nehm qui, en août, a renvoyé l'accusé devant ses juges.

L'acte d'accusation comporte 89 pages, dont une lourde confidence de l'accusé. « Ils veulent à nouveau entreprendre quelque chose et ce sera plus gros encore », aurait-il dit un jour à un témoin qui devrait venir le répéter à la barre. Un autre élément tient en quelques relevés bancaires. Mounir Al-Motassadeq, qui avait procuré son compte et la carte de crédit du futur kamikaze Marouane Al-Shehhi, lui a fait parvenir de l'argent aux Etats-Unis avec lequel ce dernier a payé ses leçons de pilotage.

Pour le procureur, cela suffit à prouver que l'accusé a pris part au complot. Pour Mounir Al-Motassadeq, il ne s'agit que de coïncidences, de services rendus, d'un élémentaire devoir de solidarité entre croyants. Mais il le répète : il ne savait rien des projets homicides.

Un autre élément du dossier est encore plus scabreux. Durant l'été 2000, Mounir Al-Motassadeq a été aperçu par un témoin, aujourd'hui emprisonné en Allemagne, dans un camp d'entraînement militaire d'Al-Qaïda, à Kandahar, Pakistan. Jusqu'à l'audience de mardi, l'accusé le niait, mais au premier jour de son procès il est brutalement revenu sur ses démentis, admettant qu'entre mai et août 2000 il était bien allé s'entraîner à la guerre sainte, même s'il ignorait que le camp était géré par l'organisation d'Oussama Ben Laden.

Tous ceux qui ont conçu, organisé et pris part aux attentats du 11 septembre 2001 y étaient également. Coïncidences encore, affirme Mounir Al-Motassadeq, qui explique que tout croyant doit s'entraîner à la chose militaire s'il veut se lancer dans le Jihad, notion d'ailleurs comprise des non-musulmans, qui la limitent à son aspect guerrier. Le procès devrait durer plusieurs mois. Quelque 160 témoins sont convoqués.

Patrick Jarreau

Georges Marion



BERNARD DELAV / AP

Manifestation à Bagdad

UNE CINQUANTAINE d'Irakiens ont manifesté, mardi 22 octobre, devant le ministère de l'information à Bagdad pour demander des nouvelles de leurs proches

qu'ils n'ont pas vu sortir de prison après l'amnistie décrétée dimanche par Saddam Hussein. Six d'entre eux ont été reçus par des responsables du ministère.

Moscou s'oppose, mais souhaite de Washington de solides contreparties économiques

MOSCOU

de notre correspondante

« Le projet américain de résolution présenté hier ne répond pas, pour l'instant, aux critères que la Russie a énoncés auparavant, et qu'elle réitére. » Par cette phrase, le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov, a exprimé, mardi 22 octobre, le rejet par Moscou du texte « modifié » présenté par les Etats-Unis. Ce qu'il entendait par « pour l'instant » n'a pas été explicité. La Russie est « prête à travailler avec d'autres membres du Conseil de sécurité sur un projet de résolution qui serait réaliste et ne contiendrait aucune disposition pouvant ouvrir la voie à un usage de la force », a dit M. Ivanov.

Le chef de la diplomatie russe s'était entretenu dans la journée, par téléphone, avec ses homologues américain et français, Colin Powell et Dominique de Villepin. Le matin, il avait reçu le sous-secrétaire d'Etat américain, John Bolton, en visite à Moscou. Lors d'une conférence de presse, ce dernier avait pris acte sans la commenter de la « sérieuse déception » exprimée la veille par un officiel russe anonyme

que citait l'agence Interfax.

Moscou a ainsi semblé se positionner comme principal porte-parole de l'opposition à une intervention armée en Irak, prenant le relais de la France. La présence, le même jour, dans la capitale russe, du chef des inspecteurs en désarmement de l'ONU, Hans Blix, qui s'est entretenu avec M. Ivanov, a renforcé cette impression. M. Ivanov a réitéré que la Russie souhaitait un « retour rapide » des inspecteurs en Irak. Hans Blix a commenté que si l'Irak « apporte son aide pour que nous ayons la certitude que des armes de destruction massives ne se trouvent pas [dans ce pays], alors la guerre n'aura pas lieu ».

M. Havel dément la « rencontre » de Prague

Le président tchèque Vaclav Havel a prévenu Washington qu'il n'y avait pas de preuves que Mohammed Atta, l'un des terroristes des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, a rencontré un diplomate irakien à Prague, rapporte le *New York Times* du 21 octobre. Le président Havel a discrètement appelé la Maison Blanche pour préciser qu'un premier rapport des services de renseignement tchèques confirmant la rencontre entre Atta et un diplomate irakien, Ahmad Khalil Ibrahim Samir Al-Ani, à Prague en avril 2001, n'était pas fondé. La semaine dernière, le directeur de la CIA, George Tenet, avait annoncé au Congrès que son agence n'avait pas de preuves confirmant la tenue de cette rencontre.

Des responsables politiques et analystes russes n'ont pas fait mystère que l'un des soucis principaux de Moscou, dans cette crise, est de défendre les intérêts de ses compagnies pétrolières en Irak et de chercher des garanties sur le paiement de la dette irakienne contractée à l'époque soviétique (environ 8 milliards de dollars, liés surtout à des ventes d'armes).

L'un des patrons du secteur pétrolier russe, Mikhaïl Khodorkovsky, qui s'entretient régulièrement avec le président Vladimir Poutine, déclarait mardi à l'agence Reuters : « Si les Etats-Unis veulent que la Russie participe, alors il faudrait penser à quelque gain économique. » « Il est

difficile de dire ce qui influence la position russe au Conseil de sécurité, mais je peux dire avec certitude que les intérêts de la Russie en Irak sont économiques, et non politiques », ajoutait-il.

« EFFACER LA DETTE »

Selon Alexei Pouchkov, membre du Conseil russe pour les politiques étrangères et de défense, l'accent mis sur la recherche de « contreparties » économiques n'aurait pas porté les fruits souhaités. « D'abord parce que les Américains sont déjà en train de nous dire clairement qu'ils ne nous garantiront rien. Ensuite parce que, même s'ils avaient la bonne volonté de le faire, ils seraient incapables de pronostiquer la situation » en Irak après la guerre, a déclaré cet analyste au quotidien *Troud*, ajoutant : « Nous devons 145 milliards de dollars à l'Ouest. Si les Etats-Unis aidaient à l'effacement d'une partie de notre dette extérieure, là, ce serait une aide concrète. »

Le Conseil de sécurité de l'ONU est, pour la Russie, « la dernière tribune internationale où elle joue un rôle essentiel », écrivaient récemment les *Izvestias*. « C'est pourquoi

Les médias américains font l'impasse sur la bataille diplomatique en cours

Les journaux ne s'intéressent guère aux inflexions et concessions consenties par la Maison Blanche

WASHINGTON

de notre correspondant

Engagé dans une négociation à l'ONU, l'exécutif doit se résoudre à des concessions, mais il prend garde à ce que les Américains en entendent parler le moins possible. Il peut compter, pour y parvenir, sur l'aide de la plupart des médias américains.

Dans une saisissante démonstration d'unilatéralisme, les journaux et les chaînes de télévision s'intéressent très peu aux débats de l'ONU et aux positions des autres membres du Conseil de sécurité. L'idée généralement reçue est que, s'agissant de l'Irak, la France et la Russie sont mues par des intérêts financiers. Dans le *Washington Post* du 18 octobre, le principal chroniqueur de politique étrangère, Jim Hoagland, plaide pour un accord avec la France, mais le commentateur Charles Krauthammer, jugeant l'exécutif trop complaisant, se demandait ce que risqueraient les Etats-Unis à ne pas tenir compte du point de vue de

Paris. « Un embargo sur le fromage ? », suggérait-il avec mépris.

Dans le *Washington Post* comme dans le *New York Times*, il fallait tourner bien des pages avant d'apprendre que les Etats-Unis avaient proposé un compromis, la veille, en acceptant que la résolution prévoie une nouvelle réunion du Conseil de sécurité au cas où l'Irak ne se conformerait pas aux exigences de l'ONU. Le fait que Washington n'avait pas d'autre choix, sauf à prendre le risque d'être minoritaire dans un vote du Conseil de sécurité, n'était pas mentionné. L'offre américaine était présentée comme le dernier geste de bonne volonté d'une Amérique à bout de patience.

Le *Los Angeles Times*, dont la « couverture » diplomatique, dirigée par Robin Wright, est un modèle d'indépendance, a annoncé, dès le 17 octobre, que le gouvernement devait « s'incliner sous la pression de la France et de la Russie ». Cependant, le lendemain, le même journal assurait, pour le moins pré-

maturément, que Paris et Moscou s'étaient « inclinés » à leur tour, en acceptant le compromis proposé par Washington.

« DES FAITS MALLÉABLES »

Le spin – qu'on pourrait traduire par « baratin » – déployé par l'exécutif est impressionnant. Au moment même où le gouvernement faisait des concessions à ses partenaires du Conseil de sécurité, le président George W. Bush se saisissait de l'occasion fournie par la promulgation de la loi l'autorisant à employer la force contre l'Irak pour faire un nouveau discours, fustigeant les pays qui, « refusant de voir la réalité », se condamnent à « vivre dans la crainte ». Le message martelé aux journalistes était que le président en avait assez d'attendre l'accord du Conseil de sécurité et qu'il exigeait, maintenant, le vote d'une résolution correspondant à ses vœux.

Mardi 22 octobre, alors que les échanges continuaient, à distance, avec la France et la Russie,

M. Bush, devant un auditoire républicain, a répété que, si l'ONU ne se décide pas, les Etats-Unis prendront la tête d'une « coalition pour désarmer Saddam ».

Sans doute n'est-il pas étonnant qu'un pouvoir cherche à escamoter, vis-à-vis de son opinion publique, les inflexions auxquelles il doit consentir, surtout lorsqu'elles sont importantes. Comme le dit Nancy Soderberg, ancienne ambassadrice de Bill Clinton à l'ONU, l'administration Bush, partie il y a deux mois d'une position de « changement de régime » et d'action hors des Nations unies, a admis qu'elle devait passer par l'organisation internationale et adopter comme objectif le « désarmement » de l'Irak. L'étonnant est que cette évolution soit si peu décrite et ses causes si peu analysées dans des médias pourtant réputés indociles.

Un article tel que celui d'un des journalistes du *Washington Post* couvrant la Maison Blanche, Dana Milbank, publié mardi sous le titre

« Pour Bush, les faits sont malléables », est une rareté. Le journaliste relève les « libertés » prises par le président avec la vérité quand il a affirmé, par exemple, le 7 septembre, que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avait établi, en 1998, un rapport selon lequel l'Irak « était à six mois » de pouvoir fabriquer une bombe atomique. Le rapport en question ne dit rien de tel. De même, un mois plus tard, dans son discours de Cincinnati, M. Bush a assuré que Bagdad disposait de drones (avions sans pilote) capables d'atteindre les Etats-Unis. Selon la CIA, des appareils de ce genre n'en seraient qu'au stade de l'expérimentation.

A deux semaines des élections du 5 novembre, le gouvernement, obligé de modérer son langage à l'ONU, veille en même temps à démentir, à l'intérieur, toute impression de faiblesse, qui pourrait décevoir ou troubler l'électorat de droite.

Patrick Jarreau

Le tireur de Washington menace les enfants

Une dixième personne a été tuée par balle non loin du quartier général des enquêteurs



Charles Moose, le chef de la police du comté de Montgomery, qui tient chaque jour une conférence de presse sur les avancées de l'enquête, a confirmé mardi 22 octobre qu'un dialogue a été établi entre les autorités et le tueur.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

« Vos enfants ne sont en sécurité nulle part et à aucun moment. » Pour la première fois, Charles Moose, le chef de la police du comté de Montgomery, qui coordonne l'enquête sur le tireur en série sévissant dans la région de Washington depuis le 2 octobre, a lu, mardi 22 octobre, des extraits de la lettre laissée par le tueur le 19 octobre sur le lieu de l'un de ses crimes. « Nous connaissons les inquiétudes de la communauté et révélons le langage exact du message et des menaces... Chacun pourra ainsi se faire sa propre opinion », a-t-il ajouté.

Les écoles de la région de Richmond, en Virginie, sont restées fermées mardi et, dans le comté de Montgomery, les enfants étaient cloîtrés à l'intérieur des établissements. Voilà qui n'a pas contribué à diminuer la peur et l'exaspération des 5 millions d'habitants de la région.

Depuis trois semaines le tireur, insaisissable et sans visage, sème la terreur autour de la capitale fédérale et en Virginie, tuant et blessant grièvement au hasard. L'assassin semble se jouer du millier d'enquêteurs mobilisés. Mardi, il a prouvé une fois encore sa capacité à frapper en toute impunité. Il est revenu sur les lieux de ses premiers crimes, dans le comté de Montgomery, la banlieue nord de Washington, à quelques kilomètres seulement du

« Parler avec le tueur est à la fois dangereux et utile »

JOE COFFEY

quartier général des enquêteurs. Peu avant 6 heures du matin, il a abattu un chauffeur de bus. Utilisant la même méthode que lors de ses dernières attaques, le tireur se tenait à l'abri de l'obscurité et des arbres, le long d'un parc. Il a fait feu sur Conrad Johnson, 35 ans, cible facile sur les marches éclairées de son véhicule. Touché en pleine poitrine, celui-ci est décédé un peu plus tard sur la table d'opération.

Comme à l'accoutumée, aucun témoin direct n'a aperçu le tireur. En quelques minutes, les forces de l'ordre ont établi des barrages alentours, contrôlant un à un les véhicules, sans succès. Les avions de surveillance militaire et les hélicoptères n'ont pas été d'une grande utilité, ne sachant pas qui pourchasser. Si l'étude balistique de la balle le confirme, ce dont les enquêteurs semblent convaincus, il s'agira de la treizième victime du tireur, la dixième à avoir perdu la vie.

« Les Américains ont prouvé dans le passé leur résistance et leur volonté de défendre leur liberté et leur mode de vie. Nous le prouverons une fois encore », a déclaré Charles Moose. « La ou les personnes impliquées ont montré une volonté et une capacité à tuer des gens de tout âge, race, profession ou genre à tout moment et dans des lieux différents. Nous encourageons tout le monde à rester prudent et vigilant... Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les personnes », a-t-il ajouté. Les critiques se multiplient pourtant sur les méthodes des forces de l'ordre. Leur sont reprochés, pêle-mêle, les barrages inefficaces où les officiers de police ne savent même pas ce qu'ils cherchent, le fait d'avoir caché au public, pendant trois jours,

Eric Leser

En Israël, les colons radicaux font de l'entrisme au sein du Likoud

Le comité central du parti d'Ariel Sharon tient sa convention du 23 au 25 octobre

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La foule des grands jours se pressait devant le Palais des congrès de Jérusalem, mardi 15 octobre. Une foule populaire dans laquelle les gros bras des écuries concurrentes roulaient des mécaniques, sous le regard indifférent de jeunes militantes aux décolletés considérables, qui laissaient impassibles des religieux à papillotes.

Les militants du Likoud de la ville devaient déterminer par leur vote les noms de leurs futurs délégués au comité central et les représentants des deux camps en présence, celui de l'actuel premier ministre, Ariel Sharon, et celui de son prédécesseur, Benyamin Nétanyahou, se disputaient le pavé pour tâcher de convaincre le maximum d'électeurs, brandissant des bulletins où les noms des « bons » candidats avaient été cochés à l'avance par précaution.

Si la journée fut finalement profitable aux partisans de « Bibi » Nétanyahou, qui parvinrent, selon les estimations obtenues au cours des jours derniers, à faire main basse sur le bastion de Jérusalem, elle fut tout aussi fructueuse pour un

troisième larron, Moshé Feiglin, dont les représentants avaient activement participé à cette pêche aux voix. Moshé Feiglin s'était fait une réputation sulfureuse au milieu des années 1990, à la tête d'un groupe radical, Zu Artzenu (Notre terre), qui entendait combattre le processus de paix et les accords d'Oslo.

DÉMÊLÉS AVEC LA JUSTICE

A l'époque, le premier ministre, Itzhak Rabin, était régulièrement pris à partie par cette petite formation qui multipliait les opérations spectaculaires, le blocage des grands carrefours routiers du pays, ou les grèves imposées aux fonctionnaires, non sans de sérieux dérapages. Ces derniers avaient d'ailleurs valu à Moshé Feiglin quelques légers démêlés avec la justice.

A l'en croire, l'activiste qui réside à Karné Chomron, dans une colonie du nord de la Cisjordanie, n'a pas renié ses convictions mais seulement changé de tactique. Au lieu de mener la bataille à partir de groupuscules souvent tentés par la surenchère idéologique et par la violence, il compte désormais prendre fermement pied dans le

Likoud, pour espérer peser plus efficacement sur les décisions.

Cet entrisme revendiqué a d'ores et déjà porté ses premiers fruits. Selon les estimations, une bonne centaine de ses candidats regroupés sur la liste Manigout Yéhoudit (Direction juive) devraient figurer dans le comité central, qui regroupe 2 400 membres. Un bloc supérieur au nombre total de délégués désignés par des villes aussi importantes que Beer Sheva ou Ashdod. C'est à ce comité central, qui se réunit du 23 au 25 octobre, que revient notamment le choix des candidats officiels du Likoud à la Knesset, et la nouvelle tendance de droite extrême entend soutenir exclusivement ceux qui adhéreront à ses idées.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

Selon les bons connaisseurs du parti, elle aurait déjà montré son influence lors du vote du comité central contre l'Etat palestinien survenu au début de l'année. Ce vote avait été imposé par M. Nétanyahou contre l'avis de M. Sharon.

Dans ses récentes déclarations à la presse, Moshé Feiglin a cepen-

dant témoigné assez peu de considération pour les deux grands rivaux du Likoud qui, assure-t-il, sont fondamentalement proches des responsables travaillistes et donc susceptibles d'accepter des compromis territoriaux avec les Palestiniens, auxquels il se refuse catégoriquement.

Dans sa bataille, il a démarché avec succès le public des colonies, qui est devenu pour lui un véritable marché captif. Le bras de fer engagé actuellement entre l'armée israélienne et les « jeunes des collines » qui incarnent une nouvelle génération de la colonisation des territoires palestiniens joue à son profit.

Tout comme les jeunes radicaux qui ont affronté violemment à deux reprises les soldats venus évacuer Havat Gilad, un point de colonisation jugé illégal par le ministère israélien de la défense, Moshé Feiglin construit son mouvement en marge des instances représentatives officielles des colons, jugées « embourgeoisées » et trop promptes à trouver des arrangements avec les autorités.

Gilles Paris

A Abidjan, les militaires français repoussent une violente manifestation dénonçant Paris

Le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, téléphone au président Laurent Gbagbo après des critiques officieuses contre la présence d'Alassane Ouattara dans l'ambassade de France

ABIDJAN

de notre envoyé spécial

Plusieurs milliers de jeunes se sont lancés, mardi matin 22 octobre, à l'assaut du camp militaire français près de l'aéroport d'Abidjan. Pourfendant une « France traîtresse », son « armée complice avec les rebelles » et Jacques Chirac, un « faux type », ils ont tenté de franchir la grille d'entrée du camp du 43^e Bim (Bataillon d'infanterie de marine) où près de 650 soldats sont prépositionnés en permanence. « Il faut nous livrer Alassane », scandait la foule en se référant à l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, sous protection française depuis le coup de force du 19 septembre. A mots couverts par les autorités, avec virulence dans la presse pro-gouvernementale, Alassane Ouattara, l'icône politique du Nord, a été mis en cause comme le « sponsor des assaillants » qui contrôlent la moitié septentrionale du pays.

Les militaires français ont eu recours à des grenades assourdissantes, au gaz lacrymogène et aux lances d'incendie pour repousser les manifestants, dont une vingtaine ont été légèrement blessés. Refluant sur l'immense boulevard qui relie l'aéroport au centre-ville, les jeunes ont alors pris à partie des automobilistes européens aux cris de « A bas la France ! ». Par mesure de précaution, la fermeture des écoles françaises a été décidée, un jour avant le début des congés de la Toussaint, tandis que les expatriés étaient invités à rester à leur domicile. Dans l'après-midi, une manifestation, réunissant peu de monde, a eu lieu devant l'ambassade de France, où une « déclaration de protestation » dénonçant « l'ambiguïté de l'attitude de Paris » a été lue.

Annoncée la veille au soir à la télévision, puis le matin même à la



Devant l'ambassade de France à Abidjan, mardi 22 octobre dans l'après-midi, plusieurs dizaines de manifestants se sont rassemblés pour lire une « déclaration de protestation », dénonçant « l'ambiguïté de l'attitude de Paris ».

radio, la manifestation devant le camp militaire jouissait d'une sorte de bénédiction officielle. Elle était organisée à l'initiative de l'Union des patriotes pour la libération totale de Côte d'Ivoire, membre d'une nébuleuse d'associations au service de l'agitation et de la propagande gouvernementales.

PERPLEXITÉ

Malgré des mises en garde de l'ambassade de France auprès des autorités, le dispositif sécuritaire prévu – une cinquantaine de policiers – était largement insuffisant. Ce n'est qu'à la suite des « débordements » que le ministre de la défense et le chef d'état-major de l'armée se sont rendus sur place et ont fait venir des renforts. Envoyé à la télévision, le ministre de l'intérieur a lancé un appel au calme, en direct, dans le journal de la mi-journée. Dans l'après-midi, le chef de la diplomatie française, Dominique

de Villepin, a joint au téléphone le président ivoirien, Laurent Gbagbo, pour, selon une source française, faire passer un « message vigoureux ». La perplexité était grande chez les militaires français qui, la veille, venaient d'augmenter leurs effectifs portés à près de 1 300 hommes, pour faire face à la démultiplication des tâches : la sécurisation des Français, la surveillance du cessez-le-feu sur la « ligne de contact », à 450 kilomètres au nord d'Abidjan, et le convoyage de secours humanitaires.

« On attendait des Français qu'ils nous sauvent la mise, sans chipoter », rétorquait, sous couvert d'anonymat, un ministre ivoirien, citant par ailleurs un proverbe local pour expliquer sa sourde crainte : « Le sorcier peut seulement l'atteindre s'il passe par un proche. »

Mardi soir, au terme d'une journée de confusion, il était impossible de savoir si, comme prévu, le grou-

pe de contact de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) allait se réunir, mercredi à Abidjan, au niveau des chefs d'Etat. Les présidents des six pays composant ce groupe de médiation ou, à défaut, leurs représentants doivent désigner un coordinateur chargé d'organiser des négociations entre le gouvernement et les rebelles.

Vendredi, les chefs d'état-major ouest-africains se retrouveront à leur tour pour décider de l'envoi d'une force tampon pour assurer la relève de l'armée française. Le mouvement pourrait se faire en deux temps : envoi, dans les dix jours, d'un petit nombre d'observateurs qui travailleraient aux côtés des Français en attendant la constitution d'une force régionale d'environ 500 hommes, dont l'arrivée n'est plus envisagée avant la mi-novembre.

Stephen Smith

Abus sexuels sur des réfugiés : les employés du HCR exonérés

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Saisie au début de l'année du scandale des viols de réfugiés par des travailleurs humanitaires en Afrique de l'Ouest, la « police » interne de l'ONU a conclu au non-lieu. Après six mois d'enquête, le bureau des services de contrôle interne a rendu, mardi 22 octobre, à New York un rapport qui dément que l'exploitation sexuelle des réfugiés soit systématique en Afrique de l'Ouest. Les enquêteurs n'en ont pas moins documenté une dizaine de cas d'abus sexuels par des travailleurs humanitaires, dont l'un de sodomie sur un garçon de 14 ans par un casque bleu. Mais seules deux des affaires en cause sont imputables à des personnels liés à l'ONU, relève le rapport. Les autres sont du ressort des organisations non gouvernementales (ONG).

Le scandale a éclaté en février, lorsque deux consultants commissionnés par le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et un membre de l'ONG britannique Save The Children ont remis

un rapport dénonçant des abus à grande échelle dans les camps de déplacés de la Sierra Leone, du Libéria et de la Guinée. Ils affirmaient que se pratiquent dans les camps des échanges de type « sexe contre nourriture », les employés humanitaires profitant de leur position de pouvoir pour abuser des réfugiés.

LE PROBLÈME EST « RÉEL »

Le HCR a la responsabilité de la sécurité des réfugiés, même s'il sous-traite à des ONG l'organisation matérielle. Le bureau des services de contrôle interne de l'ONU a envoyé sur place une équipe de juristes, pédiatres, inspecteurs, etc. Ils ont d'abord essayé de recouper les allégations du rapport sans pouvoir toujours retrouver les « leaders de la communauté » ou les « groupes de femmes » cités comme sources par

les consultants. Même lorsqu'ils ont réussi à identifier et à retrouver la plaignante, celle-ci n'a pas pu étayer ses premières affirmations. Les enquêteurs indiquent aussi avoir pu retrouver les femmes qui étaient censées avoir été « photographiées dans des poses suggestives » par des soldats de l'ONU mais elles n'ont fourni aucun élément de preuve.

Mais la concordance de ces histoires, revenant dans trois pays différents, a incité les enquêteurs à étendre leur champ d'investigation. Ils ont alors été saisis de nouveaux cas : une jeune Sierra-Léonaise de 17 ans a mis en cause un volontaire du HCR, dans le camp de Gueckedou, en Guinée (il a été remercié). Une adolescente de 14 ans a été violée, toujours en Guinée, par un employé d'ONG.

Plusieurs cas d'abus par des instituteurs ont été dénoncés. Même

s'il n'a pas l'ampleur qui lui a été donnée dans les médias, « le problème de l'exploitation sexuelle des réfugiés est réel », déduit l'étude.

Plusieurs facteurs sont en cause : il n'y a pratiquement pas de femmes à des postes de responsabilité dans les camps. Peu de personnels internationaux s'y trouvent en permanence. La gestion est laissée aux employés locaux et aux réfugiés eux-mêmes. La nourriture est « une source d'anxiété et de frustration », relève le rapport. On distribue du bouillor plutôt que du riz, détrempé que les réfugiés revendent immédiatement. Les vêtements sont en quantité limitée. Les adolescentes ont donc tendance à « rechercher des sources alternatives pour leurs vêtements, bijoux et produits cosmétiques ».

Corine Lesnes

La France et la Libye ont relancé leur coopération bilatérale

LA FRANCE et la Libye « sont tombées d'accord pour faire en sorte de parvenir à un règlement définitif, sur la base du droit, de l'affaire » de l'attentat qui a visé en septembre 1989 un DC-10 d'UTA, au-dessus du désert du Niger, et qui a fait 170 morts. « La Libye s'engage à appliquer les décisions de la justice française concernant les familles des victimes non encore indemnisées jusqu'ici », indique un communiqué commun, publié mardi 22 octobre à Paris, au terme de la quatrième session de la commission franco-libyenne, coprésidée par les ministres des affaires étrangères français et libyen, Dominique de Villepin et Abdel Rahmane Chalgham.

En clair, l'engagement pris par la Libye concerne ceux des ayants droit des victimes de l'attentat qui ne s'étaient pas portés partie civile jusqu'à maintenant et qui le feraient désormais. Seuls les parents de 57 des 170 victimes – qui sont de 17 nationalités, dont 53 Français – l'avaient fait en 1999. Ils ont été indemnisés par Tripoli, après que la cour d'assises de Paris en eut ainsi décidé. La Libye avait transféré 211 millions de francs (32,5 millions d'euros), destinés à indemniser les

familles, à compenser la compagnie Air France pour la « perte commerciale » subie à la suite de l'explosion de l'avion et à rembourser le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme, qui avait avancé certaines indemnités.

VERDICT « POLITIQUE »

La cour d'assises avait par ailleurs condamné par contumace à la réclusion à perpétuité six membres des services secrets ou de la diplomatie libyens, dont le beau-frère du colonel Mouammar Kadhafi. Un mandat d'arrêt international avait été lancé contre eux. Pour autant, les autorités libyennes ne sont pas disposées à appliquer ce verdict, parce que « le jugement a été rendu in absentia, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont coupables de crimes », a déclaré M. Chalgham, lors d'une conférence de presse. Il a accusé, sans les identifier, « certaines parties de vouloir exercer un chantage sur la Libye pour des raisons racistes agressives ». Il faisait vraisemblablement allusion aux associations de défense des victimes de l'attentat.

M. Chalgham a par ailleurs assuré que l'Etat libyen « n'a versé ni ne versera aucune indemnité » aux ayants

droit des victimes d'un autre attentat, qui, en décembre 1988, avait visé un Boeing de la Pan Am et qui avait fait 270 morts au-dessus de Lockerbie, en Ecosse. « Des contacts [en vue d'indemnisations éventuelles] ont lieu entre les avocats des familles des victimes et des hommes d'affaires libyens pénalisés par les sanctions que les Etats-Unis ont imposées à la Libye », a-t-il dit. La condamnation à la prison à vie d'un ressortissant libyen jugé coupable de l'attentat de Lockerbie par un tribunal écossais siégeant aux Pays-Bas est, selon lui, un verdict « politique ». La Libye, a-t-il toutefois assuré, souhaite une normalisation totale de ses relations avec les Etats-Unis.

La réunion de la commission franco-libyenne était la première depuis vingt ans. Les relations entre les deux pays avaient été malmenées par les affaires du Tchad, du DC-10 d'UTA et de l'embargo imposé en 1992 à la Libye par le Conseil de sécurité de l'ONU pour cause de terrorisme. La coopération bilatérale est désormais remise sur les rails, avec pour objectif un « partenariat durable ».

Mouna Naïm

Le risque d'une récession écarté en Allemagne

FRANCFORT. Dans leur rapport d'automne, les six principaux instituts de conjoncture du pays ont revu en baisse leurs prévisions pour la croissance allemande en 2002, à 0,4 %, contre 0,9 % au printemps. Pour 2003, ces experts ne prévoient plus que 1,4 % de croissance, contre 2,4 % auparavant. « La reprise sera graduelle », écrivent-ils, en écartant le risque de récession évoqué par différents économistes. En outre, les instituts tablent sur un dérapage du déficit public cette année, à 3,2 % du produit intérieur brut, avant une nette amélioration l'an prochain, à 1,9 % du PIB, contre les 2,5 % visés par le gouvernement. Tandis que Gerhard Schröder (SPD) a été, mardi, réélu chancelier par le Bundestag, à une courte majorité de 305 voix, les principaux instituts de conjoncture estiment que la politique fiscale du gouvernement amputera la croissance d'environ un demi-point de pourcentage en 2003. « Les décisions prises après les inondations ainsi que les hausses d'impôt les plus récentes pourraient coûter 0,5 % du PIB », a déclaré Joachim Scheide, de l'institut IFW, basé à Kiel. – (Corresp.)

Des prisonniers de Guantanamo prochainement libérés

WASHINGTON. Les Etats-Unis se préparent à relâcher « un petit nombre » des 598 prisonniers de la base américaine de Guantanamo (Cuba), soupçonnés à l'origine d'être membres d'Al-Qaida ou talibans, a annoncé, mardi 22 octobre, le secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld, lors d'une conférence de presse. Seront concernés des détenus qui ne sont plus susceptibles de fournir des renseignements intéressants, qui ne sont pas passibles de poursuites et qui ne représentent pas un danger pour les Etats-Unis ou leurs alliés. Dans tous les cas, les gouvernements étrangers se verront demander s'ils veulent récupérer leurs ressortissants détenus avant qu'ils ne soient éventuellement libérés, a ajouté M. Rumsfeld. Un Afghan a déjà été rapatrié en avril, les médecins ayant déterminé qu'il souffrait de maladie mentale. – (AFP, Reuters.)

Venezuela : quinze officiers appellent à la désobéissance civile

CARACAS. Quinze officiers vénézuéliens ont appelé à la désobéissance civile et militaire pour obtenir la démission du chef de l'Etat Hugo Chavez, mardi 22 octobre. Le communiqué des militaires, qui avaient été pour la plupart impliqués dans le coup d'Etat avorté du 11 avril, a été diffusé par toutes les chaînes privées de radio et télévision, en fin d'après-midi. Répondant à l'appel des officiers, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées, dans un concert de klaxons et de bruit de casseroles sur la place d'Altamira. Le vice-président de la République, José Vicente Rangel, a qualifié de « clownerie » cette nouvelle action, tout en annonçant des sanctions contre les militaires impliqués. Ce nouvel appel à la rébellion civile et militaire intervient au lendemain d'une grève générale de douze heures, convoquée par l'opposition et largement suivie. – (Corresp.)

DÉPÊCHE

■ **CORÉE** : la Corée du Sud n'a pas réussi à obtenir un engagement de la Corée du Nord en faveur d'un démantèlement de son programme d'armement nucléaire au terme de cinq jours de négociations houleuses à Pyongyang. « La Corée du Sud et la Corée du Nord feront conjointement des efforts pour garantir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, et coopéreront activement pour résoudre par le dialogue la question nucléaire et toutes les autres questions », indique seulement le communiqué publié mercredi 23 octobre. En dépit de l'insistance des Sud-Coréens, le Nord communiste a refusé que le communiqué commun contienne un engagement de sa part sur l'abandon de son programme d'enrichissement de l'uranium révélé par les Etats-Unis la semaine dernière. Le président sud-coréen, Kim Dae-jung, a quant à lui refusé que des sanctions économiques soient envisagées afin de contraindre Pyongyang à renoncer à son programme nucléaire. – (AFP.)

CORRESPONDANCE

Une lettre de Mahmoud Archane

À LA SUITE de notre article intitulé « Poussée islamiste à l'occasion des élections législatives au Maroc » (Le Monde daté 29-30 septembre), nous avons reçu de Mahmoud Archane, secrétaire général du Mouvement démocratique social (MDS), la mise au point suivante :

Sur mon passé de « tortionnaire », je mets au défi quiconque de présenter le moindre élément pouvant conforter cette assertion colportée par certains de mes adversaires politiques. J'ai moi-même demandé au Parlement, en avril 2000, appuyé par 61 députés, la création d'une commission d'enquête sur certains événements qui ont marqué l'histoire récente du Maroc. Cette requête, adressée au

premier ministre, n'a pas eu, à ce jour, la moindre réponse.

Lors du scrutin du 27 septembre, vous écrivez que j'ai giflé une représentante de l'AMDH [Association marocaine des droits de l'homme]. C'est évidemment faux – mon éducation et ma culture m'interdisent de tels actes. Je puis vous dire que la campagne électorale que j'ai menée à Tiflet s'est déroulée dans des conditions tout à fait correctes. Le ministre de l'intérieur lui-même, lors de son intervention officielle, le dimanche 29 septembre, ne m'a d'ailleurs aucunement mis en cause et n'a pas cité cette circonscription parmi celles qui ont connu diverses irrégularités dans le royaume.

RIANEL PARIS

LA BOUTIQUE AUX 1000 TABLES

LA SEULE BOUTIQUE PARISIENNE CONSACRÉE AUX TABLES BASSES

ClassiqueS

ContemporaineS

En fer forgé, métal, bois

Pierre, verre, altuglasS

Carrées, rectangulaireS

Rondes ou ovaleS

« SUR MESURE »

OBJETS DE DÉCORATION

LISTES DE MARIAGE

Ouvert du lundi au samedi

89, av Paul Doumer - 75116 Paris

Tél. : 01.45.27.87.59

Fax : 01.40.50.93.36

FRANCE-SOCIÉTÉ

SÉCURITÉ

Nicolas Sarkozy devait présenter, mercredi 23 octobre, son projet de loi sur la sécurité intérieure au **CONSEIL DES MINISTRES**. Le ministre de l'intérieur, vivement attaqué par les associations et partis de

gauche qui l'accusaient d'entrer « en **GUERRE CONTRE LES PAUVRES** », souligne qu'il a été le seul à recevoir l'association Droit au logement (DAL) ou à se rendre au centre de Sangatte, et se veut le porte-

parole d'une « **France laborieuse** » qui s'est détournée du PS. Il raille « **LES DROITS-DE-L'HOMMISTES** » et « **l'arrogance** » d'une certaine intelligentsia « **qui a eu un effet dévastateur sur l'équilibre de notre**

République ». Le ministre, devenu la coqueluche des médias, n'a que peu amendé son projet de loi qui **DURCIT LA RÉPRESSION** contre les gens du voyage, les squatteurs, les prostitué(e)s et les mendiants.

Nicolas Sarkozy se veut le défenseur de la « France des oubliés »

Le ministre de l'intérieur raille « l'arrogance » d'une certaine intelligentsia qui a contesté « à ceux qui avaient peur la réalité même de leur sentiment ». Il dénonce l'immobilisme de ses prédécesseurs socialistes sur la sécurité et répond vertement aux associations « droits-de-l'homnistes »

CET ENTRETIEN a été relu et amendé par le ministre de l'intérieur.

Quelle a été votre réaction à la lecture de l'appel des partis de gauche, des associations et des syndicats (Le Monde du 22 octobre), dénonçant votre projet de loi sur la sécurité intérieure ?

On peut se demander au nom de quel bilan la gauche se permet de donner des leçons. Cet appel outragé gagnerait en crédibilité s'il s'appuyait sur un bilan des cinq dernières années montrant que la pauvreté a reculé et que les plus modestes de nos concitoyens se sentent mieux protégés. Or le candidat socialiste a fait 15 % [16,12 % en fait], ce qui signifie que la France des ouvriers, des plus modestes, la France des banlieues, la France laborieuse, s'est détournée de lui et du PS. C'est justement pour cette France des oubliés que le gouvernement propose ce texte. Ces dernières années, non seulement on n'a rien fait contre l'insécurité, mais plus encore une certaine intelligentsia a contesté à ceux qui avaient peur la réalité même de leur sentiment. Un tel comportement absolutiste, l'arrogance de certains a eu un effet dévastateur sur l'équilibre de notre République.

Je suis allé deux fois à Sangatte, là où pas un seul ministre socialiste n'avait mis les pieds en cinq ans. Demandez donc au maire socialiste de Sangatte s'il considère que c'est pénaliser les pauvres que de fermer cet endroit. Demandez aux quarante-quatre habitants de Strasbourg, dont les voitures ont été brûlées, ce



Nicolas Sarkozy, ici dans son bureau de la mairie de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), le 18 avril, devait présenter, mercredi 23 octobre, au conseil des ministres, son projet de loi sur la sécurité intérieure. Si certaines dispositions ont été légèrement amendées, le texte confirme le durcissement de la législation contre les prostituées, les mendiants, les squatteurs ou les gens du voyage et accorde aux forces de l'ordre des moyens accrus.

Des magistrats ont déclaré que la chancellerie avait été « délocalisée » au ministère de l'intérieur.

C'est de la polémique et j'ai bien d'autres priorités que d'y sacrifier ! Quand Daniel Vaillant a proposé la loi sur la sécurité quotidienne, celle-ci comportait des mesures de procédure, des nouvelles incriminations et l'extension des fichiers. Il est nor-

ment, au mépris du « droit à l'oubli » ?

Quand on connaît le risque, que dis-je, la quasi-certitude, de récidiver chez les délinquants sexuels, croyez-vous que je puisse céder ? Quand on met quelqu'un en examen, ça ne nous choque pas, ça ne veut pas dire qu'il est coupable mais qu'il y a des charges graves et concordantes contre lui. En quoi le fait de le mettre dans un fichier génétique, alors que personne ne le saura, porterait atteinte aux droits des délinquants ? S'il est acquitté par la suite, on l'en sortira, s'il ne l'est pas, on l'y maintiendra. Continuer à être répertorié dans un fichier quand on a de lourds antécédents judiciaires me semble moins grave que prendre le risque d'un nouveau drame et d'une nouvelle victime.

Allez-vous tenir compte de l'avis de la Commission nationale informatique et libertés ?

Je tiens compte de la CNIL, je l'ai même sollicitée récemment puisque pour pouvoir distribuer des cartes de recensement aux résidents de Sangatte, j'ai dû négocier avec elle. Vous voyez jusqu'où conduit le caractère tatillon de nos procédures ? Savez-vous combien de nationalités on a dénombrées sous ce hangar ? 55. Cela fait quatre ans qu'on les ignore. Cela ne gêne personne ! Les répertoriés deviennent une question de « droits de l'homme ». J'ai bien le sentiment que le ridicule est souvent atteint. Concernant les fichiers ADN, si dans le débat on proposait de créer une commission pour veiller à la gestion « républicaine » des fichiers, je n'y verrais

« Tous les droits-de-l'homnistes de la création passent en disant "Mon Dieu, les pauvres !" puis s'en vont dîner en ville »

aucun inconvénient. Bien au contraire, je suis d'autant plus prêt à donner des garanties que je mets au défi quiconque de trouver dans mon texte une seule mesure contraire à nos valeurs républicaines.

Quelles remarques le Conseil d'Etat vous a-t-il faites sur votre projet de loi ?

Le Conseil d'Etat a rendu un avis positif sur le projet. Il nous a fait une suggestion importante concernant certaines dispositions de la loi sur la sécurité intérieure de novembre 2001, que nous voulions purement et simplement pérenniser. Sur avis du Conseil, nous avons décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2005 les dispositions

prévues jusqu'au 31 décembre 2003. Cette haute juridiction n'a donc rien trouvé à redire sur le plan des libertés. Cela compte à mes yeux davantage que les propos partisans de M. Krivine ou de M^{me} Laguille.

Le nouveau délit de « mendicité agressive » ne présente-t-il pas un risque d'arbitraire à cause de son caractère flou ?

Ce risque existait sans doute. C'est pour cela que nous avons révisé plusieurs fois la rédaction de l'article, que nous avons dénommé « demande de fonds sous contrainte ». Cet article suppose « le fait, en réunion et de manière agressive, ou sous la menace d'un animal dangereux » de solliciter de l'argent. Nous visons ce qui rend la vie impossible dans nos villes, sur les voies piétonnes ou aux feux rouges. On ne vise pas les mendiants à la sortie de l'église ou les sans-domicile qui tend la main, mais les bandes tenues le plus souvent par les gens de l'Est, qui exploitent des mineurs, des handicapés, des malheureux pour les forcer à mendier.

En instaurant le délit de « racolage passif », ne redoutez-vous pas le développement d'une prostitution souterraine ?

Il faut sortir de l'idée que pour être applicable, une réforme doit être totale. Ceux qui habitent dans les quartiers de Strasbourg, de Lyon, de Mulhouse ou aux portes de Paris veulent qu'on endigue l'explosion de la prostitution. Il faut cesser l'hypocrisie qui consiste à faire la différence entre racolage actif et passif. C'est la meilleure façon de protéger les prostituées. Pourquoi la jeune fille albanaise est-elle mise sur le trottoir parisien par des proxénètes ? Parce que ces esclavagistes des temps modernes ne risquent rien. Tous les droits-de-l'homnistes de la création passent devant la porte de Saint-Ouen en disant « Mon Dieu, les pauvres ! » puis s'en vont, pour aller dîner en ville. En pénalisant le racolage passif, nous sortons ces malheureuses du réseau qui les exploite. Ensuite, les prostituées étrangères qui dénonceront les proxénètes pourront recevoir des papiers et la protection de la police.

Enfin, nous allons doubler les effectifs des offices de lutte contre le proxénétisme et les réseaux internationaux. Il y a aujourd'hui une quinzaine de spécialistes ; ils passeront à trente. Quant aux clients, on demande désormais aux policiers de poursuivre l'exhibition sexuelle et surtout les clients des prostituées mineures.

Avez-vous retiré le délit prévu contre les squatteurs, comme l'a annoncé l'association Droit au logement (DAL) ?

J'avais prévu de pénaliser les squatteurs parce que la procédure

civile met des mois, voire des années, à se concrétiser, alors que la procédure pénale est efficace tout de suite. J'ai reçu à deux reprises le DAL, qui n'avait jamais été invité au ministère sous les socialistes. Ils m'ont dit : attention, vous risquez de vous attaquer à des familles qui n'ont plus rien et qui seraient ainsi expulsées plus rapidement. J'ai considéré qu'il y avait un risque de malentendu. J'ai donc retiré cette disposition et je vais recentrer notre action sur une pénalisation, au sens du droit pénal, de ceux qui repèrent les squatts et les organisent pour en obtenir un profit financier. Il n'y a donc plus aucun risque d'ambiguïté.

Le PS secoué par des « débats assez vifs »

La rédaction de l'appel unitaire des partis de gauche, syndicats et associations contre le projet de loi de Nicolas Sarkozy s'est faite dans la douleur. Le PS, secoué par des débats « assez vifs » à propos de la sécurité, a fait supprimer un paragraphe jugé « trop dur », qui mentionnait : « Les forces de police remplissent une mission difficile qui, pour être efficace, devrait reposer sur la confiance que leur font les citoyens. Celle-ci est déjà entamée dans certaines situations ; elle le sera encore plus si les forces de l'ordre sont utilisées non plus comme les garantes de la paix publique, mais, de manière agressive, comme les gardiennes d'un ordre social injuste. »

Le 4 octobre, sur RTL, Daniel Vaillant, ancien ministre socialiste de l'intérieur, avait admis que son successeur était « dans la continuité » et réalisait « des choses qu'il aurait sans doute faites ». Adeline Hazan, secrétaire nationale aux questions de société, a affirmé au Monde que « le projet Sarkozy n'avait rien à voir avec l'action du gouvernement Jospin », et qu'il aurait été « suicidaire » pour le PS d'être absent d'un tel appel.

Pourquoi pénaliser les gens du voyage ?

La situation est devenue apocalyptique. Dans le Val-de-Marne, il y a 23 camps illégaux de 60 à 300 caravanes, à partir desquels, pour la plupart, partent des trafics. Dois-je imposer aux habitants les plus modestes du Val-de-Marne de vivre définitivement à côté de ces camps ? J'ai tenu à faire la différence entre la violation d'une propriété communale et la violation d'une propriété privée. En cas de violation de la propriété communale, seules les communes qui auront donné un terrain, conformément à ce que prévoit la loi Besson, qui attribue des aires d'accueil aux gens du voyage, pourront faire partir les nomades, dans le cadre d'une procédure pénale. J'ai par ailleurs adressé il y a quinze jours une circulaire à tous les préfets, en leur demandant d'appliquer la loi Besson avant le 1^{er} janvier 2003. Savez-vous qu'elle ne l'est pour l'heure que dans 24 départements ? Qu'ont donc fait les socialistes pendant les cinq dernières années ? Pourquoi les tartufes qui protestent aujourd'hui n'ont-ils rien fait hier ?

Votre silence concernant une interdiction du livre Rose bonbon, finalement laissé en vente, n'a-t-il pas été votre première erreur ?

Le Monde a décidé d'aller plus vite que la musique en dénonçant par avance l'interdiction. J'ai été saisi par des associations qui m'ont signalé le livre. La loi de 1949 dit que c'est le ministre de l'intérieur qui est en charge des publications pour les mineurs. J'ai vu Antoine Gallimard. Il m'a dit qu'il avait enlevé le bandeau et mis le livre sous cellophane. J'ai attendu les huit jours que lui laissait la loi pour présenter ses observations et j'ai réfléchi. J'ai décidé de ne pas interdire, considérant que le risque qu'un mineur achète le livre était faible. Quelle a été mon erreur ? Ne pas écouter la partie la plus virulente de notre électorat ? Il serait curieux que Le Monde me le reprochât ! Je rappelle par ailleurs que la justice est également saisie.

Le redéploiement des forces de police et de gendarmerie fait l'unanimité politique mais vos prédécesseurs y ont échoué...

Je persiste et je signe : je crois au dialogue social, à l'utilité des syndicats, mais il n'y aura pas de cogestion au ministère de l'intérieur. Je dois discuter avec les syndicats des conséquences sociales du redéploiement, mais pas de son principe. Cette fois-ci, ça peut marcher, parce que j'ai refusé qu'il y ait un schéma national. Avant le 15 novembre, les préfets me soumettront des propositions de schémas départementaux.

Et pour la première fois, il s'agit d'un redéploiement avec augmentation des effectifs : 7 500 gendarmes et 6 500 policiers de plus ! Les gens souhaitent une chose : l'efficacité des forces de l'ordre au service de la sécurité dans nos villes comme dans nos campagnes et pour cela avoir un poste ouvert la nuit, qu'il soit de police ou de gendarmerie.

Etes-vous favorable au vote des étrangers ?

J'ai beaucoup d'amitié pour Yves

Jean-Marc Ayrault pris à partie à l'Assemblée

Nicolas Sarkozy a nommé pris à partie le président du groupe socialiste et maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault, lors de la séance de questions au gouvernement, mardi 22 octobre, à l'Assemblée nationale. « Comment se fait-il qu'il y ait tant de décalage entre les déclarations nationales de certaines formations politiques et le comportement local de maires et de députés ? », a déclaré le ministre. Il a ajouté, en se tournant vers Jean-Marc Ayrault : « Quand je suis à Nantes, vous vous félicitez à juste titre de l'action du GIR », le groupement d'intervention régional (GIR).

Indigné, M. Ayrault a répondu qu'il avait simplement dit à M. Sarkozy que « la façon dont les choses se passaient était dans l'intérêt du droit et de la République », et tandis que, à droite, les députés criaient « Honte ! », il a ajouté : « Cette façon de procéder n'est pas correcte, elle vise à bâillonner la voix de l'opposition. »

qu'ils pensent de l'appel vibrant de quelques intellectuels qui n'ont aucune idée des conditions de vie réelles dans les quartiers les plus exposés.

Ma conclusion est simple : établir la sécurité publique est le premier élément d'une véritable politique sociale. Combien faudra-t-il de millions de Français qui votent pour les extrêmes pour que tous ceux qui se refusent à comprendre la désespérance de nos compatriotes les plus modestes acceptent de les entendre... simplement de les entendre.

mal que le ministre de l'intérieur, dans le cadre de la procédure policière, s'occupe de la procédure pénale. Depuis que je suis ministre, j'essaie de sortir de l'opposition traditionnelle entre policiers et magistrats, qui est un jeu de rôles absurde. Policiers et magistrats doivent travailler ensemble en toute confiance. Dans un gouvernement, il n'y a qu'une politique : garantir la sécurité des Français dans le respect scrupuleux des libertés républicaines. C'est ce que nous faisons avec Dominique Perben sans céder à aucune des provocations que l'on nous tend régulièrement.

Pourquoi voulez-vous élargir le fichier des empreintes génétiques bien au-delà des personnes condamnées pour des infractions à caractère sexuel ?

Un des moments les plus difficiles de ces six derniers mois fut l'après-midi où j'ai reçu les familles des trois jeunes filles violées et assassinées dans la Somme. Je n'ai pas eu le courage de leur dire que nos fichiers comportaient 1 000 empreintes génétiques de délinquants, alors que la Grande-Bretagne a recensé 1,6 million d'empreintes. Avec le fichier, on aurait pu faire le profil, dans la région picarde, de tous les détraqués sexuels. Demain, un exhibitionniste, quand il sera arrêté, subira un prélèvement ADN. Etre plus efficace pour retrouver les coupables, et prévenir d'autres drames me paraît plus utile que d'invoquer d'une façon outrancière le risque d'atteinte à nos libertés. Puis-je rappeler que les droits de l'homme cela vaut aussi, et d'abord, pour les victimes !

Pourquoi avoir décidé de conserver les données informatiques des personnes fichées jusqu'à leur mort, sauf en cas d'acquitte-

Jego. On ne pourra évoquer cette question qu'après avoir débattu de la politique d'immigration que souhaite la France. C'est donc prématuré pour moi de répondre à cette question.

Comment avez-vous réagi à la récente série d'attentats en Corse, précédant votre visite ?

Si on voulait m'impressionner, c'est raté. Je n'ai pas voulu avoir une réaction excessive. Je ne sous-estime pas le symbole et la frayeur des victimes, mais je suis persuadé que les auteurs n'attendent que des réactions outragées pour provoquer une escalade de la violence. La bêtise doit être ramenée à sa vraie dimension : celle d'un non-événement.

Vous laissez régulièrement entendre que vous ne serez plus ministre de l'intérieur à la fin de 2004...

Vous devriez être rassurés car cela signifie que je ne me sens pas propriétaire du poste. La fin arrive toujours plus tôt qu'on ne l'imagine. Ce qui est sûr, c'est que je m'appliquerai les règles que j'ai voulues pour mes collaborateurs. En cas d'absence de résultats, cela sera d'abord mon échec donc j'en tirerai toutes les conséquences.

Propos recueillis par Pascal Ceaux, Hervé Gattegno et Piotr Smolar

Plusieurs articles du projet de loi sur la sécurité intérieure ont été modifiés

Ce qui reste et a été enlevé dans le texte

LE PROJET DE LOI pour la sécurité intérieure, qui devait être présenté en conseil des ministres, mercredi 23 octobre, par Nicolas Sarkozy, confirme les intentions répressives du gouvernement. Il crée de nouvelles infractions, aggrave les sanctions déjà existantes et offre des pouvoirs accrus aux forces de l'ordre.

► **Fichiers.** Les services de police et de gendarmerie pourront inscrire dans leurs fichiers des informations nominatives sur les personnes « à l'encontre desquelles sont réunis (...) des indices ou des éléments graves et concordants attestant ou faisant présumer leur participation à la commission des faits » dans une enquête. Chaque corps aura accès au fichier géré par l'autre. Le traitement des informations se fera sous le contrôle du procureur de la République. Les données seront conservées jusqu'à la mort de la personne, sauf en cas de relaxe et d'acquiescement. Le Conseil d'Etat devra fixer, après avis de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), la durée de conservation des informations en cas de non-lieu ou de classement sans suite motivé par une insuffisance de charges. Le texte étend les motifs pour lesquels les autorités administratives pourront accéder aux fichiers. Cela concerne notamment le recrutement de personnels dans des secteurs sensibles, comme celui de la défense, ou bien le traitement des demandes de nationalité.

Le préfet du Vaucluse et « ces gens-là »

Intervenant devant l'assemblée des maires du Vaucluse, Paul Girod de Langlade, le préfet du département, a déclaré mercredi 16 octobre, à propos des gens du voyage : « Vous pouvez demander à mes collègues de Savoie et de Corrèze, je n'ai pas de tendresse particulière pour ces gens-là. Ils vivent à nos crochets, de la rapine aussi, tout le monde le sait. » Le préfet a ajouté, dans des propos rapportés par *La Provence*, « Quand ils envahissent un terrain, croyez-moi, je suis toujours prêt à mettre les moyens pour les évacuer. Ne vous inquiétez pas, je sais agir dans ce domaine. On a déjà trouvé des gens qui avaient huit comptes en banque au Luxembourg. Certains roulent dans des Mercedes que je ne peux pas me payer. Moi aussi, ça m'agace. »

Interrogé par *le Monde*, M. Girod de Langlade a confirmé ses propos, mais indiqué qu'il n'avait fait que répondre à l'un des maires « qui se plaignaient du comportement de ces gens-là » et reprochaient à l'Etat « de ne rien faire ».

► **Empreintes génétiques.** Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), limité à l'origine aux infractions sexuelles, puis étendu par la loi du 15 novembre 2001, voit son champ d'application encore élargi aux délits de violence contre les personnes et les biens, passibles d'au moins trois ans de prison. En dehors des personnes condamnées, le Fnaeg pourra conserver les empreintes des personnes contre lesquelles il existe « une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner » qu'elles sont les auteurs de l'infraction.

► **Prostitution.** Une série de mesures répressives contre la prostitution est inscrite dans les « Dispositions relatives à la tranquillité et à la sécurité publique ». La loi transforme le racolage, infraction jusque-là sanctionnée d'une contravention de 5^e classe, en un délit passible de prison. « Le fait, par tout moyen, y compris par sa tenue vestimentaire ou son attitude, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de six mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. » Le montant de l'amende a été réduit de moitié par rapport à la version du projet de loi transmis, le 3 octobre, au Conseil d'Etat (*Le Monde* du 22 octobre).

Contrairement à la jurisprudence établie depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, en 1994, qui ne sanctionnait plus

que le racolage actif (manifesté par gestes, paroles...), la nouvelle définition du racolage permettra de poursuivre le racolage passif ; c'est-à-dire d'arrêter les prostitué(e)s du fait de leur seule présence sur la voie publique. Les associations d'aide aux prostitué(e)s estiment que cette interdiction de fait de la prostitution de rue aboutira à une clandestinisation qui risque d'accroître les violences exercées à leur rencontre et de poser de graves problèmes de santé publique.

Autre nouveauté introduite par le projet de loi : les clients de prostitué(e)s présentant « une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse » pourront être poursuivis comme le sont déjà les clients de mineurs, et passibles des mêmes peines (trois ans de prison et 45 000 euros d'amende).

La loi prévoit en outre que la carte de séjour temporaire puisse être retirée à l'étranger qui s'est rendu coupable de racolage ou de proxénétisme et qu'une autorisation provisoire de séjour puisse être attribuée à l'étranger qui dépose une plainte ou témoigne contre son proxénète. Autorisation qui pourra être renouvelée « jusqu'à ce que l'autorité judiciaire ait statué sur l'action pénale engagée ».

► **Squatteurs.** L'incrimination contre les occupants « sans droit ni titre » d'un logement est abandonnée. Alors que l'avant-projet de loi transmis au Conseil d'Etat prévoyait une peine de six mois de prison contre eux, le gouvernement renonce à cette disposition dénoncée par Droit au logement et la plupart des associations de lutte contre l'exclusion. Dans l'entourage de M. Sarkozy, on précise que les parlementaires pourront user de leur droit d'amendement pour ajouter une incrimination contre les personnes qui, moyennant finances, aident des familles à pénétrer dans un logement vide.

► **Gens du voyage.** Le gouvernement a retouché sa copie. Il maintient les sanctions contre les « campements sauvages » de nomades (six mois de prison, 3 750 euros d'amende – soit 750 euros de plus par rapport à la version précédente du texte –, confiscation du « véhicule automobile », retrait du permis de conduire). Mais celles-ci ont une portée un peu moins large : elles s'appliquent aux familles qui se sont installées sur un terrain appartenant à une commune qui respecte la « loi Besson » de juillet 2000 ; les municipalités qui n'ont pas construit ou financé d'aires d'accueil pour gens du voyage, comme ce texte les y obligeait, ne pourront pas réclamer l'application de la « loi Sarkozy ». Les sanctions jouent également pour les intrusions sur une parcelle « appartenant (...) à tout autre propriétaire », que la commune ait rempli ses obligations au regard de la « loi Besson » ou non.

► **Mendicité.** Le texte ne change pas beaucoup par rapport à la version qui avait été adressée au Conseil d'Etat. Il réprime « l'exploitation de la mendicité » en instaurant une incrimination contre les personnes qui « encadrent, assistent ou transportent habituellement des mendiants pour en tirer profit ». Celles-ci seront passibles de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 45 000 euros. Les peines seront renforcées dans l'hypothèse où la victime est mineure, « vulnérable » – du fait d'une maladie, déficience psychique, etc. – ou l'objet de « violences, (...) manœuvres dolosives »... Le fait « de tirer profit de la mendicité d'autrui, d'en partager les bénéfices ou de recevoir des subsides » d'un mendiant est assimilé à de « l'exploitation de la mendicité ». Enfin, une autre disposition, vivement combattue par les associations, est maintenue : le fait de demander de l'argent, « en réunion et de manière agressive », ou « sous la menace d'un animal dangereux », sera puni de six mois de prison et de 3 750 euros d'amende (contre 7 500 euros dans la précédente version du texte).

Bertrand Bissuel, Pascale Kremer et Piotr Smolar

La « sarkomania », ou comment le ministre de l'intérieur s'applique à devenir la coqueluche des médias

Depuis qu'il a hérité de ce portefeuille au gouvernement, il occupe toutes les tribunes, est partout à la fois, et souvent, au grand dam de la gauche, là où on ne l'attend pas

IL EN RIT. Il s'en vante. Pour un peu, il porterait en banderole tous les petits compliments qu'il reçoit. Ce n'est pas un péché que de vouloir être aimé. Plus qu'un autre, pourtant, Nicolas Sarkozy s'applique à redevenir la coqueluche de la droite, des médias, des policiers et même, coquetterie supplémentaire, d'une partie de ceux qui devraient normalement le détester. Il sait s'y prendre. Un mélange de brio à l'oral et de fausse complicité. Une maîtrise des médias hors pair. Une façon, aussi, d'obliger son interlocuteur à approuver toutes les étapes de son propre raisonnement d'un « Hein ? Est-ce que j'ai tort ? Vous pouvez vraiment me dire le contraire ? » qui désamorce largement la contradiction.

Il tutoie volontiers les journalistes. Il se met en quatre pour recevoir ceux dont il connaît les réticences. Il ne recule pas devant le plaisir de montrer les petits mots approuvant son action, signés par des élus de gauche. Et rien ne l'amuse plus que de lire dans le dernier numéro du *Nouvel Observateur* la chronique de Delfeil de Ton intitulée « Merci, M'sieur Sarkozy ». C'est un talent particulier qu'il possède depuis longtemps. Du temps où il était ministre

du budget et porte-parole du gouvernement Balladur, il avait déjà suscité un engouement médiatique qui dura presque deux ans. On le voyait régulièrement à la télévision, les journaux raffolaient de sa façon de raconter, sans fard, une partie des coulisses politiques.

Il renvoie ses détracteurs ce qui peut leur faire le plus mal : le fait d'appartenir à la gauche caviar

Depuis qu'il est ministre de l'intérieur, il occupe à nouveau toutes les tribunes. Peut-être un peu plus conscient, toutefois, de ce que le succès médiatique a d'éphémère, lui qui est passé du statut de vice-premier ministre d'Edouard Balladur à celui de « traître » à la cause chiraquienne. Mais si heureux, tout de même, d'être à nouveau au sommet dans les sondages... Il serait pourtant faux de dire que ce succès repose

sur le seul talent oratoire de cet ancien avocat. Car Nicolas Sarkozy s'est attelé depuis bien longtemps, déjà, à convaincre personnellement tous ceux qui pourraient, plus tard, l'accuser de les avoir délaissés. Il l'a fait lors de ce qu'il appelle sa « traversée du désert », de 1999 à 2002, en recevant tous azimuts, dans son bureau de la mairie de Neuilly, des dizaines et des dizaines d'associations, d'éducateurs de banlieues, de défenseurs des droits de l'homme, le prêtre des loubards Guy Gilbert, le leader nationaliste corse Jean-Guy Talamoni, des magistrats et tous ceux que son image de libéral de droite avait pu rendre méfiants.

Convaincu que la gauche, hors de ses représentants politiques, dispose de relais associatifs et culturels, il s'est attaché, dès son arrivée au ministère de l'intérieur, à désamorcer tout ce qui pourrait la remobiliser. Alors que son prédécesseur de droite, Jean-Louis Debré, avait fait appel aux CRS pour déloger les occupants de l'église Saint-Bernard, il a au contraire pris au mot les associations humanitaires qui critiquaient la rigueur excessive de l'administration. Guy Bedos, reçu au ministère pour plaider la cause des sans-

papiers, en est ressorti, devant les caméras, convaincu de sa bonne volonté. Puis il a visité le sinistre centre de Sangatte, que la gauche avait délaissé, prenant la décision que réclamaient à la fois les élus locaux et les associations humanitaires : le fermer. Désamorçant la critique toute prête des milieux culturels d'un « retour de la censure », il a pris la décision de ne pas interdire la vente aux mineurs du roman de Nicolas Jones-Gorlin, *Rose bonbon*. Mettant le monde de l'édition de son côté en rendant publique sa lettre à Antoine Gallimard. Sans toutefois désobliger la droite en soulignant son mépris pour un livre « médiocre ».

M. Sarkozy, qui suit également de près les déchirements internes du Parti socialiste et de ce qui fut la gauche plurielle, a enfin choisi d'attaquer ses contradicteurs de front. Renvoyant ceux qui contestent ses lois sur la sécurité à l'image qui peut leur faire le plus de mal : celle d'appartenir potentiellement à la gauche caviar. Lui à qui l'on a si souvent reproché, y compris dans sa propre famille politique, d'être le maire de Neuilly.

Raphaëlle Bacqué

Martine Aubry pose ses conditions pour rejoindre l'axe majoritaire de François Hollande

Le premier secrétaire du PS a réuni, mardi 22 octobre, ses proches et ceux qui n'ont pas encore pris position dans le conflit qui oppose les différents pôles du parti

LA MAISON PS se cherche et se compte. Sitôt le bureau national consacré à la question européenne achevé c'est à un dîner buffet, à la Maison des Polytechniciens, que des socialistes se sont retrouvés. Pas tous. A l'origine de cette initiative, François Hollande avait limité les invitations au cercle de ses amis, au « réseau des jospinistes », de Daniel Vaillant à François Rebsamen, en passant par Elisabeth Guigou, Jean-Marc Ayrault, ou Bruno Le Roux, et à ceux qui se situent encore « nulle part », comme Jean Glavany, Martine Aubry, venue en compagnie de ses proches, Marylise Lebranchu, François Lamy, Jean Le Garrec, ou bien encore de nombreux premiers secrétaires fédéraux. Comme au poker, ceux-là étaient venus pour voir.

Ni Laurent Fabius, ni Dominique Strauss-Kahn, malgré leur soutien affiché à François Hollande lors du conseil national du parti le 19 octobre, n'avaient été conviés. Jean-Christophe Cambadélis, proche de DSK, s'est plaint d'avoir été ainsi mis à l'écart. « Il ne s'agit pas de la naissance d'un courant Hollande, car sinon les amis de Fabius et de Strauss-Kahn qui semblent prêts à fondre leurs courants seraient venus », assure un jeune député proche du premier secrétaire. « C'est une réunion de travail sur la ligne majoritaire et la rénovation du parti avec tous ceux qui



François Hollande et Martine Aubry en mai à l'Assemblée nationale. La maire de Lille presse actuellement le premier secrétaire du Parti socialiste de prendre ses distances avec la ligne incarnée par Laurent Fabius.

souhaitent travailler avec Hollande. »

Trois jours après le conseil national, le député de Corrèze a, dit-il, voulu jeter « les bases d'un rassemblement le plus large possible. » Et mesurer les retombées de son discours visant à construire un axe majoritaire autour du « réformisme de gauche. » En tout, une soixantaine de personnes se sont donc retrouvées, les uns pressant les autres de se rassembler sans tarder. « Et sans exclusive », a insisté M. Rebsamen. « Vaillant était carrément sur une

ligne plus militaire en nous exhortant à nous mettre au boulot tout de suite », rapporte un participant. Le premier, Jean Glavany a pourtant marqué ses réserves en s'interrogeant sur la pertinence du concept de « réformisme de gauche. » « Je ne sais pas ce que c'est », a renchérit Martine Aubry. « Sur certaines questions on peut être réformiste, réaliste ou très révolutionnaire », a-t-elle lancé. Muette jusqu'ici sur ses intentions, la maire de Lille, qui a prévu de s'exprimer au Creusot le 5 novem-

bre, s'en tient à la ligne de conduite qu'elle s'est fixée : laisser le temps au débat militant. « Elle s'est quand même avancée en affirmant que sa présence ne devait rien au hasard. Mais avant d'aller plus loin avec Hollande, elle met des conditions », indique l'un des convives. Sans le nommer explicitement, l'ancienne ministre des affaires sociales a incité le premier secrétaire à ne pas s'engager dans une contribution avec Laurent Fabius, qui édulcorerait le texte. Un sentiment qu'elle a éprouvé, a-t-elle assuré, lors de la campagne présidentielle.

Le danger, a-t-elle poursuivi, ne vient pas du Nouveau Monde d'Henri Emmanuelli et de Jean-Luc Mélenchon qu'elle a, au passage, sérieusement écorché en qualifiant ce courant de « gauche du passé ». Il vient, à ses yeux, d'un possible « consensus mou ». De nombreux premiers secrétaires fédéraux auraient également manifesté leurs réticences vis-à-vis de M. Fabius. « Certains, notamment au Sud de la Loire ont de vrais contentieux avec les fabiusiens. Et sa présence leur gêne. Ils ont peur qu'à cause de lui, leurs militants foncez vers Nouveau Monde », indique un élu parisien. « Vient toujours le moment où on parle de Fabius et DSK », soupire Eric Besson, qui a mis en garde « tous ceux qui évoquent en permanence la notion de sincérité ». Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault en est arrivé à la conclusion que, peut-être, il ne fallait chercher un large rassemblement à tout prix. « On a compris (...) que la contribution se ferait avec Fabius et DSK. Bref, ça n'a pas beaucoup avancé », commente un proche de Martine Aubry.

Isabelle Mandraud et Michel Noblecourt

Le PS reste divisé sur l'élargissement européen

APRÈS trois débats consacrés à l'Europe, le bureau national du PS a voté, mardi 22 octobre, un texte favorable à l'élargissement par 23 voix pour et 12 contre. Sur les 55 membres du BN, 20 étaient absents, dont Martine Aubry et Jean-Christophe Cambadélis. Ce texte d'orientation demande au gouvernement de « prendre ses responsabilités pour que l'Union européenne procède effectivement aux réformes nécessaires pour garantir la réussite de l'élargissement ». Le PS pose toutefois plusieurs conditions – qui ne sont pas des préalables – dont une concernant la révision du mode de financement de l'Union européenne, et souhaite qu'une « politique commune » soit adoptée en matière d'immigration, de circulation des personnes (dans le respect du droit d'asile) et de la lutte anti-corruption. Dans son texte, le bureau national demande aussi que l'UE procède à une véritable réforme de ses institutions et que les travaux en cours de la Convention européenne « débouchent sur une constitution européenne ». « Nous refusons une Europe réduite à une simple zone de libre-échange. Elle doit affirmer un modèle social de croissance et d'emploi », rappellent les socialistes.

Ce débat a souligné une nouvelle fois les clivages au sein du PS avant le congrès de mai 2003. L'aile gauche, réunie autour du Nouveau Monde d'Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon, ainsi que les « fondateurs » Vincent Peillon et Julien Dray, ont voté contre ce texte. « Nous ne devons pas nous laisser enfermer dans un débat simpliste pour ou contre l'élargissement », a plaidé Alain Vidalies, un proche de M. Emmanuelli.

Le calendrier prévu – élargissement puis réforme des institutions – est une mystification qui revient à donner un blanc-seing à la constitution d'un grand marché dépourvu de contenu social et démocratique. »

MISE EN GARDE DE JEAN GLAVANY

De son côté, M. Peillon, au nom de la « clarification », s'est prononcé pour un référendum sur l'élargissement. « Il ne faut pas avoir peur de l'expliquer au peuple », indiquait-il à la sortie du BN. Harlem Désir, proche de M. Peillon et de M. Dray, qui critique la façon dont l'élargissement s'annonce, expliquait : « Soit les conditions posées sont de véritables conditions, et il faut qu'elles soient vérifiées, soit on se paye de mots. » Jean Glavany, ancien ministre de l'Agriculture, qui n'a pas pris part au vote, a mis en garde contre un élargissement sans conditions qui buterait sur la réticence des Français.

Prenant acte que la Gauche socialiste, « pour une fois réunifiée », a voté contre le texte, François Hollande a affirmé que « si le débat est légitime, il n'y a pas de doute sur l'engagement européen des socialistes ». Dans un souci « de démocratie et de transparence » vis-à-vis des Français, le premier secrétaire du PS demande que le Parlement soit saisi « autant de fois que nécessaire » pendant toute la durée des négociations, et que l'ensemble du processus issu de la convention soit soumis à référendum.

Isabelle Mandraud et Daniel Psenny

Quand Jacques Chirac décore le réalisateur d'« Amélie Poulain »

MAIS où est passée cette décoration ? Jean-Pierre Jeunet, réalisateur du *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, succès mondial, assure, mardi 22 octobre, dans la cour de l'Élysée, qu'il l'a « déjà revue ». Jacques Chirac, tout sourire, vient de le décorer de l'ordre national du Mérite, en lui chuchotant à l'oreille qu'il était un peu jeune pour le ruban, mais qu'un jour, peut-être...

On se souvient que le président, curieux de voir pourquoi des millions de Français sortaient du cinéma « avec un sourire en banane », s'était fait projeter le film à l'Élysée (*Le Monde* du 8 mai 2001). Lui-même, après le film et force bourrades sur l'épaule du cinéaste, lui avait avoué avoir passé « l'une des meilleures soirées de sa vie ». Modeste, Jean-Pierre Jeunet en avait conclu que « la vie de président, ça ne doit pas être très marrant ».

L'héroïne du film, Audrey Tautou, avait, quant à elle, un peu traîné les pieds pour se rendre au Château, peu friande de dorures républicaines. Prudemment, ses camarades l'avaient excusée. En la voyant, le président s'était donc étonné. « Mais je vous croyais au Portugal ? ». Réponse « d'Amélie Poulain ». Toisant le président : « Ben, faut vérifier vos sources. » L'actrice avait pourtant un motif

en béton pour ne pas venir : c'est précisément le jour de la projection que son frère était nommé gendarme, dixit Jeunet, et il y avait une fête de famille. Tout cela, le réalisateur le raconte très drôlement dans le « making of » du DVD d'*Amélie Poulain*, mais ne s'est pas fait prier pour le narrer à nouveau aux journalistes mardi. Il a aussi rapporté que le jour de cette projection privée, « plus rigolote et plus intime » que la cérémonie à laquelle il venait d'assister, M. Chirac avait la main bandée. Un accident ? « Non, non, avait répondu le chef de l'État, je me suis brûlé en faisant des œufs au plat. » Jean-Pierre Jeunet y a moyennement cru, mais il a trouvé cela « sympa ».

DANS LES ÉCOLES

Tout en gardant ce qu'il faut de décalage vis-à-vis des honneurs, Jean-Pierre Jeunet ne dédaigne pas de rendre service à l'Élysée, pour le bien de l'école républicaine. Il a fait savoir, mardi, au conseiller de la présidence pour l'éducation et la culture, Roch-Olivier Maistre, qu'il était disponible pour intervenir en milieu scolaire, comme il l'a déjà fait. Ils ont promis de se revoir. Et Audrey Tautou ? Mardi, elle était invisible à l'Élysée. Pour une bonne raison : elle était à New York.

Béatrice Gurrey

Les députés socialistes ne parviennent pas à « trouver le ton juste » face à Luc Ferry

Le budget de l'éducation n'a pas été amendé

S'OPPOSER clairement, sans s'affranchir totalement de l'exercice, pendant cinq ans, des responsabilités gouvernementales. De semaine en semaine, le Parti socialiste ne cesse de butter sur cette contradiction : « Notre problème, c'est d'être audibles », reconnaît Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. On essaie de trouver le ton juste. » Mardi 22 octobre, lors des questions au gouvernement, puis à l'occasion de la discussion des crédits de l'enseignement scolaire et de la jeunesse, M. Ayrault promettait de réveiller une Assemblée devenue la « chambre à coucher de la majorité ».

Passée l'adoption sans surprise de la partie recettes du projet de loi de finances pour 2003 par 363 voix pour et 163 contre, démarrait l'examen du budget de l'éducation nationale. Le débat était attendu, non seulement en raison de l'importance des crédits en jeu (54 milliards d'euros, premier budget de l'État), mais aussi du fait du mouvement de grève qui a mobilisé les enseignants et les personnels, jeudi 17 octobre, traduisant les craintes de suppressions de postes et de crédits. L'opposition était déterminée à faire du rétablissement des 5 600 postes de surveillants et des 20 000 postes d'aides éducateurs non inscrits au budget 2003 sa bataille prioritaire. Yves Durand (PS, Nord) déposait deux amendements en ce sens, ainsi qu'un troisième visant à « rétablir les crédits correspondant au plan pluriannuel de recrutement, qui constitue un engagement de l'État ».

Peine perdue. Rapportant respectivement au nom de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, Jean-Yves Chamard et Pierre-André Périssol

plaidaient pour une maîtrise des dépenses budgétaires, souhaitant « que l'on passe d'une culture de moyens à une culture de résultats ». Le ministre de la jeunesse et de l'éducation nationale, Luc Ferry, réservait son intervention à l'issue du débat. Assumant sa part de l'« effort de rigueur budgétaire », il mettait l'accent sur la nécessité de redéployer les crédits existants en fonction des priorités pédagogiques. Au nombre de ces dernières, il citait la lutte contre l'illettrisme, la revalorisation de l'enseignement professionnel et la formation des maîtres. « Certes, nous décevons les impatients et les journalistes, car il n'y aura pas d'effet d'annonce tous les quinze jours », prévenait le ministre.

RÉSULTATS « INQUIÉTANTS »

M. Ferry a par ailleurs précisé qu'il allait lancer « dès ce mois-ci » un audit sur les prévisions de départ, de recrutement et d'évolution des effectifs. Quant au ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos, il s'est engagé en faveur de la décentralisation, sans en préciser les modalités. En réponse aux inquiétudes émises, notamment, en matière de gratuité des manuels scolaires, le ministre a estimé que « dans un système décentralisé, la coexistence de plusieurs méthodes crée l'émulation entre régions ».

Quant aux critiques de l'opposition, le gouvernement en a fait peu de cas. Mettant l'accent sur les résultats « inquiétants » enregistrés au cours des dix dernières années au vu des moyens engagés, il a jugé que la situation ne cessait de se dégrader. Le budget a été adopté, sans aucun changement.

Patrick Roger

Le financement des petits partis politiques remis en question

« **A COMPTER** du 1^{er} janvier 2003, l'aide n'est pas versée aux partis et groupements qui ont obtenu un nombre de suffrages inférieur à 1 % des suffrages exprimés et dont aucun candidat n'a été élu. » L'amendement déposé par Jérôme Chartier (UMP, Val-d'Oise), qui devait être débattu mercredi 23 octobre à l'Assemblée nationale dans le cadre du budget de l'intérieur, vise clairement à enrayer l'inflation des candidatures aux élections législatives.

Le nombre de candidats (8 456) enregistrés au premier tour, en juin, avait en effet alimenté la polémique sur le financement des partis politiques. Le mode d'attribution des aides, assis en partie sur les suffrages obtenus au premier tour, dès lors qu'un parti ou un groupement présente des candidats dans au moins 50 circonscriptions, était soupçonné d'encourager les « chasseurs de primes », chaque voix rapportant environ 1,66 euro.

Le rapporteur spécial des crédits de l'intérieur reprend ainsi, en y apportant quelques correctifs, une mesure qui avait déjà été adoptée par la commission des finances à l'occasion du collectif budgétaire, en juillet, avant d'être retirée en séance. Pour répondre aux critiques qui avaient alors été émises, M. Chartier écarte de ces nouvelles dispositions les partis ayant obtenu au moins un élu, même s'ils n'ont pas réuni 1 % des suffrages au plan national : principal concerné, le MPF de Philippe de Villiers, seul élu de sa formation, en Vendée. De même ne s'appliqueraient-elles pas aux formations présentes outre-mer, telles que le parti Walwari dont Christiane Taubira est l'élue en Guyane.

« SÉLECTION NATURELLE »

En juin 2002, 32 groupements politiques avaient présenté plus de 50 candidats (*Le Monde* daté 2-3 juin) et pouvaient donc prétendre, à ce titre, à des aides financières. Seuls douze d'entre eux ont recueilli plus de 1 % des suffrages et six de ces formations ont obtenu entre 1 et 2 % des voix au plan national : LO, la LCR, le PRG, le Pôle républicain, CPNT et le MNR.

P. Rf

Un ancien préfet de la Haute-Corse « témoin assisté » dans l'affaire du Crédit agricole

Jean-Marc Rebière, qui s'attendait à être mis en examen, a été questionné par le juge bastiais Charles Duchaine, qui enquête sur le détournement d'aides publiques à l'agriculture insulaire

L'ACTUEL PRÉFET des Hauts-de-Seine, Jean-Marc Rebière, a été interrogé en qualité de « témoin assisté », mardi 22 octobre, dans l'enquête sur l'octroi de prêts abusifs par le Crédit agricole de Corse conduite par le juge bastiais Charles Duchaine. M. Rebière, convoqué aux fins de mise en examen, était menacé d'être poursuivi au titre de ses anciennes fonctions de préfet de Haute-Corse (de mai 1992 à juin 1993). Il avait succédé à Henri Hurand (en poste de janvier 1990 à avril 1992), mis en examen par le juge Duchaine au début du mois pour « escroquerie » (*Le Monde* du 5 octobre). MM. Hurand et Rebière, en leur qualité de préfets, présidaient de fait la commission départementale « agriculteurs en difficulté » (Agridif), chargée de répartir les aides de l'Etat.

A ce titre, ils sont suspectés d'avoir sciemment dilapidé des fonds publics dans les années 1990 afin d'« acheter » la paix sociale en Corse, notamment à l'occasion de l'application des « mesures Nallet » – du nom de l'ancien ministre (PS) de l'Agriculture –, qui avaient pour but de transférer au budget de l'Etat le remboursement des dettes d'environ 1 600 agriculteurs. Au cours de son audition, M. Rebière a indiqué que le gouvernement lui avait assigné, lors de sa nomination, une mission prioritaire portant sur l'indemnisation des victimes de la catastrophe de Furlani, qui fit 17 morts et près de 2 500 blessés le 5 mai 1992. M. Rebière, à la différence de M. Hurand, ne se serait pas occupé directement des prêts aux agriculteurs, déléguant ce dossier au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt (DDAF) – décédé depuis. Par ailleurs, la mise en place des mesures Nallet avait débuté avant que

M. Rebière ne soit nommé à Bastia. De fait, c'est le 24 juillet 1989 qu'une circulaire de la direction du budget du ministère des finances avait tracé les contours d'application des mesures décidées par le gouvernement Rocard. « Il a été décidé lors du conseil interministériel sur la Corse du 13 décembre 1988 de mettre en place un dispositif particulier d'aide aux agriculteurs corses en difficulté, dispositif pour lequel il a

Pierre Joxe a témoigné devant le juge en juin

Ministre de l'intérieur de mai 1988 à janvier 1991, Pierre Joxe, aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel, a été interrogé le 28 juin en qualité de témoin par le juge Duchaine. « Comment expliquez-vous que l'Etat ait pu consacrer plus de 440 millions de francs à la mesure [Nallet], alors que l'enveloppe prévue était de 185 millions ? », lui a demandé le magistrat. « Les dépassements de crédits sont fréquents, a répondu M. Joxe. Ils sont votés annuellement, ils peuvent être reconduits d'année en année ou augmentés par décision budgétaire ou par transfert interne. » Questionné sur le témoignage du directeur de cabinet au ministère de l'Agriculture à cette époque, Jacques Berthomeau, pour qui le dossier avait été « piloté par Matignon (...) et copiloté par Pierre Joxe », il a indiqué : « C'est exact que j'ai copiloté ce dossier, puisque, même si Rocard s'y intéressait beaucoup, il m'a délégué et soutenu dans l'élaboration du statut pour la Corse. » M. Berthomeau, qui avait déclaré qu'il voyait « mal un préfet aller chercher ses ordres ailleurs qu'auprès de M. Joxe », s'est attiré cette réplique : « Si Berthomeau voit mal, je n'y peux rien. »

été réservé une enveloppe d'un montant maximum de 185 millions de francs », indiquait la circulaire.

UN DÉPASSEMENT DE 237 %

Au final, pourtant, l'Etat aura consacré 440 millions de francs à l'application de cette mesure. Une gabegie dénoncée en 1998 par l'Inspection générale des finances puis par une commission d'enquête parlementaire. Selon l'analyse de M. Duchaine, le dépassement de 237 % de l'enveloppe initialement prévue et les dérives qui en ont découlé relèvent de la responsabilité des préfets. Interrogé en décembre 1998 et en octobre 2001,

M. Hurand avait contesté cette interprétation. « Dans mon esprit, avait-il indiqué au juge à propos des 185 millions, il s'agissait d'une somme de caractère indicatif à laquelle l'administration n'était pas tenue, dans la mesure où c'est le nombre et la qualité des dossiers qui finalement devaient, a posteriori, définir les coûts de la mesure. » M. Hurand avait ajouté avoir « le souvenir que cette question de dépassement de

était limitative et les préfets devaient s'y conformer. » « Nous ne pouvions pas dépasser [cette enveloppe] pour des raisons budgétaires mais également pour des raisons d'équité, les sommes consacrées à la Corse étant déjà trop importantes par rapport à celles consacrées au reste du pays », avait-il ajouté, concluant : « J'ai le sentiment que les préfets ont piégé l'Etat dans cette affaire. »

Evoquant « l'attribution d'aides indues » distribuées « davantage sur des considérations politiques visant notamment à maintenir la paix publique en Corse que sur les critères dégagés par la circulaire qui, dans bien des cas, n'a servi que de prétexte », le juge Duchaine avait demandé à M. Berthomeau s'il considérait que « les préfets [avaient] pris l'initiative de cette dérive ou [s'ils avaient] au contraire reçu des recommandations en ce sens ». « On ne nous a rien imposé », avait répondu M. Berthomeau. Selon lui, « le ministère de l'intérieur [avait] convaincu Matignon de la nécessité d'augmenter l'enveloppe pour « couvrir » les dossiers engrangés par les préfets sous des prétextes d'ordre public ».

Le 2 octobre, M. Hurand a assuré au magistrat que son action avait « été conduite dans un climat permanent de dialogue et d'information des autorités centrales, avec lesquelles [il avait] fréquemment correspondu oralement et par écrit, ainsi qu'en témoignent par exemple les sept correspondances envoyées au ministère de l'agriculture ». « On peut aujourd'hui considérer que cette action n'a pas été conforme à ce que devait être la politique en Corse, mais j'estime que cette appréciation ne relève pas du débat judiciaire », avait conclu M. Hurand.

Fabrice Lhomme

Le singulier face-à-face entre le président et l'accusé au procès des attentats de 1995

Jean-Pierre Getti tient solidement son audience



CES DEUX-LÀ ont fini par s'habiller l'un à l'autre. Au fil de quatre semaines d'audience, Boualem Bensaïd, le principal accusé des attentats de 1995, et Jean-Pierre Getti, le président de la cour d'assises spéciale, ont noué une relation singulière, et au fond honnête, qui impose son rythme et son ton aux débats. Ils se considèrent, s'opposent sur tout, mais ne se détruisent pas. Le président ne tolère aucun écart de l'accusé, qui ne conteste pas son autorité. Et quand les dérapages de Boualem Bensaïd menacent ce fragile équilibre, la colère froide du président exigeant son expulsion momentanée de la salle d'audience vise autant à épargner la sensibilité des victimes qu'à protéger l'accusé de lui-même.

Mardi 22 octobre, l'audience consacrée à l'attentat contre la station de métro Maison-Blanche s'est résumée à la confrontation des deux hommes, dont aucun ne cède un centimètre de terrain. La partie était pourtant jouée d'avance : à plusieurs reprises, Boualem Bensaïd a reconnu, voire revendiqué, sa responsabilité dans l'attentat du 6 octobre 1995, le jour des obsèques de Khaled Kelkal, membre du réseau lyonnais du GIA, tué lors de son interpellation par la police au lieu-dit « Maison Blanche », dans le Rhône. Surtout, les empreintes sur le ruban adhésif qui fermait la bombe, déposée dans une poubelle, le confondent avec certitude.

Sans préambule, M. Getti s'est tourné vers le box : « Monsieur Bensaïd, qu'avez-vous à dire ?

– On a déjà évoqué le sujet, on va pas répéter.

– Oh, si, si, on va répéter. Attendez,

je compte », dit-il en joignant le geste à la parole. « Une, deux, trois... Onze fois vous avez reconnu votre participation. » Le président entreprend calmement la lecture des aveux circonstanciés de l'accusé. « C'est pas la peine de lire », lui lance celui-ci. « Je lis ce que je veux », réplique M. Getti, levant à peine les yeux des procès-verbaux, puis distillant à la cour des extraits choisis avec soin qui se complètent et se recourent.

« Ça y est ? c'est bon ? », s'impatiente Boualem Bensaïd. Le président pose ses lunettes et se reverse dans son fauteuil. « Je vous écoute.

– Tout ça, c'est des paroles de la police.

– Non, ce sont les vôtres. » M. Getti se saisit d'une autre feuille : « Et ces déclarations-là, devant le juge ?

– C'est du cinéma.

– Monsieur Bensaïd, ici, on n'est pas des acteurs. On est en train de chercher la vérité, et tout le monde y a droit. » Phrase après phrase, l'accusé se bat.

Il ne reconnaît rien, renverse les rôles, exige de nouvelles preuves. « Les aveux, plus des empreintes digitales, est-ce que ça ne constitue pas des preuves suffisantes, Monsieur Bensaïd ? », observe civilement le président. Penché sur le bureau, il ajoute, un ton plus bas : « Ecoutez, je vais vous faire une confidence. J'ai été quinze ans juge d'instruction et ça fait sept ans que je préside une cour d'assises. On voit de tout, c'est vrai. Mais j'ai une petite expérience. Ce qui est noté sur ces procès-verbaux, ce n'est pas inventé, ce n'est pas extorqué. » Le micro ouvert donne de l'écho au soupir dépité de Boualem Bensaïd.

M. Getti se tourne vers ses deux avocats. « La défense, des questions ? » D'un même regard pudique, M^{rs} Benoît Dietsch et Guillaume Barbe font signe que non.

Pascale Robert-Diard

José Bové condamné à 3 000 euros d'amende

JOSÉ BOVÉ, porte-parole de la Confédération paysanne, a été condamné, mardi 22 octobre, par le tribunal correctionnel de Foix (Ariège), à cent jours-amende, pour le fauchage, en avril 2000, d'un champ expérimental de colza transgénique à Gaudiès (*Le Monde* du 19 septembre). Le montant de l'amende s'élève à 30 euros par jour. Si elle n'est pas payée, l'emprisonnement s'applique automatiquement, pour une durée équivalente à la moitié des jours-amende, soit cinquante jours. Les huit autres prévenus ont été condamnés à 400 euros d'amende.

Lors de l'audience, le 17 septembre, le procureur de la République, Pierre Nalbert, avait requis deux cents jours-amende à l'encontre de José Bové et des peines d'amende « symboliques » contre les autres militants anti-OGM. A l'issue du délibéré, le leader de la Confédération paysanne s'est déclaré satisfait, estimant que le tribunal de Foix s'était montré « moins sévère que d'autres, qui, pour des faits similaires, [l'ont] condamné à du sursis ou de la prison ferme ».

Les ennuis judiciaires de José Bové ne sont pas terminés. Le 5 novembre, la Cour de cassation doit examiner un pourvoi formé contre un arrêt de la cour d'appel de Montpellier qui l'avait condamné, en décembre 2001, à six mois de prison ferme pour la destruction de plants de riz transgénique, en juin 1999. Si le pourvoi était rejeté, il pourrait avoir pour conséquence la révocation d'une peine de huit mois de prison avec sursis prononcée en février 1998 par le tribunal correctionnel d'Agen pour des faits similaires.

Par ailleurs, le tribunal administratif de Poitiers (Vienne), statuant en référé, a suspendu, mardi 22 octobre, les arrêtés des maires de deux communes rurales des Deux-Sèvres interdisant les essais de cultures OGM en plein champ. Au total, trente-six maires de ce département avaient pris de tels arrêtés, mais trente-quatre d'entre eux avaient fait machine arrière après l'intervention du préfet leur conseiller de revenir sur leur décision. L'affaire devrait être jugée sur le fond dans les prochaines semaines. – (AFP.)

Un médecin spécialiste de la prévention mènera l'action gouvernementale contre la toxicomanie

Le docteur Didier Jayle succède à la magistrate Nicole Maestracci

LE SUSPENSE a pris fin : le docteur Didier Jayle devait être nommé, mercredi 23 octobre, en conseil des ministres, président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). Actuellement directeur du Centre régional d'information et de prévention sur le sida (Crips)-Ile-de-France, il succède à la magistrate Nicole Maestracci, qui, depuis 1998, avait donné à la Mildt une impulsion nouvelle après les dérives pointées par la Cour des comptes.

Depuis la fin du plan triennal juin 1999-juin 2002, la politique de la Mildt restait à définir : poursuite des orientations déterminées après le rapport Roques, qui avait mis en parallèle drogue et alcool, ou bien revirement vers des positions plus sécuritaires ? En attendant, le budget de la Mildt a baissé de 12,2 % (40 millions d'euros pour 2003 contre 45,58 millions d'euros en 2002), et toutes les actions ou campagnes nationales sont restées gelées.

La seule décision rapidement prise par le nouveau gouvernement a été de débarquer Nicole Maestracci. Dans la majorité parlementaire, des voix réclamaient la tête de la présidente de la Mildt, accusée d'avoir « banalisé le cannabis ». Un

reproche considéré comme infondé parmi les intervenants en toxicomanie. De fait, Matignon n'avait pas de véritables griefs à faire à M^{me} Maestracci, sinon le fait qu'elle est classée à gauche.

DISCUSSIONS INTENSES

C'est peu de dire que le choix de son successeur ne fut pas chose aisée. La détermination du profil du candidat idéal a fait l'objet de discussions intenses entre l'Elysée, Matignon et les différents ministères concernés. Il lui fallait être compétent dans le domaine de la toxicomanie, avoir la carrure pour faire travailler ensemble des administrations pas toujours dans les meilleurs termes et, enfin, « bien passer » auprès des jeunes. Bernard Leroy, délégué français auprès du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues, bénéficiait d'appuis ministériels, en particulier du côté de l'intérieur, mais l'option de privilégier un médecin s'est progressivement imposée. Restait à savoir lequel.

Le professeur Philippe-Jean Parquet, coauteur en 1999 d'un rapport sur la prise en charge des personnes en difficulté avec l'alcool, a été auditionné. Jusqu'au bout, le docteur

William Lowenstein, ancien directeur du Centre Monte-Cristo, investi de longue date dans la prise en charge des toxicomanes, a bénéficié de plusieurs soutiens. Mais c'est finalement le docteur Didier Jayle qui a été retenu.

Dermatologue de formation, le docteur Jayle, 49 ans, est attaché au service d'immunologie clinique du professeur Michel Kazatchkine, à l'hôpital Georges-Pompidou (Paris). Deux ans après avoir créé l'Association prévention sida, il a été à l'initiative de la fondation, en 1988, du Crips Ile-de-France. En 1995, avec les professeurs Michel Kazatchkine et Claude Olievenstein et le docteur Antonio Ugidos, il a créé, en liaison avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et le Centre Marmottan, l'Association Nova Dona, un des premiers centres de prise en charge des toxicomanes offrant un large accès aux produits de substitution. En 1994, il avait lancé avec le Crips l'opération « 3 000 scénarios contre un virus », renouvelée en 1999-2000 sur le thème de la drogue. Un profil qui suggère plutôt une continuité avec la politique suivie par la Mildt ces quatre dernières années.

Paul Benkimoun

Affaire Elf : Philippe Jaffré entendu comme témoin assisté

L'ANCIEN PDG d'Elf Aquitaine Philippe Jaffré a été interrogé par le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke, mardi 22 octobre, en qualité de témoin assisté. Intervenant dans le cadre de l'affaire des commissions versées par la compagnie pétrolière en marge de son implantation au Nigeria, en 1995, cette audition ne s'est soldée par aucune poursuite. M. Jaffré - aujourd'hui directeur général financier d'Alstom - y a expliqué les conditions dans lesquelles Elf a versé d'importantes sommes à des intermédiaires libanais et nigériens pour favoriser l'obtention d'un contrat bloqué par le régime du dictateur Sani Abacha (*Le Monde* du 20 septembre).

Deux des trois destinataires des commissions - Ely Calil et Samir Traboulsi - ont été mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux* » ; le troisième, Gilbert Chagouri, qui était l'homme de confiance du général Abacha, est protégé de toute convocation judiciaire par l'immunité diplomatique : il est ambassadeur de Sainte-Lucie à l'Unesco. L'enquête a révélé le versement d'autres commissions, apparemment destinées aux présidents gabonais, Omar Bongo, et togolais, Gnassingbé Eyadéma.

Gérard Collomb (PS) diffère l'expulsion des 400 Roms de Vaulx-en-Velin

Les associations jugent qu'en maintenant sa requête, le président de la communauté urbaine de Lyon se ferait « le complice d'un assassinat social »

LYON

de notre correspondante

Les 400 Roms de Roumanie et de l'ex-Yougoslavie qui vivent depuis le mois de mai dans un bidonville insalubre à Vaulx-en-Velin, en banlieue lyonnaise, ne seront pas expulsés. Au moins temporairement. Gérard Collomb, maire socialiste de Lyon et président de la communauté urbaine - propriétaire du terrain avec la société Pathéciné -, avait assigné les 227 adultes du camp en référé d'heure à heure, mardi 22 octobre, devant le tribunal de grande instance de Lyon pour demander leur expulsion. Il a finalement suspendu sa requête à la dernière minute. L'audience a été renvoyée au 21 novembre. Ce revirement tardif est intervenu dans la plus grande confusion, laissant l'avocat de la communauté urbaine sans voix. M. Collomb a fait expliquer qu'il souhaitait obtenir un délai d'un mois afin de trouver des solutions de relogement.

Jusqu'à présent, le maire de Lyon s'était contenté de demander l'expulsion sans offrir de lieu d'accueil à ces familles. Poussé par le maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier (dvg), M. Collomb espérait ainsi libérer ce terrain sur lequel le groupe Pathé prévoit de construire

un multiplexe cinématographique. Tout juste le maire de Lyon avait-il écrit au premier ministre, puis au préfet du Rhône, pour leur demander de trouver des solutions d'hébergement.

Soucieux de se défaire de son image de shérif, M. Collomb a finalement reculé sous la pression des associations et du Syndicat de la magistrature (gauche). Son vice-président, Albert Lévy, l'avait prévenu : en exigeant l'expulsion, il se ferait le « *complice d'un assassinat social* » et que la formulation retenue dans la requête de la Communauté urbaine était « *inacceptable* ». Les requérants expliquaient, en effet, que « *les terrains, bien que clôturés par des panneaux de ciment, ont subi des invasions par des occupants sans droit ni titre* ». L'avocat de la communauté urbaine et le groupe Pathé espéraient obtenir l'expulsion immédiate du bidonville.

« ATTITUDE RESPONSABLE »

En réponse à ses accusations, l'avocate des Roms, Marie-Noëlle Fréry, et l'Association lyonnaise pour l'insertion par le logement (Alpil) ont expliqué que « *la palissade entourant le terrain était endommagée depuis des années. Bien*

avant l'arrivée des Roms, cette friche était utilisée par des gens du voyage. Chacun sait, par ailleurs, que chaque jour des entreprises du bâtiment font passer leurs camions qui viennent déverser leurs gravats ».

L'Alpil s'est réjoui de la décision de M. Collomb. « *Le maire de Lyon adopte la seule attitude responsable possible. Il faut mettre fin aux expulsions successives des squats et bidonvilles qui ont alimenté au fil des semaines le bidonville de Vaulx-en-Velin. Depuis avril 2002, sept procédures d'expulsion ont été menées. Il faut sortir de cette absurdité et mettre en place des solutions durables d'hébergement* », a réclamé André Gachet, le responsable de l'Alpil, en rappelant que Lyon compte 1 500 sans-abri.

L'association espère, dans un premier temps, obtenir l'installation d'abris provisoires de type Algéco et de sanitaires, ainsi que l'enlèvement des ordures qui jonchent le campement dans lequel vivent 165 enfants dans des conditions d'hygiène déplorables. Médecins du monde a détecté récemment plusieurs cas de gale et suspecté un cas de tuberculose.

Sophie Landrin

Des militants du FN préparent en catimini la visite de M. Le Pen dans un village d'Alsace

Une manifestation est prévue contre sa venue

MULHOUSE

de notre correspondant

Luemswiller, Haut-Rhin : un village-dortoir de 689 habitants en haute Alsace, avec son nouveau lotissement qui accueille des Mulhousiens en quête de calme et de verdure. Un village avec deux fontaines à l'eau non potable et un ancien cimetière israélite oublié dans la forêt. Un village où un électeur sur quatre a voté Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle. Principal lieu d'animation, avec le terrain de football, la salle des fêtes accueille régulièrement des soirées organisées par les associations.

Ainsi, l'Association pour la dignité humaine (APDH), créée en 1997 à Flaxlanden, a loué la salle pour un dîner dansant. Mais le banal s'arrête là. En fait, l'APDH, présidée par Martine Binder, secrétaire départementale du FN du Haut-Rhin, a invité Jean-Marie Le Pen à ce dîner-débat dansant où sont attendus 200 militants du parti d'extrême droite. Cette association a pour objectif, selon elle, de « *lutter contre la pornographie pour préserver les bonnes mœurs* ».

M^{me} Binder est l'épouse de Patrick Binder, conseiller régional et candidat FN à la récente élec-

tion partielle dans le canton d'Altkirch. Mais elle a utilisé son nom de jeune fille, Metzger, pour dissimuler son appartenance politique lorsqu'elle a loué la salle. Ce procédé, qualifié de « *duperie* » par le maire, Michel Muller, a été découvert à la suite de la distribution d'une invitation du FN à ses militants. Un collectif régional « *démocratie, citoyenneté, solidarité, vigilance et rempart face à l'extrême droite* », auquel se sont associés les élus Verts d'Alsace et le PS, devait organiser, mercredi 23 octobre en fin d'après midi, une manifestation contre la venue de M. Le Pen.

Cette manifestation est une première à Luemswiller. « *Il faut inlassablement dénoncer les méthodes de voyous et les procédés anti-démocratiques du FN* », souligne Martine Diffor, candidate socialiste aux législatives dans la 3^e circonscription du Haut-Rhin. Elu sans étiquette, le maire, lui, ne participera ni au dîner-débat des frontistes ni à la manifestation. « *On aurait mieux fait de ne rien dire, regrette-t-il. Je doute que Le Pen puisse faire beaucoup de mal. Ici, il va prêcher des convaincus.* »

Adrien Dentz

L'évolution de l'emploi public en débat

LORS DE LA RÉUNION annuelle du conseil d'orientation de l'Observatoire de l'emploi public, mardi 22 octobre, Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, a annoncé qu'un « *débat sur l'évolution ministérielle et interministérielle de l'emploi public pour les cinq ou dix années à venir* », aurait désormais lieu chaque année, en amont de la procédure budgétaire. Le ministre a, par ailleurs, souhaité que les travaux de l'Observatoire permettent une « *meilleure connaissance de la vérité des coûts* », en rapprochant les missions dévolues aux administrations des moyens mis en œuvre.

Selon l'Observatoire, qui a rendu public mardi son second rapport, le nombre de fonctionnaires, au sens de la comptabilité nationale, s'élevait au 31 décembre 1999 à 5,6 millions (emplois aidés compris). Selon l'approche comptable, l'emploi public désigne les personnels des administrations publiques financées par des prélèvements obligatoires. Si l'on ne tient compte que des agents travaillant dans les administrations ou les établissements publics administratifs, les fonctionnaires étaient à la même date au nombre de 4,9 millions, contrats aidés compris.

Michel Houellebecq relaxé

L'ÉCRIVAIN Michel Houellebecq, poursuivi par des associations musulmanes et par la Ligue des droits de l'homme, a été relaxé, mardi 22 octobre, par le tribunal correctionnel de Paris. Les juges ont estimé que les propos qu'il avait tenu à des journalistes du *Figaro-Magazine* et du mensuel *Lire*, en septembre 2001, ne constituaient ni une « *injure raciale* », ni une « *provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale* ». La décision est conforme aux réquisitions du parquet. Dans ses attendus, le tribunal indique notamment que « *l'énonciation d'une opinion personnelle relativement à une religion, envisagée au sens conceptuel du terme, et qui n'est accompagnée d'aucune exhortation ni appel à la partager* », ne constitue pas un délit, « *même si elle peut heurter ces personnes elles-mêmes dans leur attachement communautaire ou leur foi* ». M^e Jean-Marc Varaut, avocat d'une partie civile, a annoncé qu'il allait faire appel du jugement.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : Jean-François Mattei a assuré que l'augmentation des cotisations et de la CSG n'était « pas d'actualité »** pour combler le trou de la Sécurité sociale, au cours de l'émission « *100 minutes pour convaincre* », diffusée mardi 22 octobre sur France 2. Le ministre de la santé a aussi promis que le dépistage systématique du cancer du sein serait opérationnel au 1^{er} janvier 2004 dans toute la France, et au 1^{er} janvier 2003 « *pour les familles à risque génétique* ». Il s'est déclaré favorable à l'ouverture « *d'espaces santé jeunes* » à proximité des établissements scolaires, estimant que, devant « *la pénurie considérable d'infirmières et de médecins scolaires* », « *les médecins et probablement les infirmières libérales pourraient, sous forme de forfait santé publique, venir au-devant des jeunes* ».

■ **35 HEURES : dans le cadre de l'examen du projet de loi révisant les 35 heures**, qui a débuté mardi 22 octobre au Sénat, le ministre des affaires sociales serait prêt à accepter un amendement visant à laisser à la négociation collective le soin de déterminer les catégories de cadres relevant du forfait-jours. En revanche, il refuse l'extension aux salariés itinérants de ce dispositif qui sort les intéressés du cadre de la réduction du temps de travail. Ces deux amendements, qui ont l'aval de Louis Souvet (RPR, Doubs) rapporteur du projet de loi, devaient être examinés mercredi. Ils reflètent les souhaits exprimés par le Medef, mais ils sont contestés par les syndicats et la gauche.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Rudy Salles

A la suite de notre article intitulé « *Trois ans d'affrontements avec les notables et les magistrats locaux* », à propos de la mise en cause du procureur de Nice Eric de Montgolfier par un rapport d'inspection (*Le Monde* daté 22-23 septembre), nous avons reçu de Rudy Salles, député UDF des Alpes-Maritimes, la mise au point suivante :

Concernant l'affaire dite « *Radio Baie des anges* », il faut rappeler que M. Rudy Salles, député des Alpes-Maritimes, n'a jamais été mis en cause par la justice. Il souligne que lors de l'existence de cette radio, il en avait assumé la responsabilité éditoriale et morale mais n'avait jamais exercé de près ou de loin de responsabilités financières.

La France s'implique avec difficulté dans la protection de la biodiversité

Le gouvernement veut relancer Natura 2000. Dix ans après la mise en place de ce réseau européen de sauvegarde de la faune et de la flore menacées, les retards restent importants. Exemple à Gap, où les élus locaux tentent de pallier les carences de l'administration

GAP (Hautes-Alpes) de notre envoyé spécial

Chaque jour, un nouvel habitant s'installe à Gap. Le chef-lieu des Hautes-Alpes n'est pas pour autant menacé d'étouffement : 39 000 âmes se partagent 11 000 hectares, soit la superficie de Paris. Les humains doivent également cohabiter avec les 900 mouflons répertoriés sur le territoire communal.

L'espace, le paysage, la qualité de vie au pied du massif des Ecrins sont les principales motivations des nouveaux arrivants. Les multiples microclimats créés par la géographie tourmentée de ce site, à la frontière des zones alpine et méditerranéenne, ont permis le développement d'une faune et d'une flore exceptionnelles, qui sont une invite à poser définitivement ses bagages. « Nous avons longtemps été oubliés. Aujourd'hui, nos atouts naturels rejoignent les valeurs de la période », constate Pierre Bernard-Reymond, maire (UMP) de la ville.

Mais cet équilibre commence à être menacé. Les constructions grignotent chaque année 25 hectares de terres agricoles. L'urbanisation et le déclin paysan modifient insensiblement le paysage. Les pâturages disparaissent, au profit de la forêt et du bâti. Directeur du Con-

servatoire botanique national alpin, un établissement public qui a notamment engrangé deux millions de données sur la flore régionale, Jean-Pierre Dalmas constate la transformation de l'écosystème et l'appauvrissement de la biodiversité. Des centaines de variétés d'insectes et de plantes, comme *Ephedra negril*, pourtant vieille de 600 millions d'années, sont en voie de disparition.

ÉBRANLER LES PRÉJUGÉS

Expert désigné par Bruxelles, dans le cadre du programme européen de protection baptisé Natura 2000, M. Dalmas a répertorié dans le périmètre gapençais, en 1997, pas moins de quarante espèces à sauver. Au titre de la directive Habitat, un des outils de Natura 2000, il a hachuré des zones sur une carte. « Le principe est de calculer une superficie minimale pour que ces espèces puissent survivre », explique le scientifique. Ici, il s'agit d'une forêt de genévriers thurifères : elle abrite un papillon qui ne se retrouve qu'au Maroc et en Espagne. Là, c'est une zone de tourbière dont il n'existe d'équivalent qu'à Hambourg.

Après le recensement et la rédaction d'une liste, est venu le temps de l'explication à la population et aux élus, dont l'adhésion est obligatoire avant l'inscription officielle du site. Mais, de l'avis général, cette campagne de sensibilisation, qui incombe, selon le principe de subsidiarité, à l'Etat, a été défailante.

Jean-Paul Gascard, maire de Rabou, un village niché au-dessus de Gap, affirme n'avoir jamais reçu la moindre information d'un quelconque ministère. Pourtant l'ensemble du territoire communal, soit 2 700 hectares, se trouvait concerné par un classement. Seul l'Office national des forêts (ONF) s'est employé à l'aider dans la démarche. « Natura 2000 est un des projets les plus ambitieux qui aient jamais été entrepris, mais la communication a été catastrophique », estime M. Dalmas. « Je ne connais pas de dossier où l'administration ait été aussi minable », affirme M. Bernard-Reymond. Et son adjoint chargé de l'environnement, Jean

Carles, se montre encore plus vindicatif : « Dans vingt ans, on étudiera le dossier Natura 2000 sur le thème : comment rater une mesure remarquable ? »

Pour pallier les carences, M. Dalmas a donc joué les éducateurs et convoqué 120 réunions en six mois. « Jusqu'aux parapentistes, qu'il a fallu rassurer », se rappelle le botaniste. L'homme a dû affronter le tir de barrage des propriétaires forestiers, des chasseurs et des chambres d'agriculture avant d'ébranler les préjugés. « Certaines communes ont refusé a priori », regrette-t-il.

Tandis qu'ailleurs des élus menaient la fronde, à Gap, l'idée a été rapidement soutenue par M. Bernard-Reymond. Européen convaincu, le maire s'est investi dans des réunions qui ont drainé des foules curieuses ou inquiètes. « Il y a deux ans, il nous a fallu réquisitionner une église, la salle prévue étant trop petite pour accueillir tout le monde », se souvient l'édile.

Le premier magistrat a fait voter à l'unanimité par son conseil municipal une décision classant site Natura 2000 près d'un tiers de la commune. « C'est chez moi une con-



viction plus raisonnée que spontanée, admet-il. Je pense que l'environnement est devenu un facteur essentiel de développement. » L'élu espère également corriger ainsi « l'image de bétonneur » que lui vaut son combat pour obtenir le passage de l'autoroute A51, qui doit relier Grenoble à Marseille.

A Rabou, M. Gascard s'est employé à persuader les chasseurs qui forment un tiers de l'électorat et craignent l'interdiction de leur loisir. « On nous a promis que le but était de défendre notre cadre de vie,

sans nous imposer de contraintes », explique le maire, lui-même adepte de la chasse. Même s'il a milité pour faire adopter le projet par son conseil, en 1999, cet éleveur de moutons, le dernier de la commune, ne cache pas cependant « une certaine perplexité ». L'homme espère que la préservation de l'environnement attirera des néoruraux et accélérera le repeuplement du village, passé de 18 habitants en 1978 à près de 200 aujourd'hui. L'élu voit également miroiter des aides européennes qui seraient précieuses pour boucler le budget.

UNE BATAILLE USANTE

M. Bernard-Reymond a plaidé auprès de ses administrés « qu'il ne s'agissait pas de se transformer en parc à chèvres ». « A Lisbonne, le pont monumental Vasco de Gama a été construit sur une zone Natura 2000, a-t-il expliqué à ses interlocuteurs. La protection n'est pas incompatible avec le développement. » La biodiversité est même parfois totalement liée à la présence humaine. « La présence du mélèze est intimement liée à celle de l'élevage, explique ainsi M. Dalmas. En

broutant l'herbe, les vaches créent les conditions de sa pousse et empêchent d'autres essences de le supplanter. »

Mais la sauvegarde de la richesse faunistique et floristique justifie cependant certaines précautions. Au col Bayard, un terrain de golf municipal a été aménagé au cœur d'un site où sont répertoriées vingt-deux espèces à protéger, dont le papillon sanguisorbe et l'orchis vanillé, une fleur naguère broutée en quantité par les vaches et aujourd'hui menacée. Bon gré mal gré, le gérant a dû composer avec ces hôtes.

Ainsi, depuis cinq ans, M. Dalmas livre la même usante bataille pour préserver ce qui peut encore l'être dans le département. Il a fait déplacer un projet de parking, initialement prévu sur le seul marais continental salé d'Europe. Il est également intervenu afin de détourner le tracé de l'A51 et éviter la destruction d'une autre plante, *Carduus aurosicus* : ce chardon est strictement endémique sur un kilomètre carré dans le massif du Dévoluy.

Benoît Hopquin

Feu le bouquetin des Pyrénées

Les bouquetins pourraient bientôt faire leur retour dans les Pyrénées. L'espèce pyrénéenne *Capra pyrenaica pyrenaica* a totalement disparu en 2000, avec le décès accidentel, en Espagne, de la dernière femelle répertoriée dans le parc national d'Ordessa (Aragon). Les Espagnols conservent des gènes dans l'espoir d'un clonage, mais semblent résolus à introduire une espèce voisine, le bouquetin ibérique. Le parc national des Pyrénées doit demander 20 à 30 individus à l'Espagne. Les bouquetins ibériques pourraient être installés à proximité de Cauterets (Hautes-Pyrénées), dans un site classé Natura 2000, là où, en 1910, un chasseur avait tué le dernier bouquetin pyrénéen français. — (Corresp.)

Le ministère de l'environnement tente d'accélérer la concertation

EN PRÉSENTANT le budget du ministère de l'écologie à l'Assemblée nationale, vendredi 25 octobre, Roselyne Bachelot devrait annoncer sa volonté de relancer le réseau Natura 2000. En cette période de restriction, les crédits consacrés à ce projet seront en augmentation de près de 5 %.

Il y a urgence. Le réseau Natura 2000, lancé en 1992 au niveau européen, vise à protéger la biodiversité. Les Etats doivent fournir à Bruxelles une liste de sites sur lesquels certaines espèces rares, animales ou végétales, seront protégées. Mais la France est à la traîne. Par deux fois déjà, la justice européenne a condamné notre pays pour mauvaise volonté. Dans l'Union, 15 % du territoire a été inscrit, contre 8 % seulement en France.

En 1997, Dominique Voynet, alors ministre de l'environnement, avait alerté les préfets afin qu'ils lui fournissent au plus vite de quoi tromper l'impatience de Bruxelles. En vain. Par deux fois, le Conseil d'Etat a annulé une large partie des listes, à l'initiative d'opposants, issus notamment des rangs des chasseurs.

Au début de l'année, la France ayant reçu une nouvelle relance pressante, avec menaces de rétorsion financière, Yves Cochet, successeur de M^{me} Voynet, s'était engagé à réunir une liste de 600 sites. Las, à la fin du mois de mars, le gouvernement n'avait pu en récolter que 150.

La nouvelle majorité a repris le travail de bénédictin. De juin à octobre, 64 nouveaux noms ont été soumis à la Commission. Au total, après dix ans de labeur, 1 173 sites ont été couchés sur le papier, à Bruxelles.

Dans une circulaire adressée aux

préfets, le 6 août, M^{me} Bachelot les a déjà enjoins de pousser les feux et de soumettre d'autres sites. Mais la ministre les a également exhortés à « renforcer la concertation avec les acteurs locaux ». Car les réticences restent fortes. Chasseurs, forestier et agriculteurs renâclent. Le ministère de l'agriculture s'est immiscé dans le dossier. Les anti-Natura ne désarment pas et annoncent d'autres procédures contentieuses.

CACOPHONIE

Le ministère tente aujourd'hui de rassurer les populations concernées, éditant des plaquettes explicatives et remplaçant le terme de « réseau » par celui de « label », plus valorisant. « Il faut faire comprendre que Natura 2000 sert à pérenniser les activités humaines traditionnelles et non à les interdire », explique-t-on au ministère. Ce dernier espère que l'arrivée prochaine des subventions européennes qui accompagnent le programme achèvera d'arracher les consentements.

Dans cette cacophonie, les exemples de réussite existent pourtant. Au Havre, le projet de Port 2000 se situait dans une zone Natura 2000. Des négociations entre les concepteurs du projet, le gouvernement et la Commission européenne, assorties de mesures de protection d'un montant de 46 000 euros, ont permis de concilier développement et environnement.

Des collectivités territoriales ont également décidé de jouer pleinement le jeu, par conviction ou dans l'espoir de récupérer des subsides. Leur appui est un facteur déterminant d'acceptation, constate le ministère, qui souhaite les associer plus encore dans le cadre des mesures de décentralisation.

B. H.

QUE S'EST-IL PASSÉ

DANS le lointain, il semble que l'incendie fume encore. Mais ce n'est que le vent, dont les rafales font monter vers le ciel des tourbillons de cendres, arrachés au plateau carbonisé. Le long de la piste déserte qui mène aux collines jumelles de Kanyonga et Kagoma, les champs, les arbres, les herbes, tout est consumé, trace des combats que se sont livrés ici début septembre l'armée burundaise et les rebelles hutus des Forces pour la défense de la démocratie (FDD). Avant même d'arriver aux deux collines de la commune d'Itaba, dans le centre du Burundi, où un massacre a été commis, lundi 9 septembre, par des « hommes en uniforme », le paysage est déjà mort. Ce jour-là, 173 personnes ont été tuées sur les collines de Kanyonga et Kagoma. Quelques jours plus tard, exception notable dans la longue liste des massacres de toute nature demeurés impunis au Burundi, des parlementaires rendaient l'affaire publique. Depuis, deux officiers, dont le commandant d'une « unité mobile » du nord du pays, surnommé « le Chinois », ont été arrêtés. Une enquête est en cours pour déterminer leur part de responsabilité dans le massacre, selon le vœu exprimé par le président Pierre Buyoya lui-même.

Dans la guerre civile burundaise, qui oppose, depuis 1993, l'armée régulière, contrôlée par la minorité tutsie, à des mouvements rebelles hutus, les morts, entre 200 000 et 250 000 selon des estimations difficilement vérifiables, se comptent surtout parmi les civils. Il est rarement possible d'établir avec exactitude les circonstances de leur décès. A Kanyonga, les preuves du massacre sont éparpillées dans le labyrinthe de l'immense bananeraie qui couvre la colline. Sous le couvert des arbres, il n'y a plus que le silence et les miasmes que laisse sourdre la mince couche de terre des tombes, creusées à la hâte. Des croix de fortune, deux brins de pailles croisés, signalent la présence des corps enterrés à fleur de sol. Portes béantes, maisonnettes brûlées, douilles d'armes automatiques sur le sol et fosses communes : le sentier qui serpente vers le sommet de la colline raconte le calvaire de ceux qui sont tombés ici.

Un homme a été enseveli sous son propre porche, là où les balles l'ont atteint alors qu'il fuyait sa maison embrasée. Ailleurs, c'est une famille nombreuse qu'on a jetée au complet dans une fosse. Il faut l'assistance d'un habitant, qui a participé aux inhumations, cinq jours après la tuerie, pour savoir combien de personnes gisent sur la colline. « Huit ici, et treize à côté. Là-bas, soixante et une personnes ont été mises ensemble... » Pour Kanyonga et Kagoma, la colline voisine, le total de cette arithmétique funèbre – presque toutes les parties en sont tombées d'accord –, s'élève à cent soixante-treize personnes. Hommes, femmes et enfants. Tous tués au cours d'une journée de feu et de sang qui a commencé à 11 heures, et s'est terminée dans l'après-midi, à l'heure où les soldats regagnaient leurs positions.

LES témoignages des rescapés qui errent entre les ruines et les tombes concordent : le 9 septembre, les derniers habitants encore présents sur les lieux, voyant la colline cernée par l'armée, se sont enfermés dans les maisons. Peu avant, les rebelles FDD, dont un groupe était établi chez eux depuis une semaine et combattait dans les environs avec les militaires, étaient partis en toute hâte, en affirmant : « Nous assurons votre sécurité. » Ces mots creux n'ont trompé personne, mais il était trop tard. Il n'est pas exclu que des impacts d'obus ou de balles traçantes, à ce moment, aient déjà commencé à embraser certaines habitations avant l'arrivée de la troupe. Mais le caractère systématique des incendies montre que les soldats, une fois arrivés sur place, ont délibérément mis le feu aux toits de paille ou de feuilles de palmier des habitations dont les occupants refusaient de sortir. Ne sont demeurées intactes que les maisons couvertes d'un toit de tôle. Dans les brasiers, dix, vingt habitants, au bas mot, ont été brûlés vifs. Les autres ont été massacrés par les armes. Une rescapée, terrorisée, qui s'est réfugiée depuis à plusieurs dizaines de kilomètres, en atteste : « Nous nous sommes enfermés et nous entendions les coups de feu et les cris. Nous étions terrorisés, mais les soldats ont mis le feu au toit. Ceux qui sortaient, les bras en l'air, devaient s'allonger par terre. Là, ils étaient exécutés d'une balle. » Touchée à la jambe, elle s'est alors laissée tomber parmi d'autres cadavres. « Je me suis barbouillée de sang, espérant qu'on ne me découvrirait pas. Mais, après un moment, un soldat est venu pour voler l'argent des morts. En me fouillant, il a vu que je vivais. Nos yeux se sont croisés. Il a vidé mes poches et n'a rien dit. »

Pendant le massacre, et après, des pillages ont eu lieu. Malgré sa peur des représailles, une femme de Kanyonga, la main déformée par un énorme hématome, témoigne : « Les militaires ont demandé de l'argent à mon mari, en nous promettant la vie sauve. Il a donc tout ce que nous avions, 65 000 francs burundais [environ 50 euros]. Ils voulaient aussi savoir où se trouvait notre fils aîné, et ils m'ont battue pour me faire parler, mais ils ne m'ont pas tuée. Ils ont pris l'argent, un foudlard, quatre chèvres, et ils sont partis. » Des hom-



Au Burundi, les affrontements d'août entre armée et rebelles ont chassé 4 000 familles de leurs maisons : des réfugiés au centre de distribution d'aide de Rushubi (60 km d'Itaba).

AITABA ?

Au Burundi, la guerre civile entre l'armée, contrôlée par les Tutsis, et la rébellion hutue a fait au moins 200 000 morts sans que nul ne s'émue. Le 9 septembre, 173 personnes ont été massacrées. Pour la première fois, une enquête est en cours

mes de la colline ont été épargnés à seule fin de servir de porteurs pour le butin des soldats. Nul, pendant la tuerie, n'a été épargné. Un enfant de 5 ans montre deux blessures béantes à son mollet, là où une balle est entrée, puis, par chance, ressortie. Depuis, il n'a reçu aucun soin médical, et souffre en silence. Un autre enfant, à peine plus âgé, désigne une plaie sur son crâne. Un coup de baïonnette, qui, par hasard, ne l'a pas tué : « Les hommes en uniforme perçaient les blessés qui n'avaient pas été tués par les balles. » Hommes en uniforme ? La confusion avec les rebelles, qui portent aussi des treillis à l'occasion, est-elle envisageable ? « Non, c'étaient bien des soldats », murmure-t-il. A ses côtés, Léa Nbohankuyé, une femme de 40 ans, écarte les pans du pagne qui lui couvre les épaules. Dans son dos, un bébé râle, à l'agonie. Il a été blessé à la jambe. « Voilà ce qu'ils ont fait. Sa mère a été tuée, et je l'ai trouvé encore attaché dans son dos. On avait aussi tiré sur lui. Est-ce qu'un bébé peut être confondu avec un rebelle ? »

Une commission d'enquête mixte, formée par le gouverneur de la province – civil et hutu – et du commandant de la seconde région militaire – soldat et tutsi –, a feint de vouloir répondre à ces questions. Ses conclusions parviennent, tour de force, à rejeter la responsabilité du massacre sur la population, coupable, selon le texte, de n'avoir « pas suivi les appels lancés par l'administration et les forces de l'ordre leur demandant d'évacuer les lieux, étant donné que l'armée préparait une opération d'envergure à la poursuite des rebelles ». Le texte fait ainsi référence à un mot d'ordre abondamment répété

par le colonel Augustin Nzabampena, porte-parole de l'armée depuis le début du mois de juillet : lorsque surgit la rébellion, les civils sont sommés de prendre la fuite, faute de quoi, mêlés aux rebelles, ils s'exposent à être « traités comme tels ». Une véritable licence de tuer, que les hommes du « Chinois », à Kanyonga, se seraient, au fond, bornés à mettre en application. Un officier, qui a été son formateur, se souvient : « Ce n'était pas quel qu'un de sanguinaire, de violent. Je ne sais pas ce qui s'est passé. » Selon d'autres sources,



inconnu en civil, au milieu de la foule, lui intime aussitôt l'ordre de se taire. La périphrase, « des hommes qui n'étaient pas d'ici », est limpide : lors de l'attaque des soldats, un certain nombre de FDD se trouvaient à Kanyonga, infiltrés parmi la population. Et d'autres rebelles, fondus encore aujourd'hui parmi les habitants de la colline, veillent à ce que cette vérité-là soit tue. Seulement, à Itaba, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les cent soixante-treize victimes recensées, environ cent quarante étaient des habitants de la

Les massacres ethniques entre Hutus et Tutsis ont créé une tension telle que chaque communauté croit qu'elle devra tuer demain avant d'être tuée

« le Chinois » se serait constitué une réputation « d'éradicateur » des collines. Les unités mobiles, commandos qui passent le plus clair du temps, en brousse, à la poursuite des rebelles, dans des combats « chauds chauds », ont d'autant moins de chance de faire preuve de discernement avec la population que leurs conditions de combat sont dures, que la confusion entre civils et combattants est épaisse, et que leur propre hiérarchie les incite à s'épargner le souci de faire le tri. Or, précisément, le tri est difficile à faire.

Parmi les survivants de Kanyonga, une femme glisse à mi-voix que « des hommes qui n'étaient pas d'ici sont morts, eux aussi ». Par quelques mots prononcés sèchement, un

colline, recensés à la paroisse voisine. Qui pouvaient être les autres ? « Quand la rébellion s'en va, elle laisse systématiquement derrière elle des agents qui surveillent la population, encaissent l'impôt prélevé par les groupes armés et, éventuellement, désignent les traîtres à exécuter », analyse un observateur.

La redoutable ambiguïté de la guerre civile burundaise réside là. Les massacres ethniques, qui ont ponctué l'histoire du pays pratiquement depuis l'indépendance, ont créé entre Hutus et Tutsis une tension qui croît et décroît, au gré des drames, et arc-boute chaque communauté dans l'idée qu'elle devra, sans doute, tuer demain avant d'être tuée. Principe ravageur, spécialement mis en appli-

cation depuis l'assassinat, par des militaires tutsis, en 1993, de Melchior Ndadaye, premier président élu – et hutu –, qui avait été suivi de massacres systématiques des Tutsis par la population hutue, avant que l'armée n'intervienne, stoppe l'élimination des Tutsis, et massacre à son tour des Hutus par rétorsion.

Alors l'armée, seule assurance-vie des Tutsis, peine à se sentir coupable en cas de massacre de Hutus. Et la rébellion hutue, sans états d'âme, rançonne sa propre ethnie en lui jurant que c'est pour son bien. Itaba, au fond, est l'illustration de ce principe autodestructeur. Des négociations politiques entre le pouvoir et les partis d'opposition, entamées en 1998, et conclues par un accord de paix signé en août 2000 à Arusha, en Tanzanie, devaient briser le cycle des violences. Un cessez-le-feu, qui devait les accompagner, n'a toujours pas été signé. Etrange procédé qui se donne l'ambition, sous pression internationale, de faire la paix des âmes sans faire d'abord celle des armes. Cet espoir fragile de paix envolé, les pires craintes du Burundi resurgissent. Depuis trois mois, les combats ont redoublé d'intensité, et la rébellion, qui n'a pas de bastions durables dans le pays, a tenté, en juillet, une infiltration massive de troupes depuis ses bases arrière de Tanzanie. C'est ici que l'histoire de la guerre croise celle des paysans d'Itaba, dont les collines se trouvent sur l'emplacement d'un « couloir » utilisé par les FDD pour circuler depuis la Tanzanie voisine jusqu'au centre du pays. Deux colonnes rebelles infiltrées devaient y opérer leur jonction. L'armée, appuyée discrètement par des détachements rwandais, les en a repoussés pendant l'été, au prix de combats très durs qui auraient fait, de source diplomatique, « plusieurs centaines de morts parmi les rebelles, et de très gros dégâts dans l'armée burundaise ». En se repliant, un groupe rebelle s'est arrêté à Itaba, où la nourriture est abondante, le couvert des bananeraies propice et la population, qui désigne les militaires par le terme « buveurs de sang », globalement accueillante pour les FDD.

Pendant la semaine que les rebelles ont passée dans les parages, des combats ont eu lieu avec l'armée, et les trois quarts des habitants avaient pris la fuite dans les environs. Mais certains, par sympathie, ignorance, ou sous la contrainte, nul ne le saura jamais, sont restés ou rentrés sur leur colline. Ils ont été les victimes de l'opération d'éradication d'Itaba, qualifiée après coup « d'incident isolé » par le porte-parole de l'armée. On ignore encore quel sera le verdict prononcé contre les deux officiers arrêtés, ni si une éventuelle punition, dans un pays où l'impunité est reine, aura un effet apaisant. Car, selon un officier supérieur, « c'est une connerie. Cela n'aurait pas dû arriver. Mais en faisant porter le chapeau à l'armée, comme si tous les soldats étaient des massacreurs, on court le risque de crispier un peu plus les positions. Quand la rébellion tue, est-ce qu'on lui demande de donner le nom des responsables ? » Dans un pays où abondent les martyrs, mais où les héros font cruellement défaut, la question est lourde de sens.

Europe : réussir l'élargissement

par Elisabeth Guigou

JUSQU'ICI, chaque élargissement a été accompagné d'un renforcement des politiques communes et l'Union européenne a progressé dans la voie de l'intégration politique. En sera-t-il de même cette fois-ci ?

Pour réussir l'élargissement, il faut surmonter les fragilités actuelles de l'UE : son impuissance sur la scène internationale qui donne le champ libre à l'unilatéralisme des Etats-Unis et tient dans un oubli scandaleux les pays du Sud ; son incapacité à tirer tout le bénéfice possible de l'euro du fait de l'absence d'un gouvernement économique ; la remise en cause des services publics au nom de la concurrence ; l'absence d'une véritable politique européenne de l'emploi ; l'incapacité de l'Union à penser une politique de l'immigration et de l'asile ; le fonctionnement erratique des institutions. Lorsque l'UE passera dans deux ans de 15 à 25 membres, ses handicaps risquent de la paralyser si elle ne parvient pas à se réformer.

Devant l'ampleur des difficultés, certains refusent le nouvel élargissement : Ligue d'Umberto Bossi, partis de Jörg Haider et de feu Pim Fortuyn. Rien d'étonnant à ce que les populistes qui jouent constamment sur les angoisses prennent cette position. Ils peuvent trouver un large écho dans l'opinion européenne. Il est donc urgent d'ouvrir le débat afin de ne pas laisser le monopole de la parole à ceux dont le fonds de commerce politique est d'exploiter les peurs collectives et de se cantonner dans le refus et la protestation.

Nous n'avons pas le droit de refuser cet accomplissement historique sans précédent dans le monde : unifier, dans la paix et la démocratie, un continent de 500 millions d'habitants. Cette aspiration à l'unité, nous devons la faire nôtre, si toutefois nous voulons que l'Europe soit d'abord un modèle de civilisation construit autour de valeurs, d'une culture, d'une histoire communes. Aucun autre continent n'a cette force-là. C'est elle qui peut faire de l'Europe le contre-poids à l'hégémonie des Etats-Unis. Refuser l'élargissement, c'est laisser l'Europe à la superpuissance américaine.

Mais pour le réussir, il faut réformer les politiques communes. La réforme de la politique

agricole est urgente : avec ou sans élargissement, l'UE doit privilégier une agriculture moins productiviste, plus respectueuse de l'environnement et dont les aides seraient davantage orientées vers le développement rural et moins vers les subventions aux exportations qui bénéficient surtout aux agriculteurs les plus riches et évincent les pays en développement des marchés mondiaux.

La gauche française doit se battre pour cette réforme, refusée par M. Chirac, ardemment souhaitée par l'Allemagne.

Au-delà de la réforme des politiques existantes, il est indispensable d'en développer de nouvelles. Pour l'emploi d'abord. Les chefs d'entreprise n'ont pas attendu l'élargissement pour délocaliser en Tchéquie ou en Pologne. Et la grande Europe favorisera au bout de quelques années le rapprochement des salaires et des conditions de travail. Mais la rapidité de la réduction des écarts dépendra de la capacité de l'UE à réaliser l'Europe sociale. C'est pourquoi la gauche européenne doit se fixer pour objectif principal l'inclusion dans le futur traité constitutionnel d'un contrat social européen incluant en priorité la protection des services publics, la convergence vers le haut des normes sociales et la création dans chaque pays de l'Union d'un salaire minimum calculé selon la richesse du pays.

La maîtrise des flux migratoires est un impératif, qu'il s'agisse des réfugiés, des immigrants économiques légaux ou clandestins. L'Union a besoin d'une doctrine et d'une véritable politique commune de l'asile et de l'immigration. Là encore, la responsabilité de la gauche européenne sera de veiller à ce que l'immigration, indispensable dans certains secteurs en raison de la pénurie de main-d'œuvre et inéluctable, à terme, en raison du vieillissement démographique de l'Europe, ne se fasse pas au détriment des chômeurs européens qui sont encore 13 millions et des pays en développement qui ont besoin de leurs travailleurs qualifiés. L'immigration clandestine et l'afflux des réfugiés ne peut trouver de solution dans un cadre national.

La même remarque vaut pour la lutte contre la criminalité internationale. La persistance au sein de l'UE de paradis fiscaux et du secret bancaire ne sont plus tolérables lorsque l'on sait que l'argent sale s'infiltré partout et qu'il

finance aussi bien les trafics d'êtres humains que le terrorisme. Pour relever le défi, il faudra envisager un parquet européen qui organise les poursuites et contrôle l'action d'Europol, ce parquet devant lui-même rendre compte à une autorité démocratique élue, ce qui exige des ins-

ELISABETH GUIGOU, ancienne ministre, est députée (PS) de Seine-Saint-Denis.

titutions politiques fortes et démocratiques.

L'Union a besoin d'un projet politique radicalement novateur. Il ne pourra être mis en œuvre que par de nouvelles institutions capables de prendre sur tous les sujets importants des décisions à la majorité pour éviter le blocage du veto d'un seul pays et cela sous le contrôle démocratique du Parlement européen et des parlements nationaux.

Mais pour que l'intégration politique soit acceptée, il faudra qu'elle s'applique dans des domaines bien définis et que la question de la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres soit simplifiée et clarifiée. Nous avons impérativement besoin d'une Europe politique intégrée là où la souveraineté nationale ne sert qu'à masquer l'impuissance des Etats. Ce fut le cas sur la monnaie. Cela doit l'être contre la criminalité internationale, pour la préservation de la paix en Europe et en Méditerranée, pour une mondialisation qui respecte l'être humain, son environnement et les biens premiers qui conditionnent la survie de l'humanité. Ce projet peut être dans un premier temps celui d'une avant-garde qui serait prête à accueillir tout pays souhaitant s'y joindre.

Ce n'est pas en disant « non » à l'agrandissement de l'UE que l'on construira une Europe sociale et politique. C'est en regardant en face les problèmes et les impuissances de l'Europe, en ayant la volonté de les dépasser, en utilisant l'élargissement comme aiguillon pour un nouveau projet appuyé sur des institutions nouvelles.

Après la paix, après l'euro, voilà pour l'Europe la nouvelle utopie : porter le rêve d'une nouvelle civilisation mondiale. C'est possible si la volonté politique est à nouveau présente et si la gauche européenne sort de la gestion au jour le jour pour se donner un grand dessein.

Ostracisme antiturc

par Sophie Bessis et Driss El Yazami

EN établissant il y a peu la liste des pays qui se voient fixer une échéance précise pour leur entrée au sein de

l'Union, l'Europe a dessiné ses futures frontières et défini ce qu'elle sera, ou plutôt ce qu'elle ne veut pas devenir. De cette longue liste, la Turquie reste exclue. Non seulement cette grande nation, à cheval sur l'Europe et l'Asie, ne fait partie d'aucune des deux fournées d'Etats désignés (pour 2004 et 2007), mais elle ne se voit indiquer aucune date lui permettant d'entrevoir une possible intégration.

Les Quinze n'ont même pas daigné donner à Ankara quelque espoir d'être un jour admissible à l'UE en lui fixant une échéance, même lointaine. Leur silence fait office de réponse aux demandes répétées d'un partenaire qui ne cesse de manifester son souhait de les rejoindre.

Certes, la Turquie doit encore fournir d'énormes efforts pour devenir concrètement éligible à

nauté arménienne de ce qui était encore l'empire ottoman.

Mais, si ce pays avance trop lentement en matière de respect des libertés élémentaires, il avance tout de même. Il a donné, il y a quelques mois, des preuves de son évolution en prenant la décision d'abolir la peine de mort et d'autoriser l'usage de la langue kurde, ce dont les Européens se sont félicités.

Le refus européen n'est donc pas dû aux performances encore médiocres d'Ankara en matière de droits humains. Dans ce domaine, la fixation de conditions fortes, assorties d'un calendrier au respect duquel serait soumise l'intégration, se révélerait autrement plus efficace. De plus, les pays élus pour 2004 et pour 2007, et même certains vieux membres de l'Union, ne sont guère des exemples en matière de traitement de leurs minorités. Le sort des communautés tsiganes dans les Balkans ne vaut pas, que l'on sache, critère de bonne santé démocratique.

En matière économique, on ne

Pourquoi l'Europe ne veut-elle pas de la Turquie ? A cause de sa religion et de sa population

l'intégration. Il lui faudra s'attaquer aux dysfonctionnements d'une économie grevée par un déficit public chronique qui entraîne inflation et inégalités sociales grandissantes. Elle devra aussi, tôt ou tard, affronter le problème d'une armée qui ne rend de comptes à aucune autorité politique, ni pour mener ses opérations au Kurdistan ni pour exploiter à son profit une kyrielle d'entreprises dont les déficits sont comblés par l'Etat. La Turquie devra changer le cœur même de son système de fonctionnement pour convaincre de sa conversion à la bonne gouvernance.

Il lui faudra aussi fournir de solides garanties de sa conversion aux pratiques démocratiques qui sont au fondement de l'Europe. Trop de répression des minorités, trop de violations de toutes sortes des droits humains caractérisent encore le régime turc, également marqué par son refus têtu de reconnaître le génocide subi il y a près d'un siècle par la commu-

voit pas non plus ce qui bloque la fixation d'une échéance – même lointaine. Malgré ses dysfonctionnements et ses crises à répétition, le dynamisme agricole, industriel et exportateur de la Turquie n'est plus à démontrer. Ici aussi, elle soutient haut la main la comparaison avec les économies roumaine et bulgare, atones et médiocrement gérées.

Les Quinze auraient-ils peur d'une agriculture qui concurrence, dans bien des domaines, leurs propres productions ? C'est alors toute l'Europe centrale et orientale, encore très agricole, qu'il aurait fallu laisser à la porte.

L'Europe, enfin, répugnerait à accueillir en son sein un pays dont la majorité du territoire est situé en Asie ? A cette aune, la Russie n'est guère plus européenne, qui s'étend jusqu'aux confins extrêmes du continent asiatique.

Alors, pourquoi ne veut-elle pas de la Turquie ? Reste une réponse : à cause de sa religion et de sa population. Car l'intégration de ce pays signifierait l'en-

trée dans la communauté de près de 70 millions de musulmans. En le rejetant, l'Europe se définit une fois de plus comme un club chrétien, où ce qu'on appelle sommairement la « communauté de culture » lui tient lieu de ciment symbolique. La Turquie, dont l'histoire est intimement tissée à

SOPHIE BESSIS est chargée de cours en sciences politiques à l'université Paris-I.

DRISS EL YAZAMI est secrétaire général de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme.

celle de l'Europe, se voit signifier qu'elle est trop étrangère – puisque musulmane – pour en faire partie.

La fin de non-recevoir européenne est consternante dans ce qu'elle manifeste d'enfermement identitaire. Elle livre en outre la Turquie à ses propres démons. Car l'ancrage à l'Europe affaiblirait considérablement les tenants d'un pouvoir autoritaire, qui voient dans la démocratie un danger pour l'unité nationale, ou pour le renforcement des liens avec la Oumma musulmane.

C'est grâce à la perspective d'une entrée dans l'UE que les démocrates turcs parviennent, depuis quelques années, à se faire entendre. Le camouflet européen a pour eux des allures d'abandon. L'armée – qui joue son propre jeu géopolitique – et avec elle tous les nationalistes seront en revanche ravis, eux qui voient dans l'alliance privilégiée avec Washington une solution alternative moins contraignante pour leurs intérêts politiques et matériels.

Quant aux partisans d'un ancrage identitaire opposé à celui que représente l'Europe, ils se dirigeront vers l'Asie centrale turcophone, qui tourne aujourd'hui résolument le dos aux vertus du pluralisme.

Le refus européen est donc à la fois une erreur et une faute. Il est lourd de risques autrement plus grands que la pression aux frontières orientales de l'Union d'une population aux capacités migratoires importantes mais gérables. Car un pays livré à son armée ou tenté par les extrêmes aura une influence négative sur son riche voisin mué en forteresse. Il faut donc regretter cette occasion manquée par l'Europe de montrer son universalisme à ceux auxquels elle ne cesse de s'offrir en exemple.

Le Monde
ÉDITORIAL

Hachette obligé

JEAN-RENÉ FOURTOU, le nouveau patron de Vivendi, qui a la lourde tâche de vendre par appartements l'ensemble perclus de dettes constitué par son prédécesseur, a décidé de céder la partie européenne de son pôle édition (Vivendi Universal Publishing, ou VUP) à Hachette, propriété du Groupe Lagardère. La transaction se fera pour 1,25 milliard d'euros. La partie américaine, notamment l'éditeur scolaire Houghton Mifflin, sera vendue par ailleurs, à des intérêts d'outre-Atlantique probablement. Les maisons Larousse, Bordas, Nathan, Plon, Laffont, Belfond, Le Robert, Dalloz, 10/18, Pocket - la liste n'est pas exhaustive - vont rejoindre Hachette, Hatier, Didier, Grasset, Stock, Calmann-Lévy, Fayard - cette liste-là non plus n'est pas exhaustive - sous un même grand toit. Le numéro deux du livre français absorbe le numéro un.

Le meilleur choix eût été une préservation de l'autonomie de VUP. Avec deux grands concurrents et une myriade de petits éditeurs, la structure actuelle de l'édition a fait preuve de son dynamisme. Le statu quo étant impossible, le choix fait d'Hachette est sans doute la moins mauvaise des solutions. Les offres concurrentes, celle de fonds d'investissements mêlant des banques françaises (Paribas) et des financiers américains, auraient conduit à une revente par morceaux, ce qui n'est pas en soi redoutable si cela avait conduit au renforcement des petits éditeurs. Mais, entre-temps, les financiers auraient, comme le veut leur métier, bouleversé la gestion des maisons en leur fixant pour objectif prio-

ritaire un taux de rentabilité élevé. Retenir cette solution financière eût été prendre le risque de dénaturer ces éditeurs et de menacer le pluralisme de leurs fonds. Le groupe Lagardère peut, lui, s'appuyer sur son passé depuis qu'il a acquis Hachette, il y a vingt-deux ans, pour pouvoir affirmer qu'il respecte l'indépendance des éditeurs et leur autonomie de gestion. Jean-Luc Lagardère a prouvé sa crédibilité sur ce sujet. On serait toutefois complètement rassuré si son engagement pour le futur pluralisme de VUP était moins lié à sa personne et inscrit, d'une façon ou d'une autre, dans le marbre d'Hachette. Sait-on jamais.

Toutefois l'argument des concurrents sur la concentration excessive de l'édition française oblige le groupe vainqueur. Hachette plus VUP, c'est 55 % de l'édition française - chiffre dont les autorités de la concurrence à Paris et à Bruxelles, diront s'il est acceptable. Mais l'ensemble représente surtout 60 % du livre de poche, 80 % du livre scolaire et 70 % de la distribution. Le groupe devra se défaire de certaines parties de son acquisition, opération bénéfique puisqu'elle permettra à des petits éditeurs de grandir, notamment dans le secteur scolaire. Mais le secteur de la diffusion, si déterminant dans cette industrie, semble plus complexe à rétroceder. C'est là que l'engagement de Lagardère fait obligation durable à Hachette. La défense de la culture française et de sa diversité passe par une obligation de pluralisme et un respect de tous les livres. Hachette ne doit pas être tenté d'abuser de sa position dominante.

L'Allemagne en attente d'un traitement de choc

CEUX QUI ATTENDAIENT un sursaut de l'Allemagne après le scrutin électoral risquent d'être déçus. Dans la meilleure des hypothèses, ils vont du moins devoir attendre un peu. Après trois semaines de tractations plutôt paisibles, Gerhard Schröder et ses alliés écologistes semblent avoir du mal à susciter le nouvel élan tant attendu ailleurs en Europe, en particulier en matière économique. La mise en place du gouvernement et l'accord de coalition sont loin de susciter l'euphorie. Les critiques pleuvent sur le chancelier, officiellement réélu à ce poste par le Bundestag mardi 22 octobre.

Après les seize ans de Kohl, l'effervescence déclenchée en 1998 par l'alternance est définitivement passée de mode, après la courte victoire de la coalition sortante, le 22 septembre dernier. Pourtant, le grand malade qu'est l'Allemagne a plus que jamais besoin d'un traitement de choc : tout le monde en convient, bien que les avis divergent sur la nature de la potion à lui administrer. La « locomotive » économique de la zone euro connaît en effet un nouveau passage à vide. Les experts n'excluent pas une mini-récession à la fin de l'année, après celle qui est survenue voilà un an.

Ils redoutent que cette puissance exportatrice, handicapée par la rigidité de son marché du travail et une demande intérieure moribonde, ne devienne le Japon de l'Europe, faute de réagir à temps pour résoudre des difficultés qui s'accumulent. Le chômage, un dossier qui a failli causer la perte de la gauche allemande, continue de flirter avec le seuil fatidique des quatre millions de personnes.

Plans sociaux en série, faillites retentissantes, banques sous pression, les entrepreneurs n'ont pas le moral, les salariés sont inquiets. Environ 40 000 dépôts de bilan sont attendus cette année, soit un niveau jamais atteint dans l'histoire récente. Les difficultés de l'Est, la charge de la réunification continuent de peser très lourd, treize ans après la chute du mur.

Or, dans ce contexte morose, le gouvernement se contente pour le moment d'un pas de deux économique dépourvu de grandes ambitions.

Certes, Gerhard Schröder semble décidé à abandonner l'immobilisme qui avait prévalu à la fin de son premier mandat. Pendant l'été 2001, le chancelier avait expliqué vouloir adopter une politique dite « de la main tranquille ». L'annonce avait suscité les critiques de l'opposition, au moment où la hausse du chômage s'aggravait de mois en mois.

A plus d'un an des élections, M. Schröder estimait urgent d'attendre, de crainte que de nouvelles réformes ne suscitent une levée de boucliers préjudiciable sur le plan électoral. Le scrutin passé, le gouvernement s'apprête à bouger, mais il demeure prudent, et donne des signaux contradictoires quant à ses intentions.

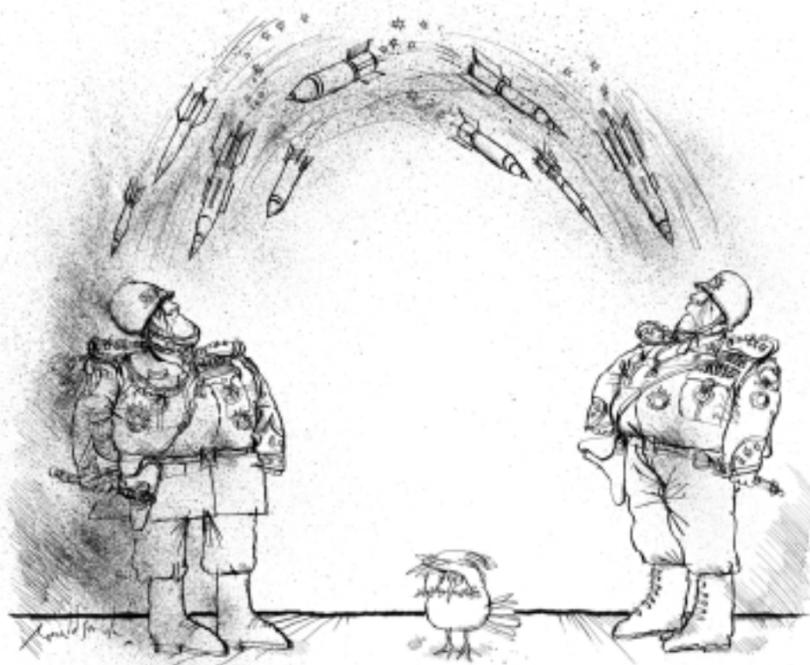
Dans un premier temps, la coalition rouge-verte paraît décidée à jouer des coudes pour soutenir la croissance, quitte à assouplir l'austérité budgétaire qui avait symbolisé le premier mandat de la gauche. Elle donne ainsi des gages à ses alliés traditionnels, les syndicats, qui se sont mobilisés pour assurer le main-

tien au pouvoir des sociaux-démocrates. L'ombre très keynésienne d'Oskar Lafontaine, rival et bref ministre des finances de M. Schröder avant de démissionner avec fracas en mars 1999, plane à nouveau sur le paysage politique. Après avoir négocié le tournant de la rigueur, son incontournable successeur, Hans Eichel, semble avoir perdu sa prééminence.

Néanmoins, les marges de manœuvre budgétaires sont réduites : après avoir cultivé le mystère pendant la campagne, le gouvernement reconnaît que le déficit des comptes publics devrait dépasser les 3 % du produit intérieur brut cette année, c'est-à-dire la limite fixée par le pacte de stabilité et de croissance. La Commission européenne menace de lancer une nouvelle procédure d'avertissement, après un premier bras de fer en début d'année. Le gouvernement, tout en abandonnant l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2004, vise désormais l'horizon 2006, mais, pour réduire le dérapage budgétaire, il veut dans l'immédiat mettre en œuvre une série de hausses d'impôt, dont l'impact risque en revanche d'être négatif pour la conjoncture.

L'autre message envoyé par M. Schröder s'adresse plutôt aux milieux d'affaires. Il s'agit de la nomination d'un super-ministre du travail et de l'économie, en la personne de Wolfgang Clement (SPD). Le ministre-président du Land de Rhénanie-du-Nord - Westphalie, le fief des sociaux-démocrates, est précédé d'une réputation de réformateur.

Equilibre PAR RONALD SEARLE



Le Monde
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale : Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef : François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)
Médiateur : Robert Solé
Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

En Côte d'Ivoire, le spectre du Rwanda

Suite de la première page

S'y côtoient, à défaut de se mélanger, des Ivoiriens venus d'ailleurs - des « allogènes », dont de nombreux Dioula, des commerçants musulmans originaires du Nord - et des communautés étrangères en provenance de pratiquement tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Celle des Burkinabés est la plus importante, un million et demi de travailleurs agricoles employés dans les plantations ou installés dans des « campements » de forêt, sur des terres nouvellement défrichées.

Depuis l'insurrection du Nord et l'attaque lancée contre Daloa, tout le pays bété est en armes : des « comités d'autodéfense » s'y sont constitués jusque dans le plus petit hameau, des jeunes montent des barrages sur les routes, la moindre piste en brousse. S'il est compréhensible que des populations qui ne font plus confiance à leurs forces de l'ordre prennent elles-mêmes en charge leur sécurité, il est aussi évident que le dispositif mis en place fournirait une redoutable infrastructure à des

massacres de représailles contre de vrais ou supposés « infiltrés », si la trêve devait être rompue ou, l'hypothèse la plus sombre à contempler, si une tuerie, n'importe où dans le pays, devait en donner le signal de départ.

« ESCADRONS DE LA MORT »

Les provocations ne manquent pas non plus du côté gouvernemental où, de façon récurrente, des « escadrons de la mort » commettent des exactions. Des hommes en uniforme viennent ainsi d'abattre, à Daloa, un imam et d'autres représentants de la communauté musulmane, arrêtés et conduits jusqu'au lieu de leur exécution, à l'extérieur de la ville. D'autres militaires viennent de tuer, dans un cimetière à Abidjan et après avoir froidement trié leurs cibles, deux parents assistant à l'enterrement d'une personnalité du Nord.

Dans un climat où la haine de l'Autre a envahi la place publique, le gouvernement décline sa responsabilité pour ces actes. Il est vrai que le chef de l'Etat a dit et répété, dans ses récentes adresses à la nation, que « l'assaillant n'a pas de religion, n'appartient à aucune ethnie ». Cependant, parmi les agitateurs les plus virulents, certains ont leurs entrées à la présidence. Et même si l'on accorde le bénéfice du doute au pouvoir en place, le fait que celui-ci ne soit pas capa-

ble, depuis deux ans, de maîtriser ces « débordements » à répétition n'a rien de rassurant.

Aussi, dans les faits, la France ménage-t-elle son soutien à la Côte d'Ivoire. Certes, elle a accordé son « appui logistique » à l'armée loyaliste et, surtout, arrêté les rebelles à 450 km au nord d'Abidjan en s'y déployant. Campant sur ces positions avancées, bien que les quelque 25 000 Français qui restent à sécuriser habitent dans la métropole côtière, elle a pu assumer, du jour au lendemain, le rôle d'une force d'interposition. Mais elle n'a qu'une seule hâte : passer le relais à une force ouest-africaine, début novembre.

Sous peine de se voir accusé de soutenir un régime indéfendable, Paris a renoncé à vouloir sauver l'Etat ivoirien. « Si des massacres à grande échelle devaient se produire dans l'ouest, ou dans les quartiers populaires d'Abidjan, qui croira que nous n'avons agi que pour sauver les populations », demande un responsable français. L'opinion publique dira qu'on s'est porté au secours d'un régime compromis dans des tueries qui en rappelleront d'autres. Le traumatisme du Rwanda est omniprésent. La France ne veut pas se faire piéger, une seconde fois, dans une hécatombe africaine.

Le parallèle avec le Rwanda est davantage un spectre qu'une comparaison pertinente. Mais il se fon-

Volontariste sur le plan de la politique industrielle, cette personnalité est sensible aux arguments patronaux, quitte à prendre à rebrousse-poil syndicats et écologistes. Depuis Berlin, il aura en particulier la lourde mission de mettre en œuvre les propositions de la commission Hartz, du nom du directeur du personnel de Volkswagen chargé avant les élections d'élaborer un vaste plan de lutte contre le chômage. Extension des bas salaires, du travail intérimaire, sanctions pour les chômeurs qui refusent un emploi, ce catalogue brise de nombreux tabous.

LA PRUDENCE DE M. SCHRÖDER

Néanmoins, les experts de tout bord sont d'accord, le programme qui doit être mis en œuvre à partir de mars 2003 ne suffira pas. Les uns plaident pour davantage de relance. Les autres réclament des bouleversements en profondeur sur le marché du travail (assouplissement des procédures de licenciement, réformes des conventions salariales en vigueur pour une branche).

Les premières annonces en témoignent : comme lors de son premier mandat, M. Schröder a du mal à choisir son camp. « Justice, croissance, durabilité », le mot d'ordre de la nouvelle coalition tente de concilier la tradition de solidarité, qui ont fait la force de l'économie allemande. Pourquoi tant de prudence ? Confirmer de justesse, surtout grâce à la bonne performance des verts, M. Schröder n'est sans doute pas en position de force idéale. Paradoxe des législatives, malgré une victoire étonnante, son autorité personnelle sort certes renforcée du récent scrutin : inondations, discours anti-guerre en Irak, finalement, c'est son style et son opportunisme politique qui ont permis de renverser la balance, alors que le conservateur Edmund Stoiber (CDU-CSU) semblait avoir partie gagnée.

Cependant, la courte majorité de M. Schröder au Bundestag l'incite sans doute à ménager toutes les sensibilités de la coalition rouge-verte.

En outre, l'opposition contrôle toujours le Bundesrat, la Chambre haute, incontournable pour lancer des réformes ambitieuses. Enfin, le chef du gouvernement tient sans doute autant compte des contre-pouvoirs « extraparlimentaires », que constituent les syndicats et les organisations patronales. M. Schröder semble de pas vouloir brusquer les événements, pour ne pas se mettre à dos l'opinion, quitte à réagir plus tard, mais peut-être trop tard. L'avertissement qu'a constitué le dernier vote aurait pu servir d'électrochoc ; il semble d'ores et déjà oublié. Comme le dit un récent éditorial du quotidien de centre gauche *Süddeutsche Zeitung* : « Le déroulement et le résultat des négociations de coalition ne sont pas faits pour alimenter la confiance. En déduire que l'échec est programmé est néanmoins prématuré. »

Philippe Ricard

Stephen Smith

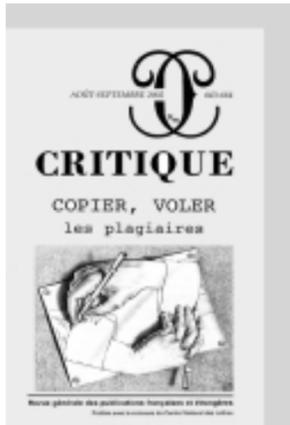
Les métamorphoses du plagiat à l'heure d'Internet

La revue « Critique » consacre un numéro à la notion de contrefaçon d'une œuvre dans la littérature, la poésie, l'art ou la musique montrant comment la notion d'auteur est en train d'évoluer

CE NUMÉRO de *Critique* tout entier consacré au plagiat et aux plagiaires est, sans doute, l'un des plus originaux depuis la reprise de cette revue par Philippe Roger en 1996. Délaissant provisoirement le principe des comptes rendus qui sont aussi des essais, celle-ci a décidé de faire un point le plus complet possible sur le phénomène dans des domaines aussi divers que la littérature, la musique, la peinture, mais aussi les marques, Internet et le clonage.

Le plagiat, défini par le droit romain comme vol d'esclave ou d'enfant, précisent Philippe Roger et Antoine Compagnon en introduction, a certes toujours eu cours. Mais il a de plus en plus tendance à susciter des procès publics, comme le constate, chiffres à l'appui, Hélène Maurel-Indart, elle-même auteur d'un *Du plagiat* (PUF, 1999). Au point de parler, à propos de l'année 2001, de « grand cru » (elle a repéré treize affaires en moyenne par an pour les années 1990).

Le problème est abordé de préférence sous l'angle du droit, plus efficace que celui de l'indignation morale. Du reste, les réactions de la jus-



stice manifestent à quel point les contours de la notion demeurent flous, sauf dans les cas flagrants. Ainsi, les accusations de ressemblances portées contre Régine Deforges pour *La Bicyclette bleue* par les héritiers de Margaret Mitchell, auteur d'*Autant en emporte le vent*, dans les années 1980, finirent-elles par être rejetées. Le noeud du problème con-

siste peut-être à savoir si la contrefaçon est avérée par les seules ressemblances. Car la ressemblance peut n'être qu'une clause de style, voire une manière d'exprimer une filiation, un hommage. Pour Laurent Demoulin, la romancière Christine Angot, en reprenant en une quinzaine d'occurrences des phrases d'Hervé Guibert, ne fait que « saluer » l'auteur (mort du sida) d'*A l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie* (1991) dans son *Inceste* de 1999.

C'est ainsi que l'*Ulysse* de James Joyce, qui reproduit et transpose certains épisodes de l'*Odyssée*, imiterait moins servilement l'œuvre d'Homère que l'*Enéide* de Virgile. A titre d'illustration, plusieurs contributions proposent la figure du Pierre Ménard, auteur du *Quichotte*, personnage forgé par l'écrivain argentin Jorge Luis Borges, lequel entreprend non de copier l'œuvre de Cervantès, mais de l'« écrire » en tant qu'auteur d'un texte original, même si le résultat final aboutit mot à mot à la même chose !

Comme le résume Sophie Rabau, le plagiat peut être « un phénomène invisible qui ne passe

pas par des ressemblances observables, mais par une communauté d'âme qu'un tiers ne pourra guère vérifier ». Aux magistrats d'affiner leurs critères à l'aune des avancées de la critique littéraire !

« COUPER-COLLER »

La notion d'auteur, naguère déclarée caduque par la philosophie critique des années 1970-1980, a en tout cas singulièrement évolué à l'heure d'Internet. « Couper-coller n'est pas plagier », affirme Jean-Louis Weissberg. Si le créateur d'un « cybertexte » (roman sur Internet) reste bien un auteur, le support choisi l'expose à des lectures qui ne sont plus exclusivement passives. L'auteur prend alors un sens collectif.

Critique ne s'est pas limité à la production littéraire. La peinture est évoquée par notre collaborateur Philippe Dagen, ainsi que la question du statut juridique fragilisé de l'œuvre quand elle s'exprime au travers de la performance, du geste ou de l'installation, comme dans l'art contemporain, par le philosophe Rainer Rochlitz. Le plagiat musical est aussi traité à travers un texte

méconnu de Theodor Adorno, commenté par Peter Szendy. Le philosophe y établit un lien entre l'apparition de la figure du compositeur au XIX^e siècle, le développement du capitalisme et l'émergence du thème de la « musique volée ».

Curieusement, le domaine de la poésie, là où l'originalité d'une parole représente un enjeu essentiel, est un peu négligé. C'est d'autant plus dommage qu'un admirable travail dû à Barbara Wiedemann, spécialiste du poète d'expression allemande vivant en France Paul Celan, a récemment exhumé tous les documents de la calomnie de plagiat dont fut victime l'auteur de *La Fugue de la mort*, harcelé par la veuve du poète Yvan Goll, elle-même très interventionniste dans les manuscrits de son défunt mari (*Paul Celan - die Goll-Affäre*, Suhrkamp, 2000). Une affaire qui montre que les plus enragés des accusateurs se révèlent parfois eux-mêmes des contrefacteurs prompts à transformer une culpabilité en accusation.

Nicolas Weill

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Art

■ La 29^e Foire internationale de l'art contemporain (FIAC) se tient à Paris du 24 au 28 octobre.

<http://fiac.reed-oip.fr/FIAC02/download/dossierdepresse.zip>

■ Son catalogue, disponible en ligne, présente 165 galeries modernes et contemporaines.

<http://fiac.reed-oip.fr/FIAC02/catalogue/liste.php>

■ Une foire concurrente – Art Paris – est organisée du 22 au 28 octobre au Carrousel du Louvre.

www.artparis.fr/exposants.html

■ ArtAujourd'hui actualise chaque jour son agenda des expositions et ventes dans le monde.

www.artaujourd'hui.com

■ La banque de données de cotations ArtPrice fait le point sur les dernières tendances du marché de l'art en matière de prix.

<http://web.artprice.com/FR/AMI/AMI.aspx>

?id=NDcwNzloMjY2NDQ4OTk=

■ La Gazette de Drouot a distingué quelques artistes exposés à la FIAC qui lui semblent prometteurs.

www.gazette-drouot.com/quotidien/fiac.html

■ Le journal culturel en ligne *Artdaily* a réalisé un annuaire Internet des grandes manifestations artistiques et commerciales.

www.artdaily.com/main.php?page=fairs.html

■ Le webzine *ArtsJournal* sélectionne et résume chaque les informations culturelles et les critiques d'art les plus marquantes de la presse anglophone.

www.artsjournal.com

■ Le Comité des artistes-auteurs plasticiens (CAAP) a édité en ligne un petit vocabulaire de l'art contemporain par l'exemple.

<http://caap.asso.fr/vocabulaire/>

vincent.truffay@lemonde.fr

AU COURRIER DES LECTEURS

Seconde chance

A lire le sondage de la Sofres (*Le Monde* du 18 octobre), si l'élection présidentielle était à refaire, Jospin serait au second tour. Etant donné la manie contemporaine de revisiter l'histoire avec les projecteurs du présent, il serait dommage d'en rester là. Ne pourrait-on commander un sondage pour savoir si, par exemple, le duel de Gaulle-Mitterrand de 1965 ne se solderait pas aujourd'hui par un beau succès de la gauche ? (...)

A la réflexion, on pourrait appliquer à la France la règle qui semble s'instaurer en Europe lorsqu'un peuple n'a pas bien voté : l'obliger à s'exprimer une seconde fois pour atteindre un résultat politiquement correct. Après tout, l'exercice de la vie politique ne ferait jamais que s'adapter aux usages en vigueur dans un sport comme le tennis : le joueur a le droit à deux balles de service au cas où la pre-

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

Les suites de Bali vues par la presse indonésienne

Double inquiétude, envers le terrorisme et contre les risques pour les libertés civiles

« ÊTES-VOUS POUR ou contre l'arrestation de [Abou Bakar] Baashir ? », demande *Tempo* sur son site Internet. Au début de la semaine, au moment où le dirigeant islamiste a été placé en garde à vue, plus de 60 % des internautes se déclaraient en faveur de sa détention. L'hebdomadaire, qui avait publié début octobre une longue interview de Baashir, le désigne comme « l'homme de la semaine » et rapporte qu'une dizaine de ses disciples montent la garde devant sa chambre d'hôpital pour protester contre son arrestation, tandis que 50 soldats veillent à ce qu'il ne profite pas de son hospitalisation pour s'échapper.

Proche du parti musulman PPP, dont est membre le vice-président, le quotidien *Republika* dénonce la campagne de dénigrement contre Baashir comme « la propagande d'un superman à trois têtes » (Etats-Unis, Grande-Bretagne et Australie), qui aurait débuté il y a un an.

Kompas ouvre pour sa part ses colonnes à de nombreux intellectuels. L'économiste Faisal Basri rappelle les conflits et attentats qui secouent l'archipel depuis quatre ans : Aceh (le séparatisme du nord de Sumatra), les Moluques (un conflit interconfessionnel qui a fait plus de 7 000 morts), les bombes dans plusieurs églises la nuit de Noël 2000... Pour le grand quotidien, l'attentat de Bali doit être un « réveil » pour la société civile, plongée depuis la chute de Suharto dans l'euphorie des réformes. « Ne cherchons pas de bouc émissaire, insiste-t-il, l'ennemi est en nous tous. » Dans les mêmes colonnes, Sarlito Wiraman Sarmono, profes-

seur de psychologie à l'université Indonesia, reconnaît que son pays est devenu un nid de terroristes et que les militaires ont laissé la place aux mafioses et aux bandits de toutes sortes. Il réclame des mesures radicales contre les terroristes et « candidats au terrorisme » afin de protéger des millions d'innocents.

Tempo rend aussi compte des critiques virulentes des nouvelles mesures antiterroristes par sept ONG. Certaines, comme le Comité des personnes disparues et des victimes de la violence ou le Mouvement national des étudiants, figurent parmi celles qui avaient manifesté contre la dictature en 1998. Elles estiment aujourd'hui que le vague de la nouvelle définition du « terrorisme » laisse la porte ouverte à tous les abus. De même pour la notion de « secret d'Etat » et pour l'autorisation d'enquêter à huis clos, sans témoin ni défense.

DIALOGUER AVEC LES RADICAUX

Le ministre des affaires étrangères assure à *Kompas* que le pouvoir n'a pas l'intention de toucher aux libertés civiles : « Nous sommes certes tous hantés par le traumatisme d'un passé récent où l'utilisation des lois antisubversives a souvent tourné à la répression. Mais, dans cette ère de réformes, la protection des droits de l'homme est un des piliers maîtres du gouvernement. » Le commandant en chef des forces armées affirme lui aussi que ces lois n'annoncent pas une nouvelle domination des militaires sur la société : « Aujourd'hui, les choses ont changé. Le pouvoir législatif est bien plus puissant que l'exécutif. »

Enfin, dans le *Jakarta Post*, le

mière n'est pas bien cadrée. Le sport, c'est vrai, offre de nobles valeurs éducatives...

Claude Dupont

Barneville-Carteret (Manche)

L'Europe démocratique

Ils avaient déjà voté. Mais il faut croire que leur réponse n'avait pas convenu aux dirigeants européens. Alors plutôt que de respecter les principes fondamentaux de la démocratie, les mêmes qui s'indignent devant les pratiques douteuses du régime irakien en la matière ont décidé... qu'ils voteraient à nouveau ! Si les Irlandais avaient encore dit « non » au traité de Nice, auraient-ils dû retourner une troisième fois aux urnes ? Par « chance », cette éventualité ne s'est pas présentée. Le scrutin a été une « victoire éclatante » pour le camp de l'Europe... Et une discrète défaite de plus pour la démocratie sur le Vieux Continent. Au fait, en France, on vote quand ?

Aude Rouger

Parmaise (Val-d'Oise)

Oublions la croissance !

Il nous faut, pour l'heure, oublier la croissance économique. Plus important actuellement est l'assainissement des budgets. Sinon, c'est la monnaie européenne qui risque de souffrir. Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne, a bien eu raison, tout comme la Commission européenne, de tirer la sonnette d'alarme.

En période de trouble boursier, il n'y a en réalité aucune alternative à la défense de la monnaie commune. Même l'élargissement de la Communauté peut se faire... plus tard ! La seule politique économique possible pour l'instant est inspirée de l'économiste allemand Ludwig Erhard. D'abord, monnaie forte et qui inspire la confiance. Ensuite, croissance de l'économie. Vouloir inverser le processus est contraire aux intérêts de l'Europe.

Philippe Richer

Berlin (Allemagne)

Au terme d'une réunion informelle des administrateurs de Vivendi Universal, mardi 22 octobre au soir, le PDG du groupe, Jean-René Fourtou, a pris la décision de vendre pour 1,25 milliard d'euros la **PARTIE FRAN-**

ÇAISE du pôle édition Vivendi Universal Publishing (VUP) à Natexis Banques populaires, pour le compte du **GROUPE LAGARDÈRE**, l'un des trois candidats au rachat, aux côtés de PAI et d'Eurazeo. Déjà très forte-

ment présent dans ce secteur, au travers d'**HACHETTE**, le groupe Lagardère devient un géant de l'édition, en mettant la main sur les fleurons que sont Larousse, Robert, Bordas, Nathan, Colin, Laffont ou encore 10/18.

Ce gigantesque **BOULEVERSEMENT** de l'industrie française de l'édition attise de très nombreuses controverses. Le ministre de la culture compte réunir très rapidement une **TABLE RONDE** de la profession.

Avec la reprise de VUP, Lagardère domine l'édition française

Vivendi Universal a cédé au propriétaire d'Hachette Livre ses actifs européens pour 1,25 milliard d'euros. Cette concentration, qui sera soumise aux autorités de la concurrence à Paris et à Bruxelles, suscite l'inquiétude de nombreux éditeurs indépendants

LE GROUPE Lagardère prend une nouvelle revanche. Jusqu'ici challenger, il redevient le numéro un de l'édition française en reprenant le pôle édition de Vivendi Universal, Vivendi Universal Publishing (VUP), premier éditeur français et troisième éditeur mondial derrière Pearson et Bertelsmann. Lagardère met donc la main sur des fleurons de l'édition française que sont Larousse, Robert, Bordas, Nathan, Colin, Plon-Perrin, Laffont, 10/18, Pocket. La partie américaine n'est pas concernée par la transaction. La décision, prise mardi par Jean-René Fourtou, président de Vivendi Universal, a été annoncée officiellement mercredi matin 23 octobre. Vivendi a donc annoncé avoir ouvert des négociations avec le groupe Lagardère pour lui céder les activités de littérature générale, de référence et d'éduca-

« Qu'on nous juge sur nos actes »

« Il serait stupide de cacher que nous sommes heureux d'avoir été choisis, a déclaré au Monde, mercredi, Jean-Louis Lisimachio, président d'Hachette Livre. Maintenant nous allons immédiatement nous mettre au travail. Avec, en priorité, le souci de trois catégories de personnes. Les auteurs d'abord, dont personne ne parle dans cette affaire. Il faut qu'ils se sentent en confiance pour continuer de publier dans leurs maisons respectives. Ensuite, les personnels. Je me suis déjà, à plusieurs reprises, exprimé sur ce sujet. Enfin, nos partenaires, les libraires et tous ceux qui travaillent dans la filière du livre. Je répète que je leur donnerai toutes les assurances propres à apaiser leurs inquiétudes. Et, surtout, après tous ces procès d'intention, je souhaite qu'on nous juge sur nos actes. »

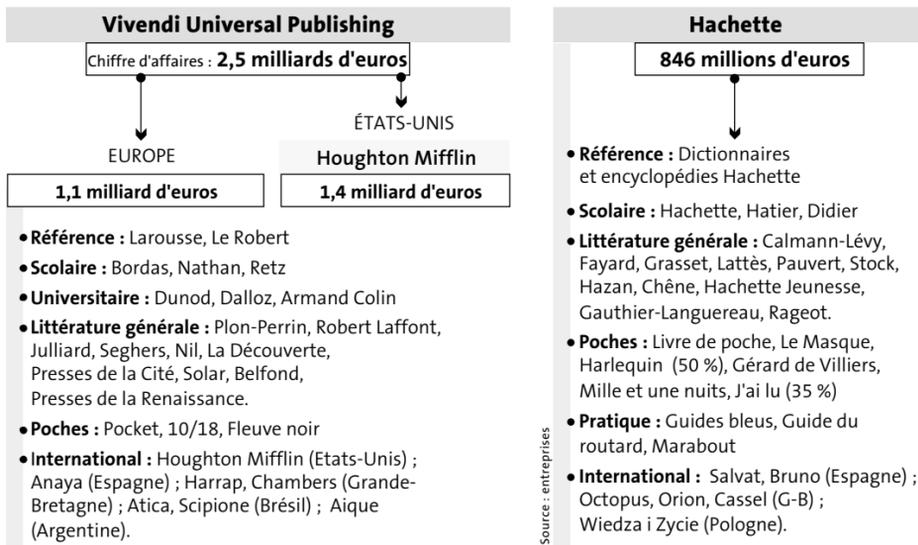
tion, pour 1,25 milliard d'euros, payés comptant. Interrogé par *Le Monde*, Jean-Louis Lisimachio, PDG d'Hachette Livre, indique : « Il serait stupide de cacher que nous sommes heureux d'avoir été choisis. » Le montage mis en place prévoit que c'est Natexis Banques populaires qui rachète pour le compte de Lagardère, « en vue de lui vendre les actifs concernés de VUP dès l'obtention de l'accord des autorités de la concurrence », précise Vivendi. En d'autres termes, si les autorités de la concurrence bloquaient l'opération, Natexis resterait propriétaire de VUP.

Le groupe industriel Lagardère a donc coiffé au poteau les deux autres candidats, l'un autour du fonds PAI, associé à Apax Partners et aux puissants fonds américains Thomas H. Lee, Blackstone et KKR, et quatre éditeurs indépendants français, l'autre mené par Eurazeo, holding de la banque d'affaires française Lazard, associé au fond américain Carlyle, qui n'a finalement déposé une offre que pour la partie américaine de VUP, Houghton Mifflin. Celle-ci sera cédée dans un deuxième temps, « afin de l'ouvrir à un nombre plus important d'acquéreurs potentiels », précise Vivendi, pour en tirer un meilleur prix, « sauf si une proposition substantiellement améliorée lui était apportée d'ici au vendredi 26 octobre inclus ».

CHOIX POLITIQUE

Il est peu probable que Lagardère, associé à l'américain Ripplewood, l'emporte, car il y aurait d'autres solutions plus intéressantes. Ripplewood reste toutefois candidat pour racheter la partie américaine de VUP. Houghton Mifflin avait été racheté par Vivendi en 2001 pour 2,2 milliards d'euros. Le successeur de Jean-Marie Messier

LES DEUX PÔLES DU NOUVEL EMPIRE



espère le vendre entre 1,5 et 2 milliards d'euros.

Le prix proposé a pesé fortement dans la balance : « Vivendi Universal a retenu l'offre la plus favorable », précise le communiqué. Mais le choix est aussi éminemment politique. En effet, l'offre de Lagardère était regardée avec bienveillance par le gouvernement et l'Élysée, peu favorables à voir des fonds anglo-saxons devenir propriétaires des fleurons de l'édition française. Le groupe de Jean-Luc Lagardère n'a d'ailleurs pas ménagé ses efforts pour faire valoir que l'édition française ne devait pas partir à l'étranger. Cette solution suscite en revanche l'hostilité de la direction et des salariés de VUP, qui craignent des réductions d'effectifs. VUP (qui a réalisé un chiffre d'affaires de

4,7 milliards d'euros en 2001) emploie 2 500 personnes en France. Pour apaiser les craintes des salariés, Lagardère a promis qu'il ne procéderait à une restructuration ni plans sociaux, précisant aussi qu'il s'engageait à conserver le centre de distribution de Malesherbes, qui emploie plus de 600 personnes dans le Loiret. Les instances représentatives du personnel seront consultées rapidement. La fédération CGT de Vivendi a appelé à un rassemblement unitaire devant le siège parisien de Vivendi jeudi 24 octobre.

Le choix de Lagardère et de sa filiale Hachette Livre, deuxième éditeur national, a déclenché l'ire des éditeurs indépendants, qui redoutent une trop forte concentration de l'édition. Outre les fleurons fran-

çais, Lagardère met aussi la main sur l'éditeur espagnol Anaya, les britanniques Harrap's et Chambers et les sud-américains Atica et Scipione au Brésil et Aique en Argentine.

« PRÉOCCUPATIONS CULTURELLES »

En France, le groupe d'Arnaud et Jean-Luc Lagardère contrôlera 80 % de l'édition scolaire, 70 % de la distribution du livre et 80 % des livres de poche. Il est toutefois d'ores et déjà prévu de céder certains pans de l'activité à d'autres éditeurs, notamment dans la partie scolaire, et des contacts ont déjà été pris avec d'autres partenaires, indique-t-on dans l'entourage de Lagardère. « Cet accord répond aux préoccupations culturelles et patrimoniales, liées aux métiers de l'édition, qui ne nous ont jamais quittées. C'est

dans cet esprit que, dès le début, nous avons demandé à tous les acquéreurs potentiels de prendre des engagements importants (...). Cet accord offre des perspectives de développement à l'activité édition française et européenne de VUP », souligne Vivendi dans un communiqué.

Pour autant, cette position dominante est fortement dénoncée par la plupart des éditeurs indépendants, qui vont sans doute porter le dossier devant le Conseil de la concurrence et les autorités de Bruxelles. Le groupe Lagardère avait anticipé ces critiques en annonçant dès le dépôt de son offre qu'il avait pris des contacts avec les instances de régulation.

Quoi qu'il en soit, grâce au montage avec Natexis Banques populaires, Vivendi n'attendra pas le verdict des autorités de la concurrence pour empêcher le chèque, un des critères déterminants dans son choix. Cette somme lui permettra de réduire son endettement, estimé à environ 17 milliards d'euros, « préalable impératif à tout redressement », selon VU. Surtout, il permet au groupe de M. Fourtou de régler rapidement ce dossier, lui permettant de tout mettre en œuvre pour contrer le raid de Vodafone sur Cegetel et d'exercer son droit de préemption (*Le Monde* du 23 octobre) afin de faire de la téléphonie l'actif principal de son groupe.

Jean-Luc Lagardère réalise là un rêve ancien, « par amour du livre ». Il plaiderait ce dossier dans une tribune publiée dans nos colonnes le 18 septembre, estimant que « Lagardère est le seul opérateur industriel établi du secteur qui a les moyens de reprendre toute la partie française de VUP (...), une partie importante de notre patrimoine culturel ».

Pascale Santi

Le nouvel ensemble pèse près de dix fois plus que ses principaux rivaux

Certaines activités devront être cédées

LA CONCENTRATION de l'édition en France va vivre une étape décisive. Le secteur va être désormais dominé par un groupe dont la dimension sera près de dix fois supérieure à celle de Gallimard, le deuxième groupe d'édition. Le chiffre d'affaires du nouvel ensemble – avant les rétrocessions que fera le groupe Lagardère pour se conformer aux règles de la concurrence – pèse virtuellement près de 2 milliards d'euros, tandis que Gallimard et Flammarion, numéros deux et trois de l'édition en France, représentent respectivement 235 millions et 216 millions d'euros. Le futur groupe devrait représenter entre 40 % et 50 % du chiffre d'affaires de l'édition française (2,35 milliards d'euros). Dans aucun pays au monde un seul acteur n'a autant de poids dans le secteur de l'édition.

Des éditeurs indépendants, notamment Gallimard, Le Seuil, et La Martinière, ont annoncé qu'ils allaient déposer des recours devant les autorités de la concurrence, en France et à Bruxelles. Le groupe Lagardère a préparé le terrain et la solution qu'il a proposée a convaincu les administrateurs de Vivendi Universal que les obstacles n'étaient pas insurmontables.

La solution transitoire proposée avec la banque Natexis devrait permettre de répondre aux différents recours. En règle générale, la Commission européenne a un mois pour décider si elle ouvre ou non une enquête approfondie. Les groupes Reed Elsevier et Wolters Kluwer ont ainsi renoncé à fusionner après l'annonce d'une enquête approfondie de Bruxelles. La Commission tient compte de l'ensemble du paysage national et européen. Elle veille aux questions de concurrence horizontale, comme de concurrence verticale, c'est-à-dire en l'occurrence le circuit du livre, dans la distribution ou la librairie.

C'est sur cet aspect que devrait se porter plus particulièrement le recours des éditeurs et des libraires. Le groupe Lagardère détient des enseignes de librairies comme Virgin, Le Furet du Nord et Relay. Les deux groupes représenteraient les deux tiers de la distribution en France, en tenant compte des éditeurs qu'ils diffusent. Le poids de Lagardère et de VUP est de plus en plus fort dans les hypermarchés et les petits points de vente. Ils sont aussi puissants en Belgique et en Suisse.

L'importance des deux groupes varie en fonction des secteurs de l'édition. Il est assez équilibré dans le domaine de la littérature générale, où les éditeurs indépendants occupent une place importante. Leur activité est en revanche prédominante dans le scolaire, où ils représentent les trois quarts du marché, ou dans les dictionnaires, où VUP était déjà en position dominante. Selon les estimations d'Ipsos, portant sur les volumes vendus en librairies, hors clubs de livres, VUP et Hachette représentent 35 % des ventes en littérature générale (grand format) et plus de 50 % du nombre de livres de poche vendus.

Jean-Luc Lagardère et Jean-Louis Lisimachio ont annoncé qu'ils céderaient des actifs pour se conformer aux règles de la concurrence, sans préciser toutefois s'il s'agira de maisons appartenant à Hachette ou à VUP.

La dimension sociale sera un aspect important du dossier. De nombreux salariés, chez VUP comme chez Hachette, craignent des risques de doublons. Dans l'entourage de Vivendi Universal, on indiquait que le groupe Lagardère avait été en mesure de faire la meilleure offre dans la mesure où il était le seul industriel du secteur. Hachette a assuré qu'il ne procéderait à « aucune restructuration, ni à aucun plan social ».

MULTIPLES PROMESSES

La montée en puissance du groupe Lagardère a entraîné des réactions très vives des autres éditeurs. Lors de la Foire du livre de Francfort, un climat d'extrême tension régnait côté français. La mémoire de l'édition est faite de cicatrices parfois mal refermées. La violence de certaines réactions risque de laisser beaucoup de traces.

Lagardère est redevenu numéro un du livre, sans doute pour longtemps. Il a multiplié les promesses et fera preuve d'une grande diplomatie pour ne pas aviver les plaies qui se sont ouvertes. Le paysage éditorial français est bouleversé. En reprenant Anaya, Harrap, Chambers et les éditeurs sud-américains, Hachette accroît sa dimension internationale. Il devra se présenter comme un grand de l'édition européenne, concurrent de Pearson ou Bertelsmann, pour faire mieux accepter la position dominante qu'il occupera désormais en France.

Alain Salles

Les maisons indépendantes sont en colère

Le ministre de la culture propose l'organisation d'une table ronde

C'EST par un communiqué nuancé que le ministre de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, a réagi à la vente de Vivendi Universal Publishing au groupe Lagardère. Après avoir « pris acte » de ce choix, le ministre se réjouit qu'« une solution française et industrielle se soit ainsi imposée. » Il écrit « faire confiance au groupe Lagardère pour assurer la pérennité et le développement des maisons achevées, dans le respect des règles de la concurrence, dans celui de l'indépendance éditoriale de ces maisons, dans le respect enfin des intérêts de leurs salariés. »

Le ministre rappelle que dans cette affaire, dès l'origine, « le souci du gouvernement aura constamment été de voir assuré l'avenir des composantes de VUP. Son souci sera maintenant la préservation des grands équilibres économiques de l'édition et de la librairie française. » Et M. Aillagon a proposé à M. Lagardère de le rencontrer prochainement pour évoquer ces questions, en particulier celle de la librairie. En outre, le ministre va réunir « très rapidement » une table ronde de l'édition, de la librairie et de la distribution, afin d'évoquer « le rôle de médiation et de régulation » que pourrait jouer l'Etat entre les différents acteurs de la chaîne du livre.

Il semble bien que le ministre de la culture et de la communication ait entendu l'inquiétude des petits éditeurs et des libraires. Les salariés de VUP devraient eux aussi exprimer leurs inquiétudes, lors d'un rassemblement de tous les métiers concernés, jeudi 24 octobre après-midi devant le siège de leur entreprise. Laurent Gaboriau, responsable CGT de Vivendi Universal éducation française, espère réunir une grande manifestation unitaire. « Nous craignons pour nos emplois, témoigne-t-il. En par-

ticulier pour tous ceux qui travaillent dans les services transversaux des deux groupes (comptabilité, informatique, etc). Chez nous, ces secteurs occupent les deux tiers du personnel ». M. Gaboriau voudrait demander « le maintien de l'intégrité de VUP, ainsi que la création d'une instance de contrôle du futur plan éditorial de l'entreprise ».

Ces derniers jours, les points de vue d'éditeurs indépendants en colère se sont multipliés dans la presse. Un front est en train de se constituer pour plaider leur cause

« Cela va prendre du temps mais nous ne nous laisserons pas faire »

CLAUDE CHERKI, PDG DU SEUIL

à Bruxelles, en faisant appel à la vigilance de la Commission européenne en matière de concurrence. Aux yeux d'Antoine Gallimard, PDG de Gallimard : « C'est un séisme. La rumeur disait qu'Hachette avait fait la meilleure offre et que Jean-Luc Lagardère voulait VUP absolument. Je ne suis donc pas totalement surpris. Mais c'est un effet de souffle terrible pour les éditeurs indépendants. J'ai peur que la profession n'en souffre beaucoup. Pas tellement du point de vue de la création ou de la liberté d'expression, mais les machines à distribuer peuvent s'avérer écrasantes. Hachette a beau dire que les éditeurs pourront sortir de leur système de distribution, auront-ils en réalité le choix ? Et qui osera se mettre mal avec Hachette ? C'est malheureux que pour sauver la téléphonie française on mette en péril l'édition. »

Claude Cherki, PDG du Seuil : « M. Fourtou a pris un grand risque. La France va se retrouver dans une situation unique au monde dans l'édition, avec la création d'un groupe qui sera un méga-monstre. Nous sommes déterminés à agir auprès des autorités de la concurrence à Paris comme à Bruxelles. Cela va prendre du temps mais nous ne nous laisserons pas faire. Nous allons agir avec Antoine Gallimard et Hervé de la Martinière, ainsi que d'autres éditeurs, des libraires et des distributeurs belges. Nous allons étendre notre activité à d'autres problèmes de concurrence qui concernent le groupe Lagardère, que ce soit dans le papier, ou la distribution avec les Relay et les NMPP. » Mais Francis Esménard, PDG d'Albin Michel, un éditeur distribué par Hachette et actionnaire du Livre de Poche, conserve une attitude prudente : « En dehors des polémiques, il faut regarder ce qui est compatible avec les principes de concurrence et les exigences européennes, en espérant qu'Hachette se conduise parfaitement en ce qui concerne la distribution. »

Enfin, il y a les heureux, proches de Lagardère, comme Jean-Etienne Cohen-Seat, PDG de Calmann-Lévy. « Je suis bien entendu satisfait. On nous a fait un mauvais procès pour des raisons qui ne sont pas celles qui sont dites mais qui, en réalité, sont des raisons patrimoniales. Or Hachette Livre a prouvé qu'il est un éditeur comme les autres. Nos convictions sont fermes. Encore une fois, le chiffre de distribution qui a été brandi est mal venu. Quid d'une « menace de déstabilisation » de la profession ? Si déstabilisation veut dire mouvement, changement et obligation de réfléchir sur soi-même, je ne trouve pas cela négatif. Nous ne sommes pas un musée. »

Séquences Culture et Entreprises

Désavouée sur la fusion Schneider-Legrand, Bruxelles admet des « insuffisances dans le système »

Bercy, qui avait soutenu les groupes français, ne veut pas que l'autorité de la concurrence se trouve affaiblie. Une révision des procédures est en cours

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le gouvernement français a décidé de ne pas accabler la Commission européenne. Le tribunal de première instance de la Cour de Luxembourg a infligé aux autorités européennes de la concurrence un camouflet en annulant le veto qu'elles avaient émis il y a un an sur le rapprochement entre les groupes français Schneider et Legrand (*Le Monde* du 22 octobre).

« Nous ne sommes pas surpris de la décision. Nous avions tiré le signal d'alarme lors de la consultation des Etats membres sur le dossier et nous avions appuyé le recours de Schneider devant la Cour de justice », déclare l'entourage du ministre des finances Francis Mer.

« Mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il ne faut pas que cela affaiblisse la Commission. Celle-ci a sûrement du travail à faire, elle doit se poser des questions sur ses méthodes d'analyse et de procédure, mais nous avons besoin d'une autorité de la concurrence forte », poursuit l'entourage de M. Mer.

Cette défense de l'institution tranche avec la position prise par

Laurent Fabius à Bercy qui avait accusé la Commission d'empêcher la constitution de groupes industriels européens.

La Commission, elle, était mardi sous le choc du désaveu luxembourgeois, qui a vivement critiqué le travail de la Commission sur la forme et sur le fond, à cause de la faiblesse de son analyse économique et parce qu'elle ne respectait pas les droits de la défense.

Vendredi, un autre dossier brûlant sera tranché, celui du rapprochement interdit fin 2001 entre le français Sidel et Tetra Laval, numéro un mondial de l'emballage pour boissons en carton.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Les deux premières affaires suffisent à montrer qu'il y a urgence à réformer l'autorité européenne de la concurrence et qu'un changement de méthode et d'état d'esprit est nécessaire dans les services du commissaire à la concurrence, Mario Monti. Les moyens humains de la commission pour traiter des affaires toujours plus nombreuses ne semblent pas être à la hauteur des enjeux économiques.

La porte-parole de M. Monti, Amelia Torres, a rappelé que le contrôle des fusions est un système apprécié des entreprises et qui fonctionne globalement bien. Il a permis d'autoriser en dix ans plus de 2 100 rapprochements d'entreprises, dans des délais de quelques mois, et seuls 18 ont été interdits. Sur ces cas, neuf entreprises ont fait appel, cinq jugements ont été rendus, dont deux négatifs pour la Commission. « Il y a des insuffisances dans le système actuel qui font que dans certaines décisions l'analyse économique n'aurait pas été la meilleure, et qui montreraient que les droits des parties n'auraient pas été sauvegardés », a reconnu M^{me} Torres. Elle a ainsi rappelé que dans le cadre de la révision de son règlement fusion, la Commission ferait d'ici la fin de l'année des propositions pour prendre en compte ces problèmes.

Pour la Commission, cette affaire prouve, si nécessaire, qu'elle n'est pas juge et partie. « Nous avons en Europe un système administratif de contrôle des fusions. Il y a un juge à Luxembourg. A lui de

vérifier si la Commission a bien respecté le droit de la défense. » Pour la première fois, le tribunal de première instance de Luxembourg avait examiné en urgence la demande de Schneider, comme le souhaite la Commission qui plaide pour que « les décisions de recours soient rapides ». M. Monti plaide aussi pour que la Cour ait une chambre spécialisée dans la concurrence.

Cette judiciarisation pourrait être à double tranchant pour la Commission et donner de l'eau au moulin des Anglo-Saxons qui veulent transformer la direction de la concurrence en une agence indépendante. Cette transformation ne mettrait pas à l'abri des erreurs ou dérives constatées. Jusqu'à présent, la Commission a toujours affirmé vouloir rester une instance politique, même dans les cas de concurrence. M. Monti tient par exemple à ce que chaque pays garde un commissaire, pour aller « vendre » les décisions difficiles de Bruxelles dans les pays concernés.

Arnaud Leparmentier

Pechiney achète sept usines de transformation d'aluminium au sidérurgiste Corus

Le groupe paierait 861 millions d'euros

NUMÉRO SIX MONDIAL

Les dix premiers producteurs d'aluminium primaire, en milliers de tonnes

	2001
Alcoa	3 580
RusAL	2 201
Alcan	2 032
Norsk Hydro+VAW	1 225
Reynolds	-
BHP Billiton	962
Pechiney	843
Rio Tinto	754
Chinalco	962
Dubal	535
Glencore	519
Total	13 613

Sources : AME, Mineral Economica

re de site n'est prévue », affirme Pechiney. Au contraire, les synergies attendues sont évaluées à « environ 40 millions d'euros dans les trois années suivant l'acquisition, soit plus de 60 % du résultat opérationnel 2001 des activités acquises, et devraient être portées à plus de 60 millions d'euros d'ici à 2007 », calcule le groupe.

Cette acquisition va permettre au

Le PDG français compte sur cette opération pour remotiver des troupes désorientées après l'échec de la grande fusion à trois

groupe, présidé par Jean-Pierre Rodier, de revenir sur le devant de la scène mondiale, dans deux secteurs-clés pour l'avenir de l'aluminium : l'aéronautique et l'automobile. Pechiney est déjà le premier fournisseur d'Airbus, le site de Coblenz va lui permettre de renforcer cette position. Côté automobile, l'aluminium ne représente encore qu'environ 10 % du métal utilisé dans les véhicules. Mais l'obligation de recyclage des vieilles voitures et le besoin d'alléger les véhicules pour qu'ils consomment et polluent moins sont autant de facteurs favorables au métal blanc. Pour le groupe français, l'automobile représentait jusqu'ici 16 % des ventes de sa division transformation. Avec les activités rachetées à Corus, cette part devrait augmenter fortement.

D'autant que ces sites sont de premier ordre, affirme-t-on chez Pechiney. « La qualité des équipes de Corus qui vont nous rejoindre fait clairement partie des motifs qui nous ont conduit à mener cette opération », souligne M. Rodier dans un communiqué, mercredi. Surtout, les usines reprises sont « complémentaires de celles de Pechiney », précise le groupe. Ce qui lui permet de promettre que l'intégration, au sein de Pechiney, des sites de Corus et des 4 600 personnes qu'ils emploient se fera sans casse sociale. « Aucune fermetu-

M. Rodier compte sur cette opération pour remotiver des troupes qui ont été, un temps, très désorientées après l'échec de la grande fusion à trois, dont il fut l'un des initiateurs. « Nous nous étions donné pour objectif d'engager 500 millions d'euros d'investissements par an, nous nous y sommes tenus depuis deux ans », précise le PDG au *Monde*. Certes, Pechiney avait de quoi se rassurer en constatant que ses deux grands concurrents nord-américains, Alcoa et Alcan, ont plongé dans le rouge au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, alors que le groupe français, malgré la chute des prix de l'aluminium, parvenait à limiter la casse, notamment dans l'aéronautique et dans l'emballage. Aidé par un cours favorable du dollar, son résultat net en 2001, à 233 millions d'euros, n'était en baisse « que » de 26 % par rapport à l'exercice précédent. Mais le groupe français se devait de reprendre l'offensive pour retrouver sa place de numéro trois mondial de l'aluminium, laissée au norvégien Norsk Hydro, acquéreur de l'allemand Vaw.

Le renforcement de ses activités de transformation devrait permettre de rééquilibrer les sources de profit du groupe français, dont le résultat net a chuté de 72 %, à 146 millions d'euros, au premier semestre 2002. La production d'aluminium primaire génère en 2001 les deux tiers de ses bénéfices opérationnels alors qu'elle ne représentait que 17 % de son chiffre d'affaires. Les actifs achetés à Corus, financés intégralement par endettement, devraient atteindre le taux de rentabilité des capitaux investis de 13 % que le PDG s'est engagé à atteindre pour le groupe.

Pascal Galinier

L'orientation libérale des services de M. Monti critiquée

A QUOI sert la puissante direction de la concurrence de Bruxelles ? Longtemps, la réponse a été évidente : faciliter la mise en place du marché unique européen. Au

ANALYSE

La direction de la concurrence doit aussi affronter des critiques politiques

nom de ce principe politique, les commissaires chargés de ce dossier ont pris une importance considérable. Comme Karel Van Miert, auquel il a succédé en juillet 1999, Mario Monti est perçu comme l'un des hommes les plus puissants de l'Union européenne. Des transferts de joueurs entre clubs de football à l'avenir des services publics en passant par la distribution automobile, aucun pan de l'activité n'échappe à ses services.

Même les Américains l'ont appris à leurs dépens lorsque Bruxelles s'est permis, en juillet 2001, de mettre son veto à une fusion, autorisée par Washington, entre General Electric et Honeywell.

Mais aujourd'hui la machine s'enraye. En quelques mois, pas moins de trois décisions majeures de la Commission ont été cassées : deux concernent un refus de fusion – avant Schneider/Legrand, les juges de Luxembourg avaient condamné le refus de la fusion entre les tour-opérateurs britanniques

Airtours et First Choice – et la troisième concerne un feu vert donné par Bruxelles à un cartel, en l'occurrence Eurovision. A chaque fois, les critiques des juges sont identiques : les services de Mario Monti ne justifient pas suffisamment leurs décisions. Ayant l'habitude, selon la formule consacrée, de disposer d'un « large pouvoir d'appréciation », les fonctionnaires de Bruxelles tranchaient. Désormais, remarque un avocat d'affaires parisien, « les juges leur demandent de faire preuve de plus de rigueur et de démontrer ce qu'ils affirment ».

Mais, affaiblis face à la justice, les services de M. Monti, doivent faire face à d'autres critiques plus politiques. A l'heure où le gouvernement américain n'hésite pas à

défendre ouvertement ses entreprises, beaucoup s'interrogent. Le libéralisme économique qui caractérise la plupart des décisions de M. Monti est-il toujours fondé ?

À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

En février dernier, même son collègue Pascal Lamy s'était permis d'en douter publiquement à propos de la réforme concernant la distribution automobile. Dès lors, les débats entre les régulateurs et les libéraux de la Commission étaient portés sur la place publique (*Le Monde* du 21 mars). Alors que M. Monti met son point d'honneur à ne pas arrêter sa position « en fonction du drapeau de l'entreprise », certains jugent cette politique naïve et estiment qu'il faut, au con-

traire, ne pas hésiter à défendre le pavillon européen. C'est la thèse exprimée, entre autres, par Laurent Fabius. D'autres, comme le chancelier Schröder, sont encore plus critiques et revendiquent une véritable politique industrielle menée à l'échelle européenne ou au niveau de chaque pays. Une position qui n'est pas très éloignée des déclarations françaises sur la préservation des services publics.

Si ces critiques sont fondées, encore faut-il que les responsables politiques définissent de nouvelles orientations. Car il n'est pas forcément plus sain que la politique économique de l'Europe soit arrêtée par les juges de Luxembourg.

Frédéric Lemaître

Le groupe électrique doit repenser sa stratégie

éconduits 180 millions d'euros de dédommagement.

Mais aujourd'hui, l'hypothèse d'un maintien de Legrand au sein de Schneider n'est plus écartée par l'entourage d'Henri Lachmann. Le communiqué publié le groupe se garde de tout triomphalisme – il se contente de « prendre acte avec satisfaction de l'arrêt » et indique que le conseil d'administration de Schneider Electric examinera ses conséquences. Car les juges ont cassé la décision de Bruxelles non seulement sur la forme mais également sur le fond. Ils estiment que seul le marché français pose des problèmes de concurrence. En cas de nouvelle procédure, seule cette partie devrait recevoir l'aval de

Bruxelles. Schneider Electric note avec satisfaction que le marché italien ne pose pas de problème de concurrence, ce qui n'était pas évident. Tout reste donc possible même si Legrand ne peut sans doute pas se permettre deux nouvelles années d'incertitudes.

« Nous avons le choix entre deux solutions gagnantes. Soit on garde Legrand et on crée un grand groupe électrique, ce qui a toujours été le grand projet de Schneider. Soit on le vend et on a du cash. Dans les deux cas, les actionnaires seront gagnants », fait valoir un responsable de la communication du groupe.

F. Le.

Le projet de loi sur la sécurité financière privilégie la méthode douce

Elaboré par les ministères des finances et de la justice, le texte vise à améliorer les pratiques du gouvernement d'entreprise et à renforcer le contrôle des comptes. Ses promoteurs préfèrent « responsabiliser » les acteurs économiques plutôt que de « pénaliser » davantage la vie des affaires

AUTRE PAYS, autres mœurs. La France, à la différence des Etats-Unis, ne déclare pas la guerre aux entreprises et aux cabinets d'audit pour traquer les faux bilans et protéger le marché des informations mensongères. Les ministères de la justice, Dominique Perben, et de l'économie et des finances, Francis Mer, qui ont élaboré le projet de loi sur la sécurité financière qui doit être prochainement présenté au Parlement, ont choisi la méthode douce. Le texte doit encore être visé par Matignon, mais il ne devrait guère être modifié.

Beaucoup de chefs d'entreprise, d'auditeurs et de commissaires aux comptes craignent que le ministère de la justice ne durcisse l'arsenal pénal à l'encontre du monde économique et financier à la faveur des affaires Enron et Vivendi. En fait, la chancellerie comme Bercy jugent « très incertaine » la procédure pénale, par « sa longueur et l'extrême difficulté à administrer la preuve d'une infraction financière ». Pour protéger le marché « efficacement », les deux ministères préfèrent mettre l'accent sur « la responsabilisation des acteurs ».

Aujourd'hui, à en croire les promoteurs de ce texte, il ne s'agit pas tant de voter de nouvelles lois, prévoyant des sanctions pénales renforcées, que d'œuvrer pour une plus grande transparence. Dans cet esprit, le dispositif est construit sur

un ensemble de mesures que les ministères concernés qualifient de « légères et simples ». Un volet pénal sur la sécurité financière est néanmoins annoncé pour la fin de 2003. Cette deuxième étape devrait voir évoluer, dans le même temps, le fonctionnement des pôles financiers, notamment par une redéfinition du rôle des assistants spécialisés associés aux juges d'instruction.

« ORGANISER LA TRANSPARENCE »

Le gouvernement a donc choisi de ne pas donner de traduction législative au rapport du PDG de la Société générale, Daniel Bouton, portant notamment sur l'augmentation du nombre d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration et sur la redéfinition du rôle des comités d'audit. Les notes de travail de la chancellerie sur le projet de loi précisait que des entreprises familiales (parmi lesquelles le ministère citait Peugeot, Michelin, L'Oréal ou Essilor) fonctionnent très efficacement sans ces procédures, alors que d'autres paraissent les respecter; c'était cependant le cas d'Enron ou Vivendi, ce qui montre que cela n'évite aucunement de graves déconvenues.

Le rôle que se fixe l'Etat, dans ce texte de loi visant exclusivement les sociétés cotées, réside donc dans « l'organisation de la transparence » dans deux domaines : le gouverne-



ment d'entreprise et le contrôle légal des comptes.

Après avoir entendu des responsables d'associations d'actionnaires, des représentants des commissaires aux comptes, de la Commission des opérations de Bourse (COB), de grandes entreprises et du Medef, le ministre de la justice a repris à son compte l'idée que le commissariat

aux comptes n'est plus en mesure « d'assurer aux acteurs du monde économique et social une information fiable et une discipline interne rigoureuse », comme l'indiquent les notes adressées à Matignon. Cette appréciation, que partage Bercy sur le fond mais pas forcément sur la forme, a conduit les autorités à organiser la sortie du système d'autocon-

trôle qui régit aujourd'hui la profession de commissaire aux comptes. Pour le gouvernement, cette réforme doit être applicable à tous les commissaires aux comptes. Des adaptations sont prévues pour les sociétés qui font appel à l'épargne et pour les organismes qui font appel à la générosité publique.

ÉDICTER DES NORMES

Le gouvernement a entériné la proposition de créer un Conseil supérieur du commissariat aux comptes chargé de surveiller cette profession, mais aussi de participer à l'édification de normes professionnelles. Il sera composé de douze membres, dont trois commissaires aux comptes, trois magistrats issus de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et de l'ordre judiciaire, un membre de la future Autorité des marchés financiers (AMF), un représentant du ministère des finances et un professeur. Enfin, trois personnalités qualifiées, issues du monde de l'entreprise, boucleront le tour de table.

Le projet de loi entend également interdire toute possibilité pour un cabinet d'audit des comptes de prodiguer, dans le même temps, toute forme de conseil au même client, y compris par le système d'affiliation par réseau, qui a longtemps permis de contourner ce qui n'était alors qu'un code de bonne conduite. Enfin, les commissaires aux comp-

tes ne pourront exercer plus de deux mandats auprès du même client.

Les dispositions législatives tendent, par ailleurs, à améliorer l'information financière livrée aux actionnaires et au marché. Le président du conseil d'administration devra rendre compte à l'assemblée générale de l'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle. L'avis du comité d'entreprise sera fourni à l'assemblée lors de chaque fusion-acquisition ou de chaque restructuration. Les petits actionnaires disposeront d'un « droit de pétition » pour faire inscrire des sujets à l'ordre du jour des assemblées générales. Le mandat et les pouvoirs fixés par le conseil d'administration au directeur général figureront dans le rapport annuel. Les opérations sur titres effectuées par les dirigeants seront publiées. Enfin, le choix des commissaires aux comptes reviendra au conseil d'administration et non plus à la direction générale.

Les mêmes commissaires aux comptes présenteront à l'assemblée générale non seulement un rapport sur les comptes de l'entreprise mais aussi un deuxième rapport sur les procédures et les contrôles internes à l'entreprise, ainsi que sur le traitement de l'information comptable et financière.

Jacques Follorou

Mobilisation des régulateurs boursiers

Le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui regroupe les régulateurs de marché, a publié le 18 octobre trois textes destinés à guider les commissions des opérations de Bourse dans les domaines de la transparence de l'information financière, l'indépendance et la surveillance des auditeurs. L'OICV rappelle que l'information doit être continue et définit un cadre. Elle souligne le rôle des comités d'audits issus des conseils d'administration dans le choix des auditeurs. Pour l'OICV, « les auditeurs devront être soumis à la surveillance d'une autorité indépendante qui agit dans l'intérêt public ».

Parallèlement, le Comité européen des régulateurs (CESR) a lancé une consultation sur les principes de contrôle et d'application des normes comptables IAS en Europe. Ces principes visent notamment à « définir le contrôle de l'information financière (...) et à prévoir les responsabilités des parties concernées (émetteurs, auditeurs, intermédiaires financiers...) », précise un communiqué.

L'ABSENCE de vérité comptable au sein d'une entreprise est devenue une maladie honteuse. Les opinions publiques occidentales ne considèrent plus le manque de sincérité des comptes comme une

■ TÉMOIGNAGES

« Ma crainte, c'est de voir les commissaires aux comptes devenir de simples flics »

infraction lointaine, dont la compréhension serait réservée à une élite, mais comme un délit grave. Les procès pour publication de comptes mensongers, dans les affaires Pallas Stern ou Ciments français, concernaient l'établissement financier. « Désormais, lorsqu'une entreprise française est soupçonnée d'avoir falsifié ses comptes, on croit entendre les quelque six millions d'actionnaires manifester leur méconten-

tement », dit-on à la chancellerie.

La justice, dont le courroux ne fait souvent que suivre les attentes profondes de la collectivité, paraît soucieuse de réguler davantage un univers guidé par l'argent. Mais l'institution judiciaire n'est pas la seule à reconsidérer son rôle. L'ensemble des acteurs financiers et économiques sont sommés d'offrir un nouveau visage, sous peine d'être les victimes expiatoires d'un système en quête de vertu.

« DEUX CULTURES »

L'exigence de vérité comptable a touché les auditeurs tel Andersen, les entreprises, les commissaires aux comptes, les analystes tels Merrill Lynch, et pourrait toucher bientôt, pourquoi pas, les agences de notations telles Moody's ou Standard & Poors. Après la dérégulation à outrance vient le temps des garde-fous.

Des magistrats, à l'instruction comme à la chancellerie, soulignent la culture endogamique qui règne dans la sphère économique et financière, qui comprend aussi,

selon eux, les structures de contrôle telles que la Commission des opérations de Bourse (COB). « Ce sont deux cultures qui s'opposent, explique un grand magistrat finan-

cient de l'objectif à atteindre puis construisent leurs comptes en conséquence, en flirtant avec la lettre des textes réglementaires. Ils privilégient l'ingénierie financière. »

Trois collègues pour les sanctions de l'AMF

Le projet de loi sur la sécurité financière veut éviter tout risque juridique pour les futures enquêtes de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La déconvenue de la Commission des opérations de Bourse, qui avait dû, en 2000, suite à un arrêt de la Cour d'appel, mettre fin à treize enquêtes, a laissé des traces. Quatre affaires avaient été enterrées, les autres transmises à d'autres structures. La COB n'avait pu prononcer de sanction.

La chancellerie, suivant la Convention européenne des droits de l'homme qui distingue les rôles d'enquêteur et de juge, a donc prévu la création de trois collègues : l'un chargé d'engager les poursuites, le second de conduire les investigations et le dernier de sanctionner les éventuelles infractions. Cette organisation sur le modèle de la justice pénale doit permettre la rapidité des sanctions administratives et minimiser les risques de conflits d'intérêt.

D'un côté, vous avez les juristes du chiffre, de l'autre, les économistes du chiffre. Les premiers préfèrent l'esprit du texte et se réfèrent au ratio legis. Ils considèrent la créativité comptable comme le signe avant-coureur des libertés prises avec la sincérité des comptes. Les seconds par-

La COB, souvent épinglée par les magistrats pour sa trop grande proximité avec le monde économique et financier, est partagée entre les deux missions qui lui ont été confiées. « Les entreprises nous voient comme des technocrates pour qui l'argent est suspect et la justice nous reproche de trop négocier avec ces mêmes entreprises », rétorque-t-on chez le gendarme des marchés.

Selon certains de ses futurs cadres dirigeants, l'Autorité des marchés financiers (AMF) favorisera pourtant encore davantage sa vocation de régulateur au détriment de celle de policier. « Notre objectif, estime-t-on à la COB, est de garantir la confiance et d'être en mesure de suivre les techniques financières. A trop vouloir sanctionner, on se coupera des affaires et elles iront se faire ailleurs. Quant à la justice, qu'elle réussisse déjà à conduire au bout les dossiers que nous lui transmettons. »

Le cabinet du ministre de la justice n'est pas loin de partager une partie de ce constat, et rappelle qu'en moyenne il faut cinq ans pour terminer une enquête financière et que les condamnations s'élèvent, au final, à 3 000 euros par personne.

RELATIONS INCESTUEUSES

Considéré comme le ventre mou de la vérité comptable, le commissariat aux comptes est à la jonction du monde financier et judiciaire. Les commissaires aux comptes ont tissé des liens parfois incestueux avec les entreprises dont ils contrôlent les comptes, tout en vivant des honoraires qui leurs sont versés par ces mêmes entreprises. L'affaire du cabinet Salustro-Reydel, qui a démontré une trop grande proximité entre un auditeur, lui-même, et une entreprise, Vivendi Universal, a permis de souligner le rôle crucial joué par ces commissaires

pour garantir au marché l'image fidèle des comptes de l'entreprise.

Certains commissaires aux comptes, tel Didier Kling, considèrent que l'on accable cette profession d'une responsabilité qui n'est plus la sienne. « Nous ne sommes pas là, assure-t-il, pour dire si les comptes sont bons ou pas. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle. Aujourd'hui, la trésorerie est virtuelle. On a tort de certifier les comptes. Notre rôle devrait consister à donner un avis sur la pertinence de la méthode comptable retenue, sur l'état financier, sur le gouvernement d'entreprise, sur toutes ces données qui concourent au visage réel de l'entreprise. Il n'existe pas de vérité absolue. »

René Ricol, président de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), estime, pour sa part, que « la comptabilité peut être fiable dès lors qu'on la considère comme un code commun auquel chacun se réfère, même s'il est vrai qu'il existe des trous noirs comme la consolidation des comptes ». Selon lui, les commissaires aux comptes « font le lien entre l'économie réelle, les produits et les services d'une société et l'économie virtuelle, purement financière, où un type de 25 ans, analyste, peut dicter au chef d'une entreprise de 100 000 personnes comment diriger sa boîte. Profitons de cette crise : soit on laisse en place un système mal foutu, soit on remet à plat les méthodes comme les habitudes ».

Chez Andersen, aujourd'hui repris par le cabinet Ernst & Young, certains associés craignent que la reprise en main des commissaires aux comptes n'appauvrisse la profession. « Ma crainte, dit l'un d'entre eux, c'est de voir des commissaires aux comptes devenir de simples flics guettant la faute de l'entreprise, alors que notre travail tire sa richesse de la responsabilité qui est la nôtre : accompagner l'entreprise et la maintenir dans les clous. Par ailleurs, cessons l'hypocrisie. Les dérivés que l'on découvre aujourd'hui étaient connues de tous, y compris des autorités boursières. Il ne faut pas tout saborder. »

Les avocats distinguent déjà, quant à eux, les affaires judiciaires de demain. L'un d'entre eux, appartenant à un cabinet français qui compte parmi ses clients plusieurs poids lourds du CAC 40, relève que la possession de stock-options pour un dirigeant constitue un vrai danger. « C'est un mécanisme pernicieux, dit-il. Toute irrégularité comptable en vue d'améliorer le résultat de l'entreprise peut, dès lors, avoir un lien avec l'intérêt personnel du dirigeant, puisqu'une partie de ses revenus en dépend. »

J. Fo.

Le Crédit agricole rappelle son intérêt pour le Crédit lyonnais

Réuni pour le congrès de sa fédération à Lille, le groupe étudie aussi le dossier Finaref

EN OCTOBRE 2000, à Montpellier, les caisses régionales de Crédit agricole réunies en congrès avaient décidé de se doter d'une structure cotée en Bourse, afin de pouvoir réaliser des opérations de croissance externe. En décembre 2001, Crédit agricole SA faisait ses premiers pas sur le marché, bravant un contexte boursier tourmenté après les événements du 11 septembre. Pour son congrès de 2002, qui s'est tenu à Lille les 21 et 22 octobre, les dirigeants du Crédit agricole auraient aimé pouvoir mobiliser leurs équipes autour d'un projet commun avec le Crédit lyonnais. L'approche prudente du ministre de l'économie Francis Mer, qui a laissé au Crédit lyonnais le soin de lui présenter un projet avant de décider du sort de sa participation de 9,4 % dans le capital de la banque, ainsi que les conditions posées par le président du Lyonnais, Jean Peyrelevade, et ses collaborateurs à un rapprochement, n'ont toutefois pas permis au dossier d'avancer.

La banque verte ne cache pas son amertume. René Carron, président de la Fédération nationale de Crédit agricole, organisateur du Congrès, a tenu des propos explicites. « Nous ne renonçons pas à renforcer nos liens avec le Crédit lyonnais dont nous sommes le premier actionnaire, a-t-il rappelé. Nous ne

ferons pas dans n'importe quelles conditions ni à n'importe quel prix. Le gouvernement, préoccupé de l'avenir de cette ancienne entreprise publique, nous a fait confiance une fois en nous sollicitant [lors de la privatisation du Crédit lyonnais]. Nous comprendrions mal qu'il puisse aujourd'hui rompre avec cette logique. » Le message était adressé à Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, qui représentait le ministère des finances. M. Carron a ensuite tenu à rappeler, à l'adresse du Crédit lyonnais notamment, les termes du rapport de forces entre les deux banques : « Le Crédit agricole a des moyens humains conséquents. Il a des moyens financiers importants. Sa détermination est connue. Il n'est pas dénué de moyens d'influence. S'il y avait conduit et s'il le décidait, il

pourrait, le cas échéant, mobiliser l'ensemble de ces moyens. Alors on s'apercevrait que sa discrétion ne peut se confondre avec la faiblesse. » Une double réponse aux pressions de Bercy, qui menace de vendre sa participation aux enchères si les deux banques ne parviennent pas à trouver un terrain d'entente, et aux déclarations de Jean Peyrelevade, qui a conseillé au gouvernement de manière à peine voilée de céder sa participation en Bourse.

EN ORDRE DE BATAILLE

Pour l'heure, ces déclarations ont surtout regonflé le moral interne du Crédit agricole. Se mettant en ordre de bataille, Crédit agricole SA a par ailleurs annoncé sa décision de créer un comité stratégique au côté des comités de rémunération et d'audit de son conseil d'ad-

ministration. Les discussions entre la banque verte et le Lyonnais restent bloquées par la question de la répartition des responsabilités, notamment à la tête des activités de banque pour les grandes entreprises, sur les marchés et à l'international. « C'est là que sont concentrés les plus grands risques », rappelle-t-on à la Fédération, où l'on refuse qu'il n'y ait pas un représentant du Crédit agricole, en l'occurrence Marc Antoine Autheman, président du directoire de Crédit agricole Indosuez (CAI), au plus haut niveau. Le Crédit lyonnais veut, lui, garder la main sur ce métier.

Jean Laurent, directeur général de Crédit agricole SA, a aussi reconnu que sa banque était intéressée par l'achat de Finaref, la société de services financiers du groupe Pinault-Printemps-Redoute (Le Monde daté dimanche 20-lundi 21 octobre). Ce dernier a confirmé son intention de la céder. A la question de savoir si le Crédit agricole pouvait mener de concert l'acquisition de Finaref et un renforcement dans le capital du Crédit lyonnais, M. Laurent a répondu : « Nous avons dans le groupe des moyens, sous des formes à trouver, que nous pouvons mobiliser pour concrétiser des opérations très significatives. »

Sophie Fay

Un bilan des fusions de caisses est en cours

En 1988, le Crédit agricole comptait 94 caisses régionales. Fusion après fusion, ce nombre a été ramené à 45 et doit tomber à 35, selon Pierre Bastide, le secrétaire général de la Fédération nationale de crédit agricole (FNCA), qui représente les caisses régionales.

Faut-il s'arrêter là ou aller vers un modèle à 8 caisses comme Groupama ou une quinzaine comme le Crédit mutuel ? La question est ouverte. Un bilan des conséquences économiques et sociales des fusions est en cours. La piste d'un rapprochement des plates-formes informatiques des caisses régionales est aussi étudiée. Déjà, une dizaine de caisses régionales de l'ouest de la France ont le projet de converger vers un même système.

La déconfiture d'ABB souligne qu'aux Etats-Unis l'amiante est un risque majeur pour les entreprises

Des centaines de sociétés, dont Saint-Gobain, sont poursuivies par des personnes malades ou « potentiellement exposées ». Les indemnités sont payées par les industriels et les assureurs

MARDI noir pour ABB. L'action de l'entreprise helvético-suédoise a dévissé de 62 % lors de la séance du 22 octobre à la Bourse de Zurich, et la note de sa dette a été dégradée par l'agence Moody's. Une double sanction liée à la révélation faite la veille par le groupe d'énergie de l'ampleur des coûts des procès liés à l'amiante (substance aujourd'hui reconnu cancérigène) aux Etats-Unis.

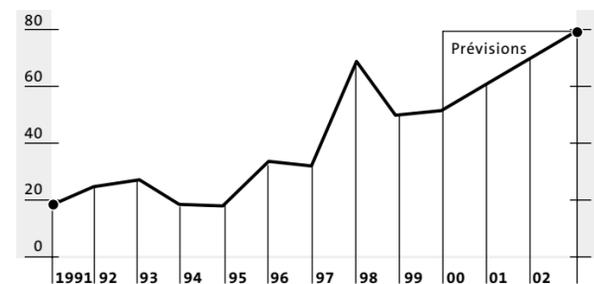
ABB a annoncé qu'il envisageait de mettre en faillite sa filiale américaine Combustion Engineering, un fabricant de chaudières racheté en 1990. En effet, le montant des charges en réparation pourrait dépasser la valeur totale des actifs de Combustion Engineering, estimée à 812 millions de dollars (830 millions d'euros). A la fin juin, 102 700 plaintes étaient déposées contre Combustion Engineering, émanant surtout d'anciens salariés exposés à l'amiante, utilisée dans les années 1970 comme matériau d'isolation. Entre 1990 et 2001, la filiale américaine a déjà payé 865 millions de dollars pour de telles plaintes.

ABB veut aussi circonscrire les plaintes chez Combustion Engineering et empêcher que la maison mère soit directement attaquée. Déjà en 2001, ABB avait largement dû la première perte de son histoire - 691 millions de dollars - aux provisions de 940 millions de dollars nécessaires pour faire face à d'éventuelles condamnations sur l'amiante. Les analystes de la banque JP Morgan estiment que l'amiante va encore coûter à ABB au moins 2 milliards de dollars.

L'exemple d'ABB est loin d'être un cas isolé. Saint-Gobain, engagé dans 60 000 litiges aux Etats-Unis concernant l'amiante, avait perdu le quart de sa valeur boursière le

LES TRIBUNAUX DE PLUS EN PLUS SOUVENT SAISIS

Nombre de plaintes par an concernant l'amiante, en milliers aux Etats-Unis



Source : Towers Perrin Report

26 juillet, à l'annonce du passage d'une provision annuelle de 100 millions d'euros pour couvrir ces risques en 2002, 2003 et 2004. Aux Etats-Unis, en deux ans, la multiplication des procès a déjà acculé 23 entreprises à la faillite. Des centaines d'autres sont poursuivies,

Aucun plafond n'est fixé au montant des dédommagements

dans les secteurs où l'usage de l'amiante était massif (mines, chimie, énergie, transports...) comme dans tous les autres où l'exposition a pu être ponctuelle.

A côté des industriels, leurs assureurs sont tout aussi affectés. La loi américaine prévoit que toute personne potentiellement exposée à l'amiante peut se joindre à une plainte, sans avoir besoin d'être malade. Aucun plafond n'est fixé

au montant des dédommagements. Nombre d'entreprises essaient donc de transiger avant d'arriver au tribunal. Ainsi, le grand procès rassemblant 8 000 plaignants qui s'est ouvert à Charleston (Virginie) le 24 septembre devait, à l'origine, concerner 259 entreprises. Elles ne sont finalement que 12 (dont Dow Chemical et ExxonMobil), les autres ayant conclu des accords de dédommagements pouvant aller jusqu'à 250 millions de dollars pour des plaintes collectives. C'est un moindre mal, puisque, selon le cabinet d'études américain Thillinghast, un règlement à l'amiante se paye entre 1 900 et 5 500 dollars par plainte, alors que les peines à l'issue d'un procès peuvent atteindre des sommets.

Les coûts de l'amiante ne font que commencer à peser dans les comptes des entreprises. Alors que 200 000 décès ont été attribués à cette substance jusqu'ici aux Etats-Unis, le nombre de malades ne cesse de croître, étant donné la période de latence (en moyenne trente-cinq ans) entre l'exposition

et l'apparition d'un cancer. Thillinghast estime ainsi entre 200 et 250 milliards de dollars le coût total de l'amiante aux Etats-Unis, dont plus de la moitié sera pris en charge par les assureurs. Ces derniers ont déjà versé 35 milliards de dollars d'indemnités, et les montants ne cessent d'augmenter.

En France, le nombre de plaintes est encore limité, mais l'amiante devrait faire entre 100 000 et 200 000 victimes dans les vingt prochaines années. Pour les industriels, le risque a été mutualisé avec la création, en 2001, du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), alimenté par l'Etat et la Sécurité sociale (un budget de 180 millions d'euros en 2002 et de 190 millions pour 2003). Cependant, une jurisprudence du 28 février de la Cour de cassation expose que « l'employeur a une obligation de sécurité de résultat », et que « le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable ». Elle a ouvert la voie à une réparation intégrale, plus généreuse que celle mise en place historiquement pour les maladies professionnelles, forfaitaire.

Selon la Fédération française des sociétés d'assurances, au-delà du régime de base de la Sécurité sociale, cette nouvelle jurisprudence va coûter entre 8 et 10 milliards d'euros, à répartir entre les assureurs et les industriels. Déjà, EDF, Gaz de France et la SNCF ont été condamnés pour « faute inexcusable » suite aux décès dus à l'amiante. Une victime en France peut prétendre à une indemnité comprise entre 70 000 et 250 000 euros. Alors qu'aux Etats-Unis un plaignant peut recevoir en justice jusqu'à 1,3 million de dollars.

Gaëlle Macke

Le groupe Doré Doré en cessation de paiement

L'ENTREPRISE de bonneterie Doré Doré a déposé son bilan au tribunal de commerce de Paris, lundi 21 octobre. Une réunion de ce tribunal à la fin de la semaine devrait se prononcer sur un éventuel redressement judiciaire. « Nous espérons pouvoir présenter rapidement un plan de redressement par continuation », a déclaré Denis de Sooz, PDG de l'entreprise qui emploie 450 salariés sur ses deux sites de Fontaine-les-Grès et de Troyes, dans l'Aube. Doré Doré, qui détient notamment la marque DD, produit des chaussettes dans son site historique de Fontaine-les-Grès, où l'entreprise familiale, l'une des plus anciennes du département, est née au début des années 1800. Le site troyen est spécialisé dans la confection de collants.

La bonneterie, qui fut longtemps la seule industrie de l'Aube avec les sociétés Devanlay, Petit Bateau ou Jacquemard (Olympia), connaît depuis 1975 de multiples dépôts de bilans et restructurations. Le département a perdu 18 000 emplois dans un secteur qui ne salarie plus aujourd'hui que 8 000 personnes.

La gestion d'EDF mise en cause à l'Assemblée

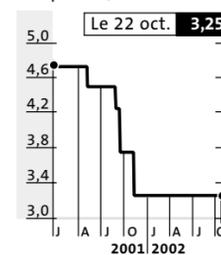
ALORS QUE les auditions parlementaires du président François Roussey sur les comptes du producteur public d'électricité, en juillet et septembre, s'étaient plutôt bien passées pour lui, un rapport du député Jacques Masdeu-Arus (UMP), publié mercredi 23 octobre, dénonce sa gestion. Le député, rapporteur pour avis des crédits de l'industrie et de l'énergie au sein de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, reproche « la dégradation continue des résultats » : « Sans prendre en compte le risque de mauvaises surprises venues des filiales, écrit-il, une augmentation des tarifs de 10,7 % serait nécessaire pour rétablir la situation d'EDF maison mère au niveau de 1998. » Cette dégradation s'expliquerait par une hausse des charges alors que la production stagne et serait donc « bel et bien imputable à un manque de rigueur dans la gestion ». M. Masdeu-Arus s'en prend à « l'enivrante frénésie d'acquisitions » du groupe, jugeant les investissements au Royaume-Uni et en Allemagne « décevants » et la position d'EDF en Italie « délicate ».

Six instituts allemands prévoient une stabilité des taux en Europe

LES SIX PRINCIPAUX instituts allemands de conjoncture ont estimé, mardi 22 octobre, que la Banque centrale européenne (BCE) devrait maintenir inchangés ses taux d'intérêt jusqu'à la fin de 2003 avant de procéder à un léger relèvement. « Dans un contexte de croissance contenue et de risques inflationnistes minimes, la BCE va s'en tenir à sa politique expansive jusqu'à une date très avancée dans l'année » 2003, écrivent les instituts dans leur rapport d'automne. « Les taux à court terme vont rester inchangés et ne seront que légèrement relevés vers la fin de l'année [prochaine] » quand « la reprise dans la zone euro se sera confirmée », ajoutent-ils. Ce point de vue tranche avec celui des économistes de marché, qui prévoient actuellement une baisse des taux de la BCE d'ici à la fin de cette année. Ces six instituts sont le DIW de Berlin, l'Ifo de Munich, le HWWA de Hambourg, le RWI d'Essen, l'Ifo de Kiel et l'IWH de Halle.

STATU QUO

Taux de la Banque centrale européenne, en %



Source : Bloomberg

INDUSTRIE

■ **FORD** : le constructeur automobile américain va réduire ses coûts de 1 milliard de dollars (972 millions d'euros) supplémentaires afin de préparer une bonne année 2003, a annoncé mardi 22 octobre son PDG William Ford. En janvier, la société avait annoncé un plan de restructuration qui prévoyait la réalisation de 9 milliards d'économies d'ici au « milieu de la décennie ».

■ **PFIZER** : le groupe pharmaceutique américain a porté plainte, mardi, contre trois de ses concurrents, l'allemand Bayer, le britannique GlaxoSmithKline et l'américain Eli Lilly. Il les accuse de violer un brevet qui protège un composant du Viagra jusqu'en 2019 aux Etats-Unis, pour développer leurs propres médicaments contre les problèmes d'érection. Pfizer a vendu, en 2001, pour environ 1,5 milliard de dollars (1,46 milliard d'euros) de Viagra dans le monde entier.

SERVICES

■ **MICROSOFT** : le groupe américain d'informatique se lance dans la téléphonie mobile au côté du français Orange. Les deux groupes ont dévoilé, mardi, le téléphone basé sur le logiciel Window Smartphone. Baptisé SPV (Son Photo Vidéo), cet appareil doté d'un écran couleur qui pourra être raccordé à un appareil photo est destiné à concurrencer les produits proposés par Nokia ou Ericsson. Il devrait être disponible en France et en Grande-Bretagne dans deux à quatre semaines.

■ **MCDONALD'S** : le groupe de restauration rapide américain va « sans doute » supprimer des emplois pour réduire ses coûts de fonctionnement, a déclaré mardi son PDG, Jack Greenberg, qui espère toutefois que le nombre ne sera « pas significatif ». Mardi, McDonald's a publié un bénéfice net de 474 millions d'euros au troisième trimestre, en baisse de 11 % par rapport à la même période en 2001.

■ **PIERRE ET VACANCES** : le numéro un européen des résidences de tourisme a annoncé, mardi, un chiffre d'affaires consolidé de 794,7 millions d'euros pour son exercice 2001-2002 (1^{er} octobre-30 septembre), en hausse de 31,4 % par rapport à l'exercice précédent. A périmètre constant, le chiffre d'affaires a accusé une baisse de 0,6 % en 2001-2002.

■ **IBM** : le groupe informatique américain a annoncé, mardi, la fermeture de son usine hongroise de Szekesfehervar (60 km à l'ouest de Budapest) et le licenciement de 3 700 personnes. Le groupe, qui continuera d'employer environ 2 000 personnes en Hongrie, a enregistré dans ce pays un bénéfice avant impôt de 49 millions d'euros en 2001. La semaine dernière, IBM a annoncé aux Etats-Unis une baisse de 18 % de son bénéfice au troisième trimestre 2002.

Le « New York Times » rachète l'« International Herald Tribune »

LE QUOTIDIEN américain *New York Times* est en passe de devenir le seul propriétaire de l'*International Herald Tribune*, après sa décision de racheter les 50 % détenus par le *Washington Post* dans le titre basé à Paris. Sauf rebondissement, le journal anglophone fondé en 1887 à Paris devrait se retrouver bientôt avec un actionnaire unique, comme ce fut le cas jusqu'en 1966, date à laquelle John Hay Whitney, son propriétaire d'alors, avait invité le *Washington Post* et le *New York Times* à le rejoindre au tour de table.

Le *New York Times*, qui possède déjà 50 % de l'*International Herald Tribune*, a indiqué dans un communiqué qu'il avait signé une lettre d'intention avec le *Washington Post*. Le montant de la vente n'a pas été précisé. « La conclusion [de la transaction] devrait intervenir dès que les autorisations réglementaires auront été obtenues, ce qui devrait être le cas fin 2002 ou début 2003 », selon le communiqué.

Interrogé par l'AFP, David Ignatius, directeur de la rédaction de l'*International Herald Tribune*, a affirmé que « le *Washington Post* avait vendu sa participation à grand regret », ajoutant que le quotidien américain aurait préféré « racheter la participation du *New York Times*, s'il avait pu ».

Selon M. Ignatius, le journal, qui a affiché « des pertes modestes ces dernières années », devrait « probablement perdre un peu d'argent » en 2002. La diffusion du titre a cependant crû de 9 % entre 2000 et 2001, pour s'établir à environ 264 000 exemplaires (chiffres Diffusion contrôle). La question se pose désormais de savoir ce que le *New York Times* compte faire de l'*International Herald Tribune*, qui dispose de 22 centres d'impression dans le monde, pouvant desservir plus de 180 pays. Une porte-parole du *New York Times* a assuré mardi qu'il n'était pas prévu de supprimer l'*IHT* pour le remplacer par une version internationale du *New York Times*. - (AFP.)

Le pessimisme des sociétés interrompt la hausse boursière

LES PRÉVISIONS pessimistes du géant Texas Instruments, intervenues dans un marché toujours fragile, ont eu raison, mardi 22 octobre, de la récente remontée des cours boursiers. Wall Street et les places européennes ont évolué de conserve, la moindre nouvelle de société déclenchant l'évolution de secteurs entiers. Le Dow Jones a cédé 1,03 %, à 8 450,16 points, et le Nasdaq a reculé de 1,29 %, à 1 292,80 points. A Paris, le CAC 40 a perdu 1,14 %, à 3 121,01 points et le DAX de Francfort 3,86 %, à 3 155,97 points.

Après avoir réduit ses prévisions de résultats pour le quatrième trimestre, Texas Instruments, leader mondial des semi-conducteurs pour la téléphonie mobile, s'est effondré de 18,22 %, à 14 dollars, entraînant le néerlandais ASML,

qui a vu son cours chuter de 11,63 %, à 7,60 euros, et le franco-italien STMicroelectronics, dont l'action a reculé de 5,97 %, à 17 euros.

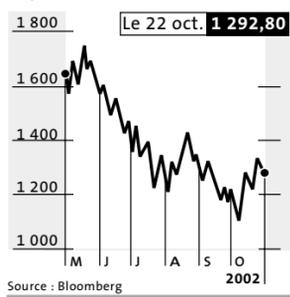
La chute du cours de Bourse du constructeur mécanique helvético-suédois ABB, exposé aux litiges sur l'amiante aux Etats-Unis, a quant à lui provoqué une onde de choc sur les titres de Saint-Gobain et d'Alstom (lire p. 23). ABB a revu en baisse ses prévisions, tout en annonçant qu'il envisageait le dépôt de bilan de sa filiale américaine Combustion Engineering en raison du coût des litiges, qui pourrait dépasser la valeur de ses actifs. Le titre ABB a chuté de 61,82 %, à 2,05 francs suisses. Saint-Gobain (-10,19 % à 23,62 euros) a aussi reconnu l'existence de provisions sur l'amiante tandis qu'Alstom (-12,76 %, à 4,58 euros) a assuré que son exposition à un éventuel litige lié à l'amiante aux Etats-Unis était insignifiant.

Parmi les titres européens qui ont bien résisté, Schneider et Legrand ont profité de l'annulation par le tribunal de première instance de l'Union européenne du veto mis par la Commission de Bruxelles à leur fusion. Les deux producteurs de matériel électrique ont progressé en Bourse, Schneider gagnant 4,18 %, à 47,80 euros, et Legrand s'adjugeant 0,77 %, à 131 euros.

C. Pme

INDICE NASDAQ

En points, à New York



Source : Bloomberg

LES BOURSES DANS LE MONDE

23/10, 12h08

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	3102,97	-1,68	5467,31	2519,30	9/10 16,40
	Euro Neu Markt Prix ICE	469,50	-1,29	1212,43	349,01	8/10
AUTRICHE	Austria traded	1053,68	-0,65	1368,18	991,22	10/10 12,80
BELGIQUE	Bel 20	2015,40	-1,43	2906,75	1752,31	9/10 11,30
DANEMARK	Horsens Bnex	202,05	-1,85	280,92	180,39	11/10 12,80
ESPAGNE	Ibex 35	5969,80	-1,18	8608,50	5266,89	10/10 16,20
FINLANDE	Hex General	5919,87	-2,03	9224,38	4711,08	24/7 16,00
FRANCE	CAC 40	3038,46	-2,64	4720,04	2612,03	10/10 16,60
	Mid CAC	1413,72	0,19	2176,89	1233,19	10/10 17,70
	SBF 120	2138,56	-2,57	3263,90	1847,00	10/10 16,70
	SBF 250	2100,29	0,54	3081,89	1767,51	10/10 17,20
	Indice second marché	1801,52	0,15	2567,01	1646,41	10/10 12,40
	Indice nouveau marché	511,52	-2,06	1175,41	433,89	10/10
GRÈCE	ASE General	1781,58	-0,95	2655,07	1704,70	9/10 13,50
IRLANDE	Irish Overall	4040,26	-0,95	6085,02	3616,98	10/10 10,10
ITALIE	Milan Mib 30	23368,00	-0,25	33548,00	20542,00	10/10 18,30
LUXEMBOURG	Lux Index	723,42	0,52	1169,47	642,21	11/10 12,20
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	335,03	-2,21	531,45	282,79	24/9 13,90
PORTUGAL	PSI 20	5071,49	-3,08	7998,50	4937,16	30/9 13,30

EUROPE

Mercredi 23 octobre 12h08

INDICES	Indice	% var.
EURO STOXX 50	2444,80	-2,50
AUTOMOBILE	180,91	0,62
BANQUES	192,99	-2,54
PRODUIT DE BASE	151,73	-1,44
CHIMIE	254,25	-3,19
TÉLÉCOMMUNICATIONS	297,46	-0,20
CONSTRUCTION	163,56	-1,75
CONSUMMATION CYCLIQUE	82,37	-2,53
PHARMACIE	353,67	-1,91
ÉNERGIE	263,46	-3,04
SERVICES FINANCIERS	166,98	-1,60
ALIMENTATION ET BOISSON	214,24	-0,78
BIENS D'ÉQUIPEMENT	236,39	-1,60
ASSURANCES	171,54	-2,96
MÉDIAS	154,39	-0,97
BIENS DE CONSOMMATION	275,45	-1,83
COMMERCE ET DISTRIBUTION	226,54	-1,74
HAUTE TECHNOLOGIE	251,89	-3,04
SERVICES COLLECTIFS	209,20	-1,04

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	14,02	-1,96
AEGON NV	12,83	-1,91
AIR LIQUIDE	134,50	-4,54
ALCATEL A	3,83	-8,59
ALLIANZ N	105,02	-2,31
AVENTIS	61,25	-2,16
AXA	13,31	-3,06
BASF AG	36,87	-2,33
BAYER	18,65	-4,80
BAYR.HYP.V.VERBK	15,50	-6,74
BVVA	9,17	-1,93
BNP PARIBAS	37,54	-3,87
BSCH	6,01	-2,28
CARREFOUR	45,07	-2,42
DAIMLERCHRYSLER N	39,30	-1,55

DANONE	128,70	-0,08
DEUTSCHE BANK AG	44,08	-5,22
DEUTSCHE TELEKOM	10,56	-2,13
E.ON	46,38	-0,51
ENDESA	10,26	-0,39
ENEL	4,96	-0,60
ENI SPA	13,66	-1,37
FORTIS	17,78	-2,95
FRANCE TELECOM	10,14	-3,15
GENERALI ASS	17,82	-2,36
ING GROEP CVA	17,32	-3,83
KONINKLIJKE AHOOLD	13,70	-4,13
L'OREAL	75,30	-1,05
LMVMH	42,25	-3,43
MUENCHENER RUECKV	136,28	-5,06
NOKIA OYJ	16,32	-3,03
PINAFULT PRINTEMPS	69,90	-2,44
REPSOL YPF	10,90	-0,91
ROY.PHILIPS ELECTR	16,41	-4,54
ROYAL DUTCH PETROL	42,54	-2,94
RWE	31,55	-0,51
SAINT GOBAIN	22,46	-4,91
SANOPI-SYNTHELABO	60,55	-2,65
SANPAOLO IMI	6,36	-2,90
SIEMENS	40,87	-2,64
SIEMENS GENERALE A	50,50	-4,72
SUEZ	16,52	-5,17
TELECOM ITALIA	7,92	-1,54
TELEFONICA	9,03	-1,20
TIF	4,70	-0,64
TOTAL FINA ELF	132,00	-4,21
UNIFREDITO ITALIAN	3,83	-0,79
UNILEVER CVA	62,80	-1,57
VIVENDI UNIVERSAL	12,47	-6,94
WOLFSWAGEN	39,40	-2,03

ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce)
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark)

MARCHÉ DES CHANGES

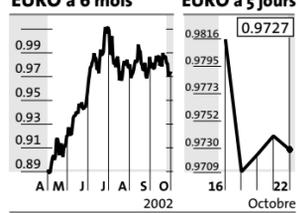
23/10, 12h08

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,80502	0,97775	1,54810	0,66638
TOKYO (¥)	124,22000		121,48500	192,30000	82,78831
PARIS (€)	1,02275	0,82340		1,58335	0,68155
LONDRES (£)	0,64595	0,52002	0,63175		0,43043
ZURICH (FR. S.)	1,50065	1,20790	1,46730	2,32325	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4307	7,4317
COURONNE NORVÈGE	7,3919	7,3969
COURONNE SUÉDOISE	9,1258	9,1308
COURONNE TCHÉQUE	30,5852	31,0835
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7674	1,7704
DOLLAR CANADIEN	1,5324	1,5344
DOLLAR HONGKONG	7,6229	7,6279
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0198	2,0225
FORINT HONGROIS	241,4965	242,3041
LEU ROUMAIN	32560,0000	32626,0000
ROUBLE	31,0290	31,0483

EURO à 6 mois

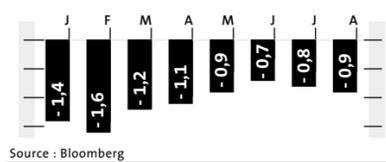


Le risque de déflation aux Etats-Unis et en Europe inquiète les opérateurs

CHRONIQUE DES MARCHÉS

8 MOIS DE BAISSÉ DES PRIX AU JAPON

Indice des prix à la consommation au Japon sur 1 an, en pourcentage par rapport au mois correspondant de 2001.



Source : Bloomberg

LA MOROSITÉ de la conjoncture économique et la crise financière ont fait resurgir, dans l'esprit des opérateurs des marchés, des craintes de déflation. Ils comparent la situation actuelle des Etats-Unis ou de l'Allemagne avec celle du Japon depuis les années 1990, voire avec la grande dépression des années 1930, et envisagent le scénario noir d'une spirale économique baissière, caractérisée par un recul généralisé de la valeur des actifs, des prix, des investissements, de l'emploi, etc. Le ministre de l'économie et des finances, Francis Mer, a aussi déclaré, samedi 19 octobre sur Radio Classique, qu'en Allemagne « on n'est pas très loin de la déflation, ce qui, si cela se confirmait, serait un signe assez négatif, y compris pour nous les Français, qui dépendons, comme les autres, non seulement de la consommation interne, mais aussi du marché européen ». La plupart des économistes et des stratèges boursiers, notamment, s'efforcent de relativiser ces peurs.

« UNE ANALYSE SUPERFICIELLE »

Le ralentissement de la croissance met au jour des surcapacités importantes dans l'industrie, ce qui conduit à une baisse des prix. D'autre part, la baisse de valeur des marchés boursiers a été très violente de par le monde. Cependant, les experts rappellent que la déflation est un phénomène beaucoup plus large. « La déflation est dans les esprits, pas dans les chiffres », estime Pascal Blanqué, directeur des études économiques au Crédit agricole, en notant que « l'absence de contraction de la masse monétaire éloigne le spectre de 1929 ». « Le marché se fait peur avec le thème de la déflation, venu d'une analyse superficielle de la crise des années 1930 », renchérit Alain Sueur, responsable de la stratégie de la société de gestion

CIC Asset Management. M. Sueur évoque une « psychose collective », et considère la déflation comme une simple hypothèse liée à « la prolongation sans rétroaction des tendances récentes » des marchés financiers et de l'économie.

INGRÉDIENTS DE CRISE AUX ÉTATS-UNIS

Dans une étude intitulée *Faut-il parler de risque de déflation ?*, Patrick Artus, directeur des études économiques chez CDC Ixis, répond qu'il n'y a pas de déflation actuellement outre-Atlantique, mais une « désinflation due (...) au fonctionnement concurrentiel du marché des biens et du marché du travail ». Une thèse partagée par Jean-Pierre Petit, directeur des études économiques à la société de Bourse Exane, pour qui « il existe certains ingrédients des crises déflationnistes antérieures » aux Etats-Unis, auxquels s'ajoutent le coût à venir des engagements de retraite des fonds de pension touchés par la baisse des cours, le poids des amortissements à passer par les sociétés sur la dévalorisation des entreprises qu'elles ont rachetées et le risque d'une crise immobilière. Cependant,

M. Petit note aussi des éléments qu'il juge « plutôt rassurants » quant au risque déflationniste américain : l'accroissement de la marge bénéficiaire des entreprises, une progression de la charge de la dette inférieure à la croissance du produit intérieur brut – la dette des entreprises étant largement libellée à taux flottant – et une baisse des coûts du travail, imputable à la forte hausse de la productivité et à la maîtrise des salaires.

L'ALLEMAGNE, LA PLUS MENACÉE EN EUROPE

En Europe, M. Artus estime que le risque est davantage celui d'une période de stagnation, alliant faible croissance et inflation. Il reconnaît cependant que l'Allemagne reste guettée par la déflation, les coûts de production étant supérieurs d'environ 25 % à la moyenne européenne et ne pouvant s'ajuster par une dévaluation.

Répandant par la négative à la question « L'Europe est-elle en risque de déflation ? », les analystes Salomon Smith Barney réfutent, de leur côté, la comparaison avec les années 1930 et retiennent une référence plus ancienne : « La fin du XIX^e siècle est un exemple d'une période avec plusieurs caractéristiques de la déflation, mais aussi avec une croissance économique positive. Nous croyons que l'industrie européenne est confrontée à un environnement similaire aujourd'hui. » Enfin, dans un entretien au quotidien *Le Soir* de mardi, Guy Quaden, le gouverneur de la Banque centrale de Belgique, qui siège au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE), a rejeté le risque d'une déflation en Europe, tout en déclarant que, « bien sûr, si la menace d'une déflation pointait, nous réagirions ».

Cécile Prudhomme et Adrien de Tricornot

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4065,10	-1,31	5362,29	3609,89	24/9 14,70
	FTSE techMark 100 index	668,96	-0,48	1569,61	590,02	10/10
SUÈDE	OMX	490,32	-1,19	878,88	413,98	10/10 21,00
EUROPE						
HONGRIE	Bux	7199,60	-0,13	9019,42	6546,35	26/7 9,80
ISLANDE	ICEX 15	1320,70	-0,48	1413,85	1141,82	28/12
POLOGNE	WSE Wig 20	1148,07	-0,05	1486,22	1026,65	26/7 19,30
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	430,60	-0,92	479,39	384,60	2/1 12,00
RUSSIE	RTS	358,17	-0,57	425,42	256,75	28/12
SUISSE	Swiss market	4807,00	-1,54	6740,60	4333,10	10/10 19,60
TURQUIE	National 100	10020,44	-1,15	15071,83	8514,03	3/7 17,30
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	433,68	-2,56	471,33	267,73	14/6 23,10
BRÉSIL	Bovespa	9331,36	-2,23	14495,28	8224,61	16/10 8,20
CANADA	TSE 300	6291,66	-1,11	7992,70	5678,27	10/10 17,80
CHILI	Ipsa	77,16	-0,46	109,73	74,86	16/10 14,00
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	8450,16	-1,03	10673,09	7197,49	10/10 18,50
	Nasdaq composite	1292,80	-1,29	2098,87	1108,48	10/10 38,10
	Nasdaq 100	963,87	-1,58	1710,22	9/1 795,25	8/10 37,70
	Wilshire 5000	8365,08	-1,11	10983,40	7273,39	10/10
	Standards & Poors 500	890,16	-1,06	1176,96	768,63	10/10 17,90
MEXIQUE	IPC	5979,57	-0,63	7611,12	5500,75	5/8 11,60

FRANCFORT

22/10 : 141 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
Meilleures performances		
HSBS MEDIA	0,16	77,78
LYCOS EUROPE	0,39	62,50
JANOME SEWING MACH	69,00	15,00
BIOLITEC	7,05	50,00
BAEUKER	0,61	48,78
MUEHL PRODUCT&SERV	0,33	43,48
DATASAVE	0,48	37,14
Plus mauvaises performances		
ABACHO	0,01	-80,00
HERZOG TELECOM	0,02	-66,67
LETSBUYIT.COM	0,01	-50,00
HELMON MEDIA	0,05	-44,44
BAUM	0,12	-40,00
AMATECH	0,17	-37,04
CURASAN	2,60	-31,94

LONDRES

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Mercredi 23 octobre 11h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	33,32	33,76	-1,30	-18,39	49,00	26,75	1,05	12040
AFFINE	n/d	40,00	n/d	8,40	40,05	30,34	1,40	3610
AGF	31,75	33,20	-4,37	-41,09	58,50	22,75	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	10,26	10,34	-0,77	-37,59	21,19	7,09	0,10	3112
AIR LIQUIDE	135,10	140,90	-4,12	-3,43	160,00	111,60	3,20	12007
ALCATEL A	3,86	4,19	-7,88	-79,89	21,62	2,05	0,16	13000
ALCATEL O	2,40	2,63	-8,75	-68,91	9,62	1,61	0,10	13015
ALSTOM	3,92	4,58	-14,41	-66,43	15,24	3,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	4,39	4,88	-10,04	-91,34	66,40	2,53	0,20	3463
ARBEL#	2,35	2,70	-12,96	-24,19	7,50	1,62	0,53	3588
AREVA CIP	141,50	142,00	-0,35	-11,28	201,00	116,00	6,20	4524
ASF	23,15	23,55	-1,70	-11,77	28,20	22,50	n/d	18415
ATOS ORIGIN	30,32	32,18	-5,78	-58,77	94,40	21,51	n/d	5173
AVENTIS	61,70	62,60	-1,44	-22,63	85,95	47,60	0,58	13046
AXA	13,33	13,73	-2,91	-43,20	26,09	8,80	0,56	12062
BACOU DALLOZ	81,15	81,15	n/d	-7,78	138,00	68,00	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA	128,00	128,00	n/d	5,69	147,00	121,00	7,58	12010
BEGHIN SAY	35,90	35,50	1,13	-12,00	45,90	35,20	1,70	4455
BIC	32,16	32,67	-1,56	-16,16	44,66	31,00	0,36	12096
BNP PARIBAS	37,84	39,05	-3,10	-24,69	61,85	27,50	1,20	13110
BOLLORE	248,00	248,00	n/d	3,24	262,00	225,50	3,50	12585
BOLLORE INV.	43,65	43,60	0,11	-14,99	55,00	35,23	0,25	3929
BONGRAIN	n/d	38,00	n/d	-15,55	59,80	35,96	1,45	12010
BOUYGUES	26,71	26,59	0,45	-27,41	38,95	20,40	0,36	12050
BOUYGUES OFFS.	60,08	60,08	n/d	50,01	62,00	38,60	1,10	13070
BULL#	0,43	0,43	n/d	-65,04	1,36	0,34	n/d	5260
BURELLE (LY)	61,50	61,50	n/d	23,91	68,00	49,63	0,60	6113
BUSINESS OBJECTS	12,80	15,85	-19,24	-65,91	51,00	9,06	n/d	12074
CANAL +	4,12	4,18	-1,44	-15,08	4,79	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI	22,58	24,00	-5,92	-72,15	90,70	12,85	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE	28,70	29,90	-4,01	-4,33	39,48	20,10	0,80	3962
CARREFOUR	45,24	46,19	-2,06	-22,53	58,80	36,33	0,56	12017
CASINO GUICH.ADP	46,00	47,92	-4,01	-26,40	67,30	42,50	1,58	12113
CASINO GUICHARD	63,75	65,50	-2,67	-26,42	89,50	58,55	1,54	12558
CASTORAMA DUBOIS	67,20	67,20	n/d	n/d	68,00	66,80	n/d	12420
CEGID (LY)	38,80	39,39	-1,50	-50,47	90,50	34,01	2,30	12470
CEREO	n/d	32,30	n/d	13,53	36,40	28,00	0,65	4456
CFR.RECYCLING	39,00	38,52	1,25	-2,50	49,88	35,00	2,08	3905
CHARGEURS	22,00	22,00	n/d	-11,96	30,66	21,50	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR	32,95	34,29	-3,91	-4,40	47,63	24,21	0,50	13040
CIC - ACTIONS A	120,20	120,00	0,17	-2,24	135,00	118,10	2,36	12005
CIMENTIS FRANCAIS	47,21	47,21	n/d	-1,64	53,50	46,02	1,40	12098
CLARINS	32,65	32,80	-0,46	-48,50	72,50	26,11	0,65	13029
CLUB MEDITERRANEE	22,31	23,50	-5,06	-45,58	56,40	17,32	1,00	12156
CNP ASSURANCES	35,62	36,49	-2,38	-0,22	43,98	31,50	1,39	12022
COFACE SVN CA	42,90	42,90	n/d	9,49	64,00	41,20	1,47	12099
COFLEXIP	84,00	83,90	0,12	-47,16	172,00	77,00	0,31	13064
COLAS	67,50	67,90	-0,59	-6,55	75,95	62,00	2,80	12163
CONTIN.ENTREPR.	35,00	34,00	2,94	-21,70	46,90	31,00	0,70	3664
CREDIT AGRICOLE	16,68	17,32	-3,70	-6,23	24,70	13,46	0,55	4507
CREDFON.FRANCE	16,09	16,09	n/d	10,66	16,80	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS	36,41	36,50	-0,25	-2,90	48,80	27,65	0,75	18420
CS COM.ET SYSTEMES	6,75	7,01	-3,71	-18,67	12,25	5,76	n/d	7896
DANONE	128,40	128,60	-0,16	-6,27	150,40	109,40	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	300,00	302,40	-0,79	-5,36	425,00	284,90	6,50	12112
DASSAULT SYSTEMES	21,60	22,93	-5,80	-6,00	59,40	15,19	0,33	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	14,20	14,20	n/d	-1,38	16,90	13,05	0,55	12423
DEVAUX(LY)	65,00	65,00	n/d	-19,25	78,00	54,85	3,00	6100
IDEALBOTIN	n/d	78,75	n/d	29,09	88,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	4,35	4,50	-3,33	-41,72	11,48	3,43	0,61	12133
DYNACON	20,25	21,38	-5,29	-24,72	32,40	17,50	0,50	13035
EIFFAGE	75,00	74,00	1,35	-9,64	97,40	67,00	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	19,31	19,25	0,31	-14,17	24,95	17,51	1,50	3571
ENOR SVN SCA	4,74	5,00	-5,20	-41,09	9,88	3,13	0,07	12127
ENTIALEX(CA CDE)	28,66	29,50	-2,85	-13,35	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	14,50	15,10	-3,97	-58,09	39,80	13,90	0,60	13175
ESSILOR INTL	41,32	42,49	-2,75	-21,70	45,57	31,20	0,41	12166
ESSO	83,75	84,50	-0,89	-4,42	96,80	78,00	3,25	12066
EULER ET HERMES	18,73	19,30	-2,95	-54,71	46,13	16,00	1,40	12130
EURAZEO	43,27	43,30	-0,07	-28,94	60,80	38,03	1,00	12112
EURO DISNEY SCA	0,49	0,50	-2,00	-44,31	1,21	0,40	n/d	12587
EUROTUNNEL	0,78	0,80	-2,50	-30,97	1,18	0,67	n/d	12537
FAURECIA	41,79	41,60	0,46	-29,16	61,40	33,00	0,91	12114

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
F.F.P. (NY)	101,50	100,00	1,50	4,58	132,50	82,00	2,20	6478
FIMALAC	27,00	27,00	n/d	-33,00	50,50	23,66	1,40	3794
FINAXA	52,05	52,00	0,10	-34,23	107,50	33,50	1,24	3313
FONC.LYON.#	26,78	27,02	-0,89	-0,29	32,60	25,00	1,00	3340
FRANCE TELECOM	10,03	10,47	-4,20	-77,66	48,16	6,75	1,00	13330
FROMAGERIES BEL.	107,00	108,00	-0,93	-7,05	120,00	91,80	0,92	12185
GALERIES LAFAYETTE	111,80	112,00	-0,18	-26,88	168,90	96,00	0,90	12124
GAUMONT #	41,40	41,00	0,98	-0,48	53,70	39,00	0,57	3489
GECINA	95,25	95,30	-0,05	-4,09	104,00	85,60	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	9,75	10,03	-2,79	-32,10	17,85	8,50	n/d	4447
GEOGRAPHIQUE	17,90	18,01	-0,61	-49,21	50,05	13,35	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE	3,43	3,98	-13,82	-71,53	13,34	2,14	0,15	6337
GRANDVISION CA#	17,66	17,80	-0,79	-15,80	20,10	15,05	0,30	5297
GROUPE GASCOGNE	70,00	70,00	n/d	-5,66	86,00	66,80	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE #	64,00	64,00	n/d	-13,80	84,20	57,35	0,80	5354
GUYENNE GASCOGNE	77,40	77,25	0,19	-8,94	92,95	74,00	1,70	12028
HAVAS	4,26	4,19	1,67	-47,60	11,00	2,80	0,17	12188
IMERYV	126,30	122,60	3,02	-17,16	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCEE	n/d	21,74	n/d	-1,18	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	127,00	127,00	n/d	n/d	132,50	118,00	7,92	5793
INFOGRAMES ENTER	2,24	2,43	-7,82	-82,70	15,98	1,06	n/d	5257
INGENICO	7,00	7,40	-5,41	-65,92	25,90	5,13	0,15	12534
JC DECAUX	11,90	11,90	n/d	-5,17	15,40	9,06	n/d	7791
KAUFMAN & BROAD	17,80	17,50	1,71	7,87	23,63	15,27	0,92	12105
KLPIERRE	112,00	112,80	-0,71	4,38	134,60	108,20	3,10	12196
LAGAFRE	72,15	74,45	-3,09	-31,22	111,20	67,00	2,30	12053
LAGARDERE	41,95	40,15	4,48	-10,74	54,85	35,50	0,82	13021
LEBON (CIE)	52,80	53,00	-0,38	-5,17	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD	128,10	131,00	-2,21	-11,04	180,00	118,00	0,93	12061
LEGRAND ADP	108,00	108,00	n/d	-12,90	143,20	101,10	1,49	12528
LEGRIS INDUST.	20,80	21,20	-1,89	-5,45	25,39	18,01	0,70	12590
LIBERTY SURF	2,24	2,24	n/d	-21,40	3,80	2,17	n/d	7508
LOCINDUS	29,30	29,10	0,69	-6,98	35,97	25,81	8,76	12135
L'OREAL	76,35	76,10	0,33	-5,62	88,30	60,55	0,54	12032
LOUURE #	53,70	55,00	-2,36	-14,49	83,40	50,00	1,30	3311
LUMIA	10,40	10,05	3,48	-20,00	14,13	9,10	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	42,60	43,75	-2,63	-6,78	61,60	31,61	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM.	38,20	38,10	0,26	-29,77	57,60	34,01	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	5,47	5,48	-0,18	-38,47	9,85	4,77	0,22	6057
MAUREL ET PROM.	21,16	21,58	-1,95	-36,51	24,99	15,10	0,91	5107
MICHELLEUROPO	1,95	1,96	-0,51	-36,68	4,90	1,59	0,61	12038
MICHELIN	30,31	30,71	-1,30	-18,19	45,05	24,50	0,85	12126
MONTPEL SA	13,75	13,70	0,36	-31,83	16,40	9,12	0,17	3704
NATEXIS BO POP.	75,45	76,00	-0,72	-22,13	97,50	70,00	2,50	12068
NEOPOST	36,00	35,80						

AUJOURD'HUI

SCIENCES

Le Français André Lemaire, spécialiste d'épigraphie hébraïque et araméenne, a récemment déchiffré une courte inscription figurant sur un **OSSUAIRE DU I^{er} SIÈCLE** appartenant à un collectionneur privé

israélien : « *Jacques, fils de Joseph, frère de Jésus* ». Pour ce chercheur, qui publie un article dans la *Biblical Archaeology Review*, il est « *très probable* » – mais pas certain à 100 % – que les personnes citées soient

celles du Nouveau Testament. Cette inscription serait dans ce cas la **PLUS ANCIENNE RÉFÉRENCE** au personnage de **JÉSUS**, dont l'existence historique est aujourd'hui généralement reconnue. Elle relance-

rait également le débat sur les **FRÈRES ET SŒURS** de Jésus, que ne reconnaît pas l'Église catholique (à la différence de l'Église réformée), au nom du dogme de la « virginité perpétuelle » de Marie.

Un ossuaire du I^{er} siècle ferait référence à Jésus Christ

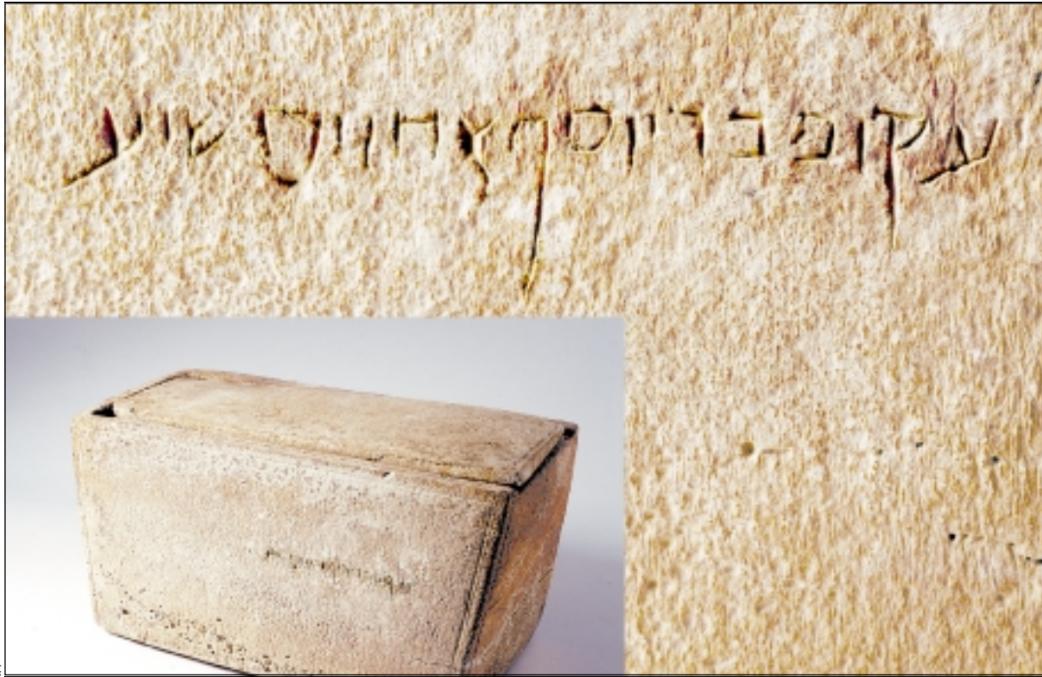
Décryptée par un chercheur français sur un vestige funéraire appartenant à une collection privée, une inscription en araméen pourrait être la plus ancienne allusion connue à l'existence du fondateur du christianisme

« *JACQUES, fils de Joseph, frère de Jésus*. » Ces quelques mots, inscrits en araméen – la langue parlée au Proche-Orient dans l'Antiquité – sur le côté d'un ossuaire vide détenu par un collectionneur privé israélien, ont fait plus qu'éveiller la curiosité d'André Lemaire lorsqu'il les a déchiffrés. Pour ce directeur d'études à l'École pratique des hautes études (Sorbonne), spécialiste de philologie et d'épigraphie hébraïque et araméenne, cette découverte suscitait une question : ce Jacques, ce Joseph et surtout ce Jésus étaient-ils ceux dont parle le Nouveau Testament ? S'agissait-il de la plus ancienne référence à la fois archéologique et historique au fondateur du christianisme ?

FAISCEAU D'INDICES

La réponse, affirmative à presque 100 %, est parue mardi 22 octobre dans le numéro daté novembre/décembre de la *Biblical Archaeological Review*. « Dans cet article, résume le chercheur français, je dis explicitement que ce n'est pas absolument certain, mais probable, voire très probable. » Avant de se lancer dans un sujet forcément polémique, André Lemaire a pris ses précautions. Avant tout, il fallait s'assurer de l'authenticité du vestige archéologique. Car, malheureusement, acheté il y a quelques années à Jérusalem chez un marchand d'antiquités, cet ossuaire – dont, à l'époque, on ignorait la possible importance, puisque le texte n'avait pas été déchiffré – ne provient pas de fouilles officielles.

Un faisceau d'indices prouve qu'on n'a pas affaire à un faux. Tout d'abord, la production de ces



L'ossuaire vide, qui appartenait à un collectionneur privé israélien, n'a pas été découvert lors de fouilles officielles : il a été acheté il y a quelques années à Jérusalem, chez un marchand d'antiquités. Mais les expertises attestent qu'il ne s'agit pas d'un faux.

ossuaires en calcaire, dans lesquels les os du défunt étaient rangés après qu'une année de décomposition eut fait son œuvre et délesté le cadavre de ses chairs, est à la fois bien connue et bien datée à Jérusalem. Elle a commencé peu avant le début de notre ère pour se terminer lors de la prise de Jérusalem par les Romains, en 70, qui a mis un coup d'arrêt à cette industrie de taille de la pierre. Or l'apôtre Jacques – surnommé le Juste ou le

Mineur, par référence à l'autre apôtre Jacques, dit le Majeur –, que certains passages de la Bible donnent pour le frère de Jésus, serait mort lapidé en 62, selon Flavius Josèphe, un historien juif de l'époque. Autres indices allant dans le sens de l'authenticité, la forme correcte des lettres et la cohérence du texte. Enfin, l'ossuaire a été examiné au microscope électronique par un laboratoire de géologie israélien, en vue d'en observer la

patine et l'inscription. Conclusion de l'analyse : l'objet, qui compte plus de dix-neuf siècles d'âge, ne comporte aucune trace d'intervention moderne.

Une fois éliminée la possibilité d'une contrefaçon, reste à procéder à l'identification du Jacques dont l'ossuaire a jadis contenu les os. « Les choses auraient été claires si le texte avait parlé de Jacques le Juste, Jésus de Nazareth ou Jésus le Messie, mais l'inscription est trop

courte pour être assez précise », commente André Lemaire, qui s'est donc attaqué au problème par le biais des... probabilités.

FORTE PROBABILITÉ

Il a d'abord eu recours à l'onomastique, la science des noms, qui définit notamment la répartition des prénoms. A Jérusalem, au premier siècle, ceux-ci n'étaient pas très variés. Environ un homme sur dix se prénomait Joseph. Même

proportion pour les Jésus. Jacques était un peu moins fréquent. « En tenant compte du nombre d'habitants à Jérusalem, qui, selon la fourchette haute, était de 80 000 personnes, et de l'onomastique de l'époque, je suis arrivé à la conclusion qu'il ne pouvait pas y avoir plus d'une vingtaine de Jacques ayant à la fois pour père un Joseph et pour frère un Jésus », explique André Lemaire. Mais, pour ce dernier, c'est avant tout l'évocation du frère du défunt qui est troublante : « Sur les quelque 2 000 à 3 000 ossuaires répertoriés, je ne connais qu'un seul autre cas où il soit fait mention d'un frère. Il faut une raison spéciale pour qu'on le nomme. C'est cette coïncidence intéressante qui rend très probable l'identification de Jacques et, dans un deuxième temps, de Jésus. »

Les réserves à cette étude sont de deux natures. Les premières critiques émanent de ceux qui refusent de commenter les vestiges issus de fouilles non officielles. « D'un point de vue scientifique, répond André Lemaire, on n'a pas le droit d'ignorer les inscriptions figurant sur les objets découverts par hasard. Sinon, il ne faudrait pas tenir compte d'une grande partie des manuscrits de Qumran », les fameux manuscrits de la mer Morte. L'autre critique provient des exégètes catholiques, contrariés de voir ainsi établi le lien fraternel entre Jésus et Jacques. Bien qu'évoquée explicitement dans la Bible, cette fraternité a, en effet, ensuite été remise en cause pour... préserver le dogme de la « virginité perpétuelle » de Marie.

Pierre Barthélémy

Le « maître de justice »

Les manuscrits de la mer Morte, dont les premiers rouleaux ont été découverts en 1947, et qui sont maintenant totalement décryptés, jettent une lumière directe sur la période d'où émergèrent, il y a plus de deux mille ans, le christianisme et le judaïsme rabbinique. Ces documents, écrits entre 250 avant J.-C. et 68 après J.-C., sont constitués de trois parties, dont la troisième est la plus intéressante au plan historique. Elle aurait été écrite par une secte juive, les Esséniens. Dirigés par un « maître de justice », ils vivaient dans le désert pour y « préparer les voies du Seigneur ». Leurs règles de vie étaient donc très strictes, marquées par une grande exigence de pureté. Cette secte aurait préfiguré les premières communautés chrétiennes, et certains chercheurs se demandent si son maître de justice n'aurait pas été le Christ. Une hypothèse contestée que les textes concernant les Esséniens ne permettent pas de confirmer.

A PART les documents écrits, rarissimes sont les traces archéologiques permettant d'authentifier la présence de Jésus sur la terre d'Israël au I^{er} siècle de notre ère. Les plus connues ne le concernent d'ailleurs pas directement, mais nous informent sur des événements rapportés dans les récits évangéliques : le socle d'une statue découverte en 1961 dans le théâtre de Césarée maritime et portant les noms de Tibère et de Ponce-Pilate ; les fouilles de Capharnaüm, qui décrivent l'habitat des pêcheurs de Galilée ; la tombe d'un crucifié, dont les pieds étaient encore transpercés par un clou, en 1968, quand elle fut retrouvée par des chercheurs israéliens.

La découverte archéologique du chercheur français André Lemaire est donc du plus grand intérêt. Outre sa date ancienne, elle réunit pour la première fois le nom de trois des principales figures de l'Évangile : « Joseph », père de « Jacques » et de « Jésus ». Si l'ossuaire retrouvé ne permet pas d'authentifier le rôle que leur prête la tradition chrétienne, il constitue une pièce nouvelle dans le débat ininterrompu depuis les Lumières (Reimarus, Strauss en Allemagne, Renan et Schweitzer en France) sur l'historicité de Jésus. Avant l'exégèse critique,

qui souleva des tempêtes dans l'Église catholique (condamnations de Renan, de Lagrange, de Loisy) jusqu'au XX^e siècle, la question « Qui est Jésus ? » n'avait jamais été posée qu'en termes dogmatiques.

A défaut de traces archéologiques, la communauté scientifique ne retient donc que des sources écrites, et celles-ci ne lui laissent plus guère de doutes sur l'existence d'un « Jésus historique », à distinguer du « Jésus de la foi ». Les sources les plus anciennes – remontant au plus près des événements rapportés de sa vie – sont d'origine chrétienne, et donc sujettes à caution. Mais les sources juives et latines qui s'y ajoutent – à distinguer des manuscrits de la mer Morte découverts à Qumran en 1948, qui informent le chercheur sur la secte juive des esséniens, contemporaine de Jésus – constituent des données scientifiquement plus fiables.

La plus ancienne source chrétienne est la correspondance de l'apôtre Paul, les « épîtres », adressées entre 50 et 58 aux premières communautés converties (Ephésiens, Corinthiens, Romains, etc). L'Évangile de Marc est composé vers 65 à Rome : c'est le premier des quatre Évangiles « canoniques » (reconnus par l'Égli-

se, à la différence des « apocryphes »). Suivent l'Évangile de Matthieu, écrit en Palestine entre 75 et 90, et celui de Luc, dans les milieux grecs de Syrie, entre 65 et 80. L'Évangile de Jean est le plus tardif, publié entre 90 et 100, probablement en Asie mineure. Mais ces textes ont été rédigés dans une intention prosélytisme, non historique, au sein des premières communautés de convertis.

ATTESTATIONS NON CHRÉTIENNES

Le seul témoignage juif sur Jésus permettant un repère moins contestable est celui de Flavius Josèphe, mort en l'an 100. Dans son *Testimonium Flavianum*, il rapporte le martyre de Jacques, « frère de Jésus, dit le Christ », condamné à mort par le tribunal juif en l'an 62 (Livre XX des *Antiquités juives*). C'est la première attestation non chrétienne de l'existence de Jésus. Elle date de 93-94, et les critiques en reconnaissent l'authenticité textuelle, à la différence du Livre XVIII, probablement retouché par des scribes chrétiens : « A cette époque-là, écrit Josèphe, il y eut un homme sage nommé Jésus dont la conduite était bonne. Pilate le condamna à être crucifié et à mourir (...). Mais ses disciples racontèrent qu'il leur

apparut trois jours après sa crucifixion et qu'il était vivant. »

Du côté romain, trois écrivains, Plinius le Jeune, Tacite et Suétone, parlent de Jésus ou plutôt de « Christ » (du grec *khristos*, qui veut dire « oint »), à propos des démêlés des premiers chrétiens avec les autorités impériales. Préfet d'Asie mineure, Plinius le Jeune informe Rome, vers 112, de mesures prises contre les disciples de Jésus, « qui chantent entre eux un hymne à Christ comme à un dieu ». Plus tard (vers 116), l'historien Tacite mentionne aussi dans ses *Annales* (XV, 44) la « détestable superstition (...) au nom d'un Christ que, sous le prétexte de Tibère, le procureur Pilate avait livré au supplice ». Enfin, dans sa *Vie des douze Césars*, Suétone, vers 120, parle du Christ comme d'un personnage séditieux. Les exégètes, comme le Français Michel Quesnel (*Jésus-Christ*, chez Flammarion, 1993), accordent plus d'authenticité à Flavius Josèphe, jugé plus neutre que les patriciens romains comme Suétone et Tacite, qui se félicitaient des persécutions néroniennes et n'avaient que mépris pour cette secte venue d'Orient.

Henri Tincq

La Vierge Marie était-elle mère d'une famille nombreuse ?

L'inscription pourrait relancer la querelle sur la virginité perpétuelle de la mère de Jésus

LES QUELQUES MOTS découverts sur un ossuaire par André Lemaire vont relancer l'une des plus vieilles querelles exégétiques : Jésus a-t-il eu des frères et des sœurs ? Rappelons que, selon les traditions catholique et orthodoxe, Joseph, charpentier à Nazareth, était le « père » de Jésus, père non biologique, puisque Jésus serait né d'une vierge (Marie). Les protestants ne croient pas en la virginité de Marie.

La découverte d'André Lemaire ne lève pas le premier mystère sur l'identité de Jacques. Le Nouveau Testament connaît un premier Jacques, apôtre de Jésus, frère de Jean, tous deux fils d'un pêcheur de Galilée (Zébédée), et un autre Jacques, appelé aussi par Paul dans ses épîtres « frère du Seigneur », qui ne faisait pas partie du premier groupe d'apôtres et deviendra le chef de la première communauté chrétienne de Jérusalem.

Plusieurs passages des Évangiles font état de frères et de sœurs de Jésus. Luc dit de Marie qu'« elle enfanta son fils premier-né », ce qui laisse supposer qu'elle eut d'autres enfants. Quand Jésus quitte son métier d'ouvrier du bois à Nazareth, son auditoire s'inquiète : « Ta mère, tes frères et tes sœurs te cherchent » (Marc, 3, 32). Plus tard, à la synagogue, il est interpellé : « N'est-il pas le fils de Marie et le frère de Jacques, de Joseph, de Jude, de Simon ? Et ses sœurs ne sont-elles pas ici chez nous ? » La Vierge Marie aurait-elle donc été mère d'une famille nombreuse ?

FRÈRES OU COUSINS ?

L'Église catholique refuse pourtant de reconnaître des frères et des sœurs à Jésus. Elle prend argument d'un autre passage, dans l'Évangile de Jean, qui mentionne la présence au pied de la croix du Christ d'une « sœur » de Marie, connue comme

étant la femme de Clopas et la mère de Jacques et de José. Ces deux derniers ne seraient donc au mieux que les « cousins » de Jésus, appelés « frères du Seigneur » à la manière orientale.

Car en Israël, à l'époque, comme dans tout l'Orient, les enfants vivant sous un même toit étaient tous « frères », même s'ils n'étaient que simples cousins. D'ailleurs, dans la langue hébraïque de l'Ancien Testament, le mot « ah », qui veut dire « frère », signifie aussi « cousin ». Et la Septante (traduction grecque de l'Ancien Testament, 150 avant J.-C.) emploie beaucoup plus souvent le mot « frère » (*adelphos*) que celui de « cousin » (*anepsios*).

Les lecteurs catholiques et orthodoxes ont donc toujours regardé les frères et les sœurs de Jésus comme les membres de sa parenté proche. Pour les protestants, ce sont tous des enfants de Joseph et de Marie

selon le sang. Une autre hypothèse a longtemps eu cours : les frères et sœurs de Jésus dans l'Évangile étaient les enfants d'un premier mariage de Joseph, son époque ne faisant guère non plus de différence entre frère et demi-frère.

H. T.

Face à l'Inter Milan, Lyon a franchi une nouvelle étape

Football • Les hommes de Paul Le Guen ont concédé un match nul sur leur pelouse (3-3), après une prestation de grande qualité face à un adversaire de référence. La qualification pour le 2^e tour de la Ligue des champions semble à leur portée

LYON

de notre envoyé spécial

L'Olympique lyonnais n'a pas perdu un match qu'il aurait même pu gagner face à l'Inter Milan, mardi 23 octobre. C'est en soit déjà une performance, tant les clubs français, en Ligue des champions, ont payé cher par le passé leur incapacité à gérer un résultat. Mieux, l'OL a conservé, à la faveur d'un score nul d'un autre temps (3-3), toutes ses chances de jouer la deuxième phase de la principale compétition continentale. Avec 7 points, il reste en tête du groupe D et compte deux longueurs d'avance sur ses poursuivants.

« L'OL a l'étoffe pour devenir un grand d'Europe, même si nous n'en sommes pas encore à ce stade, assurait, tout sourire, Jean-Michel Aulas, le président du club lyonnais, à la fin de la rencontre. Maintenant, même un match nul contre l'Ajax Amsterdam, mercredi 30 octobre, devrait nous suffire pour nous qualifier. J'ai dit à mes joueurs qu'ils avaient franchi une étape ce soir. » Sonny Anderson, buteur à deux reprises dans ce match, ne cachait pas sa joie : « Il y a deux ans, je ne sais pas si l'on aurait pu revenir au score. L'Inter, c'est quand même une grosse équipe. »

C'est à l'aune de ce genre de réussites que l'on mesure aussi les progrès d'une équipe de football. Jean-Michel Aulas, si fier d'avoir intégré cette année le G 14, association réu-



Sonny Anderson, le capitaine de l'Olympique lyonnais, peut laisser éclater sa joie. Après avoir ouvert le score, le buteur brésilien vient de marquer une seconde fois (75^e minute) et permet à son équipe d'égaliser face à l'Inter Milan.

nissant les 18 clubs les plus puissants d'Europe, pouvait effectivement se réjouir. Un échec dans la course à la qualification se solderait en effet par quelques soucis financiers pour son club. « On a intégré le deuxième tour dans notre budget prévisionnel, avoue-t-il. C'est aussi pour cela qu'il vaudrait mieux que l'on se qualifie. Un deuxième tour de Ligue des champions, c'est 12 millions d'euros en plus. »

Hormis ces considérations financières, il faut bien admettre que l'OL n'engendre guère l'ennui ces temps derniers : 5-0 contre Rosenborg le 25 septembre, 3-0 contre Auxerre le 19 octobre. Sans parler de la victoire déjà « mythique » du 2 octobre, à Milan, contre l'Inter (2-1). « On doit en être à 37 ou 38 buts marqués depuis le début de la saison », tentait de se souvenir Paul Le Guen, l'entraîneur lyonnais. Face à l'Inter Milan,

mardi soir, l'ex-coach de Rennes avait innové, avec une composition d'équipe insolite : un attaquant seul en pointe, le Brésilien Sonny Anderson, et trois milieux offensifs situés juste derrière lui, Vikash Dhorasoo, Eric Carrière et le Brésilien Juninho.

OPTION PAYANTE

Une option qui, d'entrée, s'avérait payante. Les Lyonnais imposaient leur tempo sans rechigner à la dépense physique. Une-deux, redoublements de passes, accélérations subites : les Italiens souffraient devant la vivacité de leurs adversaires. Vikash Dhorasoo, en particulier, réalisait une partie de haute volée. A 29 ans, le voilà désormais en passe d'être reconnu pour ce qu'il est : un pur talent. Contrepieds, feintes de corps, virevoltes, dribbles ondulants, sans oublier un labeur défensif incessant : le joueur

prêté à Bordeaux la saison dernière régalaient le public lyonnais.

Pourquoi ce joueur si subtil n'est-il jamais parvenu à s'imposer chez les Bleus ? Ses détracteurs rappellent, à ce sujet, une légende tenace : il aurait, lors d'un entraînement avec l'équipe de France, osé et réus- si des « petits ponts » sur quelques-uns de ses prestigieux partenaires. De quoi s'assurer une rancune tenace de la part de plusieurs internationaux chevronnés.

A Lyon, il est débarrassé de tous ses soucis, et même d'un entraîneur, Jacques Santini, qui ne le portait pas dans son cœur. Et c'est bien Vikash Dhorasoo qui, face à l'Inter Milan, a marqué la rencontre de son talent, en même temps qu'Eric Carrière. Avec Sonny Anderson, ils ont donné le tournis aux défenseurs italiens, rappelant à ceux qui en doutaient que le football se joue aussi avec des

passes courtes, dans l'axe du terrain, et pas uniquement sur la largeur, à grand renfort de centres surpuissants. « Nous avons ensuite connu quelques moments creux qui nous ont pénalisés, mais on ne pouvait pas tenir les 90 minutes à ce rythme », reconnaissait Paul Le Guen. Ces « moments creux » ont été également dus à la relative faiblesse défensive des Lyonnais.

L'international Jérémie Bréchet s'est montré timide à son poste d'arrière gauche, et les aspects strictement défensifs de ses prestations laissent à désirer. Quant au champion du monde brésilien Edmilson, il inquiète bien plus qu'il ne rassure ses partenaires, désorientés par ses bourdes récurrentes.

En seconde mi-temps, l'Inter Milan finissait donc par revenir au score, puis prenait l'avantage. « On n'a pas été assez vigilants défensivement, mais il y avait de la qualité en face », analysait Eric Carrière. A 2-3, ce match devenait en tout cas une « affaire d'hommes ». « On est partis très loin en nous chercher ce nul, racontait Vikash Dhorasoo. Pour être franc, je ne pensais pas que l'on y parviendrait. » Et pourtant, Sonny Anderson, toujours lui, délivrait ses partenaires en fin de rencontre.

« A 3-3, du coup, on s'est dit qu'on allait gagner ce match », poursuivait Vikash Dhorasoo. Son entraîneur n'était pas tout à fait du même avis : « On connaissait le score du match Ajax Amsterdam-Rosenborg [1-1]. Ce nul nous arrangeait, et la priorité a été alors de tenir notre résultat. Mes joueurs ont été très courageux, ils se sont battus ensemble. Maintenant, il nous faut gagner face à l'Ajax pour être maîtres de notre destin. »

Gérard Davet

LYON-INTER MILAN 3-3

Ligue des champions - Groupe D
1^{er} phase, 4^e journée
Stade de Gerland, à Lyon •
Temps pluvieux • 37 000 spectateurs •
Arbitre : M. Kim Milton Nielsen

BUTS

LYON : Anderson (21^e, 75^e), Carrière (44^e)
INTER MILAN : Caçapa (31^e c.s.c.),
Crespo (56^e, 66^e)

AVERTISSEMENTS

LYON : Diarra (59^e) ; Caçapa (63^e)
INTER MILAN : Morfeo (27^e) ;
Cordoba (33^e)

LES ÉQUIPES

• LYON (entraîneur : Le Guen)
Coupet • Mueller, Edmilson, Caçapa, Bréchet • Juninho (Laville, 58^e), Diarra, Carrière, Violeau (Vairrelles, 69^e), Dhorasoo • Anderson (cap.)
• INTER MILAN (entraîneur : Cuper)
Toldo • Zanetti (cap.), Materazzi, Cordoba, Coco - Conceição (Adani, 72^e), Di Biagio (Almeyda, 24^e), Emre, Morfeo • Crespo (Recoba, 79^e), Vieri

L'AJ Auxerre s'impose sur le terrain d'Arsenal

L'AJ AUXERRE semblait condamnée à faire de la figuration dans le groupe A de la Ligue des champions, où elle ne comptait qu'un point après trois matches. Les joueurs de Guy Roux ont relancé leurs chances en allant s'imposer sur le terrain d'Arsenal (2-1), prenant leur revanche après leur défaite à domicile (0-1) face au champion d'Angleterre. Les Bourguignons ont ouvert rapidement la marque sur un tir puissant et soudain d'Olivier Kapo (8^e minute). Ils ont conforté leur avantage grâce à un lob de leur attaquant sénégalais Khalilou Fadiga (27^e), qui

suivait une percée du défenseur Jean-Alain Boumsong. L'équipe d'Arsène Wenger a ensuite dominé sans discontinuer, manquant de nombreuses occasions par Thierry Henry et le Nigérian Nwankwo Kanu, qui est parvenu à réduire le score à la 53^e minute sur une passe de son partenaire français. La rentrée de Robert Pires (72^e), après plusieurs mois d'absence, n'a pas permis à l'équipe londonienne d'éviter la défaite. Aucun club n'a réussi d'ailleurs à s'imposer à domicile lors des huit premiers matches de cette 4^e journée.

LIGUE DES CHAMPIONS

(1^{er} phase, 4^e journée)

GROUPE A

Borussia Dortmund (All)-Eindhoven (Pbs) 1-1
Arsenal (Ang)-Auxerre (Fra) 1-2
Classement : 1. Arsenal, 9 pts ; 2. Borussia Dortmund, 7 ; 3. Auxerre, 4 ; 4. PSV Eindhoven, 2.
Déjà joués : Auxerre-Eindhoven 0-0 ; Arsenal-Dortmund 2-0 ; Dortmund-Auxerre 2-1 ; Eindhoven-Arsenal 0-4 ; Eindhoven-Dortmund 1-3.
Restent à jouer : Eindhoven-Auxerre ; Dortmund-Arsenal (30 octobre) ; Auxerre-Dortmund ; Arsenal-Eindhoven (12 novembre)

GROUPE B

Spartak Moscou (Rus)-FC Liverpool (Ang) 1-3
FC Bâle (Sui)-Valence (Esp) 2-2
Classement : 1. Valence, 10 pts ; 2. FC Liverpool, 7 ; 3. FC Bâle, 5 ; 4. Spartak Moscou, 0.
Déjà joués : Valence-Liverpool 2-0 ; Bâle-Moscou 2-0 ; Moscou-Valence 0-3 ; Liverpool-Bâle 1-1 ; Liverpool-Moscou 5-0 ; Valence-Bâle 6-2 ;

GROUPE C

Real Madrid (Esp)-AEK Athènes (Grè) 2-2
AS Rome (Ita)-Genk (Bel) 0-0
Classement : 1. Real Madrid, 8 pts ; 2. AS Rome, 5 ; 3. AEK Athènes, 4 ; 4. Genk, 2.

Déjà joués : Genk-Athènes 0-0 ; Rome-Real Madrid 0-3 ; Real Madrid-Genk 6-0 ; Athènes-Rome 0-0 ; Athènes-Real Madrid 3-3 ; Genk-Rome 0-1.

GROUPE D

Lyon (Fra)-Inter Milan (Ita) 3-3
Ajax Amsterdam (Pbs)-Rosenborg (Nor) 1-1
Classement : 1. Lyon, 7 pts ; 2. Inter Milan, 5 ; 3. Ajax Amsterdam, 5 ; 4. Rosenborg, 3.
Déjà joués : Rosenborg-Milan 2-2 ; Amsterdam-Lyon 2-1 ; Lyon-Rosenborg 5-0 ; Milan-Amsterdam 1-0 ; Inter Milan-Lyon 1-2 ; Rosenborg-Amsterdam 0-0 ; Restent à jouer : Milan-Rosenborg ; Lyon-Amsterdam (30 octobre) ; Rosenborg-Lyon ; Amsterdam-Milan (12 novembre).

Lourde défaite du Défi Areva en Coupe de l'America

LE DÉFI, le voilier du syndicat français Le Défi Areva, s'est lourdement incliné, mercredi 23 octobre, sur le plan d'eau Juliet de la baie d'Hauraki (Nouvelle-Zélande), face à celui du syndicat suisse Alinghi Swiss Challenge, lors de la première journée du deuxième round robin de la Coupe Louis-Vuitton (éliminatoires de la Coupe de l'America). Le bateau français termine à 5 min 54 s du Class America helvétique. Le Défi, toujours sans le moindre point après 9 régates, attend toujours la première des victoires qui pourraient lui ouvrir les portes des quarts de finale.

Plus tôt ce mercredi, la régata avait été annulée une première fois, par manque de vent. Un deuxième départ a été donné à 16 h 31, heure locale, sous 5 nœuds de vent (9 km/h). Les deux skippers, le Français Luc Pillot et le Néo-Zélandais Russell Coutts, avaient décidé ensemble de passer outre au règlement stipulant qu'aucun départ ne peut être donné après 16 h 30. Jeudi 24 octobre, le Défi français devait être opposé au syndicat suédois Victory Challenge, et son nouveau bateau ORM (« Serpent »).

Dans les autres régates du jour, les Italiens de Prada Challenge se sont imposés face aux Américains d'Oracle BMW Racing ; les Américains de One World l'ont emporté face aux Italiens de Mascalzone Latino et les Anglais de GBR Challenge sont venus à bout des Américains de Stars and Stripes, le team dirigé par le multiple vainqueur de l'épreuve, Dennis Conner.

Peu de temps auparavant, Prada Challenge et Mascalzone Latino avaient pu enfin disputer la dernière régata du premier round robin, qui avait été reportée à trois reprises. Le duel entre Italiens a tourné à l'avantage de Prada Challenge.

DÉPÊCHE

■ PATINAGE ARTISTIQUE : pour avoir refusé de se soumettre à un contrôle antidopage au mois de juillet, la patineuse américaine Kyoko Ina (30 ans) risque la suspension à vie ainsi qu'une forte amende – jusqu'à 1 million de dollars (environ le même montant en euros) –, a révélé mardi le quotidien *The Chicago Tribune*. Associée à John Zimmerman, Kyoko Ina s'était notamment classée 5^e aux Jeux olympiques de Salt Lake City en février 2002 et 3^e aux championnats du monde 2002 dans l'épreuve des couples.



De Paris au Mont-Saint-Michel par monts, par vaux et à vélo

Une échappée belle par des petites routes à travers les forêts de l'Orne, le bocage normand et le pays de la Baie. Près de 400 kilomètres de bonheur

LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)

de notre envoyé spécial

Au bout de la petite route pas plus large qu'une charrette à foin, là-bas, dans le lointain, Le Mont-Saint-Michel a surgi au-dessus de l'horizon. On a posé le vélo sur le talus pour saluer cette apparition tant attendue. Tant de côtes avalées depuis Paris pour ce grand moment de bonheur. La merveille, enfin, après plus de 350 kilomètres à pédaler ! Encore 25 pour atteindre le but ultime d'un périple devenu, en cet instant, voyage initiatique.

Le cycliste se sent alors l'âme d'un pèlerin, en ce jour de la Saint-Michel. Il ne reste qu'une heure, à peine plus, à filer vers la baie. Et ces derniers moments semblent, cette fois, trop courts. On comprend alors que cette fin d'étape sera le terme, depuis le départ de la grande ville, de tant de joies intenses, et parfois d'efforts aussitôt effacés par tous ces plaisirs cueillis hors des routes départementales et des nationales.

On venait de s'arrêter contre un petit pont de la Sélune. La retenue d'eau claire et profonde sur cette rivière de la Manche avait une atmosphère de lac canadien avec ses maisons en bois et ses pêcheurs cachés sous les ombrages. Juste après, les dernières rampes n'avaient pas été faciles vers Saint-Laurent et Saint-Aubin, deux villages du pays de Terregatte.

Mais, guidé par les éclats dorés de l'archange tout en haut de sa flèche, une longue descente s'annonçait jusqu'au niveau d'une mer scintillante au-delà des campagnes. Il y aura bien encore quelques faux-plats, et même deux ou trois raidillons, avant des polders plats comme la main. Hélas ! les longues tiges des champs de maïs cachent le Rocher. Croillon, Servon, Tanis, Ardevon : les derniers villages sont

traversés dans le calme absolu d'un dimanche d'automne. Pas une voiture ou presque, comme toujours depuis le départ, pour empêcher d'apprécier le calme de la nature, un chant d'oiseau, un bruissement de branches et la musique de la chaîne sur les pignons de la roue arrière. Un pont au-dessus de l'autoroute Rennes-Caen sonne le rappel d'un monde bruyant et pressé. Un peu plus loin, la quatre-voies Pontorson-Avranches est un autre obstacle à franchir avant de pouvoir se dresser au-dessus du guidon pour mieux admirer le Mont, qui occupe tout à coup la largeur de la rue au bout du gros bourg de La Rive.

DE COQUETS VILLAGES

Là, une dame en sarrau sort de sa ferme pour observer un vol d'ailes multicolores autour du monument : un lâcher de parachutistes célèbre aujourd'hui le saint patron du Mont. Sur les grèves flottent les étendards des groupes de pèlerins. Au milieu de la foule des touristes venus assister à la fête, la montée, vélo à la main, vers l'auberge, au sommet de l'unique rue du Mont, sera la pire difficulté du parcours.

Le premier jour, il a fallu quitter

Paris. Le boulevard périphérique est franchi par le bois de Boulogne, et les plateaux agricoles des Yvelines sont accessibles sans danger par le parc de Saint-Cloud, les bois de Fausse-Repose et la forêt de Marly. Commence alors une lente déclinaison de la banlieue, qui se poursuit bien au-delà des limites administratives de la région. La traversée de l'Île-de-France en dehors des sentiers battus révèle les travers d'une certaine conception du déménagement

du territoire et de son urbanisme en tache d'huile. Le poids de la capitale se fait sentir jusqu'aux dernières limites de la région, dans ces coquets villages où le calme règne dans la journée autour des maisons rénovées, maisons des rurbains.

Nouvelles ressources, résidences secondaires, agriculture florissante, subventions de tout ordre offrent au moindre hameau les moyens d'entretenir aussi bien les rives des chemins que les équipe-

ments publics. Des mairies aux églises, tout respire une certaine opulence.

Vient déjà le bocage normand, dont la traversée, dans un petit matin frisquet, sera un beau cadeau de cette longue randonnée par monts et par vaux : haies préservées, immenses pommiers aux fruits rutilants, herbe grasse des prés d'automne, paisibles ruminants occupés à regarder passer les pelotons bariolés des cyclistes amateurs, clochers qui se répon-

dent pour appeler les fidèles à l'office, paroissiens endimanchés sur les parvis fleuris.

Délaissant les villes haut perchées de Domfront et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, autant pour éviter les embarras de la circulation que pour échapper à de nouveaux sommets à gravir, les petites routes serpentent dans les vallons ombragés, entre bois et ruisseaux, d'une église à l'autre, d'un monument aux morts à l'autre, comme un résumé de l'histoire de France.



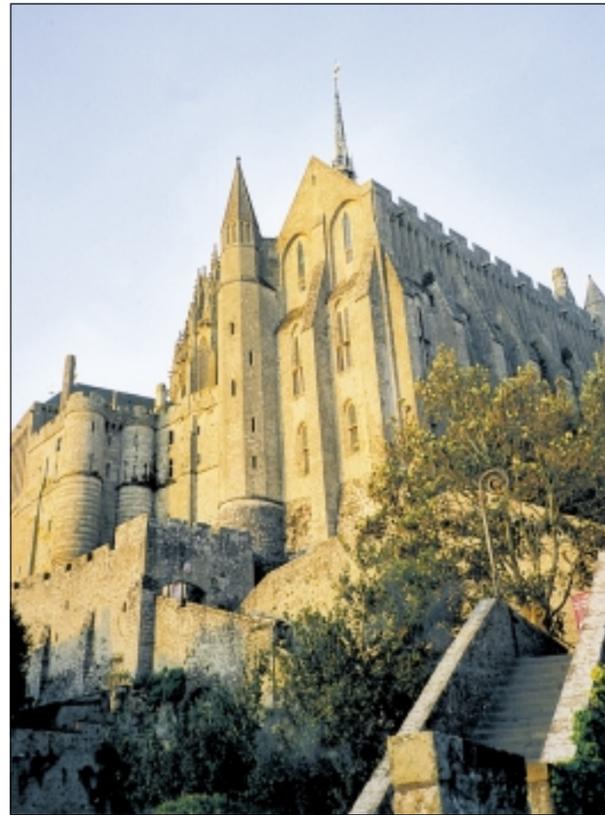
PHOTOS C. DE C.

Quelques conseils pour cette balade

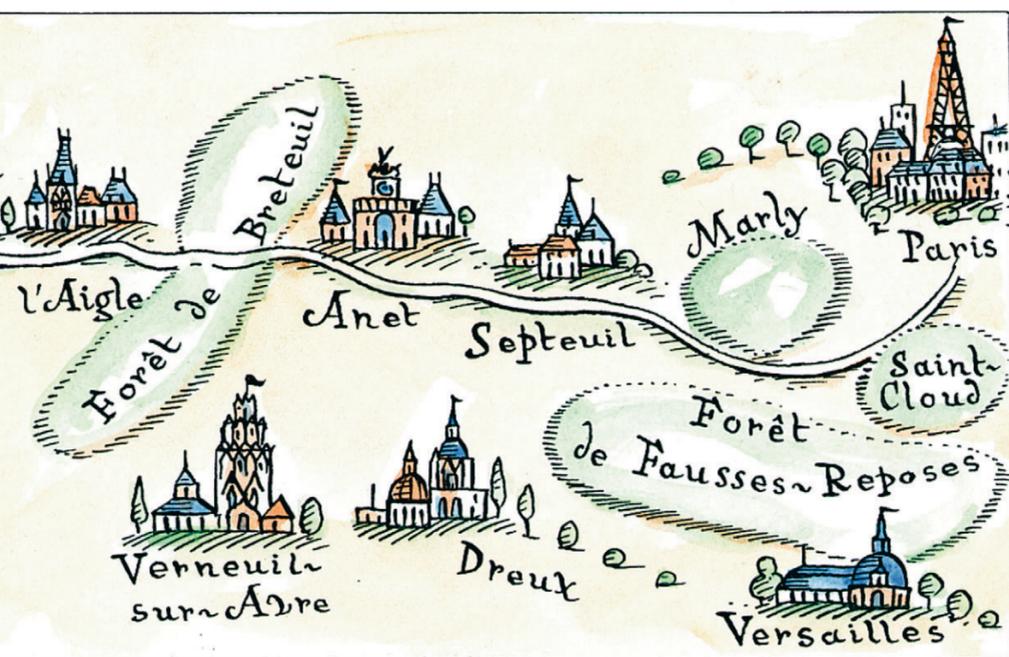
En partie ou en totalité, à condition de le faire à son rythme, ce périple est accessible à tous : en solo, en famille, ou en groupe. Il est essentiel de pédaler léger : un vélo de route ou un VTC (vélo tout-terrain), mais pas de VTT (vélo tout-terrain), trop lourd. Il faut embarquer avec soi un minimum de chargement, réparti dans de petites sacoches fixées au guidon et sur un porte-bagages.

Autre solution, se faire accompagner d'un véhicule qui rejoint le groupe avec les valises à l'arrivée de chaque étape. Chaque jour, un des cyclistes devient le chauffeur de cette « voiture-balai ». Il est également possible de demander aux aubergistes de faire porter l'ensemble des bagages jusqu'à l'hébergement suivant : un système encouragé par les offices de tourisme. Dans ce cas, le retour vers Paris ne pose pas de problèmes : tous les trains au départ de Granville acceptent les cyclistes avec leur vélo. Et, contrairement à ce qu'elle pratique pour les TGV, la SNCF ne demande aucune surtaxe dans les trains Corail.

Souvenir d'un temps où les petites routes étaient balisées, ce vieux panneau devant le Haras du Pin, (ci-dessus). Le matin, après une nuit dans un des hôtels du Mont, aux rues désertées par les touristes, la Merveille s'offre au soleil levant (ci-contre).



AUJOURD'HUI VOYAGES



Si la Manche du bocage est un hymne à la campagne préservée, l'Orne des forêts est un chant d'amour à la beauté des arbres. Depuis la lisière du département de l'Eure, la diagonale des petites routes entre Paris et Le Mont-Saint-Michel traverse de nombreux écrins de verdure. Après les forêts de Conches et de Breteuil, ce sont celles de Saint-Evroult et de Gouffern.

Juste une pause au milieu des élégants élevages de chevaux autour du haras du Pin, avant de laisser sur sa gauche les imposantes lignes de crête de la forêt d'Ecoves, qu'une légère faiblesse du mollet interdira d'aller taquiner sur le petit braquet. D'autant que viennent, immédiatement après, les premières lignes droites reposantes de la forêt des

Andaines. Mais la nature et ses parfums n'est pas le seul intérêt de cette balade tranquille. Les petites routes conduisent souvent, bien mieux qu'une banale départementale, au cœur d'un patrimoine, une terre de châteaux. C'est d'abord le palais baroque de Diane de Poitiers à Anet, en Eure-et-Loir, puis le magnifique donjon du XII^e siècle de Gacé, que la route principale évite bêtement, ou l'austère monument de brique qui donne son nom à Carrouges, dans l'Orne.

Les tours et détours des petites routes offrent d'autres surprises comme, entre Argentan et Sées, cet intrigant château d'O, élégant ensemble Renaissance, aujourd'hui interdit de visite, comme un écho mystérieux au roman érotique.

Ce réseau communal, on l'imagineait piège à nids-de-poule. Son excellent état autoriserait presque à refaire ce parcours sur de simples rollers. En revanche, malgré l'aide d'une carte et d'un carnet énumérant les moindres localités traversées, retrouver la route choisie s'apparente parfois à une véritable course d'orientation. Les panneaux indicateurs sont rares, et les aimables conseils des autochtones renvoient immanquablement au réseau principal. Mais ainsi, à mille lieues des destinations lointaines, l'aventure est à la croisée des chemins.

Christophe de Chenay
Illustration : Emmanuel Pierre

VADE-MECUM

► **LA SAISON.** L'idéal est de profiter d'un anticyclone centré sur la France et le sud de l'Angleterre pour être poussé par une brise de nord-est, plutôt que de faire face au vent (le pire ennemi du cycliste) océanique humide.

► **L'ITINÉRAIRE.** Il existe 550 000 kilomètres de petites routes en France. C'est le réseau communal, hors départementales et nationales. Entre Paris et le Mont-Saint-Michel, plusieurs variantes sont possibles. Dans la Manche, une « voie verte » traverse le sud du département jusqu'au Mont.

► **L'ASSISTANCE.** La Fédération française de cyclotourisme, 12, rue

Louis-Bertrand, 94200 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-56-20-88-88.

► **MANGER ET SE LOGER.** Il n'y a quasiment pas de restaurants et d'hôtels sur les petites routes. Il faut prévoir un crochet vers un gros village pour déjeuner le midi et une halte dans une petite ville pour trouver un toit le soir, à moins de s'arrêter dans une chambre d'hôte. Pour fêter l'arrivée à bon port, un dîner au restaurant de l'inévitable Mère Poulard (02-33-89-68-68), avec la célèbre omelette, à la table du fond où François Mitterrand invitait Margaret Thatcher (menus à 39 € et 49 €).

► **L'ADRESSE.** Le village

de Montchauvet, au sud de Mantes, à l'ouest des Yvelines. Cette cité médiévale qui comptait près de 10 000 âmes aux XIV^e et XV^e siècles, n'abrite plus que 250 habitants. Sur une butte calcaire, le village a conservé une partie de ses remparts et une impressionnante porte fortifiée, dite « porte de Bretagne ». Le chevalier Bertrand Du Guesclin y avait poursuivi Charles le Mauvais. Il existe encore la rue du Massacre. A côté de l'église Sainte-Marie-Madeleine du XIII^e siècle, une superbe porte romane avec des archivoltes décorées de dents de scie et de rosaces. Contacter le club archéologique de Montchauvet au 04-71-77-61-71.

► **RENSEIGNEMENTS.** Les offices de tourisme de la région fournissent aimablement des listes d'hôtels, et des fiches sur les curiosités de chaque secteur. Anet, tél. : 02-37-41-49-09 ; L'Aigle, tél. : 02-33-24-12-40 ; Gacé, tél. : 02-33-24-12-40 ; Argentan, tél. : 02-33-36-71-12-48 ; Sées, tél. : 02-33-28-74-79 ; Carrouges, tél. : 02-33-27-40-62 ; Domfront, tél. : 02-33-38-53-97 ; Saint-Hilaire-du-Harcouët, tél. : 02-33-79-38-88 ; Le Mont-Saint-Michel, tél. : 02-33-60-14-30.

► **À VISITER.** L'indispensable découverte de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et d'un des plus importants ensembles d'architecture romane et gothique au monde. La visite prend largement deux à trois heures, avec un conférencier (11 € avec l'entrée. Informations et réservations au 02-33-89-80-00). Horaires de visites : de 9 h 30 à 17 heures du 1^{er} septembre au 30 avril ; 9 heures à 18 heures du 2 mai au 31 août (tarifs : 7 €). Fermeture les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. L'Association du pays de la baie du Mont-Saint-Michel, 7, rue Saint-Saturnin, donne de précieux conseils pour un séjour. BP 320, 50500 Avranches. Tél. : 02-33-73-40-50.

► **À LIRE.** Au fil de la baie du Mont-Saint-Michel, un guide pour une journée, un week-end ou un séjour. Des balades, des visites, un calendrier des événements de l'année, des adresses gourmandes, des recettes (Editions Charles Corlet, 3,80 €).

Week-end à Venise en Orient-Express

Un train de légende pour une escapade européenne vers la Sérénissime.

Au-dehors, clochers à bulbe et campaniles. A bord, gastronomie et raffinement

AUTANT qu'une célébration, cet intermède hors du temps est une prière inconsciente : que ce bonheur ne connaisse pas de fin. Tout y est décalé. L'attente, empreinte du rêve de ce qui va venir. Le service, attentionné comme la vie l'est rarement. L'atmosphère, imprégnée de subtils raffinements et de citations d'un âge d'or révolu - marqueteries, Lalique, motifs art nouveau. Le trajet, qui s'égarait à travers les plus jolies montagnes d'Europe.

A 21 h 40, le Venice Simplon Orient-Express (VSOE) en provenance de Londres pénètre gare de l'Est. Par un couloir tapissé d'acajou, le passager est conduit à sa cabine. bercé par les soubresauts et reprises de cet animal capricieux, il dépasse, pendant la nuit, Bâle et Zurich pour ouvrir les yeux sur les clochers à bulbe de l'Autriche. Car ce train moelleux va cueillir ce qu'il juge le plus beau, s'emmitoufle de brumes, de frimas, avant de redescendre vers les campaniles, l'ocre et la douceur italiens. Les brouillards matinaux glissent sur les chalets des villages d'altitude. Entre les crêtes proches, acérées, jaillit une calotte enneigée. La montagne est trop haute ? On la contourne, longeant des champs où les vaches broutent l'herbe verte et fruitée, dans les senteurs d'humus d'un matin ensoleillé. Sur le plateau du petit déjeuner, le thé refroidit dans la tasse, délaissé. Feldkirch, Saint-Anton, Innsbruck, Brenner, Trente, Véron-



ne, Vicence, Padoue : aux noms, on mesure les changements permanents de décor.

Que d'étapes parcourues depuis ce 4 octobre 1883 qui vit la première liaison Paris-Istanbul au cours de laquelle le train se fit un nom. Il devança de quinze ans le Transsibérien, qui s'élancera vers l'Est en 1898. En 1906, le percement du tunnel du Simplon lui ouvre Venise.

Il est 18 h 10, précises, le lendemain, quand s'arrondissent dans le ciel les dômes de la Sérénissime.

De notre envoyée spéciale
Danielle Tramard

► Le VSOE circule de Londres à Venise tous les jeudis jusqu'au

14 novembre, arrivée Venise le lendemain, 1 540 € (un trajet en train, l'autre en avion, pension complète, transferts, nuit et petit déjeuner au Cipriani). Reprise le 20 mars 2003. Divers itinéraires dont, une fois par an, un Paris-Istanbul, via Budapest et Bucarest. Auprès de Venice Simplon Orient-Express Voyages, tél. : 01-55-62-18-00. Lire, pour l'histoire et la légende, *Orient-Express, un train de rêve*, de Constantin Parvulesco (Etai, 2002), *Un jardin à Venise*, récit d'une grande simplicité, de Frédéric Eden, grand-oncle de feu Antony Eden (*Le Serpent de mer*, 2002), et, bien sûr, *Le Crime de l'Orient-Express*, d'Agatha Christie.

À TOUS PRIX

► **450 € : UNE SEMAINE DE PONEY.** Pour les vacances de la Toussaint, l'UCPA propose des stages d'équitation pour les enfants.

Ce prix concerne les 7-11 ans pour un séjour à Bois-le-Roi, à 60 kilomètres au sud de Paris. Tél. : 0-825-820-820 ; Internet : www.ucpa.com/

► **625 € : HUIT JOURS AU BORD DE LA MER ROUGE.**

Accor Vacances inscrit à son catalogue un séjour à l'hôtel Hurghada (cinq étoiles) près de la plage et des eaux claires pour la plongée sous-marine. Ce prix (hors taxes), par personne,

comprend le vol au départ de Paris (les 7 et 14 novembre), l'hébergement en chambre double et la demi-pension. Tél. : 0825-01-23-45 ; Internet : accortravel.com/ et agences de voyages.

► **740 € : UN WEEK-END À MALTE.** Îles du monde propose quatre jours et trois nuits au Palais Xara. Cette demeure du XVII^e siècle reconstruite en hôtel de charme, se trouve à Mdina, l'ancienne capitale de Malte.

Ce prix, base double, valable du 1^{er} novembre au 20 décembre, inclut les vols A/R La Valette

(à partir de Paris, Lyon et Marseille), et les petits déjeuners. Tél. : 01-43-26-68-68.

► **799 € : RANDONNÉE EN MAURITANIE.** Déserts organise une randonnée chamélière de 8 jours, du 3 au 10 novembre, (en groupe de 7 à 12 personnes), de Chinguetti à l'erg Ouaranne.

Ce prix comprend une nuit en auberge et six sous la tente traditionnelle, l'ensemble des prestations (sauf les taxes d'aéroport et les frais d'inscription). Départ de Paris. Tél. : 01-55-42-78-42. Internet : www.deserts.fr/

AUJOURD'HUI

Encore de la pluie

JEUDI 24 OCTOBRE

Lever du soleil à Paris : 8 h 26
Coucher du soleil à Paris : 18 h 43

Le temps reste agité, avec une perturbation arrivant sur l'Ouest qui circulera dans la journée vers le Centre et l'Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Il pleut en matinée. Dans l'après-midi, quelques pluies apparaissent. Vent de sud-ouest, puis d'ouest, jusqu'à 70 km/h dans les terres et 90 km/h sur le littoral. Températures maximales de 14 à 17 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Ciel couvert en matinée de la Touraine à la Haute-Normandie. La pluie s'étend en journée à l'Ile-de-France, au Nord-Pas-de-Calais et aux Ardennes. Vent jusqu'à 70 km/h. Températures : de 10 à 12 degrés du Nord-Picardie aux Ardennes, 13 à 15 degrés de l'Ile-de-France au Centre.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Les nuages arrivent en matinée par l'ouest. Dans l'après-midi, quelques pluies sur la Champagne et le plateau lorrain, qui se généralisent en soirée au reste de la région, avec un vent sensible. Températures : de 10 à 13 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Sur Poitou-Charentes, pluies éparses en matinée, plus soutenues l'après-midi, qui gagnent le nord de l'Aquitaine en journée. Ailleurs, ciel nuageux. Vent de sud-ouest jusqu'à 70 km/h. Températures : entre 14 et 17 degrés du marais poitevin au Périgord, de 16 à 19 degrés du Médoc au Midi toulousain.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le temps se dégrade rapidement sur le Limousin, avec vent et pluies. Sur l'Auvergne, temps nuageux ; des pluies sur le Cantal et l'Allier. Sur Rhône-Alpes, matinée agréable. Nuages plus nombreux sur l'Ouest l'après-midi. Températures : entre 10 à 14 degrés, 15 à 17 degrés sur la Drôme et l'Ardeche.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Ciel peu nuageux, sauf l'après-midi sur le Languedoc-Roussillon. Vent jusqu'à 70 km/h sur le delta du Rhône, les côtes du Var et le sud de la Corse. Températures : de 16 à 20 degrés, 22 degrés en Provence.

24 OCT. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	11/19 S	Madrid	7/17 N
Biarritz	10/18 C	Milan	9/16 S
Bordeaux	10/17 C	Moscou	1/2 S
Bourges	5/13 P	Munich	5/10 N
Brest	9/15 N	Naples	13/19 S
Caen	8/13 P	Oslo	1/5 *
Cherbourg	7/14 P	Palma de M.	11/22 C
Clermont-F.	5/14 C	Prague	5/9 N
Dijon	4/12 N	Rome	14/20 S
Grenoble	8/15 S	Séville	11/23 N
Lille	6/10 P	Sofia	9/17 N
Limoges	7/12 P	St-Petersb.	-6/3 N
Lyon	3/14 N	Stockholm	2/7 P
Marseille	8/16 S	Ténérife	22/26 S
Nancy	6/11 P	Varsovie	4/12 P
Nantes	9/16 N	Venise	11/15 N
Nice	9/20 S	Vienne	6/11 N
Paris	6/14 P		
Pau	5/16 C		
Perpignan	9/17 S		
Rennes	8/16 N		
St-Etienne	5/14 N		
Strasbourg	6/11 N		
Toulouse	8/16 N		
Tours	6/15 P		

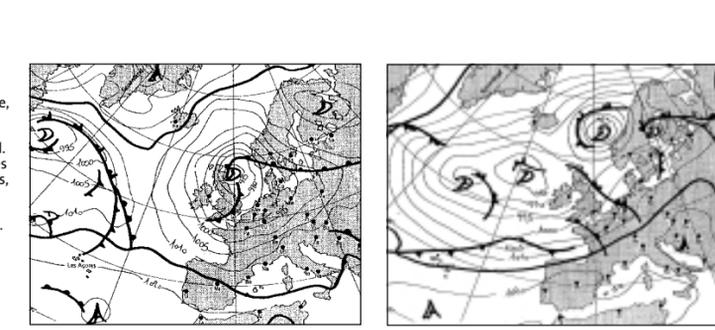
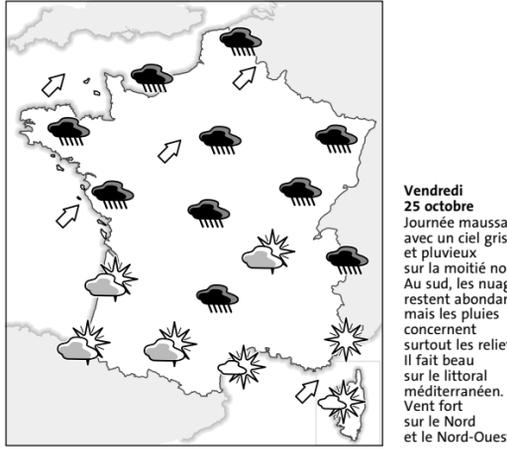
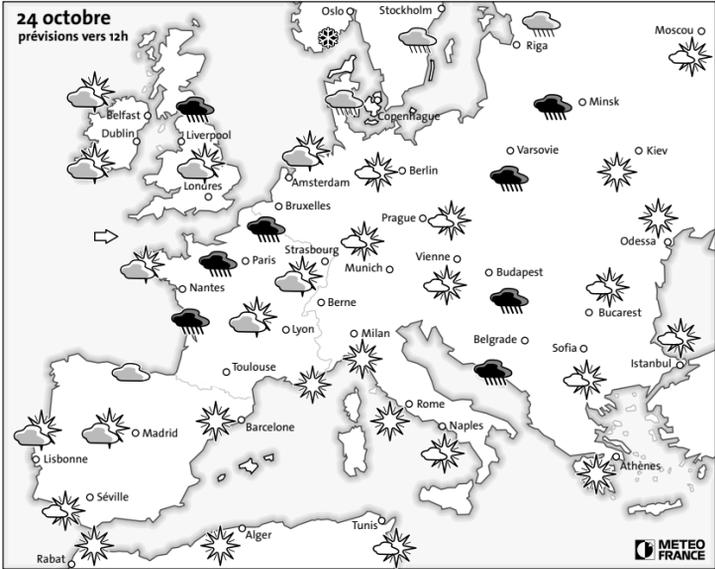
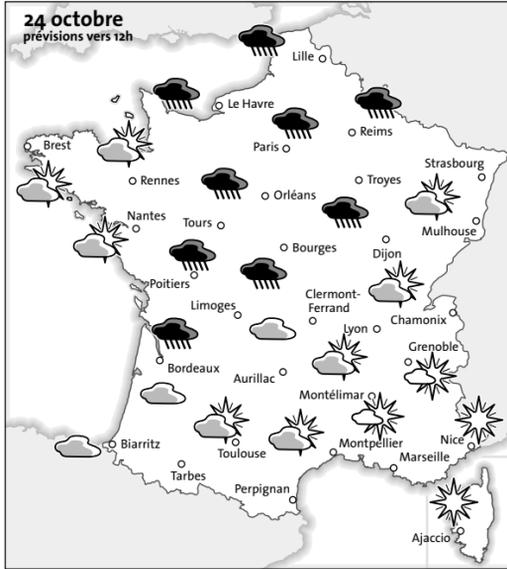
AMÉRIQUES			
Brasilia	19/32 S		
Buenos Aires	15/27 S		
Caracas	26/33 S		
Chicago	4/9 S		
Lima	17/21 S		
Los Angeles	13/14 C		
Mexico	11/23 C		
Montréal	-1/7 P		
New York	3/9 S		
San Francisco	10/13 C		
Santiago Ch.	8/23 C		
Toronto	-1/6 S		
Washingt. DC	7/11 C		

FRANCE OUTRE-MER			
Cayenne	22/33 S		
Fort-de-Fr.	23/30 P		
Nouméa	20/27 S		
Papeete	24/30 S		
Pointe-à-P.	24/29 P		
St Denis Réu.	19/25 S		

EUROPE			
Amsterdam	6/11 N		
Athènes	18/25 S		
Barcelone	12/20 S		
Belfast	2/9 N		
Belgrade	6/13 P		
Berlin	5/8 N		
Berne	5/10 S		
Bruxelles	6/12 P		
Bucarest	11/20 N		
Budapest	1/11 P		
Copenhague	5/8 P		
Dublin	2/13 N		
Francfort	7/10 P		
Genève	6/12 S		
Helsinki	-3/4 *		
Istanbul	19/23 S		
Kiev	6/15 S		
Lisbonne	13/20 N		
Liverpool	5/12 C		
Londres	2/11 N		
Luxembourg	6/9 P		

AFRIQUE			
Alger	14/23 S		
Dakar	26/28 S		
Kinshasa	22/31 P		
Le Caire	19/28 S		
Nairobi	15/25 S		
Pretoria	18/30 S		
Rabat	15/22 S		
Tunis	16/24 S		

ASIE-OcéANIE			
Bangkok	27/34 P		
Beyrouth	21/27 S		
Bombay	25/35 S		
Djakarta	25/33 S		
Dubaï	24/33 S		
Hanoï	19/27 S		
Hongkong	18/24 S		
Jérusalem	12/25 S		
New Delhi	17/30 S		
Pékin	4/11 S		
Séoul	1/15 C		
Singapour	25/33 S		
Sydney	13/21 S		
Tokyo	13/17 P		



JARDINAGE

Tous les mercredis datés jeudi, le guide des plantes

LES PREMIÈRES GELÉES approchent, dans certaines régions elles sont même déjà arrivées ; il faut donc préparer à l'hivernage les plantes qui craignent le froid. Les Parisiens et tous les habitants des grandes villes de la côte ouest du pays peuvent attendre, voire laisser dehors leurs plantes à balcon pendant tout l'hiver... sauf si une vague de froid est annoncée. Il sera alors temps de les rentrer fissa pour les protéger.

Contrairement à une idée répandue et mille fois répétée dans les ouvrages spécialisés, il ne faut pas tailler les géraniums, les fuchsias, lantanas et autres plantes arbustives quand ils rejoignent leurs quartiers d'hiver.

Il faut donc les rabatter au printemps, quand ils retrouvent leurs quartiers d'été. Taillées en avril,

les extrémités des branches font de belles boutures qui s'enracinent vite et fleurissent dès juillet avec opulence, si elles sont bien traitées.

Mais il faut débarrasser ces plantes de toutes leurs feuilles sèches, tachées, gâtées, suspectes d'abriter les spores de rouille ou de toute autre maladie cryptogamique. Il faut les débarrasser aussi de leurs inflorescences fanées, des vieilles tiges ayant porté des fleurs et toutes celles portant des boutons. Ensuite, il faudra pulvériser une solution de traitement total maladie et insectes des rosiers sur leur feuillage en insistant sur le revers de feuilles.

Les laisser sécher et les rentrer de préférence dans une pièce claire et non chauffée, juste maintenue hors gel. Ne pas les arroser plus d'une fois par mois, mais les inspecter souvent de façon à retirer régulièrement leurs feuilles jaunies. Les géraniums lierres sont un peu plus fragiles, qui craignent davantage le manque d'eau, tan-

dis que les branches plus grosses de ceux qui sont érigés contiennent suffisamment d'humidité pour tenir à la limite de la dessiccation sans que la plante soit mise en péril.

Les lantanas sont difficiles en revanche : trop d'eau et ils crévent, pas assez de même. Les cactées seront mises en pleine lumière et au régime sec. Elles pourrissent facilement et doivent être surveillées avec assiduité. Certaines supportent ainsi des températures très négatives, comme ces opuntias originaires des Andes ou d'autres originaires du Canada ou du Texas. La plupart n'exigent que quelques degrés, une luminosité très forte et pas d'eau.

Si les géraniums hivernent dans une serre froide ou une véranda peu chauffée, on peut, en revanche, laisser les fleurs se développer après avoir enlevé leurs feuilles mortes et jaunies. Originaires d'Afrique du Sud, le géranium (on devrait l'appeler pélagonium, les géraniums étant des

plantes vivaces acaules parfaitement résistantes au gel), d'un climat de type méditerranéen donc, peut se développer sans trop de dommage pendant toute l'année.

Placés au même endroit, les lantanas se porteront mieux que dans une pièce d'habitation.

VÉRANDA PEU CHAUFFÉE

Les fuchsias les plus fragiles, particulièrement les variétés retombantes, exigent la serre froide ou la véranda peu chauffée et régulièrement aérée. Les plus robustes se contentent d'un régime demi-sec et d'une pièce pas trop sombre.

Que faire s'ils sont attaqués par les aleurodes ? Ces minuscules papillons blancs qui s'envolent en nuée quand on frole les plantes ? D'abord se débarrasser de la plupart d'entre eux en soulevant délicatement la plante qui en est envahie pour la déplacer rapidement à deux ou trois mètres de là. Les deux tiers des aleurodes ne la rejoindront pas ! Ensuite, pulvériser un insecticide systémique et rémanent sur toute la plante atteinte et l'enfermer dans un sac en plastique pendant vingt-quatre heures ! Et faire ainsi avec tous les fuchsias et lantanas atteints.

En tout cas, ne pas introduire de plante atteinte par ces insectes dans une serre froide ou une véranda sous peine d'en être infesté et de ne pas pouvoir s'en débarrasser. Par chance, ces aleurodes, un cadeau des Amériques via les serres néerlandaises, ne s'attaquent pas à toutes les plantes avec la même virulence. Mais ils peuvent faire crever en un rien de temps un lantana et infester un hibiscus de Chine de triste façon. Rabattu méchamment, ce dernier s'en remettra tant il est robuste, les autres plantes pas du tout.

Les lauriers roses peuvent encore rester dehors, car les températures de -4 °C ou -5 °C ne leur font pas peur s'ils sont protégés du vent, bien calés contre un mur. Ils peuvent même hiverner dehors à Paris. Ils seront inspectés car les

cochenilles les attaquent souvent. Elles sont faciles à reconnaître : collées sur les tiges et les feuilles, ce sont de petits chapeaux chinois verts ou marron, collants.

Les enlever à la main au maximum puis pulvériser une solution anti-cochenille sur les feuilles, sous les feuilles, le long des tiges jusqu'à ce que les plantes dégoulinent.

Plus fragiles, les agrumes nécessitent des inspections fréquentes et parfois l'ablation des jeunes branches envahies en un rien de temps, ainsi que des pulvérisations fréquentes, suivies car ils sont sensibles à la fumagine qui se développe sur le miellat produit par les cochenilles. On a abandonné leur culture car ils sont très difficiles à maintenir en état de croissance. Un kumquat n'a ainsi pas produit une seule feuille depuis deux ans ! Il végète, rien n'y fait. Tout est réuni pour qu'il se développe, mais il ne veut pas.

cochenilles les attaquent souvent. Elles sont faciles à reconnaître : collées sur les tiges et les feuilles, ce sont de petits chapeaux chinois verts ou marron, collants.

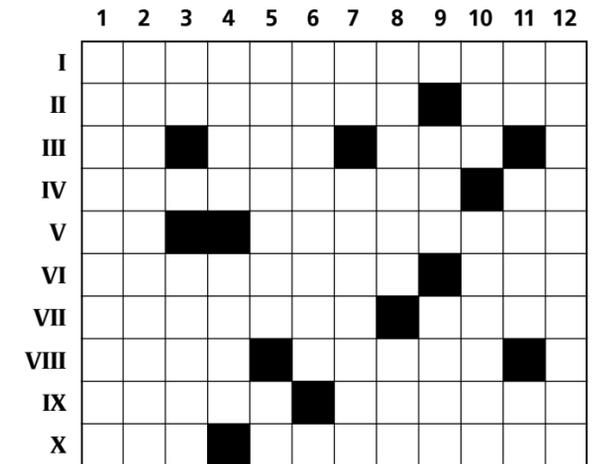
Les enlever à la main au maximum puis pulvériser une solution anti-cochenille sur les feuilles, sous les feuilles, le long des tiges jusqu'à ce que les plantes dégoulinent.

Plus fragiles, les agrumes nécessitent des inspections fréquentes et parfois l'ablation des jeunes branches envahies en un rien de temps, ainsi que des pulvérisations fréquentes, suivies car ils sont sensibles à la fumagine qui se développe sur le miellat produit par les cochenilles. On a abandonné leur culture car ils sont très difficiles à maintenir en état de croissance. Un kumquat n'a ainsi pas produit une seule feuille depuis deux ans ! Il végète, rien n'y fait. Tout est réuni pour qu'il se développe, mais il ne veut pas.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 253



HORIZONTALEMENT

I. Des hommes qui montent. - II. L'argonaute ou... la pieuvre par huit. Annonce la fin. - III. Possessif. Maintient la coque hors de l'eau. Suspecte tout ce qui vient de l'étranger. - IV. Met en harmonie l'homme et la machine. Personnel. - V. Tiré des rois. Petit problème dans le système. - VI. Douce mais suspecte. Manifestation d'impatience. -

VII. Préparé pour la compétition. Léger brouillard. - VIII. Sale coup pour le comédien. Partir sans but. - IX. Ses pointes font barrage. Gâtât. - X. L'Europe des étoiles. N'ont pas de temps à perdre.

VERTICALEMENT

1. Travaille sur le terrain à petites doses. - 2. Grincheux qui descendraient de l'évêque de Noyon. - 3. Au bout du bout.

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

Les premiers livres de la Bible. - 4. En tête chez les plus jeunes. Prêts à siéger. - 5. Se prend par la tête. A la tête du précédent. - 6. Plus ou moins agréable à l'oreille. - 7. Petite galette, grosse mémoire. Tient tête. - 8. A la fin, il ne voulait plus rien voir. Revenu en cuisine. - 9. Pièce de charrie. Difficiles à clouer. - 10. De bonne heure. Interdite. - 11. Cours court. Aven en région. Voyelles. - 12. Mises à plat.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 252

Horizontalement

I. Fermentation. - II. Odeur. Air. Ma. - III. Ristourna. Su. - IV. Clé. Spasme. - V. Lido. Emiette. - VI. Utah. Ra. Riva. - VII. Se. Moïse. Rab. - VIII. Isis. PSA. - IX. Ouf. Sédition. - X. Nasses. Eétoad (dotée).

Verticalement

1. Forclusion. - 2. Edilité. Ua. - 3. Réséda. Ifs. - 4. Mut. Ohms. - 5. Eros. Oise. - 6. Upérisés. - 7. Taras. - 8. Ainsi. Epie. - 9. Tramer. Ste. - 10. Etirait. - 11. OMS. TVA. Oo (Oô). - 12. Nauséabond.

BRIDGE

N° 2018

UNE CORDE POUR SE PENDRE

Dans cette donne, un joueur trop gourmand (Sud) a chuté son chelem, alors que, grâce à l'en-tame, il aurait pu le gagner.

♠ V 9 4
♥ A V 5 3
♦ 7 6 4 3
♣ A 7

♠ 7 5 3
♥ D 10 7 4
♦ 8 5
♣ D 10 3 2

♠ R 10 8 6
♥ 9 8 2
♦ R V 9
♣ 9 6 5

♠ A D 2
♥ R 6
♦ A D 10 2
♣ R V 8 4

avec la Dame. Sud monte ensuite au mort avec l'As de Trèfle pour essayer la double impasse à Carreau.

Le 10 fait la levée, et Sud joue le Roi de Cœur puis fait l'impasse à la Dame de Cœur. Ensuite, il fait l'impasse au Roi de Carreau, tire l'As de Carreau puis l'As de Pique (au cas où le Roi tomberait). Après, il remonte au mort par le 7 de Carreau et réalise l'As de Cœur pour cette position :

Ann : S. don. Pers. vuln.

Sud Ouest Nord Est
2 SA passe 4 SA passe
6 SA passe passe

Ouest ayant entamé le 7 de Pique, comment Sud pouvait-il réussir ce PETIT CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

Voici la ligne de jeu gagnante : le déclarant fournit le 9 de Pique du mort, car Ouest (qui n'a sûrement pas le Roi) peut avoir le 10. Mais c'est Est qui l'a, et Sud prend le 10

♠ DV 10
♥ A
♦ D 7 6 3
♣ A R D 10 8

♠ -
♥ DV 7 6 5 4 3
♦ V 9 4
♣ V 6 4

♠ A 9 5 3
♥ 10 9 8 2
♦ R 5 2
♣ 9 3

♠ R 8 7 6 4 2
♥ R
♦ A 10 8
♣ 7 5 2

Ann : S. don. Tous vuln.

Sud Ouest Nord Est
1 ♠ 2 ♥ 3 ♣ contre
3 ♠ passe 4 ♣ passe
4 ♦ passe 6 ♠ passe...

Maintenant il y a un problème pour savoir s'il doit faire un placement de main à Cœur ou essayer l'impasse à la Dame de Trèfle. Or, si les défausses adverses ne l'ont pas trompé, il doit jouer le dernier Cœur du mort. Ouest prend avec la Dame et doit se jeter dans la fourchette à Trèfle...

LA CHUTE DE LA CHAMPIONNE

Une grande joueuse anglaise a été impressionnée par la façon dont Est a fait chuter son chelem. Auriez-vous trouvé la défense mortelle ?

Les annonces auraient pu se dérouler ainsi :

Note sur les enchères

Nord aurait dû répondre « 3 Trèfles », car une enchère artificielle (cue-bid ou spoutnik) dénie une enchère naturelle.

Philippe Brugnon

CULTURE

DANSE

La seizième édition du festival Romaeuropa vient d'accueillir « The Show (Achilles Heels) », pièce avec laquelle le grand artiste américain fait ses adieux à la danse. Un dernier spectacle plein de risque et de fureur racontant l'amour entre Achille et Patrocle

A Rome, Baryshnikov talonné par son destin

ROME

de notre envoyée spéciale

L'arrivée de Mikhaïl Baryshnikov et de sa compagnie White Oak au festival Romaeuropa occupe des pleines pages dans la presse italienne. Le spectacle *The Show (Achilles Heels/Le talon d'Achille)* vient d'être créé en avant-première à Essen, en Allemagne, et des informations ont filtré. La dernière grande légende du ballet classique, le séducteur adoré des Américaines et des actrices, joue le rôle du guerrier Achille, amoureux de Patrocle, perché sur des talons aiguilles, le torse glissé dans une armure-bustier. Il n'hésite pas, entre Almodovar et Jean Paul Gaultier, à brouiller son image, et même à la casser.

Le soir de la première représentation, le Teatro Argentina est sur le qui-vive. L'étoile arrête la danse, et met fin à White Oak, la compagnie qu'il créait il y a dix ans, pour enfin interpréter du contemporain, tout son saoul. Après deux genoux, c'est son épaule droite qui part en capilotade et qu'il faut opérer. Après, il verra...

Baryshnikov décroche. Et prend tous les risques. Il veut que sa pièce ultime cerne avec exactitude l'artiste qu'il est devenu. Du petit prince blond du Kirov demandant l'asile politique à Toronto en 1974, en passant par le directeur de l'American Ballet Theatre, une des plus puissantes institutions américaines avec le New York City Ballet, son évolution a été vertigineuse, puisque aujourd'hui il danse comme un poisson dans l'eau les post-modernes (y compris les plus radicaux comme Yvonne Rainer ou Steve Paxton). Il s'intéresse aux avant-gardes, comme les jeunes Français Boris Charmatz et Jérôme Bel, dont il se sent compagnon d'aventure et de refus.

Comment arrêter ? En fonçant vers l'extrême. A 54 ans, l'artiste n'a qu'une devise : « *Now or never!* » Pour ce faire, il a sollicité Richard Move, le travesti multimédia le plus recherché des Etats-Unis. Un extravagant géant de deux mètres de haut, instigateur dans les années 1990, à Washington puis à New York, de soirées cabaret où des artistes de tous bords venaient brocarder à chaud l'actualité au cours de performances houleuses. Un personnage incontournable depuis sa parodie amoureuse de Martha Graham,

martha@mother, qu'il donne dans le monde entier depuis 1996. Après avoir décortiqué dans ce spectacle les obsessions mythologiques de celle qui fut la grande prêtresse de la danse moderne, Richard Move (lui-même grec par sa mère) se sentait d'attaque pour affronter les adieux du héros Baryshnikov, secrètement décidé à lui offrir « *un chant d'amour d'un romantisme fou* ».

Une histoire de passion entre deux hommes. Achille, patrocle (magnifique Miguel Anaya). « *J'incarne Achille comme un homme qui porte des vêtements de femme, pas nécessairement comme un homosexuel*, explique Mikhaïl Baryshnikov, à l'affût de la moindre réaction. *Je ne crois pas important de savoir si les relations d'Achille avec Patrocle sont érotiques ou simplement de l'ordre de l'amitié. Notre époque ressemble à la Grèce antique, où les sexualités pouvaient être variables en fonction des circonstances de la vie, des rencontres. La bisexualité se porte aujourd'hui avec un certain chic, non ? J'avais la possibilité de tirer mon personnage vers la caricature travestie, et j'en avais assez envie, mais c'était trop facile, j'ai évité le numéro, je l'ai joué retenu.* »

UN MORCEAU RISQUÉ

Quand on le voit hésiter entre le bustier doré et l'écarlate, la délicatesse de ce qu'il exprime rend la salle muette. « *Avec Richard, je savais que ce serait bizarre!* », dit-il, un peu sur le ton de celui qui aurait perdu le mode d'emploi de son dernier jouet. *The Show* est un morceau plutôt risqué pour une idole. Non pas à cause de l'homosexualité, on s'en doute, mais parce qu'Achille est aussi croqué en héros de notre temps, qu'il participe à des jeux télévisés assez récents où il doit répondre à des questions très intimes, qu'il s'excite comme un fou tandis que le jackpot de ses gains tombe avec un bruit d'enfer. Arto Lindsay a signé la musique, et Deborah Harry (la chanteuse platine du groupe Blondie) a écrit exprès pour le danseur *Beautiful Creature*, en même temps qu'elle prête sa voix à la déesse Athéna.

Richard Move aime l'outrage, pas la grossièreté : ce n'est pas sans finesse que sa pièce caricature l'absence de limites que le monde

actuel impose entre vie privée et vie publique. Achille et Patrocle, Bill Clinton et Monica L., John Major et les déballages d'une ex-maîtresse... « *Chaque homme a son talon d'Achille, un point qui le rend vulnérable. La double vie de Mitterrand, sa fille naturelle, est une histoire qui aurait tout de suite franchi la zone de l'intime dans un pays comme les Etats-Unis, et aurait détruit l'homme d'Etat* », glisse en aparté Baryshnikov, qui apprécie la discrétion française. Revenant à Achille, il précise : « *Richard, ce garçon de Virginie, est arrivé à New York dans les années 1980, une épo-*

La passion d'Achille

Achille, le guerrier et l'amoureux secret, est un personnage que l'on retrouve dans les images homosexuelles chorégraphiques. Deux exemples récents. En 1993, le chorégraphe Bill T. Jones, totalement inspiré par son danseur Arthur Avilles, créait un solo intitulé *Achilles loved Patroclus*, centré sur le rôle de Patrocle, tandis que Derek Jacobi lisait *L'Illiade* sur une musique de John Oswald. En 1995, dans *Enter Achilles*, Lloyd Newson déguisait son Achille en Batman, et transformait le champ de bataille de la guerre de Troie en un pub anglais avec jeunes gens imbibés à la bière, bataillant féroce-ment entre eux, rendant très crédibles le désir et la brutalité des héros de la mythologie. Il est aussi cocasse de savoir que le tendon d'Achille (qui relie les muscles de la jambe au talon) est le point faible des danseurs : s'il se rompt, leur carrière peut être fort compromise. La zone est dangereuse pour Achille, les danseurs, et tous les mortels.

que archisuperficielle, où des artistes, vivant dans l'urgence, compressaient images et idées, temps et espace, une caractéristique de la culture pop américaine, prompt à tout dévorer en temps réel. Des artistes comme Jeff Koons ou David Salle. Richard Move est l'enfant de cette dévoration-là, il sait divertir et analyser en un même mouvement drôle et cruel. » Le plus souvent en poète. Avec des images comme celles des colombes. Encore que, le soir de la première, les piles n'avaient pas été rechargées et les colombes battaient de l'aile.

Si l'art de Richard Move n'est

pas précisément celui du chorégraphe, même s'il a été danseur dans de très nombreuses compagnies, il possède toutefois le don instinctif du mouvement, ultrarapide à manipuler les codes, à relire l'histoire en fonction des déviations sociopolitiques actuelles.

La guerre de Troie, par son inexorable, renvoie à la guerre en train de se préparer en Irak. On sent la fierté de Baryshnikov, le réfugié russe, natif de Riga en Lettonie, à jouer un rôle plein des résonances de la fureur et de la bêtise du monde. Se sent-il pour autant un Américain ? « *Si le test est d'être inquiet à propos de cette guerre stupide que le gouvernement Bush veut à tout prix imposer, la réponse est oui. Seul Colin Powell me semble un homme digne. Condoleezza Rice, Dick Cheney, ont des attitudes publiques qui me terrifient. Peut-être parce que je connais le langage des corps. Quant à Donald Rumsfeld, le secrétaire d'Etat à la défense, quand on le voit parler aux journalistes, on peut lui prédire un bel avenir au cabaret!* »

Que sa fille aînée, 21 ans, issue d'une union avec Jessica Lange, veuille faire de la politique provo-

que l'admiration de ce père qui, il n'y a pas si longtemps, était encore un jeune immigré : « *Elle se situe du côté de Ralph Nader, mais en plus à gauche* », explique-t-il. Tendre à la peau dure, le danseur est un angoissé, prêt à croire qu'il a tout simplement raté sa vie parce qu'au bout de dix ans, il s'était vu obligé de quitter l'American Ballet Theatre à cause d'un différend avec l'administration. Son départ, en 1989, on sent qu'il ne l'a pas digéré : « *Je me demande encore aujourd'hui si essayer de moderniser une compagnie classique valait que je donne dix ans de ma vie! Je suis un être lunatique. Quand je tombe dans des creux, je ne me relève plus. Aussi, j'ai cessé de penser négativement, et chaque jour, je fais mienne l'histoire que Bob Rauschenberg a écrite dans un de mes programmes : "Quand je m'éveille, je me demande ce que je dois faire, j'hésite. Alors, j'examine plutôt ce que je ne devrais pas faire, et je le fais"* », dit-il, en riant. Est-ce ainsi, par antithèse, qu'il a décidé de rompre avec la danse ? Alors il y revient, « talonné » par son destin.

D. F.

Les spectacles à venir

- **Tournée de White Oak**
The Show (Achilles Heels) retourne jusqu'au 5 novembre, à Turin.
- **Programme de Romaeuropa.**
Jusqu'au 24 novembre.
Teatro Argentina : lalala Human Steps, du 25 au 27, 21 heures.
Teatro Valle : William Kentridge, jusqu'au 26 octobre. (Le spectacle sera à Paris du 20 au 24 novembre, Centre Pompidou.)
Brancaleone : programme du Batofar, le 26 octobre, à minuit.
Teatro Valle : *Les Enfants d'Héraclès*, de Peter Sellars, du 7 au 9 novembre, 21 heures (le 10 à 17 heures). Le spectacle sera à la MC93, Bobigny, du 20 novembre au 1^{er} décembre.
Teatro Olimpico : *Babelle heureuse*, de Jose Montalvo/Dominique Hervieu, du 13 au 16 novembre, 21 heures.
Teatro Valle : *City Reading Project*, d'Alessandro Baricco, du 14 au 23 novembre, à 21 heures.
Villa Piccolomini : Orchestre interculturel de Piazza Vittorio. 24 novembre, 19 heures.
www.romaeuropa.net

Peter Sellars, Alessandro Baricco, histoires d'exil

ROME

de notre envoyée spéciale

Quand Peter Sellars serre quel- qu'un sur son cœur et lui parle, per- sonne au monde, pour lui, n'est plus important. Que cette rencontre dure cinq minutes, deux jours, ou le temps d'une création, qu'importe ! On comprend qu'un pareil don de soi fasse d'un tel être beaucoup plus qu'un simple metteur en scène à la réputation internationale.

Dans le cadre de Romaeuropa, à l'Institut Galileo, non loin de la Piazza Vittorio, le quartier des immi- grés, l'Américain est en pleine audition. Il cherche des réfugiés politi- ques pour sa pièce *Les Enfants d'Hé- racles*, basée sur l'œuvre d'Euripide. On se souvient que les 50 enfants d'Héraclès, à la mort de ce dernier, doivent fuir leur pays. « *Les odyssées tragiques des immigrés en font les nouveaux héros de notre temps. Euripide a écrit un texte sur les réfugiés qui pourrait dater de ce matin* », dit Peter Sellars, qui revient d'une manifestation contre le racisme, organisée par des lycéens.

Astrid l'attend. Elle travaillait à Bogota (Colombie) dans une fon- dation pour enfants. « *La violence n'est pas idéologique*, explique-t-elle, en pleurant. *Elle est partout. A gauche, à droite.* » La jeune fem- me a fui avec son fils Camillo « *pour qu'un jour il soit un construc- teur de paix* ». Astrid, mais aussi Zha- ra, qui arrive d'Iran, Ernestine du Congo, Goran de l'ex-Yougoslavie... Sur scène, leurs récits, qu'ils racon- teront eux-mêmes au public, forme- ront la trame vivante et douloureuse des *Enfants d'Héraclès*.

Que ce soit Euripide pour Sellars, Homère pour Richard Move et Mikhaïl Baryshnikov, on constate un retour aux sources de la littéra- ture occidentale. Au Teatro Valle, l'écrivain à succès Alessandro Baricco – *Novcento*, *Soie*, best-sel- lers traduits dans le monde entier – a quitté la solitude son ordinateur pour une première mise en scène. « *J'écris souvent au son. J'ai eu envie de reconstituer ce son de l'écriture afin d'en écouter la musique*, expli- que l'auteur, qui a décidé de mettre

en espace des extraits de son livre *City* (Albin Michel). Les personnages sont curieusement perchés dans les airs : « *Une manière de les voler au plateau du théâtre*, confirme Ales- sandro Baricco, *car je n'aime pas le théâtre où il y a toujours trop de quel- que chose. Trop de mots, trop de voix qui s'en emparent et les gonflent.* »

AVENTURES EN APESANTEUR

Pour cette tentative de resituer en état d'apesanteur les aventures des héros de *City*, il a choisi la musique du groupe Air et demandé la colla- boration de la chorégraphe Raffaella Giordano. On sent l'écrivain pris entre les contradictions d'un succès énorme qu'il ne doit légitimement qu'à sa plume – Madonna se bat pour arracher les droits de *Soie* ven- dus à Miramax – et son désir d'une culture en prise directe avec le réel, adressée au plus grand nombre.

C'est l'opération Totem, qu'il a menée à travers toute l'Italie, qui l'a conduit au théâtre. « *Je racontais, ici, la musique de Rossini, là, la poésie de Rilke, ailleurs, un morceau de film.*

Cette expérience m'a permis de décou- vrir des coins perdus de mon pays, en même temps qu'un tas d'éléments sur l'écriture, sur le théâtre, la dynami- que entre le public et ceux qui sont sur scène. On peut intéresser tout le monde aux choses les plus difficiles, je n'ai pas de doute là-dessus. Après sept ou huit conférences d'affilée, je pouvais rentrer chez moi, l'angoisse que provo- que cher l'écrivain l'absence de grati- fication avec le public ayant disparu. C'est bon pour la santé! »

Un jour, les membres du groupe Avion Travel, très populaire en Ita- lie, entendent vers la Piazza Vittorio des mélodies superbes et cherchent à retrouver les auteurs. Il s'agit d'Afghans, de Maghrébins, de Sla- ves qui se réunissent pour jouer leur musique. Ainsi naît l'Orchestre Inter- culturel de la Piazza Vittorio qui se produira pour la première fois au festival. « *L'idée d'un art postcolo- nial traverse toute la manifestation*, explique Monique Veaute, fondatri- ce du festival. *Avec ces mélanges de cultures nées des migrations dues à la pauvreté et aux guerres. Tous ces évé-*

nements nourrissent le travail des artistes. On pourrait dire aussi que les musiques, originaires de tous les pays, représentant tous les styles, le plus sou- vent véhiculées par ces populations immigrées, forment elles aussi un des liens fondateurs de cette édition 2002. »

Dominique Fréard avec, à Rome, Danielle Rouard

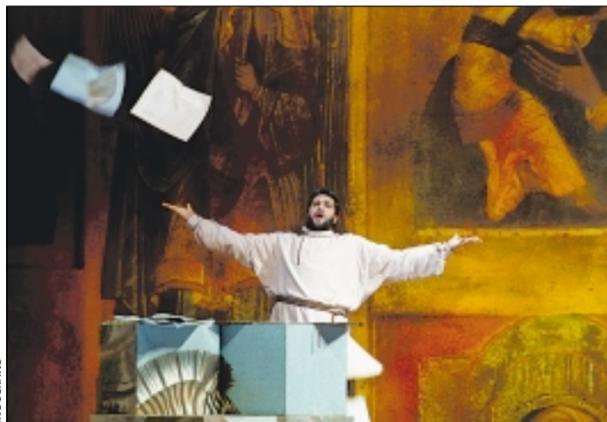
OPÉRA • Le décorateur Wolfgang Gussmann et la metteur en scène Francesca Zambello créent un spectacle appliqué, mélange des versions de 1869 et de 1872, sur la musique sublime de Moussorgski

Vie et mort de Boris Godounov, tsar de routine à la Bastille

DUR MÉTIER que celui de directeur à l'Opéra de Paris ! A Bastille, lundi soir 21 octobre, on n'aura pas dérogé aux habitudes syndicales. A peine la soirée de gala organisée par l'Association pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris (AROP) s'est-elle installée avec son content de patrons, ministres et autres personnalités VIP, que la nouvelle tombe. La journée nationale d'action des intermittents du spectacle organisée par la CGT a entraîné la grève de certaines catégories de personnel – habilleuses, mimes, électriciens... Le spectacle est néanmoins maintenu, dans les meilleures conditions, affirme-t-on. Le public bon enfant s'amuse déjà : on imagine le couronnement d'un Boris cachant sa nudité dans le noir... Il n'en sera heureusement rien, les lumières d'ambiance permettant de repérer sans effort les costumes de Wolfgang Gussmann (rouge boyard, bleu peuple, tsar argenté et blanc orthodoxe).

Adoubés par Hugues Gall depuis vendredi 18 octobre, jour de la première de cette nouvelle production de *Boris Godounov*, le décorateur Wolfgang Gussmann et la metteur en scène Francesca Zambello ont reçu le titre de chevalier des Arts et Lettres. Bien protocolaire en effet, ce spectacle mis en scène avec une application louable mais peu exaltante dans des décors pseudo-frigides.

Pris en sandwich entre des parois qu'on imagine rocheuses, un immense et abrupt escalier (pas celui d'Eisenstein dans le *Cuirassé Potemkine*) symbolise la dureté d'un pouvoir au pied duquel le pau-



ENCADRANT
Julian Konstantinov interprète un Boris Godounov à forte présence scénique.

vre peuple russe vient s'échouer au gré des marées hypothétiques de l'histoire. Narthex en avant-scène pour l'intérieur d'un Kremlin foisonnant d'icônes dorées, total look décoratif certes, mais aussi, on l'aura compris, marque patente d'un remords omniprésent chez le tsar, qui, pour arriver à ses fins, ordonna jadis l'assassinat du tsarévitch Dimitri. On passera sur le palais des glaces, noir c'est noir, de l'acte polonais, planté de grands piliers de marbre, lesquels, renversés, deviendront dans le dernier tableau, les « rails » de cette alliance qui conduit au pouvoir le faux Dimitri, nouvel usurpateur à la couronne.

Melting-pot des versions de 1869 et de 1872, ce *Boris Godounov* à l'orchestration claire ne surprend ni n'émeut. La distribution, russe en majorité (nonobstant une quote-

part bulgare, allemande et américaine), ne pourra rien à l'affaire, ce d'autant qu'un malheur ne venant jamais seul, une seconde annonce au début du deuxième acte nous prévient de l'indisposition du tsar. Désappointement fugitif : le « tsar » va quand même poursuivre jusqu'au bout et mourir dignement.

DIRECTION IMPRÉCISE

Difficile de savoir dans ces conditions si Julian Konstantinov est un grand Boris ou non. Certes sa présence scénique et son beau timbre parlent en sa faveur, mais il n'y aura rien de la folie ultime de l'homme traqué dans cet homme qui meurt en demi-teinte aux bras de ses enfants. Quand bien même la musique sublime de Moussorgski prédisposerait à toutes les indulgences.

Même Olga Borodina dans le rôle terrible de Marina (double féminin du tsar) ne convainc pas. Voix colossale et interprétation figée donnent à l'acte une longueur tout à fait inhabituelle, ce d'autant que les aigus du Dimitri de Robert Brubaker, que l'on a connu en meilleure forme, semblent ici bien malmenés. Une mention cependant pour le touchant Fiodor d'Anke Vondung et l'émouvant Innocent de Vsevolod Grinov.

On aura guetté, en vain, une mise en place digne de ce nom entre les chœurs et la fosse – un espoir que la direction d'emblée imprécise et brouillonne de James Conlon a tué dans l'œuf.

Marie-Aude Roux

BORIS GODOUNOV, drame musical de Moussorgski. Avec Julian Konstantinov (Boris Godounov), Olga Borodina (Marina Mnízek), Anke Vondung (Fiodor), Ekaterina Morosova (Xenia), Irina Bogatcheva (la nourrice), Vladimir Matorine (Pimène), Robert Brubaker (le faux Dimitri), Francesca Zambello (mise en scène), Wolfgang Gussmann (décors et costumes), Franck Evin (lumières), Denni Sayers (chorégraphie), Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœurs d'enfants de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction).

OPÉRA BASTILLE, le 21 octobre. Place de la Bastille, M^o Bastille. Prochaines représentations les 23 et 29 octobre, 1^{er}, 5, et 7 novembre à 19 heures, les 27 octobre et 10 novembre à 14 h 30. Tél. : 08-92-89-90-90. De 10 € à 109 €.

MUSIQUE • Pour la première fois, le compositeur Heiner Goebbels revendique le terme d'« opéra »

L'échantillonnage sonore et visuel comme principe de mise en scène

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Attaché, dans les années 1980, au genre du « Hörspiel » (pièce radiophonique), qui repose sur la fusion en studio des sons les plus divers, Heiner Goebbels (né en 1952) a ensuite étendu à la scène son goût de l'hybridation. Ouvertes en 1993 avec *Ou bien le débarquement désastreux* (qui mêlait, entre autres, avant-garde européenne et tradition africaine), ses recherches d'une forme de théâtre musical où tous les éléments (texte, musique, décors, lumières...) seraient traités sur un pied d'égalité ont abouti à la réalisation d'un spectacle idéal, *Schwarz auf Weiss* (*Le Monde* du 1^{er} décembre 1997).

D'œuvre en œuvre s'est imposée une marque de fabrique dont le trait principal réside dans l'impossibilité d'entrer dans des moules artistiques préexistants. Aussi est-on surpris par l'appellation d'« opéra » retenue par Goebbels pour définir *Paysage avec parents éloignés*. Cette création est donnée dans une salle oblongue du Bâtiment des forces motrices, qui s'élève au milieu du Rhône. Elle se divise en quatre actes traitant du regard. Regard scientifique (posé sur la ligne infinie par le savant Giordano Bruno), regard poétique (porté en France en 1943 par l'Américaine Gertrude Stein), regard pictural enfin (questionné par Henri Michaux et par François Fénélon).

Paysage avec parents éloignés met en perspective pendant deux heures et demie un ensemble de références intellectuelles fort disparates. Textes en plusieurs langues, instruments insolites, projections

illusionnistes et même effets pyrotechniques contribuent à nourrir l'imaginaire du spectateur.

Goebbels souhaite qu'on aborde cette création comme le libre parcours d'une exposition de peinture. Il oublie qu'on peut passer rapidement devant une toile dépourvue d'intérêt, recours impossible face à ses tableaux orchestrés. La première heure de *Paysage avec parents éloignés* paraît bien longue : elle ne propose qu'une série d'amorces. L'activité d'une trentaine d'interprètes polyvalents (dont l'ossature est fournie par l'intrépide Ensemble Modern) associés à la gestation de l'œuvre (écriture et improvisation vont de pair chez Goebbels) détermine toutefois de grands moments de théâtre.

Quant à l'opéra (on ne saurait parler d'art lyrique à propos du recours très ponctuel à la voix chantée d'un baryton solo et de chœurs dispersés), il ne constitue qu'une source parmi d'autres. Comme les derviches tourneurs, l'agit-prop, l'incantation hindoue ou la chanson de Far West. Maître du sampler qui règne dans la fosse, Goebbels donne donc l'impression de systématiser le procédé de l'échantillonnage dans la totalité du champ audiovisuel.

Pierre Gervasoni

PAYSAGE AVEC PARENTS ÉLOIGNÉS (création). Musique et mise en scène : Heiner Goebbels. Direction musicale : Franck Ollu. Chœurs du Grand Théâtre de Genève, Ensemble Modern de Francfort. Genève, le 19 octobre. Jusqu'au 26 octobre. Tél. : + 41-22-418-31-30.

Un rapport proposant une panoplie de mesures a été voté mardi

Le Parlement européen veut dynamiser les arts du spectacle

LE DÉVELOPPEMENT du théâtre en Europe n'avait pas été une préoccupation depuis... 1991. Le Parlement européen veut faire oublier ces années de désaffection. Il a voté à l'unanimité, en séance plénière à Strasbourg mardi 22 octobre 2002, un rapport intitulé « Importance et dynamique du théâtre et des arts du spectacle dans l'Europe élargie ». Proposé par l'eurodéputée Geneviève Fraisse (gauche unitaire, indépendante), ce texte, débattu lundi et qui avait déjà fait l'objet de quelques amendements en Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, des médias et des sports le 11 juillet, est une première. Il pose la question des arts de la scène comme objet politique, au même titre que le cinéma ou l'audiovisuel et tente de définir les actions nécessaires pour développer une scène européenne des arts du spectacle.

Ce rapport rappelle très clairement aux Etats membres leur responsabilité dans l'élaboration d'un espace culturel européen et les encourage à donner une cohérence européenne à leur politique culturelle, comme les y incite le traité d'Amsterdam.

Un constat : à l'exception du cirque et des théâtres privés, le financement des arts du spectacle provient essentiellement de subventions publiques. Tout en déplorant l'absence de statistiques nationales et européennes, qui rend difficile et imprécis tout état des lieux, l'auteure souligne le caractère disparate des politiques de soutien, à la fois dans les différents pays européens et entre les disciplines – le théâtre et la danse recevant généralement la part la plus importante. Elle note également la faible circulation des spectacles vivants au sein de la Communauté.

L'emploi, dans ces disciplines, est souvent « fragile et précaire », même si, en Allemagne, les troupes sont souvent permanentes. Jusqu'à présent, l'Union européenne

s'est engagée de façon assez symbolique : une résolution du conseil des ministres a reconnu, en 1991, le rôle du spectacle vivant en Europe, le programme Kaléidoscope (1996-1998) a financé près de 400 projets liés à ce secteur, là où le programme Culture 2000 en a soutenu 80. S'il existe aussi des sommes allouées aux organismes culturels européens, le déséquilibre entre la musique et l'opéra, d'une part, et la danse et le théâtre – parents pauvres – est patent.

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Geneviève Fraisse, qui est également chercheuse au CNRS, propose une panoplie de mesures visant à faciliter « la mobilité des artistes et des professionnels du spectacle », « la circulation des œuvres, grâce à la traduction d'œuvres dramatiques contemporaines et le surtrage ». Elle préconise par ailleurs « un système de formation européen » notamment de formation continue, et souhaite « réussir l'élargissement culturel », en constatant que trop souvent, les échanges restent limités et déséquilibrés entre Est et Ouest.

Très concrètement, elle incite la

Commission à lancer des actions pilotes spécifiques, pour promouvoir « des plates-formes de coopération » et demande plusieurs ajustements budgétaires (notamment un financement annuel spécifique, au sein du programme culture, consacré aux arts du spectacle, aux arts visuels et plastiques, au patrimoine, à la traduction et à la lecture).

Une kyrielle de propositions visent à renforcer le statut des artistes, éliminer les discriminations fiscales entre les pays, engager des réflexions pour coordonner les législations sociales et fiscales, créer un « passeport européen » de l'artiste ou donner naissance à un guichet unique pour les formalités d'embauche. M^{me} Fraisse suggère une quarantaine de dispositions concrètes, dont un statut européen des associations culturelles, la création de centres de résidences polyvalents, un prix européen des arts du spectacle, une reconnaissance des diplômés entre Etats membres ou encore une plus ample utilisation des fonds structurels pour rénover les théâtres, opéras et salles de spectacle.

Nicole Vulser

Limogeages en série dans le milieu italien du cinéma

DÉJÀ LOURDEMENT affecté par l'arrivée au pouvoir de la droite (*Le Monde* du 21 janvier), l'organisation du cinéma italien et de ses soutiens publics a connu ce que ses victimes caractérisent comme une nouvelle vague d'épuration. Début octobre, Rossana Rummo, directrice du cinéma depuis 2000 après avoir été la directrice des spectacles durant les trois années précédentes au sein du ministère des biens culturels, était débarquée sans explication par le ministre Giuliano Urbani. Elle s'est vue confier « une mission » dont le contenu n'a pas été précisé. Le 18 octobre, c'est la totalité de la commission chargée d'attribuer sur scénarios des aides publiques aux projets de film qui était renouvelée, ses membres étant remplacés par « des gens que personne ne connaît dans le cinéma », selon les professionnels consultés, à la notable exception de Vincenzo Cerami, le scénariste de Roberto Benigni.

Exposition Emile Zola, dans le tumulte de son époque



PARIS Comment « exposer » un écrivain ? Se borner aux manuscrits est une promesse d'en-nui. L'engagement dans le siècle n'est pas donné à tous. Tabler sur la biographie peut laisser dans l'ombre l'essentiel de l'œuvre. Heureusement pour Michèle Sacquin, commissaire de l'exposition Zola à la Bibliothèque nationale de France (BNF), l'auteur des Rougon-Macquart est étroitement imbriqué dans le tumulte de son époque. Il a été, on le sait, au cœur de l'affaire Dreyfus. Et son cycle romanesque se veut le

reflet d'une famille sous le Second Empire. Sans forcer la note, il était donc possible d'élaborer un parcours chronologique mêlant vie privée, esthétique et travaux littéraires ainsi que l'actualité artistique, politique et sociale. En trois épisodes : l'apprentissage, le temps de l'analyse, le temps de l'utopie. Michèle Sacquin privilégie la maturité, en cinq thèmes : Paris, les machines, la nature, les femmes, la folie.

Quand le jeune Provençal débarque dans la capitale, la topographie parisienne est en plein bouleversement. Haussmann tranche, creuse dans le tissu urbain. Cet énorme jeu de construction/déconstruction fascine le jeune écrivain qui débute dans l'édition (Hachette) et se frotte au journalisme pour défendre Cézanne et ses amis peintres. « *Paris me fait, en ce moment, l'effet d'une énorme et puissante machine* », écrit-il au moment de l'Exposition universelle de 1867. La première industrialisation bat son plein et Zola assimile la société moderne à un ensemble d'engrenages et de rouages mus par une énergie impitoyable : la locomotive de *La Bête humaine*, le Voreux de *Germinal*, le haut fourneau de *Travail*, mais aussi le grand magasin d'*Au Bonheur des dames*, la Halle du *Ventre de Paris* ou la Bourse de *L'Argent*, relèvent de la même essence.

La nature, en revanche, appartient à la part rêveuse de Zola, sans regret de l'Eden perdu symbolisé par le jardin de *La Faute de l'abbé Mouret*. Elle donne lieu à des métaphores circulatoires – la sève, le sang, l'argent ou la sperme – que l'on retrouve partout dans les Rougon-Macquart. La femme est omniprésente, à la fois tentatrice (*Thérèse Raquin*), corruptrice (*Nana*), virgine (*Au Bonheur des dames*) ou victime (*Ger-*

minal). L'hérédité criminelle, enfin, est l'un des ressorts de son grand cycle, sans doute celui qui a le plus mal vieilli. Mais il faut compter avec l'environnement scientifique dans lequel baigne Zola : des théories de Lombroso sur l'homme criminel aux travaux de Charcot. Zola lui-même se soumet aux investigations médico-psychiques du docteur Toulouse et sa fiche anthropométrique est établie par Bertillon qui reconnaîtra dans le fameux bordereau l'écriture du capitaine Dreyfus !

L'« affaire » est présentée ici avec un ensemble très riche de documents divers, lettres à sa femme, manuscrit du « J'accuse », manchette de *L'Aurore* où fut publié le texte de Zola, tableaux, dessins, caricatures, liés à la prise de position de l'écrivain, au procès et à l'exil qui s'ensuivirent. Oasis au milieu de ce déchaînement de violences, l'idylle que l'écrivain noue avec Jeanne Rozerot. Sa double vie est matérialisée par une série de photos prises par l'auteur ou par ses proches. On regrette que la succession compliquée des actuels héritiers de Zola ait limité le nombre de ces clichés, passionnants à plus d'un titre.

Emmanuel de Roux

« Zola », Bibliothèque nationale de France (grande galerie), quai François-Mauriac, Paris-13^e. Tél. : 01-53-79-59-59. Du mardi au samedi, de 10 heures à 19 heures ; le dimanche de 12 heures à 19 heures, jusqu'au 19 janvier 2003. De 4 € à 5 €. Catalogue sous la direction de Michèle Sacquin, BNF/Fayard éd., 256 p., 49 €. « Au Bonheur des dames », exposition autour d'une œuvre. BNF (petite galerie), mêmes horaires, jusqu'au 13 avril 2003. Catalogue sous la direction de Michèle Sacquin et Vivianne Cabannes, BNF éd., 80 p., 6,20 €.

MUSIQUE • Le compositeur romain fête en concert quarante ans de bandes originales de films

Ennio Morricone orchestre une poignée de ses succès



Ennio Morricone dirige 200 instrumentistes et chanteurs.

LES ROLLING STONES ne sont pas seuls à fêter leurs quarante ans d'activité. Si l'événement passe relativement inaperçu à côté du battage médiatique orchestré par les vieilles pierres, Ennio Morricone composait en 1961 sa première bande originale de film. Depuis, le maestro a écrit (au bas mot et au kilomètre) plus de 400 « scores » pour une poignée de chefs-d'œuvre – la « trilogie des dollars », *Il était une fois dans l'Ouest* et *Il était une fois en Amérique*, de Sergio Leone, *Théorème* et *Salo*, de Pier Paolo Pasolini – et bien davantage de nanars. Son curriculum vitae lui a valu une pluie de récompenses, mais jamais celle qu'il convoite parmi toutes, l'Oscar.

La musique de film ne constitue que l'aspect le plus connu de l'œuvre du Romain, également membre du Gruppo di Improvvisazione Nuovo Consonanza et auteur de pièces pour piano, de musique de chambre et symphonique. Un coffret vient d'être publié réunissant ces versants cachés et des extraits de BO dans leurs arrangements d'origine. Mieux, le pantouflard a quitté son appartement proche du Capitole pour découvrir, à 73 ans, la vie de tournée. Le 21 octobre, pour la première fois à Paris, il se produisait avec un programme entièrement dévolu aux musiques de films.

GRANDILOQUENCE IRONIQUE

En queue de pie et à la baguette, Morricone assouvit un vieux fantasme, un peu à la manière de Léo Ferré dirigeant l'orchestre symphonique de Milan. Voici le trompettiste à la tête de la jeune formation de Roma Sinfonietta, augmentée de Chœurs polyphoniques. Soit 200 instrumentistes et chanteurs. Soif de reconnaissance ? Cette musique des salles obscures gagnera-t-elle à être exposée en pleine lumière, une fois délestée des images ? Dédaignée par les mélomanes, sa grandeur réside justement dans son impureté, sa faculté à recycler emprunts au néoclassicisme et au jazz, au bruitisme de Luigi Russolo et à la grammaire du pop-rock.

Place d'abord à la nostalgie et à la grandiloquence ironique autour de *Cinéma Paradiso*, d'*Il était une fois en Amérique* et de *La Légende*

du pianiste sur l'océan. Amplifiés par une armée de micros, les effets de péplum portent la griffe de Morricone : isolement d'instruments solistes, flûte, puis harpes en stéréo et piano confié à Gilda Butta, dans un mélange foisonnant citant Gershwin, Wagner et variété transalpine.

Le moment le plus attendu est la suite « Modemité dans le mythe du cinéma de Sergio Leone ». Le cri du coyote du *Bon, la Brute et le Truand* est salué par quelques applaudissements – des compatriotes. Là, le talent du musicien éclate dans ces questions-réponses orchestraux, les vocalises de Susanna Rigacci, les chœurs sans paroles dignes de ceux de l'Armée rouge, les cuivres rutilants et cette rythmique volée aux Shadows. Indéniablement, la musique de Morricone séduit d'abord par ses vertus populaires. Mais le pari est gagné : si on imagine mal les films de Leone privés de bande-son, l'œuvre de Morricone se passe allègrement du cinémascope.

Pour le « cinéma engagé », Morricone a fait appel à la chanteuse portugaise Dulce Pontes, héritière d'Amalia Rodrigues, dont la projection incarne cette âme du fado qui ne recule pas devant le lacrymal. On y redécouvre quelques thèmes parmi les plus audacieux, ceux de *La Bataille d'Alger* ou d'*Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon*. Tension, suspense, peur... Et libération avec *Queimada* et son orgue rayonnant.

Retour aux commandes hollywoodiennes. Difficile, malgré l'emphase finale, de ne pas être touché par la beauté élégiaque du hautbois de *Mission*. Derrière son air timide et ses lunettes sévères, Morricone laisse à son tour percer une émotion discrète. Peu rompu aux usages économiques de la scène, il offrira cinq rappels.

Bruno Lesprit

ENNIO MORRICONE, « CONCERT DE MUSIQUE DE FILM ». Le 26 février 2003 à Bruxelles (Forest National), le 28 février et le 1^{er} mars à Paris (Palais des Congrès), le 3 mars à Bordeaux (Patinoire), le 5 mars à Nice (Nikaia). Ennio Morricone, *Io*, un coffret de 4 CD Milan/Universal.

Jazz

PARIS
Sonny Rollins

Mythique, impétueux, l'homme que la scène grandit, le « colosse du saxophone » (titre d'un album fameux en 1956) donne quelques concerts depuis dix ans comme autant de solennels et débonnaires rituels. Il a toujours le même groupe, une équipe solide qui ne cherche pas à briller mais crée les conditions de sa musique. Lui, sur la brèche ou dans l'ombre depuis 1947 (il est né en 1930), se livre à la passion du souffle, de l'expression et du rythme. Exercice spirituel autant que physique. A l'heure où par pur racisme on appelle gentiment ceux qui n'ont pas l'âge qu'il faut les « papy », fuyons ce terme odieux pour prendre une leçon de jeunesse et de sagesse devant l'immense Monsieur Rollins. Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9^e. M^e Opéra. Tél. : 08-92-68-33-68 (0,34 €/min). Le 23, à 20 h 30. De 49 € à 89 €.

PARIS
Byard Lancaster

Dans le premier cercle

du free jazz, Byard Lancaster (dit « Thunderbird », sax ténor) a tenu, dans les années 1980, le haut du pavé. Rue des Rosiers, Les 7 Lézards sont un endroit délicieux. Soirée formidable en perspective. 7 Lézards, 10, rue des Rosiers, Paris-4^e. M^e Saint-Paul. Tél. : 01-48-87-08-97. Les 24 et 26, à 22 heures. 12 €.

Musiques

PARIS
Territoires polychromes

La troisième édition de Territoires polychromes, mini-festival organisé à l'initiative du Centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC) s'achève avec un concert de L'Instant donné. La création de cet ensemble de chambre mêle arts plastiques et musique. Théâtre du Lierre, 22, rue Chevaleret, Paris-13^e. M^e Bibliothèque-François-Mitterrand. Tél. : 01-45-86-55-83. Le 25, à 20 h 30. 13 € et 5 € pour les habitants du 13^e.

PARIS
Angélique Kidjo

Insoumise, Angélique Kidjo

l'est aux clichés autant qu'à l'indifférence. On lui reproche de ne pas faire une musique suffisamment « africaine » ? Elle s'en contrefiche et continue de mélanger tout ce qui lui fait plaisir, funk, soul, rhythm'n'blues, Afrique et Brésil, sans oublier la chanson française. Elle écrit des textes exprimant son refus de l'injustice et ses envies de résistance. Maison des arts, place Salvador-Allende, Créteil (Val-de-Marne). Tél. : 01-45-13-19-19. Le 25, à 20 h 30. 20 €.

Electronique

PARIS
The Herbaliser
et DJ Vadim

Figures d'un hip-hop anglais jamais en manque d'imagination, Ollie Teeba et Jake Wherry classent dans leur herbier les meilleurs plants de funk, ragga, rap, musique de film et groove surnaturel. Avec The Herbaliser Band, ces laborantins se sont aussi fait une solide réputation scénique. Fort de son passionnant nouvel album, *USSR : The Art of Listening*, DJ Vadim, leur partenaire du label Ninja Tune/Big Dada, méritera aussi le détour. Elysée-Montmartre, 72, boulevard

Rochechouart, Paris-18^e. M^e Anvers. Le 24, à 19 heures. Tél. : 01-44-92-45-36. 24,20 €.

Exposition

PARIS
Les peintres de la lumière

A la fin du XIX^e siècle, en écho lointain et tempéré à l'impressionnisme, des paysagistes se mirent au travail sur la Côte ouest des Etats-Unis. Le climat était clémente, les lieux attirants et souvent spectaculaires, les rochers rouges, les vagues puissantes, les couchants incendiaires. Il ne manquait pas non plus de collectionneurs locaux parmi tous les Californiens qu'avaient enrichis les industries minières et le commerce transocéanique. Cette mode régionale a duré jusque vers 1930, jusqu'à ce que la formule soit usée pour avoir trop plu et trop servi. En une soixantaine de toiles, la Fondation Mona Bismarck en présente l'inventaire, qui intéresse plus l'histoire du goût que celle de l'art moderne.

Fondation Mona-Bismarck, 34, avenue de New-York, Paris-16^e. M^e Iéna. Tél. : 01-47-23-38-88. Du mardi au samedi, de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 14 décembre.

Sélection disques musiques électroniques

CASSIUS
Au Rêve



Alors que leur premier album, 1999, synthétisait les tendances trop lisses de la

« French touch », Philippe Zdar et Hubert « Boombass » Blancfrancard ont pris cette fois le parti des rythmes d'étuve et des ambiances moites. Pionniers français de la house (Zdar en duo avec Etienne de Crécy pour l'album séminale de Motorbass) et du hip-hop (quand Cassius s'appelaient encore la Funk Mob), ces passionnés de musiques noires ont convié des voix soul – Steve Edwards, Leroy Burgess –, un rappeur – Ghostface Killah – et une diva néo-disco –

Jocelyn Brown – à peupler leur « rêve » electro-funk. Loin des préoccupations pop d'un Daft Punk, le duo revendique l'énergie de la club-culture et tente de redonner aux machines le goût de la chair et de la sueur. Manque sans doute un vrai hymne pour transformer ce disque en manifeste. – S. D.

1 CD Virgin.

CLASSIC AND RARE

Collection
Chapter 3

Jori Hulkkonen est un jeune DJ finlandais, qui a noué avec le label français F Communications, fondé par Laurent Garnier, une sorte d'histoire d'amour heureuse. Il vient d'y publier un album inventif, *Différent*. Spacieux et heurté à la fois, l'élegant savoir-faire du jeune Nordique se compare ici aux expériences de Laurent Garnier, très latin, impérieusement présent et impérieusement dansant. Le label F Communications fêtera bientôt ses dix ans, et nos deux compères ont eu autorité pour aller fouiller dans les catalogues selon leurs goûts et leurs envies. Onze titres pour Jori Hulkkonen dans une première partie dite « classique », regroupant des titres qui n'ont pas fait de tubes mais deviennent avec le temps des incontournables (*Velvet Blues d'Avril*, *Sugar Fuel* de Ready Made FC, *My Precious Thing* de Llorca, *M-Seq* de Mr Oizo...).

Dix pour Laurent Garnier, choisis dans les raretés, les inédits, tel ce formidable mix de *Sabar*, de Frédéric Galliano et les divas africaines, sorti à l'origine en vinyle et à 2000 exemplaires, ou encore un remix de Communication from the lab de Garnier par Germ. En bref, c'est toute la vie secrète d'un label, avec ses complications, ses sites Internet, ses passions du vinyle et de l'expérimentation qui se devinent ici. – V. Mo.

1 double CD F Communications/PIAS

JURYMAN

Escape To Where

Sans rien perdre de son inventivité dans la création d'atmosphères instrumentales raffinées, Ian Simmonds, alias Juryman, a convoqué pour *Escape To Where*, de manière plus marquée que dans son précédent album *The Hill*, des mots – souvent parlés, parfois s'approchant de la chanson – et des rythmes et airs des musiques du monde (l'Amérique du Sud, le bassin Caraïbes) en appui à ses dérivés électroniques. Ce qui chez lui ne relève pas du décor exotique, pas plus que l'utilisation d'éléments du jazz généralement considéré sous cet unique angle par la plupart des bricoleurs de sons. Il y a chez Juryman une science particulière de l'écriture et de l'arrangement – la fusion entre les sonorités électroniques et les instruments acoustiques – qui s'interdit la gratui-

té du jaillissement, de l'effet, le recours à des cycles strictement répétitifs et se concentre sur les notions d'espaces, de textures, avec un grand sens de la respiration même dans les passages les plus sombres. En équilibre idéal entre la recherche et le ludique. – S. Si.

1 CD SSR-Crammed Discs.

SWAYZAK

Dirty Dancing



Produit par un label berlinois, ce duo britannique a intégré le mini-

malisme d'une scène électronique allemande souvent tentée par les sautilleries robotiques de la tek-house et de la nostalgie electro-pop. Marqué par les comptines de Kraftwerk et les tubes des années 1980 (clin d'œil à Gary Numan dans *In The Car Crash*, à Depeche Mode dans *Take My Hand*), Swayzak décore la plupart de ses titres de refrains aguicheurs (*I Dance Alone*, *Make Up Your Mind*), de trouvailles attachantes (la mélancolie francophile de *Sob 1*), sans négliger la vivacité synthétique de ses sons. Un des disques les plus affriolants de la saison. – S. D.

1 CD K7/P.I.A.S.

Jean-Pierre Richard, l'être critique

Loin des règlements de comptes, il incarne une approche littéraire buissonnière, qui préfère éclairer le sens des textes plutôt que de juger

LORSQUE L'ON PARLE un moment avec Jean-Pierre Richard, on éprouve immédiatement une sorte de soulagement. On respire en se disant que la courtoisie, la bienveillance et les charmes de la conversation n'ont pas entièrement déserté le monde de la littérature. Celle-ci n'est donc pas seulement un champ de bataille, d'invectives et de règlements de compte. Lire et critiquer, inscrire en marge, en retrait, des textes que l'on aime, un commentaire destiné à les éclairer, sont des gestes qui peuvent se concevoir hors de toute agressivité ou arrogance.

De là, on tire une conclusion bienfaisante : les vrais maîtres de la critique ne sont pas ceux qui parlent le plus fort, qui font taire les autres voix, et jusqu'à celle de l'auteur qu'ils ont pris comme sujet d'étude. Ce que Georges Poulet appelait la « conscience critique » est à ce prix : comme dans toute relation vitale, il en va d'abord d'une écoute, d'un accueil, d'une patience ; juger n'est jamais de première urgence. Et Georges Poulet, auteur des célèbres *Etudes sur le temps humain*, est justement celui que Jean-Pierre Richard désigne comme son « initiateur », son « premier modèle » : « L'énergie même de son écriture critique m'a permis de comprendre comment la singularité la plus aiguë d'un grand écrivain pouvait être saisie, et retracée, à travers des catégories apparemment abstraites touchant l'espace et le temps. »

Sauf en rêve, on ne vient jamais de nulle part. La filiation dans laquelle Jean-Pierre Richard se reconnaît passe par Gaston Bachelard, qui lui « montrait, dans la diversité des matières, et dans les mots qui la nommaient, la présence d'un sens toujours à découvrir ». Puis il y eut, avec Merleau-Ponty, l'approche phénoménologique. « Les critiques dont je me sentais alors le plus proche, raconte Jean-Pierre Richard, étaient alors le premier Barthes, celui du *Michelet* (1954) et, du côté de Genève, Marcel Raymond, Jean Starobinski, Jean Rousset. Plus tard, dans les années 1970-1980, j'ai entretenu avec l'esprit structuraliste une relation ambiguë : incapable d'accepter certains points de la vulgate – l'écriture intransitive, l'annulation du sujet, par exemple –, mais séduit par cette sensibilité au langage que me révélaient les formalistes, comme Gérard Genette, et la découverte que je faisais en même temps de la psychanalyse. »

Les essais que publie alors Jean-Pierre Richard – notamment *Poésie et profondeur* (1955), *L'Univers imaginaire de Mallarmé* (sa thèse de doctorat, en 1961), *Proust et le monde sensible* (1974) – sont de remarquables leçons de lecture. « Point de déchiffrement poétique sans une sorte d'adhésion préalable,

BIOGRAPHIE

► 1922

Naissance à Marseille.

► 1954

Premier essai : « Littérature et sensation ».

► 1961

Thèse de doctorat : « L'Univers imaginaire de Mallarmé ».

► 2002

« Quatre lectures » (Fayard).

et quasi passionnelle, au texte à déchiffrer », écrivait-il dans la préface de son *Mallarmé*. C'était déjà la définition d'une éthique. A ce niveau de pertinence et de profondeur, la critique ne devient-elle pas alors, de plein droit, un genre littéraire ? « La critique littéraire relève du domaine de l'essai, lui-même hybride, entre exposé conceptuel, développement littéraire, voire narration, explique Jean-Pierre Richard. J'aimerais penser que la critique appartient à la littérature, qu'elle est comme une littérature au second degré. »

« LA CHAIR DU MONDE »

Jean-Pierre Richard, quand il arrêta, en 1984, sa carrière de professeur – principalement menée à Vincennes puis à la Sorbonne –, s'intéressa de plus près à la littérature contemporaine, aux écrivains aujourd'hui en travail. Il est vrai que ses *Onze études sur la poésie moderne* (1964), qui ont fait date, accordaient une attention à des auteurs ayant à peine atteint leur maturité – tels Bonnefoy, Jaccottet ou Du Bouchet. Mais il n'en demeure pas moins que ce souci du plus contemporain n'était pas chose courante dans le monde universitaire.

En 1990, libre de ses choix, Jean-Pierre Richard publia *L'Etat des choses*, où il étudiait huit auteurs actuels (de Jacques Réda, Pascal

Quignard et Pierre Michon à Philippe Djian et Michel Chailloux). Pour qui avait lu ses précédents essais, et surtout ses deux volumes de *Microlectures* (1979 et 1986), la méthode de Jean-Pierre Richard était connue. Elle se trouvait simplement allégée des lectures antérieures, de toute cette « bibliothèque » qui accompagne chaque grande œuvre du passé : « J'essaie de me rendre sensible à ce que Proust nommait "la qualité personnelle de la sensation". A partir de là, je tente de repérer les échos intérieurs à l'œuvre, le système de thèmes (catégories obsessionnelles) et de motifs (objets privilégiés) qui permettent de l'organiser en paysage, d'élaborer en somme, en elle, à partir d'elle, une logique de la sensation. »

Quant au choix des écrivains, qui se fait « par ouï-dire, bavardage avec des amis, feuilletage dans les librairies et les bibliothèques ou par glissement d'un auteur à l'autre, d'un monde à un autre monde », il reste « foncièrement subjectif, et donc aléatoire, sans garantie ». Jean-Pierre Richard précise : « Les œuvres qui m'attirent et qui me provoquent à écrire sur elles, sont celles, je crois, où je perçois une certaine relation avec la réalité sensorielle, un commerce plus ou moins conscient avec ce que Merleau-Ponty aimait à nommer chair du monde. »

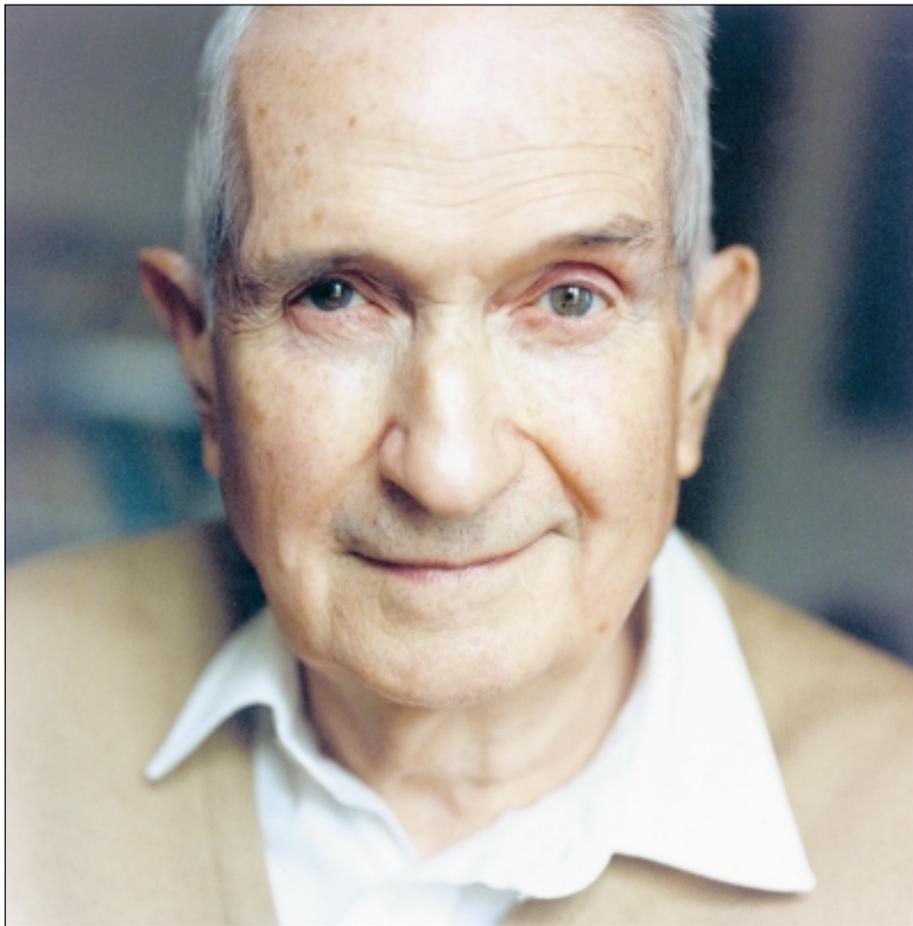
« Critique buissonnière », « terrains de lectu-

res... Ses expressions, qui ont donné leurs titres aux recueils suivants de critiques contemporaines, désignent parfaitement le mode d'approche de la littérature qui est celui de Jean-Pierre Richard. Pas de longues préfaces, de déclaration d'intention, pas de définition ronflante. *Les Quatre Lectures* (Pierre Michon et Pierre Bergounioux, déjà étudiés, Yves Bichet et Dominique Barbéris) confirment cette tendance. A chaque fois, l'éclairage est particulier, volontairement partiel, voire de détail ; il n'est jamais totalisant ou totalitaire.

« L'être critique est pour moi un être de sympathie, un être avec, ce qui exclut (c'est aussi une faiblesse), toute activité de jugement et même d'évaluation. Pour ce qui est de l'interprétation, la tentation en reste permanente, mais j'essaie d'y résister, dans la mesure où elle arrête, et donc réduit fortement, l'ouverture du sens », précise Jean-Pierre Richard. Il arrive un moment, et nous y sommes, où une telle réserve et une telle suspension de l'activité critique assimilée à une pratique juridique apparaissent pour ce qu'elles sont : une parfaite et sereine subversion.

Patrick Kéchichian

Quatre lectures, Fayard, 152 p., 12 €.



PHILIPPE LÉVY

LES GENS DU MONDE

■ Sean Penn a publié le 18 octobre une lettre ouverte au président américain, George W. Bush, lui demandant de ne pas faire la guerre en Irak et de donner une chance aux inspecteurs du désarmement de l'ONU. « Défendez-nous du fondamentalisme à l'étranger mais ne fermez pas les yeux sur le fondamentalisme » aux Etats-Unis, écrit l'acteur et réalisateur de cinéma sur une pleine page dans le *Washington Post*. Sean Penn reproche, sur un ton respectueux, à M. Bush d'encourager l'intolérance en disant « vous êtes avec nous ou contre nous », de marginaliser les critiques, de réduire les libertés aux Etats-Unis et de « croire que la mission du pays est d'être le gendarme du monde ». « Nous savons que les Américains ont peur et sont en colère », écrit l'ancien époux de la chanteuse Madonna, en dénonçant Al-Qaida et Saddam Hussein et en proclamant son patriotisme. Selon lui, « le retour des inspecteurs » et « une diplomatie musclée » valent mieux que « le sacrifice de soldats américains et de civils innocents ».

■ Le groupe de rock britannique Oasis a annulé un concert à Singapour en raison de craintes liées au risque d'attentats après l'explosion de Bali. Le *Straits Times* affirme que le groupe, dont ce devait être la première apparition sur une scène singapourienne, a décidé de tenir compte des avertissements des autorités australiennes et britanniques. Canberra et Londres avaient demandé « d'éviter les rassemblements dans des lieux publics et de se faire discret » dans les différents pays de l'Asie du Sud-Est.

■ Le prix mondial Cino Del Duca a été attribué à l'écrivain François Nourissier, ancien président de l'Académie Goncourt. Romancier, éditeur et critique littéraire, François Nourissier est notamment l'auteur d'*Une histoire française*, du *Maître de maison* (Grasset) et récemment de ses *Mémoires*, *A défaut de génie*, chez Gallimard. Le prix Cino Del Duca, d'un montant de 80 000 euros, récompense alternativement un homme de lettres et un homme de science dont « l'œuvre constitue, sous une forme littéraire ou scientifique, un message d'humanisme moderne ».

■ La commission du Grand Prix du roman de l'Académie française a retenu un trio pour sa dernière sélection en vue de l'attribution du prix jeudi 24 octobre : *La Princesse de Mantoue* de Marie Ferranti (Gallimard) ; *Les Vieillards de Brighton* de Gonzague Saint-Bris et *Le Cheval blanc d'Uffington* d'Anne Serre (Mercure de France).

■ La Tate Modern de Londres, le Centre Pompidou et le Whitney Museum of American Art de New York ont acheté ensemble 5 anges pour un millénaire, une œuvre vidéo de l'Américain Bill Viola. Elle sera exposée successivement dans ces trois grands musées.

DOMINIQUE DHOMBRES

Omerta médicale

ON POUVAIT regarder, mardi soir sur France 2, « 100 minutes pour convaincre », dont l'invité était Jean-François Mattéi, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Le premier cobaye de cette émission avait été, on s'en souvient peut-être, Jean-Pierre Raffarin. Ils sont très bons à la télévision, ces ministres de droite. Jean-François Mattéi a été excellent. Ce grand médecin, pédiatre et chercheur en génétique, a réussi le prodige d'expliquer pourquoi il était là, ce qu'il allait faire, et même ses convictions personnelles en matière d'éthique, sans jamais sombrer dans la langue de bois (politique) ou le jargon (médical). C'est un exploit qu'il faut saluer. Pourquoi est-il là ? Parce que Jacques Chirac l'a voulu. Ce qu'il va faire ? Continuer à réformer le système de santé français. Jean-François Mattéi a rappelé qu'on ne réforme pas un système sans – et encore moins contre – les professionnels, au premier chef les médecins, qui le font fonctionner. Le ministre a également prononcé le plus bel éloge possible de la Sécurité sociale.

C'est un pot commun, a-t-il dit. Chacun y met en fonction de ce qu'il gagne. Chacun en reçoit en fonction de ses besoins. C'est

beau comme l'était le communisme en 1848. Bref, on a entendu hier soir un ministre de droite donner de la Sécurité sociale une définition conforme aux principes de solidarité et de justice que les Français, selon les sondages, continuent d'apprécier.

Bernard Kouchner, en duplex de Boston, a rappelé le bilan de la gauche. Il n'a pas été convaincant – et d'ailleurs, sur les 35 heures, il ne paraissait pas convaincu. Le prédécesseur de Jean-François Mattéi a cependant marqué des points en fin d'émission, lorsqu'il s'est agi d'éthique. Alain Duhamel avait posé la bonne question : comment peut-on être à la fois professeur de médecine, ministre et catholique pratiquant ? « Je pense qu'il ne peut y avoir de société sans interdit », a répondu M. Mattéi pour expliquer son refus de la légalisation du cannabis et de l'euthanasie. Kouchner l'a invité à être un peu moins hypocrite. De fait, beaucoup d'étudiants en médecine fument discrètement de l'herbe. Et la bourgeoisie française pratique depuis longtemps, avec l'accord du médecin de famille, l'euthanasie. Mais malheur à celui qui parlera le premier ! C'est une sorte d'omerta médicale.

TÉLÉVISION

La guerre des images

Sous le régime nazi, l'UFA, gigantesque entreprise regroupant plusieurs compagnies cinématographiques, devient une formidable machine de propagande. Pendant l'hiver 1944, alors que l'issue de la guerre ne fait plus de doutes, les responsables allemands décident de tourner ce qui sera le dernier film de propagande nazi. Intitulé *La vie continue*, ce long métrage tourné dans les studios berlinois montre, pour la première fois, l'horreur des bombardements à la population allemande. Aucune copie de ce film n'a été retrouvée mais Arte, qui consacre une soirée Thema à la propagande, propose un sujet assez étonnant sur *La vie continue*. A l'aide de témoignages et de reconstitutions astucieuses, ce documentaire signé Marc Alan Cairns ouvre cette soirée.

A partir de 23 h 45, le documentaire d'une heure signé Joachim Meissner (*A l'assaut des cœurs et des esprits*) retrace, à l'aide d'étonnants documents d'époque, l'histoire de la propagande moderne. Des petits films d'animation britanniques efficaces, ridiculisant les armées du Kaiser dès 1914, aux productions américaines anti-irakiennes en passant par les spectacles de marionnettes offerts aux soldats des premières lignes, les dessins animés, les tracts et les affiches, cette guerre des mots, des slogans et des symboles qui a marqué le XX^e siècle est parfaitement restituée. – A. Ct
« Propagande », soirée Thema, jeudi 24 octobre, 22 h 15, Arte.

RADIO

JEUDI 24 OCTOBRE

► Tam-tam, etc.

9 h 05, France Inter
Pascale Clark reçoit Olivier Picard, auteur de *Mariage, sexe et traditions* paru chez Plon. Selon certaines études, le mariage revient en force...

► C'était hier

12 h 35, France-Musiques
Le Quatuor Parrenin. Œuvres de

Verdi, Ravel et Debussy.

► L'interview économique

12 h 54, Europe 1
Carlos Ghosn, patron de la firme automobile Nissan, est l'invité de Luc Evrard.

► Le monde change

13 h 10, RFI
Vinciane Despret, dans son livre *Quand le loup habitera avec l'agneau*, bouleverse les regards que nous portons sur les relations entre les scientifiques et les animaux. Un reportage de Caroline Lachowsky.

JEUDI 24 OCTOBRE

► Angela, 15 ans

17 h 45, MCM
Rediffusion de cette remarquable série américaine dont l'héroïne (l'actrice Claire Danes) interprète une ado en proie à de multiples doutes existentiels.

► Brésil : Viva Lula ?

20 h 15, Arte
Reportage de vingt-six minutes signé José Bourgarel et Omar Sharif et consacré à Luiz Inacio Da Silva, dit Lula. Le 27 octobre, cet ancien ouvrier métallo sera sans doute élu président du Brésil.

► Rosetta

20 h 40, Arte

Film de Jean-Pierre et Luc Dardenne, avec Emilie Dequenne. Une jeune chômeuse se débat de façon acharnée pour trouver du travail. Palme d'or à Cannes en 1999.

► Envoyé spécial

21 h 5, France 2
Documentaire de Thomas Gilou intitulé « Paroles d'étoiles ». D'anciens déportés juifs apportent leurs témoignages sur la Shoah.

► Campus

23 h 10, France 2
Guillaume Durand reçoit Isabelle Adjani et Benoît Jacquot, à l'occasion de la sortie en salles du film *Adolphe*, d'après l'œuvre de Benjamin Constant.

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 23 OCTOBRE

TF1

14.45 L'Esprit de la forêt Téléfilm. A. Norris. Avec Chuck Norris (Etats-Unis, 1996, ♦) **16.25** Providence Série ♦ **17.15** Melrose Place Série **18.10** Star Academy **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal **20.30** Du côté de chez vous.



20.35 FOOTBALL LIGUE DES CHAMPIONS Lens - Deportivo La Corogne (1^{re} phase, 4^e journée, groupe G). 20.45 Coup d'envoi au stade Félix-Bollaert, à Lens. 111897 *Même si mathématiquement tout demeure possible pour Lens, l'objectif du club est de se qualifier pour la Coupe de l'UEFA, en terminant à la troisième place du groupe.*

22.45 FOOTBALL LIGUE DES CHAMPIONS Milan AC - Bayern Munich. En différé 559033 *Une victoire en Italie est impérative pour le Bayern Munich, qui ne compte qu'un seul point après trois journées.*

0.13 Le Résultat des courses **0.15** Star Academy **0.55** Histoires naturelles L'eau de la vie. 8892279 **2.00** Le Droit de savoir Côte d'Azur. Combines tous terrains. 9131415 **3.05** Reportages Le bonheur des dames (25 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.20 Show Boat ■■ George Sidney. Avec Kathryn Grayson, Ava Gardner, Howard Keel, Joe E. Brown (Etats-Unis, 1951, v.m., 105 min). TCM
15.50 Boom ■■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1968, v.m., 110 min) ○ **cinéma Succès**
16.00 Hôtel du Nord ■■■ Marcel Carné (France, 1938, N., 90 min) ○ **Cinéma**
17.05 Exodas ■■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1960, v.m., 215 min). TCM
17.30 Stromboli ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1949, N., v.o., 105 min) ○ **cinéma Classic**
19.20 L'Affaire Thomas Crown ■■ Norman Jewison (Etats-Unis, 1968, 100 min) ○ **Cinéma**
20.45 Elise ou la vraie vie ■■ Michel Drach (France-Algérie, 1970, 105 min) ○ **cinéma Succès**
21.00 Nostalghia ■■■ Andreï Tarkovski (Italie, 1983, v.o., 125 min) ○ **cinéma Auteur**
22.20 Toni ■■■ Jean Renoir (France, 1934, N., 90 min) ○ **cinéma Classic**
22.30 Graine de violence ■■ Richard Brooks (Etats-Unis, 1955, N., v.m., 100 min). TCM
23.00 The Philadelphia Experiment ■■ Stewart Raffill (EU, 1984, v.m., 105 min) ○ **cinéma Premier**
0.40 Pas un de moins ■■ Zhang Yimou (Chine, 1998, v.m., 105 min) ○ **cinéma Auteur**

FRANCE 2

16.53 Rayons X ? **16.55** Le Numéro gagnant **17.40** Aix mélodie ♦ **18.25** Friends Celui qui n'aimait pas les chiens **18.50** CD'aujourd'hui **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille [1/2] Canaille ♦ **20.00** Journal, Météo.



21.00 MADAME LA PROVISEUR LA CICATRICE Série. Alain Bonnot. Avec Charlotte de Turckheim, Frédéric Quiring, Adeline Moreau, Josiane Levéque, Jacques Mathou (France, 2002 ♦). 8365439 *Un professeur, pédophile aujourd'hui repent, commence une nouvelle vie avec un changement d'affectation. Mais il croise une ancienne victime...*

22.40 ÇA SE DISCUTE PÉDOPHILIE : COMMENT S'EN SORTIR ? Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. 7493526 **0.45** Journal de la nuit, Météo **1.10** Des mots de minuit Magazine. 7083095.

2.40 Emissions religieuses **3.40** Infos, Météo. **4.00** On aura tout lu ! Magazine. 4054144 **4.50** La Revanche Court métrage. R. Bourdeau. Avec Julien Rivière ○ **94469618** **4.55** Outre-mers Magazine (25 min). 8236366.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour Franz Kafka à Prague, de G.-G. Lemaire et Hélène Moulouguet **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.10** Tout le sport **20.20** Le Fabuleux Destin de...



20.55 DES RACINES ET DES AILES LA CENTIÈME : SPÉCIALE ROME Magazine présenté par Patrick de Carolis. Au sommaire : Rome ne s'est pas faite en un jour ; Du pain et des jeux ; Les Princes noirs ; La France à Rome. 2917588 *La Ville éternelle est un superbe écrin pour fêter la centième de ce magazine.* **23.00** Météo, Soir 3.

23.30 CULTURE ET DÉPENDANCES SPÉCIAL LUC FERRY : QU'EST-CE QU'UNE VIE RÉUSSIE ? Avec Luc Ferry, D. Sampiero, René Girard, J.-P. Milovanoff, Isabelle Weiss, Hélène Carrère d'Encausse. 5500472

1.05 Ombre et lumière Avec Georges Charpak. 7902724 **1.30** Les Dossiers de l'Histoire Les emprunts russes, histoire d'une spoliation. 5982892. **2.20** Le Fabuleux Destin de... Samy Naceri, Michel Leeb (25 min). 9760521

CANAL+

16.35 Bob, Jim et l'affreux Mr Riorden Téléfilm. J. Roberts (GB, 2001, ♦) ○ **18.00** Les Simpson Série ○ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.30** Hyper Show **19.25** Zapping **19.30** Journal des bonnes nouvelles, Guignols **20.05** H ○ **20.35** Journaux.



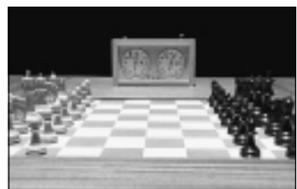
21.00 A LA RENCONTRE DE FORRESTER ■■ Film. Gus Van Sant. Avec S. Connery, Rob Brown, F. Murray Abraham, Anna Paquin, Busta Rhymes (2000, ♦) ○. 6944946 *Un écrivain solitaire et reclus aide un jeune doué pour la littérature.*

23.15 L'EXORCISTE (Version intégrale) ■■ Film. William Friedkin. Avec Ellen Burstyn, Linda Blair, Max von Sydow, Lee J. Cobb (Etats-Unis, 2001, v.o., ♦) ○. 5787120

1.25 Spin City L'amie de Caitlin 7034298. Tout va de travers. 5331444 (v.o.) ○ **2.05** Fast Food, Fast Women ■■ Film. Amos Kollek (EU, 2000, v.o., ♦). 1388076 ○ **3.40** Joe Caligula ■■ Film. José Bénazéraf (Fr., 1966, 85 min, ♦).

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Les Bébés animaux Les bébés de la forêt d'Europe ♦ **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.00** Flash info **19.01** Connaissance Génie génétique : le huitième jour **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage.



20.45 LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE LA GUERRE DES ÉCHECS Documentaire. Valéry Gaillard (2002). 1984507 *En 1972, le championnat du monde d'échecs oppose le Russe Spassky à l'Américain Fischer.*

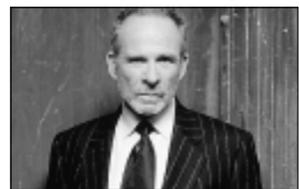
21.35 Musica : cycle « Artistes russes » - Valery Gergiev raconte la musique russe [2/2]. L'Orient et l'Occident. Peter West. 8016675.

22.35 CINÉ-DÉCOUVERTE - LE RETOUR DE L'IDIOT ■■ Film. Sasa Gedeon. Avec Pavel Liska, Anna Geislerova, T. Vilhelmo, J. Langmajer, J. Machacek. Comédie dramatique (All. - Rép. Tch., 1999, v.o., ♦). 7362168

0.20 Quai des Orfèvres ■■ Film. Henri-Georges Clouzot. Avec Suzy Delair, L. Jouvét (Fr., 1947, N.) **1180347** ○ **2.05** Les Mercredis de l'Histoire Opération Lune. Documentaire. William Karel (50 min). 2249569.

M6

17.55 Stargate SG-1 Héritage **18.55** Charmed Série. Halloween chez les Halliwell ○ **19.45** et **20.40** Caméra café **19.50** Voile Coupe de l'Amérique **19.54** 6 minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Série. Graine de vedette ♦.



20.50 ALIAS Page 47 ○ 7967149. La prophétie ○ 9921830. Série (saison 1, 15 et 16/22). Avec Jennifer Garner, Carl Lumbly, Michael Vartan, Bradley Cooper, Ron Rifkin. *Dans Page 47, Sydney récupère une cassette de la rencontre entre monsieur Sark et K-Directorate. Après l'annulation de son mariage, Franck renvoie les cadeaux.*

22.40 X-FILES LA PROPHÉTIE ○ Série (saison 9, 9/19). Tony Wharmby. Avec Gillian Anderson, Robert Patrick, Annabeth Gish, James Pickens Jr (Etats-Unis, 2002). 3253675

23.35 Oz Série. Plan B (saison 1, 7/8). Mary Harron. Avec Terry Kinney. 1139694 ○ **0.40** Buddy Faro Série. Le marchand de venin. Avec Dennis Farina. 8853811 ○ **1.30** M6 Music/Les Nuits de M6 (330 min) 5970974.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 La Suite dans les idées. **20.30** Si toutes les colères du monde. Invité : Alain Hébert. **21.00** Chanson, boum ! Du rap à Marlène. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. Bandes à part. **0.00** Du jour au lendemain. Michel Chaillou, pour *Le Matamore ébouriffé*.

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Tutti or not tutti. Œuvres de Mahler. **20.00** Festival de Menton. Œuvres de Wagner, Mendelssohn, Beethoven. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz poursuite. *Le village Vanguard*.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Classique affaires soir. **20.00** Les Rendez-Vous du soir. **20.40** Les Grands Concerts sacrés *La Création*. Opéra de Joseph Haydn. Par le Chœur et l'Orchestre Anima Eterna, dir. Jos Van Immerseel, Soledad Cardoso (Gabriel / Eve), Markus Schäfer (Uriel). **22.55** Les Rendez-Vous du soir (suite).

DÉBATS

18.30 Studio ouvert. Faut-il avoir confiance dans les progrès de la science ? **Public Sénat**
22.10 Forum public. Les nouveaux délits. **Public Sénat**

MAGAZINES

17.00 Explorer. Des ours et des hommes en ville ; L'original des Rocheuses canadiennes ; etc. **National Geographic**
17.25 Les Lumières du music-hall. Il était une fois. Bernard Lavilliers. **Paris Première**
18.50 J'y étais. Spécial Marseille. Frank Lebeauf. **Match TV**
23.00 Explorer. Le feu et la foudre. Le Doo-Wop. Les aiguilleurs du ciel. **National Geographic**
23.25 Field dans ta chambre. **Paris Première**

DOCUMENTAIRES

18.25 La Guerre culturelle du F. N. **La Chaîne Histoire**
18.25 Hollywood Stories. Jerry Seinfeld. **Paris Première**
18.35 Living Stones. Hatchepsout, la reine aux deux visages. **Odyssee**
18.55 Ben Johnson. La descente aux enfers. **Planète**
19.00 Pilot Guides. Bolivie. **Voyage**
19.10 Stanley Kubrick, une vie en image. [3/3]. **TPS Star**
19.50 Un doute subsiste. La théorie de la balle unique. **La Chaîne Histoire**
20.00 Les Dragons des Galapagos. **National Geographic**

20.00 I Love Pinochet. **20.45** Enrico l'Andalou. **21.00** Le Monde en guerre. La chute de la France. **21.55** Jean Tulard. [3/4]. L'empereur. **23.00** Dopage, le mur du silence. **0.00** Sur les traces de Lawrence d'Arabie. **Mezzo**

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Tournoi féminin de Linz (3^e journée, Autriche). **Eurosport**
16.45 Tennis. Tournoi messieurs de Bâle (Suisse, 3^e journée). **Eurosport**
18.30 Basketball. Euroleague masculine (3^e journée, gr. C) : Ulker Istanbul - Asvel. **Pathé Sport**
20.00 Handball. D.1. Montpellier - Chambéry. **Eurosport**
1.00 Voile. Coupe de l'America 2003 : Coupe Louis Vuitton (Round Robin 2). **Paris Première**

DANSE

17.30 Pulcinella. Chorégraphie de Nils Christie d'après Léonide Massine. Musique de Pergolèse, travaillée par Stravinsky. Par le ballet Scapino. **Mezzo**

MUSIQUE

19.55 Albéniz. *Sous le palmier*. Avec Alexandre Lagoya (guitare). **Mezzo**

Histoire

Mezzo
Histoire
Histoire
Planète
Voyage

21.35 Rencontre du Gharnati. Abbaye de Royaumont, en 1999. Avec Amina Alaoui (chant), Mohammed Bajeddouh (chant), Thami Belhouat (qanoun), Adil Benjelloun (rebab), Hicham Belghiti (violin), Abdeloumim Cherraf (violoncelle), Amina Debbi (tar & tambourin). **Mezzo**
22.40 Beethoven. *Sonate pour cor et piano*, opus 17. En 2002. Avec Pierre-Yves Maeduf (cor naturel), Soo Park (piano-forte). **Mezzo**

1.00 Jeanne d'Arc. Opéra de Verdi. Bologne, en 1989. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. Riccardo Chailly. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Sabrina et les fantômes du passé. T. Takacs. **Canal J**
20.50 Rèves en eaux troubles. Jack Bender ○ **TF 6**
20.50 A l'est d'Eden. Harvey Hart. [1 et 2/4]. ○ **Téva**
21.35 Le Bois de justice. Raymond Vuillaume. **Festival**

SÉRIES

18.30 Charlemagne, le prince à cheval. Le prince. **Histoire**
19.45 Ally McBeal. La jalousie est aveugle (S2) ○ **Téva**
20.45 Star Trek, Deep Space Nine. Les dés sont jetés. **Canal Jimmy**
22.25 Star Trek, la nouvelle génération. Le piège des samaritains (Saison 2) ○ **Canal Jimmy**
22.30 TV Business. Le coup du chapeau (S1). **Série Club**

JEUDI 24 OCTOBRE

TF1

12.50 A vrai dire **13.00** Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilletton ♦ **14.45** Livre d'aimer Téléfilm. Richard Friedman. Avec Gene Bicknell, Alexandra Paul (EU, 2000, ♦) **16.25** Providence Feuilletton (saison 2, 22/23) ♦ **17.15** Melrose Place Série (saison 7, 35/35) Le dernier acte **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil Jeu **19.55** Météo, Journal, **20.48** Le Résultat des courses **20.50** Météo.



20.55 UNE FEMME D'HONNEUR SECRET DE FAMILLE Série. Marion Sarraut. Avec Corinne Touzet, Cécile Auclert, Claire Basini, Yann Duffas (Fr., 2002, ♦). 5992250 *Mère de famille et chef d'entreprise despotiques, une femme est assassinée d'une décharge de fusil de chasse. Les mobiles ne manquent pas, l'enquête s'annonce difficile.*

22.40 L'HOMME DU PRÉSIDENT MISSION SPÉCIALE. Téléfilm. Eric Norris. Avec Chuck Norris, Judson Mills, Jennifer Tung, R. Hart (Etats-Unis, 2002, ♦) ○. 2708076 *Un agent secret tente de neutraliser un groupe terroriste.*

0.25 Les Couilluses de l'économie Magazine. 8001670 **1.10** Star Academy 2665922 **1.53** Météo **1.55** Muay Thai, en route vers la gloire Documentaire. Thierry Fournet. 3983564.

2.50 Reportages 9723090 ♦ **3.15** Enquêtes à l'italienne Série **4.10** Histoires naturelles Des cormorans, des caillies et des grands trépas. 6488390 **4.35** Musique **4.55** Mode in France Prêt-à-porter printemps-été 2003 (60 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.00 Rèves ■■■ Akira Kurosawa (Etats-Unis - Japon, 1989, v.m., 120 min). TCM
13.50 Souvenirs d'en France ■■■ André Téchiné (France, 1974, 90 min) ○ **CC Succès**
14.35 Alissa ■■ Didier Goldschmidt (France, 1997, 93 min) ○ **TPS Star**
15.00 Qu'est-il arrivé à Baby Jane ? ■■ Robert Aldrich (Etats-Unis, 1962, N., 140 min) ○ **TCM**
15.15 La Maison rouge ■■ Delmer Daves (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 95 min) ○ **Cinéma**
15.50 Al Capone ■■ Richard Wilson (Etats-Unis, 1959, N., v.o., 110 min) ○ **CC Classic**
16.40 Les Portes de la gloire ■■ Christian Merret-Palmair (France, 2000, 95 min) ○ **Cinéstar 1**
17.40 Tumultes ■■ Robert Siodmak (France - Allemagne, 1931, N., 95 min) ○ **CC Classic**
18.45 Pale Rider ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1985, v.o., 120 min) ○ **Cinéfaz**
19.30 Il bidone ■■ Federico Fellini (Italie, 1955, N., v.o., 90 min) ○ **CC Auteur**
20.45 Sur les quais ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1954, N., 105 min) ○ **Match TV**
21.00 Elvis et Marilyn ■■ Armando Manni (Italie, 1998, 95 min) ○ **CC Auteur**
23.05 Marie, légende hongroise ■■ Paul Fejos (France - Hongrie, 1932, N., 70 min) ○ **CC Classic**
0.00 Tabataba ■■ Raymond Rajonaarivelo (France - Madagascar, 1988, 75 min) ○ **CC Auteur**

FRANCE 2

12.20 Pyramide **12.55** Météo, Journal, Météo **13.55** Inspecteur Derrick Patrouille de nuit ○ **15.00** Le Renard Règlements de comptes **16.05** Rex Série ○ **16.50** Un livre **17.00** Des chiffres et des lettres ○ **17.30** Le Prince de Bel-Air Cousins, cousine **18.00** Parents à tout prix Série **18.25** Sabrina Jalousie **18.50** CD'aujourd'hui **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille ♦ **20.00** Journal, Météo ♦.



21.05 ENVOYÉ SPÉCIAL CARTE BLANCHE A THOMAS GILOU Paroles d'étoiles. Documentaire. Thomas Gilou. Magazine présenté par Françoise Joly ♦. 8314811 *Devoir de mémoire : Thomas Gilou a rencontré d'anciens déportés juifs de la seconde guerre mondiale qui apportent leur témoignage sur la Shoah.*

23.10 CAMPUS, LE MAGAZINE DE L'ÉCRIT Présenté par Guillaume Durand. Invités : Isabelle Adjani, Benoît Jacquot, Tzvetan Todorov, Frédéric Mitterrand, Christophe Honoré, Guy Samama. 7983144 **0.45** Journal de la nuit, Météo **1.05** CD'aujourd'hui **1.10** Les Soprano Série. 6685816 **2.00** Contre-courant Le fil de ma vie, chronique d'un parcours solitaire. Documentaire. L. Legros. Magazine. 9148941.

3.00 Contre-courant Il faut vendre la propriété de famille. Documentaire. M.-F. Desmeuzes. 2637816 **3.50** 24 heures d'Info, Météo **4.10** Les Colombes du Rwanda Documentaire. 7057274 **4.25** Rallye Série [8/8] (60 min) ○.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix **14.55** La Compagne Téléfilm. Glenn Jordan. Avec Hume Cronyn (EU, 1993, ♦) **16.35** TO3 **17.30** Mon Kanar **17.45** C'est pas sorcier Les abeilles : qui miel me salue ♦ **18.15** Un livre, un jour *Dès le tout début*, de Christoph Hein **18.20** Questions pour un champion **18.50** 19-20 de l'Info, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** et **1.45** Le Fabuleux Destin de... Invités : Samy Naceri, Michel Leeb.



20.55 SPEED 2, CAP SUR LE DANGER Film. Jan De Bont. Avec Sandra Bullock, Jason Patric, Willem Dafoe, Colleen Camp, Temuera Morrison (EU, 1997, ♦) ○. 2977960 *Une dangereuse maniaque cache une bombe sur un bateau. La « suite » inutile d'un thriller à succès.*

23.00 Météo, Soir 3.

23.30 CHEZ MOI LA FRANCE MÉMOIRES D'IMMIGRÉS [1/3] Les pères. Documentaire. Yasmina Benguigui (France, 1998, ♦). 22989 *Trois générations d'immigrés venus du Maghreb racontent leur difficile implantation dans une toute autre société, pas forcément bienveillante.* **0.25** Ombre et lumière Magazine présenté par Philippe Labro. Avec Philippe Starck. 17019.

0.55 Européos Allemagne année 2002. **1.25** Espace francophone **2.10** Soir 3 **2.35** Des racines et des ailes Spéciale Rome 3749274 **4.35** Les Dossiers de l'Histoire Les emprunts russes, histoire d'une spoliation 7608125 (50 min).

CANAL+

14.00 Le Bon Numéro Film. Nora Ephron. Avec John Travolta. Comédie (EU, 2000) ○ **15.40** En aparté **16.30** 7 jours au Grand ○ **16.50** Hors limites Film. Andrzej Bartkowiak. Avec Steven Seagal. *Action* (EU, 2001) ○ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.24** Résultats et rapports Quinîté + **18.30** Hyper Show ○ **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles **19.55** Les Guignols **20.05** H Série ○ **20.35** Le Journal du sport.



21.00 LA RÉPÉTITION ■■ Film. Catherine Corsini. Avec Emmanuelle Béart, Pascale Bussières, Dani Levy, J.-P. Kalfon, Sami Bouajila (Fr. - Can., 2000, ♦). 34960 *Une vedette du théâtre retrouve une amie de jeunesse qui va peu à peu investir sa vie. Duel psychologique et satire des milieux théâtraux.*

22.30 JEUDI BOXE Magazine présenté par Christian Delcourt et Jean-Claude Bouttier. Spécial Salim Medjkoun. 5610250 *Salim Medjkoun revient sur le combat qui l'a sacré Champion du monde WBA super coq à Tokyo le 9 octobre.*

0.05 Le Cas Pinochet ■■ Film. Patricio Guzman. Avec Augusto Pinochet, Alun Junos (Fr.-Bel. - Esp. - Chili, 2001, ♦) ○ **1162212**.

1.55 Hockey sur glace Championnat NHL. New York Rangers - Washington. Capitols. 7167632 **3.55** L'Anglaise et le Duc ■■ Film. Eric Rohmer. Avec Lucy Russell. *Histoire* (Fr., 2001, 123 min, ♦) ○ **70089361**.

FRANCE 5 / ARTE

13.45 Le Journal de la santé Magazine **14.10** Les Intrus Le Vandale était si doux **14.40** Voyage au cœur de l'iboga Documentaire **15.35** La Foudre Documentaire **16.35** Les Dinkas du Soudan Documentaire **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.00** Flash info **19.01** Voyages, voyages Mazurie **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage Brésil : Viva Lula ? Documentaire.

CARNET

DISPARITION

■ **FRANÇOIS SOUBEYRAN**, un des membres du groupe vocal des Frères Jacques, est mort à l'âge de 83 ans, lundi 21 octobre, à Montjoux (Drôme), son village natal, où il était revenu habiter. Né le 19 août 1919, fils de fermiers de la Drôme, François Soubeyran monte à Paris à la fin de la seconde guerre mondiale pour suivre des cours d'art dramatique. C'est dès 1944 que sont fondés les Frères Jacques. Composé de quatre barytons – les deux frères André et Georges Bellec, Paul Tourenne et François Soubeyran –, le quatuor vocal, qui tire son nom de l'expression « faire le Jacques » (faire l'imbécile), va marquer l'histoire de la chanson française pendant près de quarante ans par l'excellence de ses interprétations, mêlant comédie, humour et musique. Accompagné d'un seul pianiste et se caractérisant par leur célèbre tenue scénique (collants noirs, justaucorps de couleur, gants blancs et chapeaux claque), par leur mise en scène savamment chorégraphiée pour chaque chanson et par une parfaite coordination de leurs jeux de scène, les Frères Jacques, de la poésie à la chanson légère, en passant par Vian, Queneau ou Sartre, multiplient les succès, comme *A la Saint-Médard*, *La Marie-Joseph*, *La Confiture*, *La Queue du chat* ou *L'Entrecôte*. Après avoir fait leurs adieux à la scène en 1982, les Frères Jacques avaient encore donné trois spectacles exceptionnels au Casino de Paris en 1996.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 21-mardi 22 octobre est publié :
 ● **Site classé** : un décret portant classement de l'ensembly formé par l'étang de Diana et ses abords, sur le territoire des communes d'Aléria et de Tallone, en Haute-Corse.

DOCUMENTS OFFICIELS

Le Sénat publie le projet de loi relatif à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs. www.senat.fr/dossierleg/pj101-271.html
 L'Assemblée nationale publie le projet de loi adopté par le Sénat relatif au prêt en bibliothèque. www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/prel-bibliotheque.asp

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT
LEGRAND
 Tailleur s/mesure
 Depuis 1894
Nouvelle collection Homme et Dame
 Très grand choix de tissus et de prix
 27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Catharina, tu sais qu'à vingt ans on est la reine du monde !
 Donc, tous les membres de la famille, qu'ils soient à Paris, Berlin, Londres, Vienne, San Diego, Téhéran ou ailleurs, te souhaitent bonne chance pour cette nouvelle fonction et un joyeux anniversaire.

Mille et un bisous.

Décès

– Mme Blanche Allemandou, son épouse, Bernard, Alain, Gérard, André, ses enfants, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès du

docteur André ALLEMANDOU, chevalier des Palmes académiques, chevalier du Mérite sportif,

survenu à Versailles, le 18 octobre 2002.

Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux, en toute intimité.

45, avenue de Sceaux, 78000 Versailles.

M. Claude ARNOUX,

survenu le 21 octobre 2002.

Une cérémonie aura lieu le 25 octobre, à Aubignan (Vaucluse).

M. Robert JODELET,

ingénieur agronome, sous-directeur honoraire au ministère des affaires sociales, chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 18 octobre 2002, à Mazamet (Tarn).

5, rue Rataud, 75005 Paris.

Albert Marie MAURICE,

commandant de l'infanterie coloniale, croix de guerre 1940, médaille des évadés, chevalier de la Légion d'honneur, docteur d'Etat EHES.

s'est endormi dans sa quatre-vingt-dixième année, dans l'attente de la résurrection.

La cérémonie religieuse aura lieu à Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Paris-15^e, le 24 octobre 2002, à 10 h 30, suivie de l'inhumation vers 16 h 30, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle), auprès de son épouse.

De la part de M. et Mme Pierre Maurice et leurs enfants, Mme Reine Olyr-Maurice et ses enfants, Mmes Monique et Evelyne Maurice, ses frères, sœur et belles-sœurs. Les enfants de Marguerite Marie Olyr (†), Dominique et Pierre SJ, Les enfants de Jean Maurice (†), Les enfants de Bernadette Baudean (†), Les familles Tattevin, Lavolé, Huchet, ses neveux et nièces, Les familles Marin, Creusat, Winger.

225, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

« Aimez-vous les uns les autres. » Jean, XV, verset 12.

Le Catillon, 76170 Lillebonne.

– Mme Nicole Mandement-Daguerre et M. Vincent Daguerre ont la douleur de faire part du décès subit de leur mari et père,

Jean-Jacques DAGUERRE,

survenu le mardi 15 octobre 2002, en leur maison de Saint-Léonard-de-Noblat.

Conformément à ses dernières volontés, il a été incinéré dans la plus stricte intimité, le lundi 21 octobre, à Limoges.

Une messe en son souvenir sera célébrée en l'église Saint-Séverin, à Paris-5^e, le samedi 26 octobre, à 11 heures.

Tous ses amis et sa famille se réuniront pour lui témoigner leur affection et leur amour.

56, boulevard de Picpus, 75012 Paris. Le Colombier, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat.

– Mme Marion Hazemann, sa femme, Mme Charlotte Convert, sa sœur, Annie et Bernard Dupuy, Dominique et Jean-Noël Hazemann, ses enfants, Tous ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces, sont très attristés de faire part de la disparition du

docteur Jean-Jacques HAZEMANN,

le 18 octobre 2002, à la veille de ses quatre-vingts ans.

Les obsèques civiles auront lieu le jeudi 24 octobre, à 15 heures, au cimetière de Draveil-Sénart, à Draveil (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, allée du Sud-au-Nord, 91210 Draveil.

– Mme Marcelle Jodelet, née Farenc, son épouse, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert JODELET, ingénieur agronome, sous-directeur honoraire au ministère des affaires sociales, chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 18 octobre 2002, à Mazamet (Tarn).

5, rue Rataud, 75005 Paris.

medecin général inspecteur (c.r) Jean RONDET, commandeur de la Légion d'honneur,

survenu à Nice, le 22 octobre 2002.

De la part de Mme Jean Rondet, née Simonne Habémont, son épouse, Mme Françoise Rondet, Mme et M. Jean Philippe Traverso, ses filles et son genre, Mme Simone Goizet, sa sœur, Mme Madeleine Habémont, Mme Irène Rondet, ses belles-sœurs, Ainsi que ses neveux et nièces.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 octobre, à 14 h 15, en la chapelle de l'athénée de Nice, 42, avenue Saint-Augustin.

Visites à l'athénée de Nice.

Ni fleurs ni couronnes.

Les jardins de Cemenelum, Villa Arcadia 1, 91, avenue des Arènes-de-Cimiez, 06000 Nice.

– Christine, sa compagne, Audrey, Manuel et Annie, ses enfants, Sa famille et ses amis, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Didier MALLÉJAC,

le vendredi 18 octobre 2002, à quarante-neuf ans, des suites d'un cancer fulgurant.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 23 octobre, à 15 h 15, au cimetière de Bulvis, 112, route de l'Empereur, à Rueil-Malmaison.

Nous remercions chaleureusement le docteur Kawaja et toute l'équipe Sainte-Monique au sein de la maison médicale Jeanne-Garnier, Paris-15^e.

Mellinette-Malléjac, 10, rue Sadi-Carnot, 92000 Nanterre.

– Mme Madeleine Morin, son épouse, Christiane et Jean-Paul Morin, Marie-Josèphe et Jacques Descubes, Docteur Agnès Baronnet-Morin, Isabelle et François Vuillaume, ses enfants, Corinne, Emmanuelle et Benjamin Morin, Aurélie et Vincent Descubes, Flore Baronnet, Victor, Martin et Pauline Vuillaume, ses petits-enfants, Suzanne Tardy, sa belle-sœur, ont la tristesse de faire part du décès de

Paul MORIN, ancien ingénieur en chef du génie rural, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 21 octobre 2002, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, à Couzeix (Haute-Vienne).

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 octobre, à 16 h 30, en l'église de Julliangues (Haute-Loire).

– Daniel Rivière et Elisabeth Rivière, ses enfants, Sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Michel RIVIÈRE,

survenu le 20 octobre 2002.

– On nous prie d'annoncer le décès du

medecin général inspecteur (c.r) Jean RONDET, commandeur de la Légion d'honneur,

survenu à Nice, le 22 octobre 2002.

De la part de Mme Jean Rondet, née Simonne Habémont, son épouse, Mme Françoise Rondet, Mme et M. Jean Philippe Traverso, ses filles et son genre, Mme Simone Goizet, sa sœur, Mme Madeleine Habémont, Mme Irène Rondet, ses belles-sœurs, Ainsi que ses neveux et nièces.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 octobre, à 14 h 15, en la chapelle de l'athénée de Nice, 42, avenue Saint-Augustin.

Visites à l'athénée de Nice.

Ni fleurs ni couronnes.

Les jardins de Cemenelum, Villa Arcadia 1, 91, avenue des Arènes-de-Cimiez, 06000 Nice.

– Mme Françoise Saudubray, son épouse, Annick et Michel Prada, Jean-Yves Saudubray, Marie-Hélène et Philippe Gérard, François et Françoise Saudubray, Daniel Saudubray, ses enfants, Ses quatorze petits-enfants, Et neuf arrière-petits-enfants, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de

M. Francis SAUDUBRAY, ingénieur civil des Mines, croix de guerre 1939-1945,

survenu à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), le 15 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont été célébrées le 18 octobre, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Luz.

24, rue Joaquim-de-Haristegui, 64500 Saint-Jean-de-Luz.

– Joachim Serreau, Keziah Serreau, Coline Serreau, Karen Serreau, Margharita Ospina, tiennent à faire part du décès de

Nicolas SERREAU.

L'inhumation aura lieu le vendredi 25 octobre 2002, à 14 heures, en la chapelle de Comps (Drôme).

Nous nous rassemblerons aussi à Paris, le 4 novembre.

Pour plus d'informations : 01-43-35-31-71.

– Lilia Tournier et André Bayle, Martine Tournier, Patrice et Christiane Tournier, Laurent et Catherine Tournier, ses enfants, Florian, Daphné, Audrey, Pierre-Marie, Clément et Jean-Baptiste Tournier, ses petits-enfants, M. et Mme Georges Tournier, son frère et sa belle-sœur, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Lucien TOURNIER, ECP 38,

survenu le 20 octobre 2002.

Il a rejoint son épouse,

Marie-Gracieuse TOURNIER, née POLI,

décédée le 14 avril 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 octobre 2002, à 14 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière des Batignolles, à Paris-17^e, dans le caveau de famille.

– Jacques Vezin, son époux, Fabienne et Philippe Moreau, Marie-Pierre Vezin-Vergne, Vincent et Maki Vezin, ses enfants, Camille, Thaïs, Aliénor, Eléonore, Martin, Pierre-Louis, Gaspard, ses petits-enfants, Les familles Faure, Roquet Montegon, Vezin, Bouyssi, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Anne-Marie VEZIN, née ROQUET,

le 22 octobre 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 octobre 2002, à 14 h 30, en l'église du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, route du Grand-Pressigny, 37160 Abilly.

– Alain Fantapié, président,

Et les sociétaires de l'Académie Charles-Cros ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur fondateur,

Roger VINCENT.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 octobre 2002, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, Paris-17^e.

Roger Vincent avait été en 1947 l'initiateur de l'Académie Charles-Cros. Homme de cœur et de culture, passionné par la vie du disque, il fut pendant exactement cinquante ans, comme secrétaire général de l'académie, le rassembleur infatigable et généreux qui sut entretenir entre ses membres un esprit de dialogue et d'amitié et le mettre au service de la parole et de la musique enregistrées.

Académie Charles-Cros, L'Abbaye, 02570 Chézy-sur-Marne.

Anniversaires de décès

– Toulouse, 24 octobre 2001,

François BROUSSOLLE.

Unissons nos cœurs en son souvenir...

– Vallières. Vienne. Lyon. Bourgoin-Jallieu.

Voilà un an, le 24 octobre 2001,

Marc GEOFFROY

nous quittait, dans la beauté des montagnes de Haute-Savoie.

Sa femme, Ses enfants et petits-enfants, partagent, avec ceux qui l'ont connu, une pensée affectueuse dans la prière ou dans le souvenir.

Lisette KALEKA, née Liba KERNER,

Cela fait trois ans que tu nous a quittés.

Tu laisses un grand vide, mais tu continues à vivre dans nos cœurs.

Ton mari, Tes enfants et petits-enfants, Tes nombreux amis, qui ne t'oublient pas.

Cours

PHOTOGRAPHIE Cours technique et théorique. Labo NB, l'art du tirage NB, analyse de l'image, réflexion.

Atelier recherche et création, pH Neutre. Tél. : 01-43-61-47-60.

Communications diverses

– Centre communautaire de Paris : Beth Halimoud, espace d'études juives de Paris, séminaire : « Genèse de l'humain », par David Banon, les jeudis de 17 heures à 18 h 30. Dates des sessions 24 octobre 2002, 28 novembre 2002, 23 janvier 2003, 27 février 2003 et 27 mars 2003. Programme détaillé sur demande.

Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, Paris-10^e. Tél. : 01-53-20-52-52.

Soutenances de thèse

– Le samedi 5 octobre 2002, Mme Aurélie Luneau-Galy a soutenu sa thèse de doctorat d'histoire à l'université Michel-de-Montaigne - Bordeaux-III sur « La BBC et les Français : de l'écoute à l'action. 1940-1944 ».

Le jury, composé de MM. Jean-Noël Jeanneney, Bernard Lachaise, François-Charles Mougel (directeur de thèse) et Maurice Vaïsse, lui a décerné la mention Très Honorabile avec félicitations à l'unanimité.

Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
 LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **27,70 €** (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

Autorisation de prélèvements	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : Société Editrice du Monde 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .	TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.	Nom Prénom N°rue Ville..... Code postal [] [] [] [] [] []	
Date :	NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
Signature : []	N°rue Ville..... Code postal [] [] [] [] [] []	
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.	DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB	

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
 Téléphonnez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.
 Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518.
 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

PIERRE GEORGES

Loi et communication

CETTE PHOTO est dans toute la presse. Et ce reportage sur toutes les chaînes. Les sapeurs pompiers de Strasbourg protestent et manifestent. Ils en ont assez, et ils ont raison. Assez d'être agressés lorsqu'ils interviennent, ici ou là, dans des cités de la ville pour éteindre des véhicules incendiés par des groupes de jeunes délinquants. Raison de demander à l'Etat sa protection et les mesures qu'il compte enfin prendre pour leur permettre d'assurer leur seule mission : secourir.

Cette photo et ce reportage, ou plutôt la manifestation qu'ils illustrent, servent évidemment beaucoup, on n'ose dire comme une enluminure, dans le vif débat actuel sur l'insécurité et les moyens pénaux d'y mettre un terme. C'est absolument normal. Et de bonne guerre médiatique.

Et pourtant, ces documents d'actualité du quotidien nous posent un problème. Non pas un problème déontologique, au sens où ils constitueraient une manipulation. Ce n'est pas une manipulation : les faits et le ras-le-bol des sapeurs-pompiers sont bien réels. Non : si problème il y a, c'est une simple question de logique cartésienne.

Voyons ! N'existe-t-il pas, dans le code pénal actuel, tout un arsenal juridique punissant, et punissant sévèrement, l'incendie volontaire, la destruction de biens d'autrui, la commission de faits délictueux en groupe organisé, l'agression et les violences contre toute personne dépositaire de l'autorité publique comme de toute personne privée ?

Poser ces questions, c'est évidemment y répondre. Et n'importe quel magistrat, avocat, policier, spécialiste des questions juridiques l'a sous le coude et dans la tête cette réponse : elle s'appelle

le code pénal. Et le code pénal actuel, révisé régulièrement par le législateur, a répondu précisément à toutes les formes de délits comme de crimes. On peut toujours en rajouter des couches et des couches supplémentaires, au gré des alternances, projets et calculs politiques. Il n'empêche, la vraie question reste : le code pénal est-il fait pour communiquer la politique d'une majorité ou pour servir la loi et le pays et les citoyens ?

Restons à Strasbourg. Cela fait des années qu'ils durent, ces incendies de voiture. C'est devenu une habitude détestable et presque un jeu, voire un record à battre. A Noël, à la Saint-Sylvestre, ou dans la fièvre d'un samedi soir, on brûle de la bagnole, celle du voisin, tout aussi démunie d'ailleurs. Et après on s'affronte avec tout ce qui peut ressembler à un dépositaire de l'autorité ou de l'ordre, y compris par assimilation les pompiers.

Inutile d'inventer de nouvelles lois, pour mettre un terme ou tenter de freiner ces débordements et violences. Il y a des lois pour cela. Encore faut-il avoir la volonté de les appliquer. Sauf à admettre que les articles du code pénal sont pure rhétorique. Faits pour tout. Sauf pour servir.

Le simple courage, la simple urgence d'appliquer la loi, ont fait défaut. D'où, peut-être, la tentation, et là nous en arrivons au furieux débat actuel, d'inventer de nouvelles lois, ce projet de sécurité interne, de la communication ciblée avant tout. Mendicité agressive, prostitution, tapage, menaces, agressions, tout existe déjà dans les textes. Et quand cela n'existe pas, ou pas assez, ce fameux fichier génétique, alors oui il faut l'inventer d'urgence, dans le respect des libertés.

A Vienne, les cercueils réutilisables n'ont de succès qu'au musée

VIENNE

de notre correspondante

« Vous ne connaissez ni le jour ni l'heure », avertit l'Evangile pour préparer le croyant à l'échéance, aussi mystérieuse qu'inéluctable, de sa propre fin. Mais il faut prendre rendez-vous si l'on veut visiter le petit Musée des pompes funèbres de Vienne, sans doute le plus ancien du genre en Europe. Le numéro 19 de la Goldeggasse, non loin du Belvédère, est aussi l'adresse d'une imposante entreprise, la Bestattung Wien, qui, depuis plus d'un siècle, accompagne jusqu'à leur dernière demeure les habitants de l'ancienne capitale des Habsbourg.

Des couloirs impeccables, des hangars d'où sortent des véhicules rutilants dont rien n'indique qu'ils se transforment, le moment venu, en corbillards : la modernité a aseptisé le tragique, même si les traditionalistes peuvent encore réserver un carrosse d'apparat, orné de volutes baroques et tiré par deux, voire six chevaux (il en coûte de 900 à 2 200 euros) afin de parcourir sur quelques centaines de mètres les allées de l'immense cimetière central. Car rien ne sert de mourir si l'on ne peut faire « a schene Leich » (en dialecte viennois, « un beau cadavre ») : cet idéal a longtemps inspiré, autant que le vin nouveau ou les jolies filles, d'innombrables chansons du folklore local, et incité des dizaines de milliers de petits épargnants à souscrire auprès d'organismes spécialisés (le plus connu est le Wiener Verein) une assurance-mort susceptible de leur garantir des obsèques présentables.

« Aujourd'hui encore, bien que ce soit beaucoup moins cher, les Viennois répugnent à se faire incinérer, à la différence des Japonais », précise le guide du musée à un groupe de touristes de Hambourg. Ils sont accueillis par une haie d'uniformes de croque-morts, datant du XIX^e siècle. Avec leurs bicornes à l'espagnole et leurs livrées à brandebourgs soutachées d'argent, ces chambellans de la Grande Fauchaise devaient avoir fière allure à l'époque où la joyeuse nécrophilie des Viennois atteignait des sommets fétichistes.



BESTATTUNG WIEN

Chapelle ardente, au cimetière central de l'ancienne capitale des Habsbourg.

L'explosion démographique de la capitale impériale fait de la mort une industrie florissante et irrigue toutes sortes d'activités commerciales, de la photographie aux bijoux de deuil, sans oublier les sonnettes d'alarme – système dûment breveté – que les anxieux font installer au-dessus de leur caveau au cas où ils émergeraient trop tard, telle une héroïne d'Edgar Poe, d'un sommeil cataleptique. Les plus déterminés exigeaient par testament que le médecin chargé d'établir l'acte de décès leur donne un coup de poignard en plein cœur, pratique encore légale dans la province de Carinthie. Vite oublié, en revanche, le cercueil communal réutilisable que l'empereur Joseph II, protecteur de Mozart et influencé par le rationalisme des Lumières, avait voulu imposer par décret en 1784 à tous ses sujets, afin d'épargner « le bois et la place » : le fond s'ouvrait au-dessus de la tombe pour y lâcher le cadavre, « nu et enfermé dans un sac de lin ».



Une mesure si impopulaire qu'on fut à deux doigts sinon d'une révolution, au moins d'une fronde de l'aristocratie, furieuse d'être ravalée post mortem à la même simplicité que les manants. Six mois plus tard, l'empereur était contraint d'abroger son décret, avec ce commentaire plein d'un souverain mépris : « Comme je vois et j'apprends chaque jour que les vivants sont, hélas, encore tellement matérialistes, qu'ils attachent un prix infini à ce que leurs corps pourrissent plus lentement après la mort et restent plus longtemps à l'état de charognes puantes, chacun peut choisir le cercueil qui lui plaît et être enterré de la façon qu'il juge à l'avance la plus agréable. »

Un siècle après cette victoire de la démocratie obscurantiste sur l'autocratie éclairée, la société de François-Joseph s'invente des rituels aussi chargés de symboles que les cérémonies aztèques. La richesse et la considération, étalonnées en sept classes d'enterrement, se mesurent au nombre de candélabres entourant le lit mortuaire, de musiciens ou même de prêtres accompagnant le cortège funèbre (la catégorie « supérieure de luxe » donnait droit à vingt-cinq religieux en chasuble brodée). En face de la crypte des Capucins, où sont inhumés les membres de la famille impériale – tandis que leurs cœurs embaumés sont conservés à l'église des Augustins, et leurs entrailles enfouies sous la cathédrale Saint-Etienne –, les fenêtres avec vue se louent, en 1900, jusqu'à 1 000 couronnes. L'ultime événement du genre – les obsèques de l'ancienne impératrice Zita, éteinte en 1989 à l'âge de 97 ans – avait encore attiré à Vienne une foule de 100 000 personnes.

Aujourd'hui, le musée de la Goldeggasse cherche à renouveler l'intérêt du public avec des créations inédites : comme cet étonnant cercueil pour être enterré assis – hommage à un tableau du surréaliste René Magritte –, qui fut, en 2001, le clou de la Devota, le Salon autrichien des pompes funèbres.

Joëlle Stolz

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Les 80 ans de Curnonsky

MAURICE-EDMOND SAILLAND, Angevin, vient d'avoir 80 ans. Sous le pseudonyme de Curnonsky, choisi à la Belle Époque – qui fut aussi celle du calembour –, quatre mille cuisiniers, toques blanches et cordons bleus l'élurent en 1926 prince des gastronomes. Ainsi rendait-on hommage à celui qui – Colette vient de le lui écrire à l'occasion de cet anniversaire – « haussait l'art culinaire à son beau niveau d'art français ». Le

prince est justement fier de quelques formules et d'un néologisme : « gastronomade », qui définit parfaitement le touriste éclairé pour qui toutes les routes vont trop vite et qu'un sentier, un paysage, un verre du petit vin du pays avec le plat local savent retenir. Les 80 ans de Curnonsky, au cœur et à l'appétit toujours jeunes, ont donné lieu à de nombreuses manifestations gastronomiques. Dans quelques jours, l'Académie des gastro-

mes, qu'il a fondée et où ils sont quarante, comme dans l'autre, organisera le dîner des « associations de gueule », préparé par le chef René Viaux, prix Prosper-Montagné. La province, après Paris, s'apprête à fêter Cur, et il présidera au début de novembre les états généraux de la gastronomie, qui se tiendront à Dijon.

La Reynière
(24 octobre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Dossier.** L'avenir du Parti socialiste, sa doctrine, sa direction, ses courants, sa stratégie, sa recomposition

■ **Portrait.** Entretien avec Brendan Benson, à l'occasion de la sortie de son album *Lapalco*.

■ **L'actualité en images.** « Les images du jour », une sélection d'images marquantes.

CONTACTS

► **RÉDACTION**
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris
Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ;
télécopieur : 01-42-17-21-21 ;
téléc : 202 806 F

► **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 37
Changement d'adresse et suspension :
0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies :
<http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

► Tirage du *Monde* daté mercredi 23 octobre 2002 : 509 015 exemplaires.
Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront le supplément « aden »

Marché de l'emploi :
<http://emploi.lemonde.fr>
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>
Marché de l'immobilier :
<http://immo.lemonde.fr>
► **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde
► **DOCUMENTATION**
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>
► **COLLECTION**
Le Monde sur CD-ROM :
01-44-09-43-21
Le Monde sur microfilms :
03-88-71-42-30
► **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « A Bagdad, chez Saddam ».

1 - 3